



**DÉLIBÉRATION N°2013-10-04-1  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 Octobre 2013**

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
2 juillet 2013**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 24 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 Juillet 2013.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**SÉANCE DU MARDI 2 JUILLET 2013**

**PV N°365**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU MARDI 2 JUILLET 2013**

-----

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19 MEMBRES**

<b>BEMMERT Patrick</b>	Personnalité ext.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint-Nazaire
<b>BROCHARD Cyrille</b>	BIATSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
<b>CARON Lise</b>	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>CATALA Michel</b>	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
<b>CLERGEAU Christophe</b>	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
<b>DRONNEAU Céline</b>	BIATSS	Polytech Nantes
<b>GANGLOFF Claude</b>	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
<b>GUÉVEL Arnaud</b>	Ens. A	UFR STAPS
<b>ISHOW Eléna</b>	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
<b>KERBOURC'H Jean-Yves</b>	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
<b>LABOUX Olivier</b>	Président	Présidence de l'Université
<b>LE BLAY Frédéric</b>	Ens. B	UFR Lettres et Langages
<b>LELOUREC Hervé</b>	Ens. B	UFR Psychologie
<b>LESTIEN Françoise</b>	Personnalité ext.	CARENE
<b>MENUET Philippe</b>	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
<b>SAMI Taklit</b>	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
<b>TASSEL Guillaume</b>	Étudiant titulaire	IEMN-IAE
<b>TRICHET Valérie</b>	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>TOSTIVINT Xavier</b>	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 8 MEMBRES**

<b>BELLETTRE Jérôme</b>	Ens. A	Polytech Nantes
<b>COUDRIER Christiane</b>	Personnalité ext.	CHU de Nantes
<b>DANIEL Karine</b>	Personnalité ext.	Nantes Métropole
<b>DUBOT Christian</b>	Personnalité ext.	CGT
<b>JOLLIET-ÉVIN Pascale</b>	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>MARTINEZ-VASSEUR Pilar</b>	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
<b>POUZAINT Yves</b>	Ens. B	IUT de Nantes
<b>SAÏ Pierre</b>	Personnalité ext.	ONIRIS

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 4 MEMBRES**

<b>BOURGEOIS Valentin</b>	Étudiant titulaire	UFR Lettres et Langages
<b>BROUSSAUDIER Julie</b>	Étudiant titulaire	UFR Psychologie
<b>GODIVEAUX Nicolas</b>	Étudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>LOUCACHEVSKY Nicolas</b>	Étudiant titulaire	UFR d'Odontologie

**ARRIVÉ EN COURS DE SÉANCE : NÉANT****ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

<b>BANGE Pascal</b>	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
<b>BARBU Noël</b>	Vice-président Finances
<b>BEZAULT Valérie</b>	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
<b>BIAIS Thierry</b>	Directeur Général des Services
<b>BRANCHEREAU Hervé</b>	Directeur des Affaires Financières
<b>DEFOIS Serge</b>	Directeur de Cabinet
<b>DRUE Frédéric</b>	Agent Comptable
<b>EVAIN Michel</b>	Doyen de l'UFR Faculté des Sciences et Techniques
<b>GUÉHO Nicole</b>	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
<b>HEICHETTE Michel</b>	Directeur de l'IUFM
<b>JACQUEMIN Frédéric</b>	Conseiller Saint-Nazaire
<b>KEROUANTON Jean-Louis</b>	Vice-président Patrimoine Immobilier
<b>LARTAULT Sylvie</b>	Directrice Générale Adjointe Ressources Humaines
<b>LE FICHANT Françoise</b>	Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social
<b>PELLETIER Quentin</b>	Vice-président Étudiant
<b>PENISSON Stéphanie</b>	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
<b>ROUSSEAU-GANCEL Lénaïc</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>TEXIER Stéphanie</b>	Directrice Générale Adjointe des Services

<b>MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS À L'OUVERTURE</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>EXCUSÉS</b>	<b>ARRIVÉ EN COURS</b>
<b>31</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>0</b>



## SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2013 .....	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	5
POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES .....	5
POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : M. JACQUEMIN, CONSEILLER SAINT-NAZAIRE .....	5
POINT 5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) .....	7
POINT 6 : APPROBATION DU PRINCIPE DE RÉPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE 2013-2014 .....	11
POINT 7 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA) .....	11
POINT 7.1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2014.....	11
POINT 7.2 : APPROBATION DU RÉGIME ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR) POUR L'ANNÉE 2013-2014 (APRÈS AVIS DU CT) .....	15
POINT 7.3 : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ À L'ASSOCIATION « GÉRONTOPOLE » .....	16
POINT 7.4 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) « GEMAC » EN « TECHNOCAMPUS » ET DE SA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE .....	16
POINT 7.5 : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DU GIP « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DE SA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE .....	17
POINT 7.6 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE CRÉATION DE MAQUETTES LMD, DE SANTÉ ET DE POLYTECH NANTES.....	17
POINT 7.7 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION DE MAQUETTES DE PRÉPARATION AUX CONCOURS.....	18
POINT 7.8 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS, DE RENOUVELLEMENT OU DE CRÉATION DE DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (DU) OU DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES (DIU) .....	19
POINT 7.9 : APPROBATION DU PRINCIPE DU TRANSFERT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À SAINT-NAZAIRE, SITE DE HENLEIX, AU PROFIT DU CROUS .....	19
POINT 7.10 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES ATLANTIQUE (OSUNA).....	20
POINT 7.11 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS .....	20
POINT 8 : INFORMATION SUR LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL .....	20
POINT 9 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2012 .....	21
POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES .....	22
- CARTE MULTI-SERVICES .....	22
- SITUATION DES ÉTUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU .....	23
- CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE .....	23
ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2013 .....	24
NOTE SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA CARTE MULTI- SERVICES (CMS).....	24

**LE PRÉSIDENT** ouvre la séance à 8 heures.

#### **POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2013**

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juin 2013.**

#### **POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**LE PRÉSIDENT** explique que la structuration du projet « One Health », en partenariat avec l'École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique (ONIRIS), n'est pas encore stabilisée et que ce point sera présenté après la rentrée. Par ailleurs, 47 agents en contrat à durée déterminée ont vu leur contrat transformé en contrat à durée indéterminée, dans le cadre de la reconduction souhaitée par l'Université de Nantes du protocole « Sauvadet » de résorption de la précarité, qui, en principe, ne s'appliquait qu'en 2012. Enfin, le 10 juillet, une rencontre aura lieu au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), qui réunira les trois Universités des Pays de la Loire, les Collectivités locales et le Rectorat. Il s'agit de faire le point sur la création de la future Communauté d'Universités et d'Établissements (CUE), prévue par la loi de réforme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en cours d'adoption au Parlement. Quatre thèmes ont été définis : l'Université à un horizon de 10 ans ; la formation et la recherche ; la gouvernance ; les partenariats avec les Ecoles. Des groupes de travail communs aux trois Universités ont été constitués et seront installés le 15 juillet. Il faudrait pouvoir en créer de même au sein de chaque établissement, qui devront prendre le temps de débattre en interne.

#### **POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

**M. KEROUANTON** explique que l'opération Nouveau Tertre est relancée, suivant un planning serré. Une nouvelle phase de concertation avec les collègues du site a commencé, afin de réexaminer les usages, les besoins et les attentes. Le rapport d'expertise doit être rendu fin septembre 2013, puis une consultation pour le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera lancée. Ensuite le dialogue compétitif durera un an. Les travaux seront réalisés en deux phases, avec une livraison prévisionnelle à la rentrée 2018. Un comité de pilotage a été mis en place, présidé par **M. LABOUX**, ainsi qu'un comité technique et des référents-utilisateurs.

**M. KEROUANTON** ajoute qu'un nouveau dossier est en cours de montage, qui concerne le Quartier de la Création. Un préprogramme est en cours de rédaction, avec pour objectif la présentation d'un rapport d'expertise à la fin de l'automne 2013. La livraison est prévue à la rentrée 2017.

**M. KEROUANTON** conclut avec les deux projets d'Instituts de Recherche en Santé (IRS), en phase d'appels d'offres.

**Mme DRONNEAU** demande s'il serait possible d'informer les collègues du site Joffre de l'IUT de Nantes des locaux dans lesquels seront réellement les étudiants à la rentrée. Toutes sortes de rumeurs circulent et a priori ils ne disposent pas d'informations exactes.

**LE PRÉSIDENT** confirme que la rentrée se fera sur le site de Joffre. Des discussions ont eu lieu avec le Directeur de l'IUT de Nantes, afin d'envisager l'avenir et de définir une vision commune dans le cadre du Contrat de Projets État-Région (CPER).

#### **POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : M. JACQUEMIN, CONSEILLER SAINT-NAZAIRE**

**M. JACQUEMIN** explique que l'Université de Nantes est présente à Saint-Nazaire depuis la création de l'IUT en 1967. Des formations ont été délocalisées dans les années 1990. Le département Génie électrique de Polytech a ouvert par la suite, en 2000. En 2008, ont été mises en place des Licences 3 et des Masters de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Depuis, d'autres départements de Polytech ont été ouverts. Le site de Saint-Nazaire comporte trois implantations : celle, historique, d'Heinleix, qui abrite l'IUT de Saint-Nazaire ; le campus de Gavy, qui bénéficie d'une situation privilégiée ; enfin, le Centre de Recherche et de Transfert de Technologies (CRTT), qui abrite des laboratoires de l'Université de Nantes.

**M. JACQUEMIN** précise que le site d'Heinleix abrite 6 départements de l'IUT, une équipe du laboratoire GeM (Institut de Recherche en Génie Civil et Mécanique) et une équipe du LEMNA (Laboratoire d'Économie et de Management de Nantes Atlantique). Le campus de Gavy héberge quatre départements de Polytech Nantes et des formations de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Enfin, le CRTT abrite le GEPEA (Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire), l'IREENA (Institut de Recherche en Énergie Électrique Nantes Atlantique) et une autre équipe du GeM. Les effectifs sont d'un peu plus de 2 000 étudiants : 1 436 à l'IUT, 399 à Polytech et 170 pour l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. À l'heure actuelle, 6 Diplômes Universitaires de Technologie (DUT), 12 Licences Professionnelles, 4 diplômes d'Ingénieur, 1 Licence 3, 1 Master et 1 Master 2 sont délivrés.

**M. JACQUEMIN** ajoute que l'un des points forts du site nazairien est d'abriter des unités de recherche de qualité : 2 Unités Mixtes de Recherche (UMR) du CNRS classées A+ par l'AERES, le GeM et le GEPEA, et 2 Équipes d'Accueil, l'IREENA et le LEMNA. Saint-Nazaire a consolidé des filières de formation : Génie des procédés, Génie électrique et Génie civil, dans lesquels des diplômés du DUT au Doctorat seront délivrés.

**M. JACQUEMIN** explique qu'un nouveau bâtiment d'environ 3 000 m<sup>2</sup> vient d'être livré sur le site de l'IUT. Il abritera les deux équipes du GeM et permettra de libérer des surfaces pour les activités de recherche. Par ailleurs, une chaire « Génie civil et éco-construction » est en cours de mise en place, portée par Mme VENTURA. Elle associe la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics. L'idée est d'impulser une action autour de l'écoconstruction et de développer une thématique d'analyse du cycle de vie des bâtiments, dès leur construction. Un autre nouveau projet est la mise en place prochaine de la plate-forme préindustrielle « Défi- $\mu$ Alg », afin d'aller vers des opérations de bio-raffinage par la valorisation des micro-algues et l'extraction de molécules à forte valeur ajoutée.

**M. JACQUEMIN** ajoute que l'un des enjeux structurants serait le regroupement des 3 sites sur un seul dans le cadre du prochain CPER, ce qui permettrait de résoudre certains problèmes de fonctionnement sur le site de Gavy. Ce bâtiment n'a en effet pas été conçu pour l'enseignement ni pour la recherche et se révèle assez coûteux à exploiter. Une étude de ce regroupement a été confiée à une société de conseil spécialisée dans le domaine du bâtiment, le cabinet AT-Osborne. Ce projet permettrait d'optimiser les surfaces, en les rationalisant et en procédant à des mutualisations. L'idée serait également de créer un véritable campus sur le site de Saint-Nazaire, qui permettrait d'accroître l'attractivité de ce site.

**M. JACQUEMIN** conclut que le site de Saint-Nazaire bénéficie du soutien remarquable, tant de la CARENE que de la CCI, notamment dans le cadre du contrat d'objectifs partagés, et que cela facilite grandement le travail des équipes universitaires.

**Mme LESTIEN** remercie **M. JACQUEMIN** pour sa présentation mais fait remarquer que le schéma de regroupement sur Heinleix qui vient d'être présenté n'est pas validé à ce stade. Plusieurs options se présentent et un travail commun est mené pour inscrire ce projet dans le prochain CPER. L'un des enjeux n'est pas simplement de transférer ce qui existe à Gavy, mais aussi d'apporter une plus-value par rapport à ce site-là, notamment au niveau des formations. La présentation portait sur le pôle universitaire, mais il est important de préciser que Saint-Nazaire compte en tout 3 000 étudiants en incluant les formations non universitaires, avec beaucoup de Brevets de Technicien Supérieur. Enfin, une réflexion est menée sur le développement de formations dans le secteur des énergies marines renouvelables.

**Mme SAMI** demande si, en cas de regroupement, le site de Gavy ne ferait plus partie de l'Université.

**M. JACQUEMIN** répond qu'en effet le site de Gavy ne serait plus un site de l'Université en cas de regroupement sur Heinleix, mais souligne que ce regroupement n'est à l'heure actuelle qu'au stade d'étude.

**LE PRÉSIDENT** remercie **M. JACQUEMIN** pour sa présentation et souligne que le site de Saint-Nazaire fonctionne grâce au soutien des collectivités territoriales, la CARENE, le Conseil Régional, mais aussi le Conseil Général comme pour le projet de recherche « Défi- $\mu$ Alg » et de la CCI. C'est un site exemplaire au plan national, parce que des choix de spécialisations, de filières et de recherche ont été faits dès l'origine. Il n'a pas été procédé à la simple duplication de ce qui existait déjà à Nantes.

## **POINT 5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)**

**LE PRÉSIDENT** rappelle que ce dossier a été présenté il y a quelques semaines aux Conseils d'Administration des Universités de Nantes, d'Angers et du Maine. Depuis, un travail a été mené sur la partie budgétaire afin de présenter un dossier désormais complet.

**M. BERNOUSSI** explique que la loi sur la Refondation de l'École vient d'être adoptée par le Parlement. Elle crée définitivement les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE), qui doivent se substituer aux IUFM le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Après le vote du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 14 mai 2013, **LE PRÉSIDENT** a décidé d'organiser des discussions sur les difficultés apparues entre les Universités partenaires, afin d'apurer l'historique des reversements entre Universités. Historiquement, l'IUFM est géré par l'Université de Nantes, qui paie les dépenses de fonctionnement de tous les sites, y compris ceux d'Angers, du Mans et de Laval, avec un système de refacturation. Une contribution de 300 000 euros par établissement a été obtenue pour cette dernière année. Cet historique ayant été apuré, une équipe a été constituée pour piloter le dossier selon trois grands axes de travail. Le premier est le développement d'une filière de l'éducation, en espérant que les personnels eux-mêmes s'approprient cette thématique. Le deuxième est celui du modèle économique présenté dans le dossier de demande d'accréditation. Le troisième est celui d'une coordination globale avec les partenaires. Un dialogue fort a été maintenu avec la Direction de l'IUFM et avec les personnels. Une assemblée générale académique des personnels a eu lieu le 17 juin, à laquelle se sont rendus **LE PRÉSIDENT**, le 1<sup>er</sup> Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et le Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

**M. BERNOUSSI** souligne que le 1<sup>er</sup> septembre 2013 verra la naissance de l'ESPE qui marquera un commencement, non pas une fin. Il s'agit de se donner les moyens d'accompagner sa naissance et de se développer. Le projet présenté au Conseil d'Administration définit des grands axes stratégiques clairs, témoigne d'une ambition marquée. Il a été élaboré selon un modèle économique équilibré et pérenne. Les axes stratégiques sont les suivants : réussir la formation par alternance ; développer la recherche dans les thématiques de l'éducation ; faciliter le numérique aux élèves, aux formateurs et aux enseignants. Les cinq sites actuels de l'IUFM sont maintenus, qui permettront un maillage territorial fort. Une offre de formation, importante et de proximité, va être développée, qui comprendra trois grandes mentions de Masters « Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation » (MEEF). Le modèle économique sera à la fois juste, en garantissant la participation de chacun, pérenne et il donnera les moyens à l'ESPE de bien fonctionner. Le taux d'activité de l'IUFM est actuellement de 60 000 heures ; pour l'ESPE, le prévisionnel établi table sur 63 945 heures. Les besoins théoriques de l'ESPE sont de 64 postes de personnels BIATSS. Tout le personnel IUFM sera transféré vers l'ESPE, soit 104 postes administratifs et techniques. Le calcul de la dotation future ne reposera plus sur les effectifs étudiants, mais sur la contribution de chaque partenaire en proportion de son poids. L'Université de Nantes contribuera à 81 % du volume horaire, pour des effectifs étudiants qui représenteront 50% des effectifs totaux. Le calcul de la dotation ministérielle devrait normalement compenser cette différence.

**M. BERNOUSSI** précise que l'Université de Nantes est l'Université intégratrice de l'ESPE. Les Conseils des UFR Lettres et Langues, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), Faculté des Langues et Cultures Étrangères (FLCE) et IUFM ont donné un avis favorable à l'offre de formation. Le Conseil de l'UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie a débattu sans vote. Enfin, le Conseil de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques a refusé de se prononcer. Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) a donné un avis favorable à l'ensemble de l'offre de formation. Le Comité Technique (CT) a donné un avis favorable au projet d'ESPE. Une fois que la création de l'ESPE sera actée, il faudra l'accompagner pendant deux à trois ans, le temps qu'elle se mette progressivement en place dans des conditions correctes.

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'en accord avec le Recteur, il a demandé à **M. HEICHETTE** d'assurer l'administration provisoire de l'ESPE jusqu'à la fin de l'année 2013.

**M. LELOUREC**, sans remettre en cause le travail accompli, fait part de ses réticences. Une adoption à marche forcée a été imposée, avec un « chantage à l'urgence ». Un modèle économique est proposé, avec un décalage entre le poids de chaque Université et sa contribution initiale. Mais il est difficile de faire confiance à la dotation globale pour rééquilibrer les choses. Un problème particulier subsiste, celui des collègues enseignants, qui s'inscrivent à l'Université et qui se retrouvent ipso facto en situation dite « de reprise d'études ». Ils doivent régler des frais d'inscription élevés et le

Rectorat ne les aide pas. Il faudrait que celui-ci, partenaire de l'ESPE, prenne en compte la formation de ses propres personnels.

**LE PRÉSIDENT** répond qu'il faut que les étudiants sachent où s'inscrire, qu'il faut leur apporter une réponse et donc que le Conseil d'Administration se prononce à présent, avant que celui de chacune des Universités partenaires ne se réunisse. Si la décision de l'Université de Nantes était négative, l'établissement intégrateur pourrait changer et être l'Université d'Angers ou du Maine.

**M. CLERFEUILLE** fait savoir qu'en ce qui concerne les aspects budgétaires, les informations données par le Ministère sont que l'ESPE allait être individualisée en termes de dotation.

**M. LE BLAY** revient sur le terme « d'urgence », employé par **M. LELOUREC** et partage son analyse sur la manière dont cette réforme a été menée. Mais il y a une inquiétude réelle des étudiants et d'une partie des équipes pédagogiques, sur la question de savoir si, à la rentrée, il y aura effectivement des étudiants inscrits dans les formations à l'Université de Nantes pour se préparer aux métiers de l'enseignement. Il n'y a pas d'autre choix réaliste aujourd'hui que d'envoyer un message clair concernant la position du Conseil d'Administration sur ce dossier.

**Mme SAMI** estime que beaucoup de choses ont été gérées dans l'urgence tout au long de l'année. Un certain nombre d'inquiétudes subsiste dans ce dossier. Concernant la gestion financière, le projet de budget est difficile à comprendre. Il vient d'être dit que « normalement, la dotation devrait compenser (...) ». L'emploi du conditionnel fait un peu peur. Quand on compare les rapports entre les charges et les participations des différentes Universités, on est en droit de se demander si l'on sera vraiment capable de tenir ces engagements sur plus d'un an et si l'Université aura les moyens de supporter la charge que représentera l'ESPE.

**M. BERNOUSSI** répond que, sur le plan financier, c'est l'Université de Nantes qui a la masse salariale de tout le personnel de l'IUFM. Le principe est de transférer le personnel de l'IUFM dans l'ESPE et c'est pour cela que l'Université de Nantes supporte la plus grande part. Ce modèle économique a l'avantage d'être clair et visible, en montrant l'apport de chacun. Ce n'est qu'une naissance qu'il faudra accompagner et il faudra suivre le dossier.

**LE PRÉSIDENT** ajoute que c'est un dossier de demande d'accréditation et que l'on ignore la durée pour laquelle l'accréditation sera accordée.

**Mme SAMI** demande ce qu'il adviendra, dans un ou deux ans, de tous les engagements qui sont pris vis-à-vis des formations et des personnels. Il n'y a pas de réponses très claires à ces questions.

**LE PRÉSIDENT** répond que, pour ce qui est du budget, il n'est plus question d'un marchandage entre les uns et les autres, mais d'une contribution valorisée et objective. Le modèle de calcul des dotations, dit modèle « SYMPA », inclut un certain nombre d'éléments ignorés par le modèle habituel. C'est un modèle assez complexe, mais qui fait que chacun apporte sa contribution. C'est grâce à cela que l'Université de Nantes a obtenu que ses partenaires participent aux dépenses de fonctionnement de leurs bâtiments dans le cadre de l'IUFM.

**M. GUÉVEL** intervient sur la question de la recherche et estime que la mastérisation avait eu un effet plutôt positif, en ce sens qu'elle avait permis d'intégrer une vraie initiation et une vraie formation à la recherche dans la formation des futurs enseignants. Aujourd'hui, les directives du Ministère ont conduit à imposer la production de nouvelles demandes d'habilitations de formations qui vont en être privées, pour tout ou partie. C'est une régression dommageable et il faudrait que, dans le futur, l'établissement s'attache à faire évoluer cette situation dans le bon sens.

**M. GUÉVEL** s'étonne que le transfert des personnels de l'IUFM soit automatique, alors que ce n'était pas le discours tenu il y a quelques mois. Le chiffre des personnels administratifs et techniques a été évoqué précédemment : les besoins ont été évalués à 64 personnes alors que 104 sont transférées. Il y a une différence de 40 personnes, dont on se demande ce qu'elles feront.

**M. GUÉVEL** souhaite connaître les données chiffrées concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, en les mettant en regard avec les effectifs étudiants attendus, notamment sur le site de Nantes.

**LE PRÉSIDENT** répond qu'il s'agit à peu près de 276 personnes pour 1 200 étudiants. En ce qui concerne la recherche, il s'agit pour les étudiants d'une initiation, comme il a été indiqué.

**M. BERNOUSSI** précise qu'un principe, selon lequel toute personne qui ne souhaite pas quitter l'IUFM doit être transférée à l'ESPE, a été appliqué. Il faudra accompagner ce transfert,

conformément à la demande du Ministère. S'il y a un décalage de postes, il conviendra de procéder à une analyse, notamment par rapport à l'évolution des besoins. Mais l'ESPE pourra aussi révéler de nouveaux besoins, comme par exemple dans le domaine du numérique, vers lequel certains postes devront être réorientés. Cette adéquation ne pourra se faire qu'au fur et à mesure des années et des évolutions de l'ESPE.

**M. BROCHARD**, à propos du décalage sur les postes administratifs et techniques, explique qu'il ne lui semble pas que les collègues manquent de travail. Comme il l'a fait savoir en Comité Technique, l'organisation syndicale qu'il représente sera très vigilante sur l'analyse des besoins et de l'effectif actuel ainsi que sur l'accompagnement. Le tableau fait état de besoins évalués à 64 postes mais il semble que ce soit plutôt 81. En ce qui concerne le dossier d'accréditation, l'UNSA est favorable à la création des ESPE. L'étude des modèles économiques adoptés dans les dossiers de demande d'accréditation d'autres ESPE montre que l'Université de Nantes n'est pas la seule à affecter à l'ESPE l'ensemble des moyens et des ressources humaines actuellement affectés à l'IUFM.

**M. BROCHARD** ajoute qu'il partage ce qui vient d'être dit sur la méthode de mise en place des ESPE, dans la précipitation. L'ampleur de ce projet méritait que l'on puisse y consacrer plus de temps. Il est important que l'équipe présidentielle ait pu se déplacer sur le site, car les personnels étaient en attente d'informations en raison de nombreuses inquiétudes. La mise en place du modèle économique sera l'objet d'une grande vigilance, notamment sur les modalités de fonctionnement des différents sites. La place de l'ESPE au sein de la future Communauté d'Universités et d'Établissements fait l'objet d'interrogations et il faut espérer qu'un débat large et participatif pourra avoir lieu, de sorte que l'ESPE, projet académique, en fasse bien partie.

**M. CATALA** rappelle qu'il a déjà indiqué tout le mal qu'il pense de la méthode adoptée ; il n'a pas changé d'avis. Trois points posent problème dans ce dossier. Tout d'abord, celui évoqué par **M. GUÉVEL**, du lien avec la recherche. Un modèle a finalement été imposé, ce qui est très contestable sur le plan des libertés universitaires. Cette insuffisance de l'initiation à la recherche dans les nouvelles maquettes, par rapport à ce qui existait précédemment, est fortement préjudiciable à la formation de ces enseignants. On constate, notamment dans les disciplines littéraires, que les étudiants qui réalisent des mémoires de recherche ont des taux de réussite bien meilleurs aux concours du CAPES. Non seulement le volume horaire est désormais diminué, mais les intitulés et le contenu de certaines unités d'enseignement de cette initiation à la recherche laissent dubitatifs. À la lecture de certaines maquettes, l'impression se dégage que cela va se limiter à une initiation à la recherche de documents sur internet.

**M. CATALA** ajoute qu'un deuxième problème est celui de l'encadrement en personnels administratifs et techniques. La différence d'encadrement entre l'ESPE et les autres composantes de l'Université pose question. C'est un problème ancien, qui date de l'intégration de l'IUFM à l'Université, qu'il faudra résoudre un jour ou l'autre. La mise en place de l'ESPE devrait s'accompagner d'un véritable audit des missions des personnels administratifs et techniques et des missions d'administration transférées depuis 4 ans vers les composantes, notamment pour la gestion des Masters de préparation au second degré, sans transfert des moyens nécessaires pour les assurer. Il y avait là, peut-être, une occasion de le faire, qui n'a pas été saisie.

**M. CATALA** remarque que la charge horaire totale de formation est augmentée, de plus de 3 000 heures, soit 6,5%. L'origine n'en est pas claire, d'autant qu'à l'étude du détail des maquettes, une baisse du nombre d'heures consacrées à la formation des professeurs du second degré peut être constatée, par rapport à la situation antérieure. Le travail important qui a été accompli sur la question du budget doit être salué, même s'il reste des incertitudes. La question se pose enfin de la nature de la participation du Rectorat.

**M. CATALA** conclut que le dossier paraît plutôt cohérent et l'on peut y être favorable, même s'il faut continuer à faire preuve de vigilance et s'il subsiste des sources d'inquiétudes. De nombreux points mériteront d'être remis en chantier à la rentrée prochaine. Il est souhaitable qu'une vision à long terme soit développée et que l'on puisse déterminer quel volume d'enseignements représentait la formation d'un enseignant des écoles ou du secondaire avant l'intégration de l'IUFM, quel a été l'impact de la mastérisation sur ce volume horaire et quelle est la situation actuelle.

**M. BERNOUSSI** répond que la charge de formation a été estimée au niveau théorique, sans tenir compte des mutualisations d'enseignements possibles et auxquelles il faudra nécessairement procéder. En ce qui concerne l'aspect recherche des formations, toutes les maquettes seront effectivement à reprendre l'année prochaine.



**M. CLERFEUILLE** explique que l'apport du Rectorat consiste en la mise à disposition de 7,5 postes d'enseignants et d'une dotation horaire supplémentaire d'environ 5 000 heures.

**M. BERNOUSSI** ajoute que le Rectorat rémunère également les enseignants qui accueillent les stagiaires.

**Mme ISHOW** s'interroge sur l'ambition des programmes. Le numérique ou les langues y sont très présents. Il est indiqué que des moyens supplémentaires leur seront affectés, mais sans que la forme qu'ils prendront ne soit précisée. La question se pose de savoir si l'Université dispose des moyens pour assumer l'effort très important que cela semble devoir supposer. La recherche s'appuie essentiellement sur les Sciences de l'Éducation, alors qu'après la réussite à un concours, un étudiant peut très bien s'ouvrir à autre chose. L'impression peut s'en dégager qu'il y a une sorte d'embrigadement des étudiants, en termes de formation, qui est loin d'être une ouverture.

**M. BERNOUSSI** répond qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires consacrés au numérique ou aux langues, au stade de la création de l'ESPE. Les moyens actuels suffisent à couvrir les besoins. Ce sont les instances de l'ESPE qui devront définir les axes stratégiques et les moyens qu'ils voudront leur accorder en ajustant les moyens aux besoins.

**M. GUÉVEL** revient sur la question des personnels techniques et administratifs. Il demande comment, dans un établissement que l'on veut unitaire, de telles différences de traitement entre composantes peuvent être justifiées, sur le terrain, face aux personnels et aux étudiants, même si les besoins en encadrement des formations de préparation aux concours ne sont pas tout à fait comparables à ceux d'une composante plus classique. L'amélioration du taux de réussite en Licence, demandée par le Ministère, suppose des moyens dont l'Université ne dispose pas. Dans un établissement où se posent des questions majeures sur le financement de l'offre de formation existante, qui a arrêté un plan de retour à l'équilibre, le volume horaire des formations de l'ESPE est subitement augmenté de 6,5%, sans vérifier si cela s'avère indispensable et pertinent.

Sur le deuxième volet de l'intervention de **M. GUÉVEL, LE PRÉSIDENT** répond que la réponse faite précédemment par **M. BERNOUSSI** confirme que l'Université reste très vigilante. Des efforts de mutualisation vont être consentis, la carte des formations va être redessinée et il faut tenir compte des heures disciplinaires. En matière d'encadrement, il y a effectivement des disparités très importantes, comme il en existe aussi en termes de ratio de surface de locaux par étudiant. Mais les Universités d'Angers et du Maine ont avancé l'argument que l'Université de Nantes allait profiter de la création de l'ESPE pour procéder à des redéploiements et pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire ; cela a créé des difficultés lors du montage du dossier de l'ESPE. Pour sa part, le Ministère a fait remarquer que lors du passage à la mastérisation, l'Université de Nantes a été la seule en France à ne pas avoir puisé dans les personnels de l'IUFM. Mais la problématique aujourd'hui est celle d'une redéfinition des postes, de manière à pouvoir s'adapter progressivement, suivant l'évolution du dossier.

**Mme SAMI** note qu'un audit va être réalisé après la création de l'ESPE ; il aurait été plus logique et plus transparent de le réaliser auparavant. Des choix sont faits qui vont être remis en cause dans un, deux ou trois ans. Les maquettes font apparaître une réduction évidente du volet recherche, mais également une réduction très souvent importante du volet disciplinaire. Enfin, la question se pose de savoir où vont s'inscrire les étudiants.

**M. CLERFEUILLE** répond à la remarque sur l'audit que, pour l'année qui vient, l'Université a raisonné en termes prévisionnels : prévisions d'effectifs, de groupes, etc. Il est très difficile, aujourd'hui, de savoir ce qui va se passer précisément à la rentrée. Il sera plus facile de procéder à un bilan après six mois de fonctionnement de l'ESPE, en tenant compte des effectifs réels pour l'année 2013-2014.

**M. BERNOUSSI** répond qu'il y a trois nouvelles mentions « MEEF ». Pour deux d'entre elles, les inscriptions se feront à l'ESPE ; pour la dernière, dans la composante disciplinaire qui portera le parcours.

**Mme TRICHET** souhaite se faire la porte-parole de professeurs d'allemand qui demandent que soient valorisés leurs efforts dans la dynamique de création d'enseignements bidisciplinaires, qui associent l'allemand à d'autres matières. Ils s'estiment stigmatisés par le faible nombre d'étudiants, alors que l'on néglige de comptabiliser une partie des étudiants engagés dans des formations bidisciplinaires. La dynamique de l'allemand est ainsi sous-estimée et ils demandent à être soutenus.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.



**Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour et 7 voix contre, le dossier de demande d'accréditation de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), ci-joint.**

#### **POINT 6 : APPROBATION DU PRINCIPE DE RÉPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE 2013-2014**

**M. CLERFEUILLE** explique que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a publié le 28 juin la circulaire fixant les montants des droits universitaires pour l'année 2013-2014. Elle fixe également le montant de la participation des étudiants aux dépenses de la médecine préventive, la part minimale des droits universitaires réservée au service de la documentation et celle réservée au financement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 27 voix pour :**

**- Approuve le principe de répartition des droits universitaires selon le tableau joint en annexe à la présente délibération ;**

**- Autorise le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre 2013, déduction faite d'une somme de 23 € qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. En cas de circonstances exceptionnelles, le Président de l'Université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.**

#### **POINT 7 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)**

##### **POINT 7.1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2014**

**M. BARBU** souligne que le débat d'orientation budgétaire est la première étape de la construction du budget 2014 et rappelle des éléments de contexte. Un inventaire de la situation de l'Université a été réalisé en 2012 à l'arrivée de la nouvelle équipe présidentielle, avec l'accompagnement d'une mission flash demandée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Un audit financier a été réalisé par des membres de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR), qui a mis en évidence des difficultés budgétaires structurelles. La préparation du budget 2013 a nécessité des choix à la fois courageux et douloureux, comme le gel de postes. Le soutien financier des partenaires publics de l'Université, l'État, la Région et Nantes Métropole, s'est avéré indispensable pour passer le cap de l'année 2013. Un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été présenté en mars 2013, qui vise non seulement le retour à l'équilibre financier mais aussi la reconstitution d'une capacité d'autofinancement qui permettra à terme de réaliser des investissements. La deuxième phase de la mission d'accompagnement par l'IGAENR, après la mission flash, est pratiquement terminée. Elle va permettre de mieux analyser les coûts, à la fois de la formation, de la recherche et du patrimoine immobilier.

**M. BARBU** note que l'exercice budgétaire 2012 a fait apparaître un déficit global de plus de 3 millions d'euros. Le fonds de roulement est passé de 33 millions d'euros à la fin 2009, à 4,43 millions d'euros à la fin 2012, en raison d'une politique ambitieuse d'investissements menée ces dernières années et d'une mise en conformité des comptes avec de nouvelles règles comptables. L'évolution des charges de personnels est un facteur déterminant de l'évolution de la situation budgétaire, depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE). Elles ont augmenté de plus de 15 millions d'euros en 2010, de 8,5 millions d'euros en 2011 et 4,5 millions d'euros en 2012. Il y a une nécessité évidente de contrôler la masse salariale, qui représente plus de 80% du budget de l'Université, hors investissements.

**M. BARBU** poursuit avec le budget de fonctionnement, qui est de 63 millions d'euros en 2012. Ce montant est d'apparence trompeuse, car il inclut des dotations aux amortissements très importantes liées à l'évaluation du patrimoine immobilier, d'environ 20 millions d'euros. Dans la réalité, le budget de fonctionnement est en baisse de 43,9 millions d'euros en 2011 à 42,7 millions d'euros en 2012. Cette maîtrise se poursuivra et s'il est en augmentation en 2013, c'est sous l'effet de la mise en service programmée de nouveaux bâtiments et de leurs frais de fonctionnement, lourds à supporter.

**M. BARBU** rappelle que les prévisions budgétaires étaient très pessimistes au tout début de l'année 2013, mais relève que l'élaboration du budget rectificatif n°1, adopté par le Conseil d'Administration du 7 juin 2013, a montré un léger redressement et que les mesures prises commencent à porter leurs fruits. Le prélèvement sur fonds de roulement, d'un montant prévisionnel initial de 1,5 million d'euros, devrait pouvoir être limité à 170 000 euros.

**M. BARBU** explique que les grandes orientations du budget 2014 reposent d'abord sur un dialogue de gestion repensé, qui sera organisé autour des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) mis en place par le 1<sup>er</sup> Vice-président pour la première fois en 2013 dans toutes les composantes grâce à un travail consensuel avec tous les Directeurs de composantes. L'objectif est de les étendre à l'ensemble des laboratoires de recherche, comme cela a déjà été fait pour ceux de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Il est important que chacun puisse exprimer ses besoins de la même façon, dans le cadre d'un dialogue uniformisé. Ils seraient un outil de dialogue entre les services et la Présidence d'une part, les Directeurs de composantes et de laboratoires d'autre part. À terme, un tableau de bord pourrait être construit, qui permettrait de suivre la réalisation des objectifs affichés dans les CPOM et d'attribuer une partie des moyens en fonction de leur degré d'atteinte sur des points très ciblés.

**M. BARBU** ajoute que, sur la base des CPOM, des commissions thématiques pourraient être mises en place, qui prépareraient la prise de décision. Elles permettraient un dialogue plus soutenu et plus collégial entre la Présidence, les services et les Directeurs et Doyens. Certaines commissions thématiques existent déjà, comme la Commission Recherche, mise en place par **M. BENHAMOU**, chargée de réfléchir à l'amélioration de l'accompagnement financier et administratif de la recherche. De telles commissions sont proposées dans les domaines de la formation, des investissements, des projets innovants et enfin des moyens en enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS. Elles seraient chargées de préparer le travail, d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande collégialité de la prise de décision, sans se substituer pour autant aux instances délibératives.

**M. BARBU** insiste sur le fait que la part la plus importante du budget est consacrée aux dépenses de personnels, qui en représentent 80%. L'objectif est de reconduire en 2014 les mesures prises en 2013, comme le gel de postes, la maîtrise des charges d'enseignement, la renégociation des conventions de délégation pour obtenir une véritable compensation de la totalité du coût salarial des personnels mis à disposition, la révision du calcul de l'enveloppe budgétaire « invités », le respect de l'enveloppe financière ministérielle pour les doctorants, etc. Un renforcement de l'accompagnement du personnel est également prévu, notamment sur les plans de la formation et de la préparation aux concours.

**M. BARBU** relève qu'il faut s'assurer que l'offre de formation soit cohérente au niveau régional et soutenable. L'idée est de faire travailler la Commission formation sur les grandes orientations de la carte des formations. Le calcul de l'enveloppe budgétaire des charges d'enseignement se fera toujours dans le respect des seuils d'ouverture applicables à l'ensemble des composantes, chacune étant accompagnée pour mieux calibrer son offre de formation. Un effort doit être porté sur les composantes qui n'ont pas encore d'offre de formation continue. L'année 2014 verra aussi la mise en œuvre de l'ESPE qui fera sa première rentrée universitaire.

**M. BARBU** indique qu'il faut poursuivre la restructuration de la formation continue commencée en 2011 et développer les ressources qui en sont issues ainsi que celles provenant de l'apprentissage et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Il faut clarifier les comptes de chaque service de formation continue et que chaque composante présente un résultat propre avec une affectation réelle des personnels et des moyens à cette activité. Il est prévu de mettre en place des procédures spécifiques et des outils de gestion, en particulier un accompagnement par le logiciel SIFAC.

**M. BARBU** souligne que la maîtrise des charges de fonctionnement est plus importante que jamais. Il est prévu d'assurer aux composantes les mêmes dotations de fonctionnement qu'en 2013, ainsi que le même volume budgétaire pour les projets pédagogiques. Il est par contre nécessaire de toujours encadrer et arbitrer les subventions versées par l'établissement, d'encourager les comportements permettant d'améliorer la performance énergétique. Les consommations en ce domaine représentent un budget de 4 millions d'euros et des augmentations sont annoncées pour les prochaines années, avec une projection de plus de 10 millions d'euros de dépenses à l'horizon de 2017. Le service logistique doit aussi être amélioré, pour optimiser les achats et les approvisionnements de l'établissement. Un projet à venir concerne la réorganisation des services de reprographie, dont l'état des lieux est en cours. Des discussions avec les acteurs de terrain commenceront à la fin de l'année.

**M. BARBU** fait remarquer que l'accompagnement du développement de la recherche est absolument indispensable pour augmenter l'attractivité de la gestion des contrats par l'Université. Cela passe par la création de l'Unité Budgétaire (UB) Recherche, préconisée depuis 2008 dans différents rapports du MESR. Elle a été partiellement mise en place sur le pôle Sciences. L'idée est de l'élargir à l'ensemble des laboratoires, pour mettre la recherche sur un pied d'égalité avec la formation en matière de gestion. Il s'agit également de faciliter les achats au sein des laboratoires par la généralisation de la carte achats d'une part et d'autre part par l'application de l'ordonnance de 2005 qui leur donne plus de souplesse dans ce domaine. Il est également nécessaire de renégocier une meilleure répartition des charges d'occupation et d'entretien du patrimoine immobilier avec les partenaires que sont notamment le CNRS, l'INSERM et le CHU. Il est également envisagé de continuer le travail de mise au point des modes de prélèvement sur les contrats de recherche, pour une meilleure prise en compte de l'environnement économique de la recherche.

**M. BARBU** poursuit avec l'investissement, où l'objectif est de dégager une capacité d'autofinancement qui constituera un levier pour demander des financements extérieurs. Les priorités sont les investissements énergétiques, afin d'optimiser et de réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments existants. Il s'agit de mieux structurer la réhabilitation des bâtiments, la planification des travaux et d'assurer plus de transparence et de collégialité, grâce au travail des commissions thématiques évoquées précédemment. L'Université doit également poursuivre l'objectif d'une meilleure planification des investissements liés à la pédagogie, ce qui suppose la réalisation d'un inventaire physique, conformément aussi à la demande des Commissaires aux comptes. L'établissement, à l'heure actuelle, n'a pas une idée claire de l'affectation de l'ensemble des moyens et des matériels, parfois coûteux, consacrés à la recherche, pas plus que du petit matériel pédagogique. Cela permettra d'avoir une meilleure vision des besoins des composantes et des laboratoires. La synthèse des CPOM permettra également de mieux identifier et de prioriser les besoins.

**M. BARBU** rappelle qu'une meilleure stratégie d'investissement dépend aussi de la qualité des systèmes d'information. Les réflexions sur la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pour les ressources humaines et d'un système d'information pour la scolarité sont en cours. Les changements organisationnels doivent permettre de renforcer les fonctions supports, le pilotage de la masse salariale, les fonctions finances, les fonctions transversales comme la logistique et les achats, les fonctions de maîtrise d'ouvrage de la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI). Il faut également assurer une meilleure proximité et un meilleur dialogue entre les services centraux et les différents services des composantes.

**M. BARBU** explique que l'évolution de la fonction finances va de pair avec la création de l'UB Recherche. Il ne s'agit pas seulement de créer un service facturier, mais aussi et surtout d'assurer un meilleur pilotage déconcentré, c'est-à-dire au sein des composantes et des unités de recherche. Cela prendra la forme de services financiers déconcentrés, avec à leur tête un responsable de service et deux référents, un référent administration et pédagogie ainsi qu'un référent recherche. L'idée est de mieux accompagner la gestion dans les composantes avec un vrai suivi budgétaire et un réel contrôle de gestion, afin d'améliorer le pilotage grâce à une meilleure transparence des flux financiers.

**M. BARBU** présente la chronologie de l'élaboration du budget 2014, depuis la première étape du débat d'orientation budgétaire, qui définit les grandes orientations, jusqu'au projet de budget qui sera soumis au vote du Conseil d'Administration en décembre 2013.

**Mme DRONNEAU** revient sur la question de la gestion des contrats de recherche et juge qu'il y manque un volet consacré aux ressources humaines. Les laboratoires ont en effet besoin d'aide et de conseils, notamment dans le domaine du recrutement. Elle demande en quoi consistent concrètement les projets concernant le management global de la Direction des Ressources Humaines ainsi que les réunions de gestion du personnel prévues avec chaque composante.

**M. BIAIS** relève que cette question fait écho à la mise en place de la nouvelle organisation des services, qui prévoit l'identification, à la rentrée, d'un sous-ensemble fonctionnel « Ressources humaines et environnement au travail », avec deux Directions bien distinctes, une Direction en charge des Ressources humaines et du dialogue social et une nouvelle Direction dédiée à la problématique de l'environnement au travail. Cette dernière traitera de toutes les questions qui, notamment, sont portées à la connaissance des services centraux à travers le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Une nouvelle Directrice des Ressources Humaines et une nouvelle responsable du pôle de gestion des personnels BIATSS prendront également leurs fonctions à la rentrée. Une à deux fois par an, des Réunions de Gestion des Personnels des Composante (RGPC) seront organisées sous l'égide de **Mme LE FICHANT**, de **Mme TEXIER** et de la nouvelle Directrice

des Ressources Humaines, avec le Directeur de chaque composante accompagné des personnes qu'il souhaitera, afin de faire un point sur les situations individuelle et collective des personnels. Ce dialogue de proximité permettra de traiter les différentes questions en dehors des grandes campagnes de révision des effectifs ou de promotion. Cela permettra également de développer une approche un peu plus qualitative des problématiques liées aux ressources humaines.

**Mme SAMI** note que les commissions thématiques seraient destinées à effectuer un travail préparatoire. Elle estime qu'il est important de savoir qui en sera membre avant d'acter le principe de leur création. Un aspect rédhibitoire de ces commissions telles qu'elles sont proposées, est qu'elles court-circuitent le travail collégial qui doit être fait au CEVU pour ce qui concerne la formation et au CS pour ce qui concerne la recherche et l'innovation. Il est question, sur l'une des diapositives, de stabiliser l'offre de formation « sur les propositions de la Commission formation » et l'on se demande quelle est la place du CEVU. En ce qui concerne la Commission « projets innovants », il est indiqué qu'elle « recense les projets proposés par les composantes ou laboratoires », qu'elle « vérifie la cohérence du projet avec la politique de l'Université de Nantes et les axes politiques de nos partenaires », qu'elle « priorise les projets », alors que c'est là le rôle du Conseil Scientifique. Il est tout à fait compréhensible que celui-ci s'appuie sur des experts et institue des commissions auxquelles participent des personnes extérieures à l'Université. Mais une commission dont, pour le moment, on ne connaît pas la composition ni les modalités selon lesquelles ses membres seront nommés ou choisis, semble être quelque chose qui court-circuite les Conseils élus. Cela semble d'autant plus rédhibitoire en ce qui concerne la formation que la définition de l'offre de formation est de la compétence du CEVU.

**M. BARBU** rappelle que les projets de décisions soumis à l'approbation des organes délibérants font nécessairement l'objet d'un travail de préparation très actif. Il s'agit ici d'élargir la préparation de la prise de décision, de la rendre plus transparente, plus collégiale, sans empiéter sur le rôle de quiconque.

**M. BENHAMOU** précise qu'il a, par exemple, mis en place deux commissions ad'hoc, l'une sur les appels d'offres et l'autre sur la simplification administrative de la recherche. Elles étaient composées de membres du Conseil Scientifique et de Directeurs de laboratoires. Le Président de chacune de ces commissions est venu présenter le résultat de leur travail au Conseil Scientifique et en réunion des Directeurs de laboratoires. Sur la base de leur travail, le Conseil Scientifique a élaboré et voté des propositions, qui ont ensuite été à nouveau présentées aux Conseils de laboratoires.

**M. BARBU** ajoute qu'à plusieurs reprises il a été souligné qu'il était regrettable que la Commission des investissements ne se réunisse plus.

**Mme TRICHET** remercie **M. BARBU** pour la qualité de ses interventions en Conseil d'Administration. Elle estime qu'actuellement, les unités de recherche ne se sentent pas particulièrement soutenues dans leurs efforts, alors que les prélèvements ont augmenté et les dotations ont diminué.

**M. BARBU** répond que l'enjeu est de renforcer le pilotage de la recherche, de donner aux Directeurs des unités de recherche une meilleure visibilité des flux, entrants et sortants et de permettre un meilleur accompagnement des contrats de recherche.

**M. GANGLOFF** souhaite établir une comparaison entre le budget 2012 et la situation budgétaire après la prise en compte du budget rectificatif n°1. Un décalage apparaît ; la masse salariale augmente de 4 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement de 3,7 millions d'euros, alors que les produits ne suivent pas. La situation budgétaire s'aggrave donc et un prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement est nécessaire, qui va être un petit peu plus réduit que ce qui était prévu.

**M. GANGLOFF** demande quels outils de contrôle et de pilotage ont été mis en place, notamment en termes de tableaux de bord, pour suivre l'évolution de la situation.

**M. BARBU** répond que l'augmentation de la masse salariale entre 2012 et 2013 est essentiellement due à l'évolution du « Compte d'Affectation Spéciale (CAS) Pensions » et à celle du « Glissement Vieillesse Technicité (GVT) », en augmentation de plus de 6 millions d'euros. Des mesures de gels de postes et de contrôle de la masse salariale dans son ensemble ont été prises, qui commencent à porter leurs fruits. Avec le budget rectificatif n°1, la situation apparaît au contraire plutôt meilleure par rapport au budget initial, puisqu'un certain nombre de charges salariales ont pu être recalculées sur la base des derniers mois de 2012. Cela a montré que les choses prenaient une tournure plutôt encourageante et qu'elles iraient un petit peu mieux. Mais personne ne doit crier

tournure plutôt encourageante et qu'elles iraient un petit peu mieux. Mais personne ne doit crier victoire, les efforts doivent être maintenus et rester très importants. En ce qui concerne les moyens de contrôle, des tableaux de suivi de l'évolution des budgets, ligne par ligne, trimestre par trimestre, ont été mis en œuvre.

**M. BROCHARD** remercie **M. BARBU** pour la clarté et l'exhaustivité de sa présentation. Sans se prononcer sur la pertinence des autres commissions, il explique qu'il lui paraît important que la Commission des moyens, la Commission des investissements et la Commission projets innovants n'aient qu'un rôle préparatoire et que la décision finale appartienne bien au Conseil d'Administration.

**M. BARBU** répond que ce sera bien évidemment le cas et qu'il n'est en aucun cas question de priver le Conseil d'Administration de ses prérogatives.

**M. BROCHARD** salue la volonté affirmée d'aider à la formalisation d'un véritable schéma directeur du système d'information et du numérique et l'annonce, faite en CPCA, par le Directeur Général des Services, de sa présentation au Comité de pilotage. Par ailleurs il est très important que la restructuration du service reprographie se fasse avec la participation des collègues des imprimeries et non pas en les excluant des discussions préparatoires, comme cela a pu être le cas auparavant.

**M. LE BLAY** souligne qu'il s'agit de commissions ad'hoc, qui travaillent sur des projets. Il faut les distinguer des organes permanents que sont les Conseils, composés d'élus, qui devraient en amont approuver leur composition et leurs missions et se prononcer sur leurs propositions en dernière instance.

**Mme SAMI** estime que l'exemple présenté par **M. BENHAMOU** est l'illustration de ce qu'elle disait auparavant. Il s'agissait d'une commission élargie du Conseil Scientifique et non pas d'une commission dont on ne connaissait pas la composition.

**M. BARBU** répond que les commissions ne feront qu'accomplir le travail que l'équipe des Vice-présidents et les services internes effectuaient les années précédentes.

**Mme CARON** est d'avis que les Conseils et les personnels doivent bénéficier d'une représentation effective au sein de ces commissions. La discussion porte beaucoup sur l'organisation, mais peu sur les orientations budgétaires elles-mêmes. On est en train d'entériner un déficit qui va perdurer plusieurs années. En 2013, un apport des collectivités territoriales a permis de trouver un meilleur équilibre budgétaire, mais qui s'est traduit par de fortes contraintes à l'intérieur de l'établissement, comme les gels de postes qui vont se pérenniser jusqu'à une date inconnue. Le contenu de la recherche est essentiellement défini par les appels d'offres, si bien que le pilotage n'est pas interne à l'Université : elle devient prestataire de services et gestionnaire de contrats.

**M. CATALA** remercie **M. BARBU** pour la qualité de sa présentation. Une manière d'apaiser la discussion sur la question des Commissions serait de distinguer d'une part les Commissions formation et recherche, d'autre part les autres Commissions, plus transversales. L'intérêt des CPOM conclus au niveau des composantes était de réserver une place assez importante aux laboratoires et de mêler à la fois l'enseignement et la recherche. La question se pose si la conclusion de CPOM spécifiques aux laboratoires ne risque pas de découpler la recherche de la formation. On peut également se demander s'ils sont vraiment nécessaires si les CPOM des composantes continuent à traiter de la recherche.

**LE PRÉSIDENT** répond que cette question a justement été débattue lors de la dernière Conférence des Directeurs de laboratoires. Certains ont fait part de leur souhait d'aller plus loin que ce que permettent les CPOM des composantes. L'objectif de la convergence entre la formation et la recherche voudrait qu'il n'y ait qu'un seul CPOM, dans l'idéal. Mais des difficultés naissent avec les laboratoires hébergés par plusieurs composantes. Une réflexion approfondie est ainsi nécessaire.

**M. CATALA** juge qu'il faudrait peut-être laisser aux composantes la liberté de s'organiser comme elle l'entendent en choisissant entre un CPOM commun et un CPOM diversifié, ce qui conférerait plus de souplesse.

**M. BENHAMOU** fait remarquer qu'il est nécessaire de prendre en compte la situation des laboratoires multi-composantes ou multi-établissements. Dans ces cas-là, il n'est pas possible de se passer de CPOM spécifique pour la définition de leurs besoins et de leur développement. Il faudra ensuite les comparer avec les CPOM des composantes.

## **POINT 7.2 : APPROBATION DU RÉGIME ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR) POUR L'ANNÉE 2013-2014 (APRÈS AVIS DU CT)**



**M. CLERFEUILLE** explique que la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) répond à deux l'objectif de l'utilisation du régime indemnitaire dans le pilotage des ressources humaines et l'organisation de parcours de carrières. Elle comprend deux parts, la part « fonctions » et la part « résultats », cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs à un taux de référence exprimé en euros variable selon le corps d'appartenance de l'agent. Le Comité Technique a rendu un avis défavorable à deux reprises et la CPCA a donné un avis favorable, avec deux voix contre.

**M. BROCHARD** explique que l'UNSA s'oppose à cette prime et que le Gouvernement a entendu ses réticences et sa position sur ce sujet. Il cite un article du quotidien « Les Échos » daté du 29 janvier 2013 : « A défaut de pouvoir dégeler de suite le point d'indice, le Ministère est toutefois résolu à s'attaquer à un autre marqueur du quinquennat Sarkozy : la rémunération à la performance des fonctionnaires. " Je vais revenir dessus ", confie Marylise Lebranchu aux " Échos ", pour qui ce dispositif n'est " pas adapté à la fonction publique " et a constitué " un tract politique " sous la précédente majorité. »

**M. BROCHARD** ajoute qu'un article de « La Gazette des Communes, des Départements et des Régions » du 30 janvier 2013, cite la Ministre de la Fonction Publique : « " Il nous faut donc réfléchir aujourd'hui, avec les organisations syndicales (...), à un nouveau système de primes fondé sur des critères reconnaissant l'engagement des personnels ", a-t-elle ajouté, précisant que ce sujet serait abordé lors d'une réunion consacrée aux rémunérations prévue le 7 février. »

**M. BROCHARD** conclut qu'il votera contre cette délibération.

**Mme CARON** fait savoir qu'elle soutient la position de **M. BROCHARD** et qu'elle votera contre.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 9 voix contre et 14 voix pour, le régime et les modalités d'attribution de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour l'année 2013-2014, détaillés dans le tableau joint en annexe.**

### **POINT 7.3 : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ À L'ASSOCIATION « GÉRONTOPÔLE »**

**M. CLERFEUILLE** explique que l'association « Gérontopôle » a pour vocation de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, d'être un relais de croissance, d'excellence pour tous les acteurs impliqués dans les problématiques liées au vieillissement. C'est un projet structurant au plan régional, qui implique de nombreux acteurs.

**Mme CARON** estime que la présentation de ce Gérontopôle aurait dû être plus conséquente en termes de fonctionnement et qu'elle ne dispose pas de tous les éléments d'information pour exprimer un vote.

**LE PRÉSIDENT** propose d'inviter le Professeur BERRUT, Président du Gérontopôle, à venir le présenter aux membres du Conseil d'Administration, lors d'une prochaine réunion de celui-ci.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 3 abstentions et 17 voix pour, l'adhésion de l'Université à l'association GERONTOPÔLE en tant que membre de droit.**

### **POINT 7.4 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) « GEMAC » EN « TECHNOCAMPUS » ET DE SA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE**

**M. CLERFEUILLE** explique qu'il s'agit d'approuver la transformation du Groupement d'Intérêt Public (GIP) GEMAC en GIP TECHNOCAMPUS, ainsi que sa nouvelle convention constitutive. Le nombre de partenaires du GIP passe de 8 à 13 et les droits statutaires de l'Université sont par conséquent diminués de 5 à 4%. Ce GIP s'occupe essentiellement de la gestion des locaux.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration, avec 2 abstentions et 18 voix pour,**

- Approuve la transformation du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « GEMAC » en « TECHNOCAMPUS » et son projet de convention constitutive ci-joint ;
- Autorise le Président de l'Université à signer la convention constitutive du GIP.

**POINT 7.5 : APPROBATION DU RENOUELEMENT DU GIP « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DE SA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE**

**M. CLERFEUILLE** explique que ce point avait déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration du 8 février 2013, mais que, depuis, l'État a demandé que l'avenant de prolongation et la convention constitutive modifiée du GIP CRNH soient fusionnés dans un seul document et que sa durée soit ramenée de 6 à 3 ans.

**Mme CARON** demande pourquoi l'État a demandé que la durée de ce GIP soit réduite.

**M. CLERFEUILLE** répond que l'explication n'en est pas connue.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration, avec 3 abstentions et 17 voix pour,**

- Approuve le renouvellement du GIP CRNH, devenu GIP CRNHO, pour une durée de 3 ans ;
- Approuve le projet de convention constitutive modifiée, joint en annexe ;
- Autorise le Président de l'Université à signer la convention constitutive modifiée du GIP ;
- Déclare que la présente délibération annule et remplace sa délibération n°2012-02-08-6-3 du 8 février 2013.

**POINT 7.6 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE CRÉATION DE MAQUETTES LMD, DE SANTÉ ET DE POLYTECH NANTES**

**M. BERNOUSSI** explique que la seule demande de renouvellement porte sur l'ensemble de l'offre de formation de Polytech Nantes, en ce qui concerne les formations d'ingénieur. C'est une habilitation très particulière, qui ne passe pas par l'AERES mais par la Commission des titres d'ingénieur. Il faut pour cela répondre à un cahier des charges très particulier. Le dossier est accompagné d'un courrier du **PRÉSIDENT**. Il a semblé important d'avoir l'avis des instances de l'Université, même s'il est facultatif.

**M. BERNOUSSI** explique qu'une partie des demandes de modifications ne sont que d'ordre purement technique. Il ne s'agit que d'appliquer des arrêtés et des décrets récemment publiés. Il fait remarquer que le seul avis défavorable rendu par le CEVU concerne le Master d'Études Européennes et Internationales, parcours Philosophie. En effet les seuls arguments pour justifier sa création étaient qu'il ne coûtait rien. Le CEVU a considéré que cela ne pouvait pas être une raison suffisante pour permettre son ouverture. Les collègues de Philosophie ont été rencontrés ; ils n'ont pas manifesté de franc soutien et le porteur du Master n'était pas présent..

**Mme SAMI** estime que le fait que des collègues ne soutiennent pas ce Master, pour des raisons que l'on ignore, ne devrait pas suffire à le refuser. À partir du moment où il ne génère aucune charge supplémentaire, ce parcours semble intéressant.

**M. LE BLAY** pense qu'il ne faut pas tromper les étudiants et un Master doit être fondé sur un vrai projet pédagogique. Dans le cas présent, il s'agit simplement de permettre à des étudiants qui ont suivi un certain parcours de le poursuivre en Master, mais avec un intitulé qui est vide de contenu, même si l'idée de Philosophie de l'Europe est une belle idée.

**M. BERNOUSSI** explique que la création de trois diplômes est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, dont le Master M-AN-IMAL, intégralement financé par l'IDEFI. Il regroupe quatre partenaires : l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales de l'Université de Nantes, l'UFR de Médecine de l'Université d'Angers, l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers et l'École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique (ONIRIS). Pour l'année universitaire 2013-2014, il n'est question que de la mise en place d'un parcours à titre temporaire dans le cadre du master Biologie-Santé ; en 2014-2015, le Master sera ouvert chez ONIRIS, conformément à la proposition faite par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP).



Le deuxième dossier est relatif au Master d'Ostéopathie, dont la demande d'habilitation à l'occasion de la dernière vague avait reçu un avis défavorable, notamment de la part du Ministère de la Santé. La position de celui-ci semble avoir évolué et il s'agit de soumettre à nouveau ce dossier, en accord avec les différentes instances et en partenariat avec l'Institut des Hautes Études Ostéopathiques (IdHEO), avec lequel une convention a été signée en 2012. Ce dossier a reçu un avis favorable de l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales et défavorable de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Le dernier dossier concerne la création à l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – IAE d'un parcours de Licence professionnelle de Management logistique portuaire, proposé en partenariat avec l'IUT de Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure Maritime.

**M. LE BLAY** demande les raisons de l'avis défavorable de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques sur le dossier du Master d'Ostéopathie si elles sont connues.

**M. BERNOUSSI** répond que les droits d'inscription ont été jugés élevés et le caractère scientifique de cette discipline a été discuté. L'UFR de Médecine et des Techniques Médicales a fait valoir de son côté qu'elle a développé des liens importants avec l'IdHEO, à la fois en recherche et en formation.

**M. LE BLAY** estime qu'il faut intégrer l'ostéopathie dans les Universités si l'on veut qu'elle soit reconnue scientifiquement.

**Mme SAMI** juge que, dans ce dossier, l'Université sert de caution à l'IdHEO et demande où ces étudiants seront inscrits. Dans un rapport d'avril 2013, l'Académie de Médecine a émis un avis très réservé sur des formations d'Ostéopathie et sur le caractère scientifique de cette discipline. Par ailleurs, il n'y a pas de réciprocité, c'est-à-dire que les élèves de l'IdHEO peuvent s'inscrire de droit en Master de Biologie, alors que les étudiants de l'Université ne peuvent pas s'inscrire de droit à l'IdHEO.

**M. BERNOUSSI** répond qu'il est prévu qu'un quota de 10% d'étudiants ayant fait la PACES puisse intégrer l'IdHEO.

**Mme TRICHET** ajoute que si l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales a choisi de donner un avis favorable, c'est pour soutenir une formation à l'Ostéopathie qui est encadrée. L'UFR est tout à fait consciente que les formations dans cette discipline peuvent varier dans leur qualité. Il s'agit également de permettre aux étudiants d'accéder à une démarche scientifique.

**Mme CARON** suggère que cette formation soit soumise à l'avis du Comité d'Éthique dont il a été question lors de précédents Conseils d'Administration.

**LE PRÉSIDENT** note que le questionnement sur l'Ostéopathie porterait plutôt sur l'évaluation scientifique, non pas sur le risque d'une dérive sectaire.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

#### **Le Conseil d'Administration :**

- **Approuve, à l'unanimité avec 20 voix pour, le dossier de demande de renouvellement de l'habilitation de Polytech Nantes, ci-joint ;**

- **Approuve, avec 1 abstention et 21 voix pour, le dossier « Composante 901 – UFR de Médecine et des Techniques Médicales, Master Biologie Santé – Création d'un parcours M-AN-IMAL », ci-joint ;**

- **Approuve, avec 2 abstentions, 6 voix contre et 14 voix pour, le dossier « Composante 901 – UFR de Médecine et des Techniques Médicales, Master Biologie Santé – Création d'un parcours Sciences Ostéopathiques », ci-joint ;**

- **Approuve, avec 1 abstention, 1 voix contre et 20 voix pour, le dossier « Composante 918 – Institut d'Économie et de Management de Nantes-IAE - Création d'une Licence Professionnelle Management Logistique Portuaire » ;**

- **Approuve, avec 4 abstentions et 17 voix pour, les demandes de création, de modifications ou de renouvellement de maquettes LMD et de Santé dont les dossiers sont joints en annexe.**

#### **POINT 7.7 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION DE MAQUETTES DE PRÉPARATION AUX CONCOURS**

**M. BERNOUSSI** explique qu'il s'agit de l'offre de formation des enseignants proposée par l'Université de Nantes. Concernant les futurs Master 1 MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) qui vont ouvrir à la prochaine rentrée, plus particulièrement la mention MEEF « Second degré », il faut noter qu'un parcours « Allemand » est proposé. La

problématique de l'Allemand est qu'il y a deux étudiants avec un volume de 555 heures et que cela revient à 277 heures TD par étudiant. La question qui se pose est non pas de fermer ce parcours, mais s'il est utile de prévoir 145 heures de cours magistraux pour deux étudiants.

**Mme TRICHET** croit savoir que plus de deux étudiants sont prévus.

**M. BERNOUSSI** répond qu'au delà des 2 étudiants déjà inscrits 7 au total sont prévus, mais la question reste la même, en ce qui concerne les cours magistraux.

**Mme SAMI** estime que pour l'Allemand comme pour d'autres formations, certaines d'entre elles peuvent être soutenues même s'il n'y a pas, au départ, les effectifs nécessaires, sachant qu'ils pourraient augmenter à l'avenir.

**M. LE BLAY** juge que la question de l'Allemand entre dans la problématique globale des formations à petits effectifs. Un principe de réalisme impose à l'Université de regarder très attentivement les effectifs, leur évolution, la charge horaire. C'est un souci de justice vis à vis de l'ensemble des formations. Mais un autre enjeu doit aussi être pris en compte, celui de l'importance stratégique que peut revêtir l'existence d'une formation au sein d'un établissement qui se veut leader sur le plan régional, voire interrégional.

**M. BERNOUSSI** fait remarquer qu'il est très clairement précisé dans le dossier de demande d'accréditation de l'ESPE que les Lettres classiques et l'Allemand feront l'objet d'un soutien, dans le cadre du soutien aux disciplines rares.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, avec 5 abstentions et 17 voix pour, les demandes de transformation, de création ou de modifications de maquettes « Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation » et de maquettes de préparation aux concours, dont les dossiers sont joints en annexe.**

#### **POINT 7.8 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS, DE RENOUVELLEMENT OU DE CRÉATION DE DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (DU) OU DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES (DIU)**

**M. BERNOUSSI** explique que pour un certain nombre de Diplômes d'Université (DU), il s'agit d'un renouvellement à l'identique, sans modification. Il n'y a qu'une seule création, un DU de Restauration dentaire esthétique, présenté par l'UFR d'Odontologie.

**Mme CARON** note que certains DU ne comptent plus d'inscrits depuis un certain temps et demande quelle est l'utilité de les renouveler.

**M. BERNOUSSI** répond que certains DU sont tellement spécifiques que les inscriptions varient d'une année sur l'autre. Il serait souhaitable de réaliser un bilan des DU, qui n'a jamais été fait jusqu'à présent, dans la mesure où il n'était pas possible d'enregistrer de façon précise les recettes et les dépenses.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, avec 4 abstentions et 16 voix pour, les demandes de création, de modifications ou de renouvellement de Diplômes Universitaires (DU) ou de Diplômes Interuniversitaires (DIU), dont les dossiers sont joints en annexe.**

#### **POINT 7.9 : APPROBATION DU PRINCIPE DU TRANSFERT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À SAINT-NAZAIRE, SITE DE HENLEIX, AU PROFIT DU CROUS**

**M. KEROUANTON** explique que le Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) sollicite le transfert d'une parcelle de terrain sur le site de Henleix à Saint-Nazaire, à côté de l'IUT. Le CROUS y possède déjà deux bâtiments, un restaurant universitaire et une cité universitaire qui doivent être réhabilités. Conformément aux directives ministérielles, il souhaite agrandir son patrimoine de logements étudiants. Deux solutions sont proposées : le transfert d'une parcelle soit de 1 000 m<sup>2</sup>, soit de 2 500 m<sup>2</sup>. La seconde est préférable en termes de logique urbaine et permettrait de régler des problématiques de circulation.

**M. CLERGEAU** estime que l'Université, dans la mesure où cela lui paraît rationnel dans la gestion de ses ressources immobilières, doit être incitée à mettre des surfaces à la disposition du CROUS, afin d'accélérer la construction de logements neufs pour les étudiants. À l'occasion de sa dernière session plénière, la Commission Permanente du Conseil Régional a adopté le principe d'un

nouveau plan de rénovation des logements du CROUS. Il finance ces opérations à hauteur de 50% et l'objectif est d'achever la rénovation de l'ensemble de ce patrimoine d'ici 2020.

**M. CLERGEAU** attire l'attention sur la question de la parcelle de l'Inspection d'Académie, à Nantes. De nombreux opérateurs manifestent le désir d'y réaliser une opération immobilière. Cela relève plus de Nantes Métropole que de la Région, mais une vraie concertation entre l'Université, l'École de la Marine Marchande et Audencia devient urgente, afin de trouver un accord sur l'utilisation des surfaces disponibles.

**LE PRÉSIDENT** répond que ce dialogue a commencé et qu'il doit prochainement rencontrer les responsables de l'École de la Marine Marchande. En ce qui concerne le CROUS, il a été convenu lors d'une récente réunion au Rectorat que trois terrains seraient consacrés au logement étudiant : outre celui de Henleix à Saint-Nazaire, un terrain à la Chantrerie près de Polytech Nantes et un terrain sur le site Tertre, près d'Audencia et de l'École Centrale. Par contre, le terrain du boulevard Michelet à Nantes est une propriété de l'Université.

**Mme LESTIEN** juge que c'est une bonne chose que le CROUS réhabilite ces logements, mais demande si ce transfert a bien été intégré dans le travail de mutualisation du futur site. Le CROUS a abandonné la gestion du restaurant universitaire. Les collectivités locales, la CCI et l'Université tentent de trouver une solution pour la rentrée, même si cela ne relève pas de leurs missions.

**Mme SAMI** fait savoir qu'elle est atterrée de constater que le CROUS abandonne la restauration sur le site de Gavy à Saint-Nazaire et se demande s'il ne serait pas possible de conditionner le transfert de la parcelle au respect par le CROUS de ses missions, dont fait partie la restauration.

**Mme DRONNEAU** approuve la position de **Mme SAMI** car l'emploi du temps des étudiants de Gavy les empêche d'aller prendre leur repas à Henleix.

**LE PRÉSIDENT** répond que cela doit plutôt faire l'objet de négociations. En l'absence d'autres remarques, il propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, avec 4 abstentions et 23 voix pour, le principe du transfert d'une parcelle de terrain de 2 500 m<sup>2</sup> environ sise à Saint-Nazaire, site de Henleix, délimitée en section DO 384 sur le plan cadastral ci-joint, au profit du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).**

#### **POINT 7.10 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES ATLANTIQUE (OSUNA)**

**M. CLERFEUILLE** explique qu'il s'agit de corriger une erreur de rédaction dans les statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique (OSUNA) et de les compléter.

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, les modifications des statuts de l'OSUNA détaillées dans le tableau joint en annexe.**

#### **POINT 7.11 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS**

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.**

#### **POINT 8 : INFORMATION SUR LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**LE PRÉSIDENT** explique que le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail a été approuvé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et a été présenté pour information au Comité Technique (CT). Ses dispositions tiennent compte du contexte spécifique de l'Université de Nantes et sont présentées sous forme de fiches projets qui en permettront le suivi.

**M. LE GAC** précise que le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail vient à la suite de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique. Cet accord insiste sur l'amélioration des conditions

de travail au sens large, du poste du travail jusqu'à l'organisation de celui-ci. L'Université de Nantes est concernée en qualité d'employeur, d'exploitant d'établissements recevant du public, mais aussi en tant qu'établissement où sont dispensés des enseignements pratiques et où sont développées des activités de recherche, qui peuvent être à l'origine de risques professionnels particuliers. La stratégie de l'Université de Nantes vise à assurer les meilleures conditions de travail et d'études possibles à l'ensemble de la communauté universitaire.

**M. LE GAC** souligne que le Programme de prévention s'articule autour de 4 axes qui s'articulent en 6 actions. Le premier axe est celui de l'amélioration des conditions de travail, décliné en 3 actions : la maintenance des locaux ; la construction et l'aménagement de nouveaux locaux ; la prévention des risques psychosociaux, pour laquelle un groupe de travail se réunit depuis 2011, dont l'objectif est de produire un programme de prévention avec l'implication plus importante du CHSCT.

**M. LE GAC** ajoute que le deuxième axe concerne le développement de la culture de la prévention des risques. Le troisième concerne la démarche globale de prévention, qui suppose l'évaluation des risques puis la définition et la mise en œuvre de plans d'actions de prévention. La personne clé dans cette démarche sera l'assistant de prévention, qu'il appartiendra au chef de service de choisir et qui devra être missionnée par une lettre de cadrage. Le pôle de gestion des compétences mènera des actions destinées à améliorer leurs compétences, notamment par la formation ou par l'organisation d'ateliers d'échanges de bonnes pratiques. Le but sera d'améliorer la qualité de l'évaluation des risques et des plans d'action mis en œuvre dans chaque unité de travail et qui n'avaient jusqu'alors jamais été analysés dans leur ensemble. Ils le seront de manière à pouvoir dégager des indicateurs, ce qui donnera également une meilleure vision des risques les plus courants et les plus importants, ce qui permettra d'agir en amont.

**M. LE GAC** conclut avec l'axe 4, qui concerne l'amélioration du suivi médical et la prévention des risques professionnels. Il suppose le renforcement de la collaboration entre les médecins de prévention et les autres acteurs de la prévention, la mise en place d'une procédure de prise en charge et de suivi des personnes en souffrance au travail et le renforcement de la communication du service de la Médecine Préventive des Personnels de l'Université (MPPU).

**LE PRÉSIDENT** remercie **M. LE GAC** pour sa présentation synthétique.

**Mme CARON** demande si les procédures d'alerte sur les risques psychosociaux sont déjà mises en place, si les personnels en ont été informés, si un bilan du groupe de travail sera réalisé et comment la circulaire qui prévoit une formation des personnels des CHSCT sera mise en œuvre.

**Mme LE FICHANT** rappelle que le groupe de travail réunit une vingtaine de personnes : l'assistante sociale, des membres du CHSCT, de la MPPU et d'autres personnes. Il est en cours de réflexion sur les instances d'alerte en matière de risques psychosociaux. Des évolutions au sein du groupe sur cette question expliquent qu'il n'y ait pas encore eu d'action de communication. Personne ne peut s'improviser « écoutant ». Le risque existe de ne pas poser les bonnes questions ou de ne pas délivrer les bons conseils.

**M. BIAIS** fait remarquer que des instances de concertation et des groupes de travail se réunissent, que des diagnostics sont posés qui font apparaître certaines problématiques. Désormais, la préoccupation est de passer à l'acte une fois qu'un problème est identifié. Or, jusqu'à présent les services centraux étaient dépourvus d'une Direction de l'Environnement au Travail, qui est désormais prévue dans le nouvel organigramme. Une de ses missions sera de mettre en œuvre la politique de l'établissement en matière de prévention des risques, d'hygiène et d'amélioration des conditions de travail. L'Université a une capacité certaine à organiser des groupes de travail, à produire des diagnostics justes, à soulever de vrais sujets. Mais il faut qu'elle passe ensuite à l'élaboration de plans d'actions, à une hiérarchisation des priorités, à leur chiffrage financier. Une évaluation des besoins en matière de formation des membres du CHSCT a été réalisée. Un chiffrage du coût a été demandé, plus de cent personnes pouvant être potentiellement concernées, ce qui nécessitera également d'en évaluer la faisabilité. Dans le cas des laboratoires, les questions d'hygiène et de sécurité sont complexes. Plusieurs employeurs sont souvent concernés, avec des CHSCT différents. Cela impose une réflexion spécifique sur une répartition des rôles.

## **POINT 9 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2012**

**Mme CUDICINI** rappelle que le Service de la Médecine Préventive du Personnel de l'Université (MPPU) a pour objectif de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il réalise pour cela des visites médicales sur convocation et mène des actions sur le terrain

pour évaluer les conditions de travail. Le service prend en charge environ 4 383 personnes, comprenant l'ensemble des personnels de l'établissement, titulaires ou contractuels, ainsi que des doctorants soumis à des risques professionnels dans les laboratoires de recherche. Il prend également en charge des personnels des établissements liés par convention avec l'Université, comme l'École Centrale. Concernant les doctorants, il appartient aux Directeurs de laboratoires de solliciter les rendez-vous, car il est très difficile de les localiser.

**Mme CUDICINI** précise qu'en 2012, 1 114 personnes ont été reçues pour une visite médicale systématique sur convocation. Certains personnels sont soumis à une visite médicale renforcée du fait des risques professionnels auxquels ils sont exposés, d'un état ou d'une affection, comme les femmes enceintes, les personnes handicapées et celles souffrant de pathologies particulières. Enfin des visites médicales occasionnelles peuvent avoir lieu à la demande des agents ou des médecins de prévention. Un quart des 137 agents reçus à leur demande l'ont été pour des raisons tenant à l'aménagement du poste de travail, un autre quart pour des raisons de mal être au travail, lié à l'organisation, à la charge de travail ou à des difficultés relationnelles avec leur hiérarchie ou leurs collègues. Des aménagements du poste de travail ont été proposés à 30 agents, dont 10 sont en situation de handicap. Ils portent essentiellement sur le mobilier ou la configuration du poste de travail, mais aussi parfois sur des aménagements d'horaires, avec le passage à un travail à temps partiel, un allègement de la charge de travail ou une réorganisation des tâches.

**M. CUDICINI** explique que des propositions de changement de poste de travail pour raisons de santé ont été faites à 5 agents, dont 2 agents exposés à des risques psychosociaux. Deux maladies professionnelles ont été déclarées en 2012, dont l'une a été reconnue et l'autre est en cours de reconnaissance. Des allergies aux rats et aux souris ont été détectées chez deux doctorants, mais n'ont pas été déclarées en l'absence d'arrêt de travail et grâce à une organisation différente des tâches. En ce qui concerne les pathologies professionnelles, 66 agents ont signalé des symptômes pouvant caractériser des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs en lien avec leurs gestes ou postures de travail. Les médecins interviennent alors sur les lieux de travail, afin de déterminer les gestes et postures qui peuvent être corrigés ou d'étudier des modifications de l'aménagement du poste de travail.

**Mme CUDICINI** ajoute que 120 personnes se sont déclarées concernées par des risques psychosociaux, avec, pour 51 d'entre elles, des conséquences plus ou moins sévères sur l'état de santé. 12 congés maladies connus ont été motivés par ces risques, 7 demandes de mutation ont été demandées à ce titre et les médecins de prévention sont intervenus 23 fois auprès de la hiérarchie directe le plus souvent, mais parfois aussi, auprès des services centraux. Il a été procédé à 7 visites de locaux de travail et 18 études de postes ont été menées, qui ont le plus souvent concerné les risques de troubles musculo-squelettiques. Les médecins de prévention participent également aux réunions des CHSCT de sites, au groupe de travail sur les risques psychosociaux, à la commission amiante pour le suivi post-professionnel pour le suivi des personnes qui se déclarent avoir été exposées et ils contribuent à la formation des personnels dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail.

**Mme CUDICINI** conclut que les actions dans le milieu de travail sont à développer d'avantage, ainsi que la collaboration avec les autres professionnels de la santé au travail. Les étudiants exposés aux rayonnements ionisants doivent désormais être reçus par la MPPU, mais il est souhaitable que le service ne soit pas détourné de sa mission, qui concerne la santé des personnels au travail, par un nombre trop important d'étudiants à recevoir. Des actions de préventions des troubles musculo-squelettiques doivent être développées et le choix des équipements doit faire l'objet d'une attention particulière, ce qui permettrait d'éviter certains arrêts de travail. En ce qui concerne les risques psychosociaux, il y a urgence à mettre en place une instance qui serait chargée d'examiner les situations de souffrance au travail qui ont un retentissement important sur la santé. Enfin, il faudrait que l'Université étudie des possibilités d'allègement de service pour les personnels en situation de handicap.

**LE PRÉSIDENT** remercie **Mme CUDICINI** pour sa présentation.

## **POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES**

### **- CARTE MULTI-SERVICES**

**M. CLERFEUILLE** répond à une question sur la Carte Multi-Services, posée par **M. LELOUREC** lors du Conseil d'Administration du 14 Mai 2013. Il procède à la lecture d'une note



rédigée par le Directeur des Systèmes d'Information, **M. ALLEMAND**, jointe en annexe au présent procès-verbal.

**M. LELOUREC** remercie **M. CLERFEUILLE** pour sa réponse et les informations communiquées. Il demande la mise en place d'une carte blanche, sans impressions, qui permettra d'accéder aux services tout en étant identifié, et d'une autre carte en carton, plus banale, permettant de justifier de la qualité professionnelle.

#### **- SITUATION DES ÉTUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

**M. GANGLOFF** intervient sur les difficultés rencontrés par des sportifs de haut niveau pour accéder à l'UFR des Sciences et Techniques du Sport et des Activités Physiques et Sportives (STAPS), en raison du tirage au sort qui a été mis en place. Il conviendrait de revoir prochainement la question de l'ensemble de la politique sportive de l'Université.

**LE PRÉSIDENT** répond qu'il a demandé à **M. PAPIN** de rédiger un rapport sur le sport à l'Université de manière à pouvoir définir une politique cohérente, qui sera débattue en Conseil d'Administration.

**M. LE BLAY** pense que cela sera effectivement utile et rappelle les efforts que font les composantes en faveur des étudiants sportifs de haut niveau, notamment pour l'aménagement de la scolarité et les examens. Mais il y a parfois des incohérences entre elles et un travail de mise en cohérence est à réaliser.

#### **- CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE**

**Mme SAMI** salue les efforts consentis par l'Université de Nantes pour la poursuite du processus CDisation en 2013. Toutefois, il apparaît qu'un certain nombre de lois, comme la loi Sauvadet ou celle sur la rémunération des stages des étudiants, faites en principe pour protéger les individus, sont détournées et les fragilisent en renforçant la précarité. De plus en plus de personnels en contrat à durée déterminée (CDD) sont, du coup, remerciés simplement parce que les composantes ou les laboratoires ne veulent pas qu'ils aient accès au dispositif de la loi Sauvadet. Leurs postes sont finalement pourvus par d'autres personnes, avec des CDD à répétition. Il y a là quelque chose de problématique voire de malsain.

**Mme LE FICHANT** répond que l'Université de Nantes ne se livre pas à cette pratique, qui consiste à mettre un terme à un contrat pour le remplacer par un autre contrat.

**LE PRÉSIDENT** confirme que ce n'est pas la politique de l'établissement, même s'il convient de rester vigilant.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 heures 15.

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

  
**OLIVIER LABOUX**

**ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2013**

NOTE SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA CARTE MULTI-SERVICES (CMS)

*(voir pages suivantes)*



## Note sur les informations présentes sur la carte CMS

Date de création	06/06/2013
Dernière modification	
Rédacteur	M. ALLEMAND
État du document	

### Généralités

---

La Carte Multi-Service (CMS) remplace dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Région Pays de la Loire les cartes professionnelles, les cartes d'étudiants et devient progressivement le support d'accès à de nombreux services numériques.

La mise en place de la CMS a été coordonnée par le PRES avec le soutien de la Région.

Cette note a pour objet la description :

- des informations présentes physiquement sur la CMS
- des informations transmises à des tiers et accessible via la CMS
- des informations présentes dans le SI de l'Université liées à la CMS

Cette note décrit également les flux de données entre les différentes parties du SI concernées par la CMS ainsi que les personnels habilités à accéder à ces informations.

### Informations présentes sur la CMS

---

Les informations présentes physiquement sur la CMS, que ce soit par impression sur la surface de la carte ou par enregistrement sur les dispositifs électroniques (puce avec et sans contact) proviennent de l'application « UniCampus ». Cette application est alimentée par des données provenant de la base ressources humaines (Harpège) ou par une alimentation directe pour la photo. Certains éléments sont spécifiques à chaque carte, comme le numéro « mifare » (puce sans contact), sont présents sur la carte lors de sa fabrication. Ce code Mifare est transmis en retour à l'application UniCampus lors de la création d'une CMS.

Les éléments provenant de la base RH sont les suivants :

- Matricule harpège
- Nom de famille
- Nom usuel
- Prénom (un seul prénom)
- Date de naissance (pour gérer les homonymies)
- Numéro RNE de l'établissement
- Code et libellé de la composante
- Code et libellé du corps (ou type de contrat pour les contractuels)
- Fonction (ex : Personnel administratif et technique)
- Année de dernier renouvellement de la carte

Aucun autre élément n'est transmis vers l'application UniCampus. Le seul élément saisi directement dans UniCampus est la photo. Les seuls éléments enregistrés ou imprimés sur la carte proviennent d'UniCampus.

Ce processus d'alimentation ne concerne pas la partie Monéo qui est gérée comme une carte Monéo classique.

Les seules personnes habilitées à utiliser l'application UniCampus sont les personnes des scolarités, les RACUN (pour les personnels) et certains informaticiens de proximité ou du SIG de la DSI.

Pour les étudiants, les informations proviennent de la base scolarité ScolarG et sont similaires à celles des personnels (le numéro d'étudiant remplace le matricule harpège).

### Informations transmises à des tiers et accessible via la CMS

---

Les informations suivantes sont transmises toutes les nuits aux services du CROUS et sont enregistrées sur des serveurs du CROUS :

- Code Mifare
- Code Société
- Code Tarif (Ce code peut prendre deux valeurs selon si l'indice est inférieur ou supérieur à 466, couplé avec le code de la société il permet au CROUS de déterminer le tarifs.)
- Année universitaire en cours
- Code employeur
- Nom et Prénom

## Note sur les informations présentes sur la carte CMS

Date de création	06/06/2013
Dernière modification	
Rédacteur	M. ALLEMAND
État du document	

Le lien avec ces informations est réalisé lors du passage en caisse via la carte CMS.

Ces informations sont accessibles aux personnels informaticiens du CROUS.

### ***Informations présentes dans le SI de l'Université liées à la CMS***

---

Les informations suivantes sont propagées dans les annuaires LDAP de l'Université et servent pour les accès aux services numériques comme les services d'impressions et de numérisation :

- Code Mifare
- Matricule harpège (ou numéro d'étudiant)
- Composante

Cette transmission sert uniquement à faire le lien entre la puce sans contact et le possesseur de la carte. Ces informations sont accessibles aux informaticiens ayant accès aux annuaires LDAP de l'Université.



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-4**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 4 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la proposition du Président de l'Université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 19 voix pour et 7 abstentions, la nouvelle composition du Bureau de l'Université de Nantes :

- M. BERNOUSSI Mohamed, 1<sup>er</sup> Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ;
- M. BENHAMOU Frédéric, Vice-président Recherche et Innovation ;
- M. LE BLAY Frédéric, Vice-président Formation et Vie Universitaire ;
- MME PROUTIERE-MAULION Gwenaele, Vice-présidente en charge des affaires européennes et des relations internationales ;
- M.BARBU Noël, Vice-président Développement et partenariats économiques-affaires financières ;
- M.KEROUANTON Jean-Louis, Vice-président Patrimoine Immobilier ;
- MME LE FICHANT Françoise, Vice-président Ressources Humaines et Dialogue Social ;
- M.TRICHET Francky, Vice-président aux ressources numériques ;
- M.FATTAL Paul, Vice-président Qualité et Développement durable ;
- M.BROUSSE Thierry, Vice-président Valorisation-Transfert ;
- MME PAILLER Danielle, Vice-présidente Culture et Société ;
- M.PELLETIER Quentin, Vice-président Vie étudiante ;
- MME FLEURY-BAHI Ghozlane, Conseillère Recherche Sciences humaines et sociales ;
- M.LAUNEAU Patrick, Conseiller Recherche Sciences et Techniques ;



- MME MIRAL Corinne, Conseillère Ecoles Doctorales ;
- M.BLANCHO Gilles, Conseiller Recherche Santé
- MME BLAIN Marie, Conseillère Université-Lycées
- M.LAHMAR Jalil, Conseiller Orientation et Insertion
- M.GILBERT Jacques, Conseiller La Roche-sur-Yon
- M.JACQUEMIN Frédéric, Conseiller Saint Nazaire
- M. MAGNAN Antoine, Conseiller santé
- MME BELLEIL Marie Odile, Conseillère environnement social au travail
- M.CAILLEAU Thomas, Conseiller questions étudiantes.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

# L'équipe présidentielle

04 octobre 2013

[www.univ-nantes.fr](http://www.univ-nantes.fr)



UNIVERSITÉ DE NANTES

## Les 12 vice-présidents



## Les vice-présidents de conseil



**Mohamed BERNOUSSI**

Premier vice-président, vice-président du conseil d'administration,  
PR - Psychologie du développement



**Frédéric BENHAMOU**

Vice-président Recherche et innovation  
PR - Informatique



**Frédéric LE BLAY**

Vice-président Formation et vie universitaire  
MCF - Langues, littératures et civilisations anciennes



**Gwenaële PROUTIERE-MAULION**

Vice-présidente en charge des affaires européennes et des  
relations internationales  
MCF - Droit privé



## Les vice-présidents



**Noël BARBU**

Vice-président Développement et partenariats économiques -  
affaires financières  
MCF - Sciences de Gestion



**Jean-Louis KEROUANTON**

Vice-président Patrimoine immobilier  
MCF - Epistémologie, Histoire des Sciences et des Techniques



**Françoise LE FICHANT**

Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue social  
MCF - Droit privé



**Francky TRICHET**

Vice-président aux ressources Numérique  
MCF – Informatique

## Les vice-présidents



**Paul FATTAL**

Vice-président Qualité et Développement durable  
PR - Géographie



**Thierry BROUSSE**

Vice-président Valorisation-Transfert  
PR - Génie des Matériaux et Procédés Associés



**Danielle PAILLER**

Vice-présidente Culture et Société  
MCF - Sciences de Gestion



**Quentin PELLETIER**

Vice-président Vie étudiante  
Étudiant en M2 – Droit et Science Politique

## Les 11 conseillers



## Les conseillers « recherche »



**Ghozlane FLEURY-BAHI**

Conseillère Recherche Sciences Humaines et Sociales  
PR - Psychologie sociale et environnementale



**Patrick LAUNEAU**

Conseiller Recherche Sciences et Techniques  
PR - Géologie



**Corinne MIRAL**

Conseillère Écoles Doctorales  
MCF – Chimie



**Gilles BLANCHO**

Conseiller Recherche Santé  
PU-PH - Immunologie

## Les conseillers « vie universitaire »



**Marie BLAIN**

Conseillère Université-Lycées  
MCF - Littérature française



**Jalil LAHMAR**

Conseiller Orientation et Insertion  
PR - Energétique, Génie des procédés

## Les conseillers



**Antoine MAGNAN**  
Conseiller Santé  
PU-PH - Pneumologie



**Marie-Odile BELLEIL**  
Conseillère Environnement Social au Travail  
Directrice du Comité des Personnels de l'Université de Nantes



**Thomas CAILLEAU**  
Conseiller questions étudiantes  
Étudiant en L3 – Droit et Science Politique

## Les conseillers sites délocalisés



**Jacques GILBERT**  
Conseiller La Roche-sur-Yon  
PR - Littérature générale et comparée



**Frédéric JACQUEMIN**  
Conseiller Saint-Nazaire  
PR - Mécanique des solides





**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-6**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 6 : APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO UNIVERSITAIRE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 25 voix pour la nouvelle convention hospitalo-universitaire, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

**Convention constitutive  
entre  
le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes  
et  
l'Université de Nantes**

ENTRE

Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, représenté par son Directeur Général, Madame Christiane COUDRIER, ci-après dénommé « CHU »

d'une part,

ET

L'Université de Nantes, représentée par son Président, Monsieur Olivier LABOUX, ci-après dénommée « Université »

d'autre part.

L'un et l'autre sont également désignés dans le cadre de cette convention sous le terme : les « Parties ».

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6142-1 et suivants ainsi que les articles R 6142-1 et suivants,
- Vu le code de l'éducation nationale et notamment les articles L 713-4 et suivants,
- Vu la convention du 4 août 1972 conclue entre l'UFR d'Odontologie et le CHR de Nantes,
- Vu la convention du 21 mai 1973 conclue entre l'UFR de Médecine et le CHR de Nantes,
- Vu le projet d'établissement (2013-2017) du CHU de Nantes,
- Vu le projet « Université 2020 » de l'Université de Nantes,
- Vu la délibération du conseil de surveillance du CHU de Nantes en date du XXX 2013,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Nantes en date du XXX 2013.

Les Parties conviennent des éléments ci-après.

## **Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre général de la structuration du futur campus hospitalo-universitaire ouvert sur la ville, visant à regrouper au cœur de la métropole nantaise, l'ensemble des structures de soins, d'enseignement et de recherche en santé du CHU et de l'Université.

Dans le cadre de ce projet structurant, le CHU et l'Université de Nantes réaffirment leur volonté conjointe d'intégrer plus étroitement encore leurs activités de soins, d'enseignement et de recherche, avec comme objectifs prioritaires :

- de continuer à accompagner la dynamique de développement de la recherche biomédicale nantaise,
- de préserver la qualité de l'enseignement intégré et pratique proposé aux futurs professionnels de santé,
- de mutualiser davantage les infrastructures et les outils communs, d'optimiser les espaces mis à disposition.

## **Article 1 : L'objet de la convention**

La présente convention fait suite aux conventions précitées et s'y substitue.

Elle définit les grands principes qui structurent et organisent, dans le cadre du Centre Hospitalier et Universitaire, les relations entre l'Université et le CHU de Nantes.

Elle précise les axes stratégiques communs en matière de formation, d'enseignement intégré, de recherche et d'innovation.

Elle fixe le dispositif de gouvernance conjoint mis en place pour atteindre ces axes stratégiques.

La présente convention sera complétée par des annexes qui préciseront les modalités de mise en œuvre de cette politique commune.

Ces annexes sont les suivantes :

- le règlement intérieur du Comité de la Recherche en matière Biomédicale et de Santé Publique (CRBSP),
- la liste des laboratoires et des plates-formes communes de recherche,
- la liste des Pôles Hospitalo-Universitaires (PHU) du CHU,
- les conventions portant création des Départements Hospitalo-Universitaires (DHU),
- le règlement intérieur de la commission mixte de révision des effectifs hospitalo-universitaires,
- le schéma directeur des surfaces de recherche (intégrant un volet spécifique sur les animaleries et sur les plates-formes),
- le plan de communication conjoint,
- le programme pluriannuel d'interopérabilité des deux systèmes d'information,
- la liste actualisée des personnels hospitalo-universitaires et de recherche affectés au sein des laboratoires et des plates-formes de recherche.

## **Article 2 : Le périmètre de la convention**

La présente convention s'applique :

- aux trois Unités de Formation et de Recherche (UFR) de médecine, d'odontologie et de pharmacie, aux autres composantes de l'Université qui collaborent avec l'ensemble santé,
- aux Pôles Hospitalo-Universitaires du CHU et aux Départements Hospitalo-Universitaires labellisés conjointement par le CHU, l'Université et l'Alliance Aviesan,
- aux Unités Mixte de Recherche (UMR), à l'Unité Mixte de Service (UMS) et aux Equipes d'Accueil (EA) de l'ensemble santé,
- aux plates-formes de recherche communes listées en annexe.

### **Article 3 : Le volet propre au développement de la recherche biomédicale**

L'Université et le CHU de Nantes s'engagent à coordonner leurs politiques de développement dans le domaine de la recherche biomédicale et de l'innovation en santé pour poursuivre les objectifs suivants :

- développer l'inter-disciplinarité, notamment avec les autres thématiques de recherche promues à l'échelle des autres composantes de l'Université (STIC, SHS...),
- accentuer le leadership international des secteurs d'excellence du site, en mettant en exergue l'approche intégrée « Formation / Recherche / Soins / Innovation »,
- accompagner, dans ce cadre, le développement des Départements Hospitalo-Universitaires (DHU) labellisés en décembre 2012,
- contribuer à augmenter la masse critique du site,
- renforcer l'attractivité du site nantais en vue de l'accueil de nouvelles équipes,
- promouvoir, de manière ciblée et coordonnée, une véritable politique de soutien à l'émergence,
- identifier un centre de « ressources partagées » en recherche fondamentale afin de développer de nouvelles connaissances en biologie-santé,
- mettre l'accent sur la promotion de la bio-informatique et du numérique,
- accompagner l'action fédérative de l'Unité Mixte de Service « François Bonamy »,
- intensifier les partenariats avec l'Inserm et les autres EPST (INRA, CNRS...), avec les Grandes Ecoles (ONIRIS) ainsi qu'avec Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire,
- développer les collaborations entre chercheurs au plan régional comme au plan inter-régional,
- accompagner la structuration de la recherche en soins,
- mieux coordonner la gestion des laboratoires et des plates-formes de recherche, dans un souci de simplification administrative,
- harmoniser et simplifier la gestion des contrats de recherche et les règles de partage de la propriété intellectuelle.

Concernant la gestion des Unités Mixtes de Recherche du site, le CHU et l'Université de Nantes s'entendent pour qu'au titre de ses apports historiques, de son implication dans la gestion des contrats de recherche et de l'objectif de convergence des stratégies de recherche, le CHU de Nantes étudie l'opportunité de devenir officiellement co-tutelle des différentes UMR de santé dans le cadre de la convention de mixité conclue avec l'Inserm.

### **Article 4 : Le volet relatif à la promotion de l'enseignement intégré et de la formation des futurs professionnels de santé**

Le CHU et l'Université de Nantes s'engagent à coordonner leurs politiques dans le domaine de la formation et de l'enseignement intégré des futurs professionnels de santé pour atteindre les objectifs suivants :

- consolider la mise en place de l'ensemble « santé », fédérant au niveau de l'Université, les trois UFR de médecine, d'odontologie et de pharmacie,

- accompagner le plan d'universitarisation des formations paramédicales,
- promouvoir et développer les formations pluri-professionnelles,
- garantir le caractère professionnalisant des stages pratiques dispensés au sein du CHU et s'attacher à promouvoir de nouveaux terrains de stages en ambulatoire,
- identifier des espaces et des outils propres à l'enseignement intégré dans le cadre du futur campus hospitalo-universitaire,
- promouvoir les pratiques pédagogiques innovantes et le numérique (*e-learning*, formation à distance, TICES, plate-forme MADOC, télé-enseignement,...),
- accompagner l'essor des centres de simulation (SIMU, robot chirurgical, école de chirurgie...) dans une double optique d'innovation et d'auto-financement,
- accroître les efforts de formation continue au profit des professionnels de santé,
- développer la formation à la recherche et par la recherche.

Dans ce cadre, l'Université de Nantes s'engage à conduire et finaliser l'étude de programmation du volet « enseignement » du futur campus hospitalo-universitaire, en complétant les travaux déjà conduits sur le volet des soins et sur les différents Instituts de Recherche en Santé.

## **Article 5 : Les principes guidant la gestion concertée des ressources communes**

La gestion concertée **des ressources concernent** :

- **les ressources humaines,**
- **les locaux et les plates-formes,**
- **et les systèmes d'information.**

### **5.1) La gestion conjointe des effectifs hospitalo-universitaires et des personnels de recherche**

Sur le plan de la révision des effectifs hospitalo-universitaires, le CHU et l'Université s'attacheront :

- à consolider la prospective pluriannuelle des emplois hospitalo-universitaires des UFR de médecine, d'odontologie et de pharmacie,
- à faire converger les trois procédures actuelles de révision, à l'échelle de l'ensemble « santé »,
- à conforter le rôle et la place de la commission mixte de révision des effectifs hospitalo-universitaires dont le périmètre sera élargi à l'ensemble « santé »,

Au niveau du post-internat, le CHU et l'Université de Nantes œuvreront :

- à la sanctuarisation des emplois d'assistants spécialistes des hôpitaux, récemment identifiés au sein du CHU,
- à la clarification des rôles respectifs des chefs de clinique-assistants des hôpitaux et des assistants spécialistes des hôpitaux, afin de garantir leurs complémentarités et leurs profils d'activités.

Le CHU et l'Université de Nantes s'attacheront en outre à solliciter, à l'échelle de l'inter-région Ouest, la création de postes de chefs de clinique-assistants des hôpitaux au profit des disciplines dont l'avenir est à cheval sur plusieurs sites hospitalo-universitaires du Grand Ouest.

Sur le plan de la gestion des personnels de recherche non médicaux, le CHU et l'Université de Nantes travailleront de concert sur :

- l'harmonisation des règles de gestion des personnels de recherche, en tenant compte des contraintes et des spécificités de chaque institution,
- la fiabilisation des parcours professionnels de ces personnels,
- la pérennisation des compétences et des expertises.

### **5.2) La gestion conjointe des locaux, des équipements et des plates-formes dédiés à la recherche biomédicale**

Concernant les locaux, les équipements et les plates-formes dédiés à la recherche biomédicale, le CHU et l'Université de Nantes veilleront à :

- finaliser le schéma directeur commun de la recherche biomédicale dans la perspective de la constitution du futur campus hospitalo-universitaire (ce schéma directeur devant comprendre un schéma spécifique sur les animaleries et sur les plates-formes communes),
- se concerter pour identifier et trouver les investissements nécessaires à la constitution de ce futur campus hospitalo-universitaire,
- faire converger les études de programmation des volets « soins », « enseignement » et « recherche » dans une logique d'intégration et de mutualisation.

Dans le cadre de la mise en place des Instituts de Recherche en Santé (IRS UN, IRS 2 et IRS Campus) et dans la perspective du projet d'IRS 2020, le CHU et l'Université proposeront à leurs partenaires (les collectivités territoriales et les EPST) la constitution d'une structure juridique *ad hoc* chargée du pilotage et de l'exploitation conjointe des surfaces dédiées à la recherche biomédicale. D'ores et déjà une structure de partenariat devra permettre de fiabiliser la participation du CHU à l'IRS-UN.

### **5.3) Le renforcement de l'interopérabilité des deux systèmes d'information**

Concernant les systèmes d'information, le CHU et l'Université de Nantes renforceront l'interopérabilité de leurs deux systèmes d'information afin de faciliter le travail des personnes ayant une bi-appartenance.

Le CHU et l'Université s'engagent dans ce cadre sur :

- la gestion concertée du déploiement des réseaux physiques et logiques,
- la gestion concertée des habilitations et des cartes professionnelles,
- la définition de solutions de communication préservant la séparation physique des deux réseaux, leur sécurité et la qualité de service,
- la mise en place de politiques d'équipements en postes de travail « fixes et mobiles » autorisant le travail sur les deux réseaux, depuis leur attribution jusqu'à leur maintenance.

Pour approfondir ces différentes thématiques, un groupe de travail conjoint, associant les deux directions du système d'information et des représentants des utilisateurs, sera mise en place.

### **5.4) Le soutien apporté à la médecine préventive des étudiants**

Moyennant convention de reversement et en cas de besoin, l'Université de Nantes sollicitera le CHU pour l'aider à garantir le bon fonctionnement médical du service universitaire de médecine préventive des étudiants.



## **Article 6 : La politique de communication**

Dans le cadre de la mise en place d'une politique de communication commune sur la recherche biomédicale, l'enseignement intégré et l'innovation, le CHU et l'Université de Nantes se fixent les objectifs qui suivent :

- faire en sorte que le site de Nantes soit identifié comme un acteur incontournable au plan national et international en matière de recherche sur les thématiques d'excellence identifiées,
- mieux valoriser les efforts de structuration du continuum « Soins / Formation / Recherche / Innovation » initiés localement,
- s'inscrire dans la dynamique de conduire des actions de communication conjointes, identifiées en amont par les deux directions de la communication.

## **Article 7 : Le dispositif de gouvernance de la présente convention**

Le CHU et l'Université s'accordent pour :

- mettre en place un comité de pilotage *ad hoc* pour évaluer l'avancée de la présente convention, auquel six représentants de chaque partie participeront,
- s'appuyer sur le Comité de la Recherche en matière Biomédicale et de Santé Publique (CRBSP) pour la mise en œuvre de la politique de développement de la recherche biomédicale.

Un règlement intérieur fixera les modalités de fonctionnement du comité de pilotage, décrit ci-dessus.

Les deux parties conviennent également de se réunir en séminaire plénier, une fois tous les deux ans, pour faire le bilan et dresser les perspectives des axes stratégiques énoncés dans le cadre de la présente convention.

Ces séminaires seront préparés de manière conjointe, sous l'égide du comité de pilotage, par les services respectifs des deux établissements. Ils feront l'objet d'un relevé de conclusions.

## **Article 8 : La méthode de coordination des deux stratégies d'établissement**

Le CHU et l'Université de Nantes s'engagent à se concerter systématiquement :

- dans le cadre de l'élaboration de leurs projets d'établissement,
- dans le cadre des contrats passés avec les autorités de tutelle,
  - contrat quinquennal pour l'Université,
  - contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour le CHU.

## **Article 9 : La concertation autour des collaborations externes**

Dans le cadre de la présente convention, le CHU et l'Université s'engagent par ailleurs à se concerter sur les collaborations structurantes qu'ils établissent :

- avec les autres Universités et les autres CHU du Grand Ouest,
- avec d'autres parties tierces (collectivités territoriales, grandes écoles...).

## **Article 10 : La préparation des visites accréditatives**

Le CHU et l'Université prépareront de concert les différentes visites accréditatives qui les concernent et qui questionnent leurs relations.

## **Article 11 : Association d'établissements partenaires**

L'association à la présente convention d'établissements partenaires au CHU ou à l'Université se fera par conventions d'association qui seront conclues :

- pour les établissements de santé avec le CHU de Nantes, après accord de l'Université de Nantes,
- pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec l'Université de Nantes après accord du CHU de Nantes.

## **Article 12 : Les modalités de révision**

Toute autre disposition qu'il apparaîtrait nécessaire de prendre en compte sera traitée dans le cadre de conventions particulières ou par voie d'avenant.

La présente convention sera révisée conformément à l'article L 6142-3 du code de la santé publique.

## **Article 13 : La durée**

Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature par les Parties.

Elle est conclue pour une durée de 4 ans.

## **Article 14 : Les difficultés d'interprétation**

En cas de difficultés d'interprétation, ou dans le cadre plus général de l'application de la présente convention, les Parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

## **Article 15 : La résiliation**

Si elle juge toutefois qu'il y a une inobservation ou une mauvaise interprétation manifeste des clauses qu'elle contient, l'une ou l'autre des Parties peut à tout moment et sans indemnité, demander la résiliation de la présente convention. Cette résiliation ne peut intervenir qu'après la procédure prévue par l'article précédent et la commission de conciliation prévue à l'article L 6142-11 du code de santé publique.

La demande de résiliation sera notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception et ne pourra dans tous les cas, intervenir avant un délai de six mois après notification.

**Fait à Nantes en six exemplaires, le**

**2013**

**Le Directeur Général  
du CHU de Nantes**

Christiane COUDRIER

**Le Président  
de l'Université de Nantes**

Olivier LABOUX

En présence de

**Directeur de l'UFR  
de Médecine**

Jean-Michel ROGEZ

**Directeur de l'UFR  
de Pharmacie**

Virginie FERRE

**Directeur de l'UFR  
d'Odontologie**

Yves AMOURIQ

**Président de la  
CME du CHU**

Gilles POTEL

## Liste des annexes

1. la liste des laboratoires et des plates-formes communes de recherche,
2. la liste des Pôles Hospitalo-Universitaires (PHU) du CHU,
3. le règlement intérieur du Comité de la Recherche en matière Biomédicale et de Santé Publique (CRBSP),
4. le règlement intérieur de la commission mixte de révision des effectifs hospitalo-universitaires,
5. les conventions portant création des Départements Hospitalo-Universitaires (DHU),
6. le schéma directeur des surfaces de recherche (intégrant un volet spécifique sur les animaleries et sur les plates-formes),
7. le plan de communication conjoint,
8. le programme pluriannuel d'interopérabilité des deux systèmes d'information,
9. la liste actualisée des personnels hospitalo-universitaires.

**Annexe 1 : Liste des laboratoires et structures impliqués en recherche biomédicale en date du 1er juin 2013**

UMR 1064	INSERM/Université de Nantes	Centre de recherche en transplantation et immunointervention	I. ANEGON
UMR 1087/6291	INSERM/CNRS/Université de Nantes	Unité de l'Institut du Thorax	H. LE MAREC
UMR 892/6299	INSERM/CNRS/Université de Nantes/Université d'Angers	Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers	J. LE PENDU
UMR 1089	INSERM/Université de Nantes	Thérapie génique translationnelle des maladies neuromusculaires et de la rétine	P. MOULLIER
UMR 913	INSERM/Université de Nantes	Neuropathies du système nerveux entérique et pathologies digestives: implication des cellules gliales entériques	M. NEUNLIST
UMR 791	INSERM/Université de Nantes	Laboratoire d'ingénierie ostéo-articulaire et dentaire	P. WEISS
UMR 957	INSERM/Université de Nantes	Laboratoire de physiopathologie de la résorption osseuse et thérapie des tumeurs osseuses primitives	D. HEYMANN
UMR 1102	INSERM/Université de Nantes	Vaccins anticancer et immunorégulation	D. VALMORI
UMR 1280	INRA/Université de Nantes	Physiologie des Adaptations Nutritionnelles	D. DARMAUN
FRE 3478	CNRS/Université de Nantes	Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines	C. TELLIER
EA 1155	Université de Nantes	Cibles et médicaments des infections et du cancer	P. LE PAPE
EA 3826	Université de Nantes	Thérapeutiques cliniques et expérimentales des infections	G POTEL
EA 4271	Université de Nantes/EFS	Immunovirologie et polymorphisme génétique	B.M. IMBERT
EA 4273	Université de Nantes	Biomarqueurs prédictifs de la progression des métaplasies et dysplasies des épithéliums	J.F. MOSNIER
EA 4275	Université de Nantes	Biostatistique, pharmacoépidémiologie et mesures subjectives en santé	V. SEBILLE
EA 4644	INRA/Université de Nantes/Oniris	Immuno-endocrinologie cellulaire et moléculaire	J.M. BACH
UMS 016/3556	INSERM/CNRS/Université de Nantes/CHU	SFR François Bonamy	P. LEMARCHAND
CIC 0004	CHU Nantes/INSERM/UN	CIC Thorax, Gastro-Nutrition, Neurologie, Mère-Enfant, Cancérologie	JN TROCHU
CIC 0503	CHU Nantes/INSERM/UN	CIC Biothérapies Immuno-transplantation, thérapies cellulaires et géniques, Biothérapies et pathologies cutanées	B. DRENO
DHU	CHU Nantes/INSERM/UN/ CNRS / INRA	DHU 2020	A. MAGNAN
DHU	CHU Nantes/INSERM/UN / CNRS	DHU Oncogreffa	P. MOREAU

## Liste des plates-formes impliquées en recherche biomédicale

Libellé	Responsable scientifique	Responsable technique
<b>Plates-formes</b>		
Centre de ressources biologiques	Magali Giral	Géraldine Gallot
Infrastructure Nantaise de Génomique Intégrative :		
IBiSA-Biogenouest - Bioinformatique (BIRD)	Richard Redon	Audrey Bihouëe
IBiSA-Biogenouest - Génomique		Françoise Gros Catherine Chevalier
IBiSA-Biogenouest - CARDIEX	Pierre Pacaud	Maud Chetiveaux
IBiSA-Biogenouest - Production de vecteurs viraux pré-cliniques et cliniques	Philippe Moullier	Véronique Blouin-Tavel Anita Champion
IBiSA-Biogenouest - Trangenèse Rat	Ignacio Anegon	Séverine Ménoret Séverine Remy
Biogenouest - Interactions Moléculaires Puces Activités (IMPACT)	Yannick Jacques Pierre Weigel	Mike Maillason Cathy Charlier
Biogenouest - Laboratoire des Grands Animaux (LGA)	Gilles Blancho	David Minault
Biogenouest - MicroPICell - Morphologie-Imagerie cellulaire	Jacques Le Pendu Jean-François Mosnier	Philippe Hulin Myriam Robard
IBiSA Centre de Ressources Biologiques	Magali Giral	Géraldine Gallot
<b>Plateaux techniques</b>		
Cytométrie en flux et tri cellulaire (Cytocell)	Nathalie Labarrière	Juliette Desfrancois-Noël
Cellules pluripotentes induites (iPS)	Patricia Lemarchand/Laurent David	Aude Derevier
Microimagerie (SC3M)	Guy Daculsi	Paul Pilet
Protéines recombinantes (P2R)	François Lang	Karine Bernardeau
Radioactivité	Alain Faivre Chauvet	Agnès de France
Spectrométrie de masse	Michel Krempf	Véronique Ferchaud-Roucher
Unité Thérapeutique Expérimentale (UTE)	Marie Liaboeuf Françoise Rédini	Stéphanie Lemarchand-Minde
Centre d'immun monitoring de Nantes Atlantique (CIMNA)	Régis Josien	Marie Rimbart
Développement et Transfert Clinique (DTC)	Marc Grégoire	Delphine Coulais
Unité de Thérapie Cellulaire et Génique (UTCG)	Brigitte Dréno	Soraya Saiagh

## **Annexe 2 : Liste des Pôles hospitalo-universitaires**

PHU1	ITUN-IMAD-Dermatologie-Hématologie
PHU 2	Institut du Thorax et du système nerveux
PHU 3	Urgences – soins critiques- anesthésie réanimations – médecine interne – maladies infectieuses
PHU 4	Ostéo-articulaire –tête et cou –odontologie- neurochirurgie – neuro-traumatologie
PHU 5	Femme-enfant –adolescent
PHU 6	Imagerie médicale
PHU 7	Biologie –pharmacie
PHU 8	Psychiatrie et santé mentale
PHU 9	Gérontologie clinique
PHU 10	Médecine physique et réadaptation
PHU 11	Santé publique et santé au travail



## **Annexe 3 : Règlement intérieur du CRBSP**

**Comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique**

**du**

**Centre Hospitalier et Universitaire de Nantes**

---

**Règlement intérieur**

*Version définitive – juillet 2011*

- Vu l'ordonnance du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé,
- Vu le décret du 7 novembre 2006 relatif au comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique,
- Vu la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009,

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule**

L'ordonnance du 2 mai 2005 prévoit la création au sein de chaque Centre Hospitalier et Universitaire d'un comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique (CRBSP). Ce comité est consulté sur les conditions dans lesquelles chaque hôpital universitaire organise sa politique de recherche, conjointement avec l'Université et les établissements publics scientifiques et technologiques.

Le CRBSP est chargé notamment de veiller à la convergence des actions conduites sur site, dans le domaine de la recherche en santé, par l'Inserm, l'Université et le CHU de Nantes. Comme instance tripartite de coordination et d'échanges, il a un rôle central dans la promotion du bon fonctionnement du continuum de la recherche : recherche fondamentale, recherche de transfert, recherche clinique, innovations diagnostiques et thérapeutiques.

**Article 1 - Les missions du CRBSP**

Le comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique du Centre Hospitalier et Universitaire de Nantes veille à la coordination des activités de recherche exercées par les établissements et organismes qui le composent ou qui lui sont associés.

Le comité est consulté :

- sur les modifications et le renouvellement de la convention hospitalo-universitaire,

- sur la politique de recherche en santé du site de Nantes, telle qu'elle résulte :
  - du projet d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes,
  - et du contrat pluriannuel de l'Université de Nantes.
- sur le volet relatif à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation du contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes,
- sur les projets de recherche des Pôles Hospitalo-Universitaires du CHU de Nantes,
- sur la participation du CHU et de l'Université de Nantes aux structures coopératives de recherche en santé,
- sur la préparation des visites d'évaluation conduites par l'AERES,
- sur la promotion d'une gouvernance plus intégrée des missions de soins, d'enseignement et de recherche (instituts, DHU...).

Plus spécifiquement, le CRBSP de Nantes est amené à faire des propositions sur l'ensemble des orientations qui visent à promouvoir la politique de recherche du site hospitalo-universitaire nantais :

- définition des priorités thématiques et accueil de nouvelles équipes,
- promotion des surfaces de recherche,
- structuration des plates formes transversales d'appui à la recherche (CRB, DRRCI, CIC A et B, UTCG, Plate forme ABG, UMGC, Plate forme IPS...),
- développement des contrats d'interface entre cliniciens et chercheurs,
- développement des partenariats externes (DIRC du Grand Ouest, GIP Cancéropôle, GIP ARRONAX, PRES UNAM, IDEX, SATT...),
- coordination des pratiques de valorisation, d'innovation et d'incubation.

## **Article 2 – La composition du CRBSP**

Le comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique du Centre Hospitalier et Universitaire de Nantes comprend douze membres qualifiés dans le domaine de la recherche :

- quatre représentants du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, désignés conjointement par le directeur général et le président de la commission médicale d'établissement après avis du directoire,
- quatre représentants de l'Université de Nantes, désignés conjointement par le président de l'Université et les directeurs des unités de formation et de recherche de médecine, de pharmacie et d'odontologie,

Les membres du comité sont désignés pour une période de quatre ans. Leur mandat est renouvelable. Toute vacance donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à couvrir.

Les fonctions de membre du comité sont exercées à titre gracieux.

Assistent avec voix consultative aux séances du CRBSP : le délégué régional à la recherche clinique et à l'innovation et le coordonnateur du CIC.

### **Article 3 – La représentation des Collectivités Territoriales du CRBSP**

Lorsque le CRBSP examine les questions concernant les surfaces de recherche et les plates formes transversales d'appui à la recherche, participent avec une voix consultative aux travaux du comité :

- deux représentants de Nantes-Métropole, désignés par le Président de Nantes-Métropole,
- deux représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire, désignés par le Président du Conseil Régional,
- un représentant d'ATLANPOLE.

### **Article 4 – La Présidence du CRBSP.**

Les membres du comité élisent parmi eux, pour une période de quatre ans :

- un président (parmi les membres PU-PH),
- et un vice-président.

En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le président du CRBSP assiste avec voix consultative aux séances du directoire du CHU de Nantes.

### **Article 5 – Les modalités d'organisation et de fonctionnement du CRBSP**

Le comité se réunit sur convocation de son président. La convocation comporte l'ordre du jour arrêté par le président, après concertation avec la direction générale du CHU, la présidence de l'Université de Nantes et la direction de l'ADR de l'Inserm. Elle est adressée aux membres du comité, sauf urgence, sept jours au moins avant la date de la réunion.

Le comité siège valablement lorsque la majorité de ses membres est présente. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de sept jours aux membres du comité, qui siège alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents.

En cas de partage égal des voix, le président du comité dispose d'une voix prépondérante.

Le comité établit un rapport annuel. Ce rapport est examiné lors d'une séance qui se tient en présence du directeur général et du président de la CME du CHU de Nantes, du président de l'Université de Nantes, des directeurs d'UFR de santé de Nantes et du directeur général de l'Inserm.

Le comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité peut convier à certaines de ses séances toute personne ressource susceptible d'apporter une expertise complémentaire sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le secrétariat du comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique est assuré par la direction des affaires médicales et de la recherche du CHU de Nantes.

#### **Article 6 – La sous-commission du CRBSP en charge du suivi des surfaces et des plates formes de recherche**

A des fins opérationnelles, une sous-commission du CRBSP, le comité de suivi des surfaces et des plates formes de recherche, est chargée plus spécifiquement de formuler des propositions et d'assurer le suivi :

- du schéma directeur des surfaces de recherche du site hospitalo-universitaire de Nantes,
- de la programmation, de la mise en service et de l'exploitation des IRT,
- des plates formes transversales d'appui à la recherche.

Cette sous-commission comprend :

- quatre représentants du CHU Nantes, désignés par le directeur général du CHU de Nantes,
- quatre représentants de l'Université de Nantes, désignés par le Président de l'université de Nantes,
- trois représentants de l'ADR de l'Inserm,
- deux représentants de Nantes-Métropole,
- deux représentants de la Région des Pays de la Loire.

Le comité de suivi des surfaces et des plates formes de recherche est coordonné par 1 PU-PH, membre du CRBSP, désigné conjointement par le CHU, l'Université et l'Inserm.

L'ensemble des travaux et propositions de cette sous-commission sont présentés, pour avis et validation, au CRBSP.

Le secrétariat de cette sous-commission est assuré conjointement par la direction des affaires médicales et de la recherche et la direction du plan du CHU de Nantes.

-----

## Annexe 4 : Règlement intérieur de la commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire



POLE DIRECTION GENERALE ET STRATEGIE

DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES  
ET DE LA RECHERCHE

Version n°2 – avril 2013  
S. DELAGE

### Règlement intérieur de la commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire

#### Préambule

Pour compléter l'instruction de la procédure de révision des effectifs hospitalo-universitaires, le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes a décidé, en étroite liaison avec l'UFR de médecine, de se doter d'une commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire.

Ce dispositif vise avant tout à garantir la qualité des recrutements de PU-PH et de MCU-PH réalisés par le CHU et la faculté de médecine.

#### I - Objet et missions de la commission

La commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire est chargée d'auditionner les candidats qui postulent pour occuper soit un emploi de PU-PH, soit un emploi de MCU-PH au CH et U de Nantes.

Par les avis qu'elle rend, la commission mixte assiste le directeur général, le président de la CME et le doyen de l'UFR de médecine dans la préparation de la rencontre avec les conseillers ministériels et dans la rédaction de la lettre conjointe fixant les choix de recrutement du CH et U.

#### II - Composition et présidence de la commission

La commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire comprend :

- le directeur général,
- le directeur général adjoint,
- le directeur des affaires médicales,
- le président de la CME,
- le vice-président de la CME,
- le président de l'Université,
- le doyen de l'UFR de médecine,
- le doyen de l'UFR d'odontologie,
- le doyen de l'UFR de pharmacie,
- les trois vices-doyens de l'UFR de médecine.

La commission mixte est co-présidée par le directeur général et le doyen de l'UFR de médecine.

### III - Modalités de fonctionnement de la commission

La commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire se réunit une fois par an (en mai de l'année n).

La liste des candidats qui sont auditionnés par la commission est arrêtée en avril de l'année n par le directeur général, le président de la CME et le doyen de l'UFR de médecine.

Pour arrêter cette liste, le directeur général, le président de la CME et le doyen de l'UFR de médecine tiennent compte :

- des travaux de la commission universitaire (qui se réunit en janvier de l'année n),
- des perspectives d'emplois vacants de PU-PH et de MCU-PH de l'année n + 1,
- des besoins des institutions hospitalière et universitaire,
- des projets promus par les disciplines.

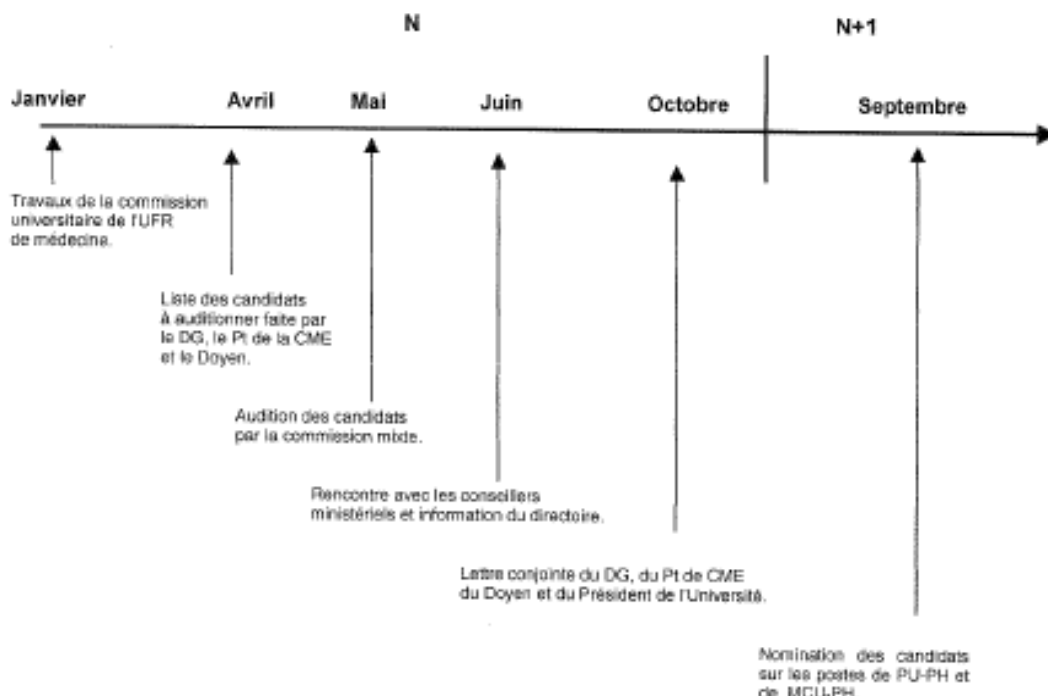
Lors des auditions, chaque candidat dispose de vingt minutes pour présenter son cursus et son projet hospitalo-universitaire (dans les domaines des soins, de la recherche et de l'enseignement).

A l'issue de l'audition des candidats, la commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire propose un classement faisant apparaître certaines priorités de recrutement pour l'année n (et si nécessaire pour l'année n + 1). Ce classement est remis au directeur général, au président de la CME et au doyen de l'UFR de médecine. Il n'a aucun caractère opposable.

Le directoire du CHU de Nantes est informé des travaux de la commission mixte.

Le secrétariat de la commission mixte de recrutement hospitalo-universitaire est assuré par la direction des affaires médicales du CHU de Nantes (convocations, compte-rendu...).

#### Calendrier de la procédure de révision des effectifs hospitalo-universitaires





## Convention portant création du Département Hospitalo-Universitaire 2020

**ENTRE :**

**Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

3, rue Michel Ange, 75794 Paris cedex 16, n°SIREN 180089013, code APE 7219Z

Représenté par son Président, M. Alain FUCHS, qui a délégué sa signature pour le présent contrat à Madame Florence MORINEAU, Déléguée régionale par intérim Bretagne-Pays de la Loire, 74E rue de Paris 35069 RENNES Cedex

Ci-après désigné « CNRS »,

**L'Institut National de la Santé et de la Recherche médicale (Inserm)**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

101, rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13

Représenté par son Président-directeur général, Pr André SYROTA,

Ci-après désigné « Inserm »,

**L'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

147, rue de l'Université – 75338 Paris cedex 07

Représenté par Président-directeur général, Monsieur François HOULLIER,

Ci-après désigné « INRA »,

**L'Université de Nantes,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

1 quai de Tourville, B.P. 13522, 44035 Nantes

Représenté par son Président, Monsieur le Pr Olivier LABOUX,

**ET**

**Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes**

5, allée de l'île Gloriette - 44093 Nantes cedex 1,

Représenté par son Directeur Général, Madame Christiane COUDRIER.

**Collectivement désignés ci-après « Les Parties ou Partenaire(s) Fondateur(s)»**

Vu le rapport de la commission MARESCAUX du 15 mai 2009,

Vu la loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 dite « HPST »,

Vu l'appel à projets pour la mise en place des Départements Hospitalo-Universitaires lancé conjointement le 26 juin 2012 par l'Université de Nantes, le Centre Hospitalier Universitaire et Aviesan,

Vu le cahier des charges relatif à l'appel à projets cité précédemment,

Vu les recommandations du Comité national de coordination de la recherche de septembre 2012 pour la mise en place de Départements Hospitalo-Universitaires,

Vu la décision de constitution d'un jury international dans le cadre de l'appel à projets cités précédemment du 26 novembre 2011,

Vu la décision conjointe de l'Université de Nantes, du Centre Hospitalier de Nantes et des membres de l'alliance Aviesan du 20 décembre 2012 de labellisation de deux départements hospitalo-universitaire à Nantes : le projet DHU 2020 et le projet DHU ONCOGREFFE.

## **Préambule**

Selon les préconisations de la commission MARESCAUX, les Départements hospitalo-universitaires sont des organisations nouvelles qui sont le support privilégié de projets communs de SOINS, RECHERCHE et ENSEIGNEMENT entre le CHU, l'Université, et les organismes de recherche. Ces centres intégrés de soins de recherche et d'enseignement regroupent chacun un ou plusieurs Pôles Hospitalo-Universitaires (PHU), une ou plusieurs UMR et les UFR.

Le projet DHU 2020 a été labellisé Département Hospitalo-Universitaire. Il vise à répondre aux enjeux de la médecine personnalisée des maladies chroniques et rassemble l'institut du thorax, l'institut des maladies de l'appareil digestif, ci-après nommés « Instituts », et l'équipe « normes, maladies et sociétés » de l'unité mixte de recherche 6297 « Droit et changement social ».

Ensemble ces équipes dans le projet DHU2020 réunissent toutes les structures nécessaires à la mise en œuvre d'un projet intégré de la prématurité au sujet âgé, à même de découvrir les facteurs de risques, biomarqueurs et cibles thérapeutiques qui permettront le développement d'une médecine personnalisée des maladies chroniques.

Le présent DHU résulte d'un accord conventionnel entre le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, l'Université de Nantes, le CNRS, l'INRA et l'INSERM.

## **Article 1 - Création du Département Hospitalo-Universitaire 2020**

### **1-1 Les parties signataires décident de créer le Département Hospitalo-universitaire 2020 ci-après désigné « DHU 2020 ».**

Le DHU 2020 mettra en œuvre un projet intégré de soins de recherche et d'enseignement pour le développement de la médecine personnalisée des maladies chroniques et poursuivra les objectifs suivants :

1. partager les ressources et compétences des Parties qu'il réunit en terme de plates-formes, de cohortes, de biocollections et de savoir-faire,
2. se doter d'organisation permettant d'accélérer leurs recherches et d'en augmenter le potentiel en favorisant l'interface soins-recherche,
3. intégrer les sciences humaines et sociales à leurs démarches de soins et de recherche,
4. développer un enseignement intégré, une école du DHU 2020, auprès des étudiants de médecine, sciences et SHS dans le domaine des maladies chroniques,
5. développer des projets de recherche communs aux Parties,
6. préparer ensemble l'intégration des équipes du DHU sur le campus île de Nantes à horizon 2020.

### **1-2 Le DHU 2020 ne dispose pas de la personnalité morale. Il est avant tout une structure partenariale, disposant d'un label accordé conjointement par les Parties.**

Le label est attribué pour une durée de quatre ans, renouvelable.

## **Article 2 - Localisation et périmètre du DHU**

Participent au DHU 2020 :

- ❖ le Pôle Hospitalo-universitaire 2 situé sur le site de l'Hôpital Nord-Laënnec intégrant :
  - le service de cardiologie et maladies vasculaires,
  - le service de neurologie,
  - le service de pneumologie,
  - le service d'endocrinologie,
  - le service d'explorations fonctionnelles,
  - le service de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire,
  - le service de chirurgie vasculaire.
- ❖ les deux services de soins médicaux et de chirurgie du Pôle Hospitalo-universitaire 1 situé à l'Hôtel Dieu :
  - le service d'hépto-gastro-entérologie et assistance nutritionnelle,
  - le service de chirurgie digestive et endocrinienne.
- ❖ l'unité mixte de recherche INSERM 1087/CNRS 6291 « Unité de recherche de l'institut du Thorax »,
- ❖ l'unité mixte de recherche INSERM 913 « Neuropathies du système nerveux et pathologies digestives »,
- ❖ l'unité mixte de recherche INRA 1280 « Physiopathologie des adaptations nutritionnelles »,
- ❖ l'équipe « normes, maladies et sociétés » de l'unité mixte de recherche CNRS 6297 « Droit et changement social ».

## **Article 3 - Gouvernance**

### **3-1 Conseil de gouvernance et de gestion**

Le conseil de gouvernance est composé de membres fondateurs du DHU 2020 :

- Deux représentants de l'Université de Nantes, désigné par le Président,
- Deux représentants du CHU de Nantes, désigné par le Directeur général,
- Deux représentants de la délégation régionale de l'INSERM, désigné par le PDG,

- Deux représentants de l'INRA, désigné par le PDG,
- Un représentant du CNRS, désigné par la Délégation Régionale,
- Deux représentants du directoire du DHU dont le coordonnateur.

D'autres membres du directoire médico-scientifique du DHU 2020 peuvent assister au conseil de gouvernance à la demande du coordonnateur.

Le conseil de gouvernance et de gestion se réunit une fois par an sous l'impulsion du coordonnateur du DHU qui l'organise et propose un ordre du jour.

Le conseil de gouvernance et de gestion valide le bilan d'activités du DHU et les choix stratégiques proposés par le directoire. Il définit les objectifs et les moyens du DHU.

### **3-2 Le Coordonnateur du DHU 2020**

Il est nommé pour une durée de 4 ans par le conseil de gouvernance et de gestion du DHU. Il est attributaire d'une lettre de mission signée conjointement des parties.

Son mandat est renouvelable une fois.

Il représente le DHU en interne et en externe.

Il coordonne les activités du DHU. Il est chargé d'impulser une dynamique positive et participative et il veille à l'efficacité des organisations mises en place.

Il préside le directoire médico-scientifique et organise le conseil de gouvernance et de gestion du DHU.

Il signe le contrat d'objectifs et de moyens avec les Parties.

Il est assisté dans ses missions par une cellule opérationnelle : un secrétariat et un chargé de mission.

### **3-3 Le Directoire médico-scientifique**

Le directoire médico-scientifique est installé par le conseil de gouvernance et de gestion sur proposition du coordonnateur.

Il comprend des membres proposés par le coordonnateur et est composé de 12 personnes maximum.

Les membres sont répartis en trois comités correspondant aux trois missions du projet intégré : soins, recherche et enseignement.

Présidé par le coordonnateur du DHU, le directoire est chargé d'établir la stratégie de développement de l'activité du DHU qui est proposée au conseil de gouvernance dans le cadre de la négociation du contrat d'objectifs et de moyens.

Le directoire est également l'instance en charge du pilotage et du suivi opérationnel des projets du DHU et du rapport d'activité.

Il se réunit tous les 2 mois, et /ou à la demande du coordonnateur.

Il peut fonctionner en sous groupe selon un règlement intérieur *ad hoc*.

Il peut également réunir plusieurs fois par an l'ensemble des chercheurs et cliniciens membres du DHU afin de leur exposer les choix stratégiques du DHU.

### **3-4 Comité scientifique externe**

Ce comité est composé de 5 personnes représentatives de la recherche internationale sur les pathologies abordées par le DHU. Il a une activité d'expertise externe sur les activités scientifiques et est consulté sur les orientations stratégiques du DHU.

Il se réunit à la demande du coordonnateur.

### **3-5 Règlement intérieur**

Le coordonnateur du DHU établira un règlement intérieur précis du fonctionnement des instances de gouvernance du DHU 2020 mentionné dans les articles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4.

Ce règlement intérieur sera présenté pour validation par le conseil de gouvernance et de gestion.

#### **Article 4 - Cadre contractuel entre les partenaires fondateurs et le DHU 2020**

Un contrat d'objectifs et de moyens sera conclu dans un cadre pluriannuel entre les partenaires fondateurs afin d'accompagner la mise en place du DHU 2020 et de ses programmes de recherche, de soins et d'enseignement.

Ce contrat précisera la nature des contributions de chacun des fondateurs au regard des objectifs et des résultats du DHU 2020 (contribution financière et autres). Les collectivités territoriales pourront être associées à la démarche.

Les partenaires informent le conseil de gouvernance et de gestion de toute intention d'attribution financière au DHU.

Au titre des moyens résultant des engagements de l'Inserm pour le DHU 2020, ceux-ci résultent des moyens engagés dans les UMR concernées, le coordonnateur a par ailleurs la possibilité de recourir à des contrats d'interface et des postes d'accueil selon les procédures et les modalités propres à ces dispositifs.

Au titre des engagements de l'INRA pour le DHU 2020, ceux-ci résultent de l'affectation des moyens engagés uniquement dans l'UMR PhAN sur décision de son directeur.

#### **Article 5 - Evaluation**

Les DHU seront évalués par l'agence nationale d'évaluation de la recherche et de l'enseignement au moment des évaluations des unités de recherche nantaises, de l'université et du CHU.

#### **Article 6 - Durée et date d'effet**

Les DHU sont créés pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le DHU pourra être renouvelé par voie d'avenant à l'issue de l'évaluation prévue à l'article 5.

Trois mois avant la date d'expiration, les parties se réuniront afin de décider des modalités de reconduction de la présente convention.

#### **Article 7 - Modification de la présente convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant sur proposition d'une des parties.

#### **Article 8 - Valorisation**

Chaque projet susceptible de faire l'objet d'une valorisation sera traité au cas par cas, dans le respect des accords particuliers de chaque Partenaire fondateur.

Fait à Nantes, le 23 avril 2013.

Le Directeur Général du CHU de Nantes,

**Mme C. COUDRIER**

Le Président de l'Université de Nantes,

**Pr O. LABOUX**

Le Président directeur général de l'INSERM,

**Pr A. SYROTA**

Le Président directeur général de l'INRA,

**M. F. HOULLIER**

La Déléguée régionale par intérim du CNRS,

**Mme F. MORINEAU,**

# Convention portant création du Département Hospitalo-Universitaire « ONCOGREFFE »

## ENTRE :

### **Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

3, rue Michel Ange, 75794 Paris cedex 16, n°SIREN 180089013, code APE 7219Z

Représenté par son Président, M. Alain FUCHS, qui a délégué sa signature pour le présent contrat à Madame Florence MORINEAU, Déléguée régionale par intérim Bretagne-Pays de la Loire, 74E rue de Paris 35069 RENNES Cedex

Ci-après désigné « CNRS »,

### **L'Institut National de la Santé et de la Recherche médicale (Inserm)**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

101, rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13

Représenté par son Président-directeur général, Pr André SYROTA

Ci-après désigné « Inserm »,

### **L'Université de Nantes,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

1 quai de Tourville, B.P. 13522, 44035 Nantes

Représenté par son Président, Monsieur le Pr Olivier LABOUX,

## ET

### **Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes**

5, allée de l'île Gloriette - 44093 Nantes cedex 1

Représenté par son Directeur Général, Madame Christiane COUDRIER.

## **Collectivement désignés ci-après « Les Parties ou Partenaire(s) fondateur(s)»**

Vu le rapport de la commission MARESCAUX du 15 mai 2009,

Vu la loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 dite « HPST »,

Vu l'appel à projets pour la mise en place des Départements Hospitalo-Universitaires lancé conjointement le 26 juin 2012 par l'Université de Nantes, le Centre Hospitalier Universitaire et Aviesan,

Vu le cahier des charges relatif à l'appel à projets cité précédemment,

Vu les recommandations du Comité national de coordination de la recherche de septembre 2012 pour la mise en place de Départements Hospitalo-Universitaires,

Vu la décision de constitution d'un jury international dans le cadre de l'appel à projets cités précédemment du 26 novembre 2011,

Vu la décision conjointe de l'Université de Nantes, du Centre Hospitalier de Nantes et d'Aviesan du 21 décembre 2012 de labellisation de deux départements hospitalo-universitaire à Nantes : le projet DHU2020 et le projet DHU ONCOGREFFE.

## **Préambule**

Selon les préconisations de la commission MARESCAUX, les Départements hospitalo-universitaires sont des organisations nouvelles qui sont le support privilégié de projets communs de SOINS, RECHERCHE et ENSEIGNEMENT entre le CHU, l'Université, et les organismes de recherche. Ces centres intégrés de soins de recherche et d'enseignement regroupent un ou plusieurs PHU, une ou plusieurs UMR et les UFR.

Le projet DHU ONCOGREFFE a été labellisé Département Hospitalo-Universitaire. Il a pour but de structurer la thématique « **immuno-transplantation et oncologie** » en intégrant les soins, la recherche et l'enseignement. La création de cette thématique « originale » est basée sur l'existence à Nantes de 3 axes « forts » intégrant recherche et clinique que sont l'immunologie et la transplantation rénale, l'hémato-cancérologie, et la médecine nucléaire.

Le présent DHU résulte d'un accord conventionnel entre le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, l'Université de Nantes, le CNRS et l'INSERM.

## **Article 1 - Création et Nature du Département Hospitalo-Universitaire ONCOGREFFE**



### **1-1 Les parties signataires décident de créer le Département Hospitalo-universitaire ONCOGREFFE ci-après désigné « DHU ONCOGREFFE ».**

Le DHU ONCOGREFFE mettra en œuvre un projet intégré de soins de recherche et d'enseignement en « immuno-transplantation et oncologie » dans trois domaines : Transplantation, Médecine Nucléaire, Oncologie et développera 3 axes thématiques de recherche qui sont :

- l'immunociblage tumoral de radionucléides à visée diagnostique et thérapeutique,
- l'immunorésistance, chimiorésistance, radiorésistance tumorale,
- la tolérance immunitaire en transplantation.

Les objectifs généraux sont :

1. augmenter les innovations dans ces domaines de l'immuno-transplantation, de la médecine nucléaire et de la cancérologie centrée sur l'hématologie, l'onco-dermatologie et gastro-entérologie,
2. accélérer le transfert vers la clinique de ces innovations issues des laboratoires par les interactions cliniciens – chercheurs que crée ce DHU,
3. proposer un enseignement original pour les étudiants intégrant des échanges chercheurs et cliniciens autour de ces 3 axes,
4. favoriser une valorisation via des partenariats public-privé.

### **1-2 Le DHU ONCOGREFFE ne dispose pas de la personnalité morale. Il est avant tout une structure partenariale, disposant d'un label accordé conjointement par les Parties.**

Le label est attribué pour une durée de quatre ans, renouvelable.

## **Article 2 - Localisation et Périmètre du DHU**

Participent au DHU ONCOGREFFE :

- ❖ le Pôle Hospitalo-universitaire 1 situé sur le site à l'Hôtel Dieu intégrant :
  - l'institut de transplantation en urologie-néphrologie (ITUN),
  - le service d'hématologie,
  - le service de cancérologie digestive,
  - le service de dermatologie.
- ❖ un service du Pôle Hospitalo-universitaire 6 situé à l'Hôpital Nord G&R Laënnec :
  - le service de médecine nucléaire
- ❖ des équipes de l'unité mixte de recherche INSERM 1064 « Center of research in transplantation and immunointervention »,
- ❖ des équipes de l'unité mixte de recherche INSERM 892 / CNRS 6299 « Centre de recherche en cancérologie Nantes Angers »,
- ❖ les plates-formes suivantes :
  - l'unité mixte génomique cancer,
  - la plate-forme iPS,
  - l'unité de thérapie cellulaire et génique,
  - le laboratoire des grands animaux,
  - la plate-forme d'immunomonitorage,
  - le CIC de biothérapie INSERM 0503,
  - le GIP Arronax.

## **Article 3 - Gouvernance**

### **3-1 Conseil de gouvernance et de gestion**

Le conseil de gouvernance est composé des membres fondateurs du DHU ONCOGREFFE :

- deux représentants de l'Université de Nantes, désignés par le Président,
- deux représentants du CHU de Nantes, désignés par le Directeur Général,

- deux représentants de la délégation régionale de l'INSERM, désignés par le PDG,
- un représentant de la délégation régionale du CNRS, désigné par la délégation régionale du CNRS,
- deux représentants du directoire du DHU dont le coordonnateur et un responsable scientifique.

D'autres membres du directoire médico-scientifique du DHU ONCOGREFFE peuvent assister au conseil de gouvernance à la demande du coordonnateur.

Le conseil de gouvernance et de gestion se réunit une fois par an sous l'impulsion du coordonnateur du DHU qui l'organise et propose un ordre du jour.

Le conseil de gouvernance et de gestion valide le bilan d'activités du DHU et les choix stratégiques proposés par le directoire. Il définit les objectifs et les moyens de la convention cadre.

### **3-2 Le Coordonnateur du DHU ONCOGREFFE**

Il est nommé pour une durée de 4 ans par le conseil de gouvernance et de gestion du DHU.

Il est attributaire d'une lettre de mission signée conjointement des parties.

Son mandat est renouvelable une fois.

Il représente le DHU en interne et en externe.

Il coordonne les activités du DHU. Il est chargé d'impulser une dynamique positive et participative et il veille à l'efficacité des organisations mises en place.

Il préside le directoire médico-scientifique et organise le conseil de gouvernance et de gestion du DHU. Il vise le contrat d'objectifs et de moyens.

Il signe le contrat d'objectifs et de moyens.

Il est assisté dans ses missions par une cellule opérationnelle : un secrétariat et un chargé de mission.

### **3-3 Le Directoire médico-scientifique**

Le directoire médico-scientifique est installé par le conseil de gouvernance et de gestion sur proposition du coordonnateur.

Il comprend des membres proposés par le coordonnateur. Il est composé de 12 personnes maximum.

Les membres sont repartis en trois comités correspondant aux trois missions du projet intégré : soins, recherche et enseignement.

Présidé par le coordonnateur du DHU, le directoire est chargé d'établir la stratégie de développement de l'activité du DHU qui est proposée au conseil de gouvernance et de gestion dans le cadre de la négociation du contrat d'objectifs et de moyens.

Le directoire est également l'instance en charge du pilotage et du suivi opérationnel des projets du DHU et du rapport d'activité.

Il se réunit tous les 2 mois, et /ou à la demande du coordonnateur.

Il peut fonctionner en sous groupe selon un règlement intérieur *ad hoc*.

Il peut également réunir plusieurs fois par an l'ensemble des chercheurs et cliniciens membre du DHU afin de leur exposer les choix stratégiques du DHU.

### **3-4 Comité scientifique externe**

Ce comité est composé de 5 personnes représentatives de la recherche internationale sur les pathologies abordées par le DHU. Il a une activité d'expertise externe sur les activités scientifiques et est consulté sur les orientations stratégiques du DHU.

Il se réunit à la demande du coordonnateur.

### **3-5 Règlement intérieur**

Le coordonnateur du DHU établira un règlement intérieur précis du fonctionnement des instances de gouvernance du DHU ONCOGREFFE mentionné dans les articles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4.

Ce règlement intérieur sera présenté pour validation par le conseil de gouvernance et de gestion.

### **Article 4 - Contrat d'objectifs et de moyens**

Un contrat d'objectifs et de moyens sera conclu dans un cadre pluriannuel entre Partenaires fondateurs afin d'accompagner la mise en place du DHU ONCOGREFFE et de ses programmes de recherche, de soins et d'enseignement.

Ce contrat précisera la nature des contributions de chacun des fondateurs au regard des résultats et des objectifs du DHU ONCOGREFFE (contributions financières, autres...). Les collectivités territoriales pourront être associées à la démarche.

Au titre des moyens résultant des engagements de l'INSERM pour le DHU ONCOGREFFE, ceux-ci résultent des moyens engagés dans les UMR concernées, le coordonnateur a par ailleurs la possibilité de recourir à des contrats d'interface et des postes d'accueil selon les procédures et les modalités propres à ces dispositifs.

Les partenaires informent le conseil de gouvernance et de gestion de toute intention d'attribution financière au DHU.

### **Article 5 - Evaluation**

Les DHU seront évalués par l'agence nationale d'évaluation de la recherche et de l'enseignement au moment des évaluations des unités de recherche nantaises, de l'université et du CHU.

### **Article 6 - Durée et date d'effet**

Les DHU sont créés pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il pourra être renouvelé par voie d'avenant à l'issue de l'évaluation prévue à l'article 5.

Trois mois avant la date d'expiration, les parties se réuniront afin de décider des modalités de reconduction de la présente convention.

### **Article 7 - Modification de la présente convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant sur proposition d'une des parties.

### **Article 8 - Valorisation**

Chaque projet susceptible de faire l'objet d'une valorisation sera traité au cas par cas, dans le respect des accords particuliers de chaque Partenaire fondateur.

Fait à Nantes, le 23 avril 2013.

Le Directeur Général du CHU de Nantes,

**Mme C. COUDRIER**

Le Président de l'Université de Nantes,

**Pr O. LABOUX**

Le Président directeur général de l'INSERM,

**Pr A. SYROTA**

La Déléguée régionale par intérim du CNRS,

**Mme F. MORINEAU,**

## Annexe 6 : Schéma directeur des surfaces, des plates-formes de recherche et des animaleries

<b>Les locaux, les équipements et les plates-formes dédiés à la recherche en santé et à l'enseignement intégré</b>	
<p><b>Etat des lieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement local et national</li> <li>• Points forts</li> <li>• Axes d'amélioration</li> <li>• Opportunités</li> </ul>	<p>Les instances de l'Université, comme celles de l'hôpital mènent une politique volontariste et concertée pour favoriser le développement de la recherche en santé et offrir aux chercheurs les meilleures conditions de travail (proximité avec les équipes cliniques, accueil d'entreprises incubées initiées par les laboratoires, aménagement de plates-formes communes : animaleries, laboratoire de radioactivité, centre de ressource biologique, etc.).</p> <p>Néanmoins, les réflexions menées au cours des années 1990 et qui ont permis d'aboutir à la construction de l'Institut de Recherche en Santé (IRS UN) mettaient en lumière des handicaps qui restent d'actualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les surfaces hospitalières et facultaires consacrées à la recherche sont saturées depuis 10 ans, ce qui freine la croissance des équipes et le développement des plates-formes technologiques et de transfert</u></li> <li>• <u>La faiblesse des surfaces dédiées entraîne l'éclatement géographique des structures de recherche, pénalise l'attractivité et l'accueil de nouvelles équipes.</u></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Des éléments de contexte incitent à la vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La recherche en santé à Nantes n'a pas atteint la taille optimale. Les équipes de recherche de l'IFR ont connu une augmentation du nombre de leurs chercheurs supérieure à 3% par an depuis 10 ans et devraient poursuivre sur cette lancée dans les 10 ou 15 prochaines années. Cependant, l'évolution des dernières années se rapproche de 5%.</u></li> <li>• <u>La forte dynamique, favorisée par le « modèle » nantais d'instituts permettant le continuum recherche fondamentale-clinique, s'est poursuivie avec la mise en place début 2013 de 11 PHU et 2 départements hospitalo-universitaires, sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets communs au CHU, à l'Université et l'AVIESAN.</u></li> <li>• Les locaux restent insuffisants, malgré l'ouverture de l'IRS UN en 2009, alors même que le CHU et l'Université ont maintenu et réaménagé des surfaces importantes d'hébergement de laboratoires de recherche et des plateformes : environ 7600 m<sup>2</sup> au CHU, 800 m<sup>2</sup> au CLCC et 6500 m<sup>2</sup> dans les locaux des facultés de médecine, pharmacie et odontologie.</li> <li>• Les locaux actuels de la Faculté de médecine (soit xxx m<sup>2</sup>) caractérisés d'immeubles de grande hauteur, seront fermés à terme (horizon 2020).</li> <li>• Les surfaces de recherche et d'enseignement intégré de la faculté dentaire sont sous dimensionnées par rapport à l'accueil effectif des étudiants et des équipes de recherche.</li> <li>• Les locaux de l'Hôtel-Dieu, sous le coup d'un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation, doivent être fermés à horizon 2020.</li> </ul>

	<p><b>Le schéma directeur des surfaces et plateformes de recherche 2010-2020</b></p> <p>Sur la base d'un audit permettant d'objectiver le diagnostic et les besoins à horizon 2020, un schéma directeur a été adopté à l'automne 2011 et actualisé au printemps 2012 par le CRBSP. Les acteurs nantais de la santé (CHU), de l'enseignement supérieur (Université), de la recherche (Laboratoires publics, entreprises incubées), ainsi que les collectivités locales (Région Pays de Loire, Nantes Métropole) disposent d'une vision prospective commune des besoins, permettant d'accompagner le développement du site nantais, d'anticiper l'impact sur l'aménagement urbain à court, moyen et long termes et de favoriser l'attractivité de la métropole nantaise pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs.</p> <p>Une 1<sup>ère</sup> étape de mise en œuvre prévoit l'ouverture de nouveaux IRS sur l'île de Nantes à horizon 2015, par anticipation du projet de reconstruction du CHU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'IRS Campus, accueillant une pépinière d'entreprises et 2500 m<sup>2</sup> de laboratoires de recherche(</li> <li>- l'IRS 2, accueillant 4300 m<sup>2</sup> de laboratoires de recherche, plus spécifiquement pour l'axe infectieux, et une animalerie.</li> </ul> <p style="text-align: right;">1 page</p>
<p><b>Enjeux à 10/15 ans</b></p>	<p><b>La définition d'un schéma directeur complet en vue de la constitution du campus hospitalo-universitaire à horizon 2020-2030</b></p> <p>Il est nécessaire dans les années qui viennent d'avoir un engagement commun, et de définir une stratégie commune afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en cohérence tous les aspects du campus hospitalo-universitaire (adoption d'un SD des animaleries, d'un SD des surfaces d'enseignement en santé) S'assurer, qu'au-delà des nécessaires décisions d'investissement, les conditions d'exploitation des bâtiments et les coûts de fonctionnement des équipes de recherche sont identifiés, optimisés et réalistes, et que leur financement est assuré.</li> </ul> <p>Garantir les conditions d'un accompagnement du projet de campus hospitalo-universitaire d'une part par les collectivités responsables de l'aménagement urbain et du développement des infrastructures nécessaires (transports en communs, voiries, etc.), d'autre part par les EPST sur le plan de la participation aux coûts de fonctionnement des équipes et d'exploitation des bâtiments, masqués jusqu'à présent par l'accueil des laboratoires au sein du CHU et des facultés.</p> <p><b>Identifier et trouver les investissements nécessaires (dont le CPER) à la constitution du campus HU sur Ile de Nantes</b></p> <p><b>Pour la recherche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un IRS 2020 sur Ile de Nantes</b></li> </ul> <p>Le CHU a prévu d'inscrire, dans le cadre de son projet de reconstruction sur l'île de Nantes, 10 000 m<sup>2</sup> permettant à la recherche clinique et translationnelle, mais aussi aux activités supports et à certaines plateformes (Centre de ressources biologiques, unité de thérapie cellulaire et génique notamment) de bénéficier de locaux adaptés.</p> <p>Il est également nécessaire que le bâtiment hospitalier soit accompagné de surfaces « Institut de recherche en santé » permettant d'accompagner la dynamique des futurs DHU, le regroupement de leurs activités soins-enseignement-recherche sur le même site, dans une logique de continuum</p> <p><b>- des surfaces pour les animaleries</b></p>

	<p><b>Pour l'enseignement :</b></p> <p><b>- des surfaces et des équipements pour l'enseignement intégrés au campus HU</b></p>
<p><b>Objectifs et principes communs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs</li> <li>• Principes</li> </ul>	<p>En faisant cohabiter cliniciens, chercheurs et enseignants, les CHU permettent aux étudiants en médecine de bénéficier d'un apprentissage professionnalisant, se basant sur le compagnonnage, au lit du malade, au bloc opératoire, dans les unités de soins, en consultation et au sein des plateaux techniques d'imagerie et de biologie.</p> <p>Cet enseignement intégré dispensé au sein des CHU permet aux facultés de santé d'offrir une formation professionnalisante, connectée à la réalité des pratiques et des savoirs.</p> <p>L'intégration des locaux hospitaliers, de recherche et d'enseignement favorise le développement de la recherche translationnelle.</p> <p>Les activités de recherche et d'enseignement intégré en santé du site hospitalo-universitaire nécessitent plusieurs types de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les espaces d'accueil des unités de recherche fondamentale</li> <li>- les espaces des unités de recherche clinique constituant les centres d'investigation clinique du CHU</li> <li>- les plates-formes qui regroupent des moyens techniques et des personnels spécialisés au service de ces unités, mais aussi des équipes de recherche clinique (animaleries, centre de ressources biologiques, radioactivité, etc.)</li> <li>- les espaces tertiaires, support de ces activités, pour les structures d'appui (délégation à la recherche clinique, administration déléguée régionale de l'INSERM, Cancéropôle, cellule de promotion, etc.)</li> </ul> <p>La gestion et la réflexion sur ces principes et ces objectifs communs sont traitées par le comité de suivi des surfaces et des plates-formes du CRBSP</p> <p>Ce comité a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'identifier les espaces correspondants, et de faire l'inventaire de leurs atouts et de leurs faiblesses</li> <li>- de qualifier et de prioriser les besoins en surfaces, des plateformes et pour les gros équipements</li> <li>- de proposer des règles communes de fonctionnement (usages, mutualisation, fonctionnement, etc.)</li> <li>- d'étudier les demandes</li> <li>- de proposer des solutions aux problématiques stratégiques et ponctuelles</li> </ul>
<p><b>Règles communes de fonctionnement</b></p>	<p><b>Des règles de bonne gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas dupliquer les allocations de locaux et les équipements nécessaires à la communauté HU (cfr bureaux)</li> <li>• Mutualiser les espaces et optimiser les taux d'utilisation (les moyens d'enseignement et de réunion sont accessibles à tous sur réservation, les plates-formes et les animaleries sont par principe des outils partagés)</li> </ul> <p><b>Des coûts d'exploitation identifiés et transparents pour chaque unité de recherche, animalerie ou plate-forme, quelle que soit sa localisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principe de mutualisation et de partage de ces coûts</li> </ul> <p><b>Les mêmes règles s'appliquent quels que soient le lieu, le propriétaire, l'unité, la plate-forme, l'animalerie concernés</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles sont définies collectivement</li> <li>• Des conventions d'utilisation CHU-Université (+ partenaires concernés) pour l'utilisation des moyens partagés</li> </ul>
<p><b>Plan d'actions envisagé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions</li> <li>• Calendrier de mise en œuvre</li> </ul>	<p><b>2013 - Construire un schéma directeur des surfaces d'animalerie</b></p> <p>Complémentaire au SD des surfaces, il détermine une organisation cible qui répond aux enjeux de développement auxquels sont confrontés les acteurs nantais de la santé (CHU), de l'enseignement supérieur (Université de Nantes, et ONIRIS), de la recherche (Laboratoires publics) et des entreprises (créées ou en incubation) ainsi que les collectivités locales (Région Pays de Loire, Nantes Métropole, Atlanpole) et le pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies.</p> <p>Il doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une organisation des animaleries de l'ensemble santé à horizon 2020 pour répondre aux besoins des équipes de recherche et des entreprises de biotechnologies de l'ensemble Santé</li> <li>- Garantir la qualité des relations pour les cliniciens et les chercheurs</li> <li>- Trouver les complémentarités avec les animaleries d'ONIRIS et des autres partenaires présents dans la région</li> <li>- Assurer une rentabilité des structures avec un partenariat avec les industriels, une mutualisation optimale, dans le respect des normes qualités exigées</li> <li>- Rechercher une évolutivité des structures</li> </ul> <p><b>Réaliser un inventaire des plateformes (SFR et hors SFR)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître le rôle du comité des surfaces et des plateformes sur ce sujet (consacrer quelques réunions/an à ce sujet)</li> <li>- Faire un schéma matriciel des plateformes</li> <li>- Développer la mutualisation des usages (soins / recherche) et des investissements</li> <li>- Intégrer au sein de la SFR, les plateformes qui n'y sont pas encore rattachées</li> </ul> <p><b>2013/2014 – Définir un schéma directeur des surfaces d'enseignement en santé</b></p> <p>Sous maîtrise d'ouvrage de l'Université de Nantes, le projet de campus devra être finalisé sur sa partie académique, en tenant compte des investissements réalisés sur le site Gloriette (amphithéâtre Kerneis, faculté de pharmacie), de la nécessité de fermer l'immeuble de grande hauteur à horizon 2020 et de l'évolution du nombre des étudiants.</p> <p><b>Définir et conventionner les règles de fonctionnement et leur financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un tableau de bord des coûts d'exploitation correspondant à chaque unité, plate-forme ou animalerie</li> <li>- Rechercher des éléments de comparaison dans d'autres villes universitaires.</li> <li>- Proposer des règles de répartition des coûts.</li> <li>- Différencier les coûts au m<sup>2</sup> selon la qualité des surfaces.</li> <li>- Mettre en place une structure de gestion partagée dans laquelle chaque institution sera représentée (format juridique à définir) pour une prise en charge partagée des coûts de fonctionnement et des devoirs du propriétaire-exploitant.</li> <li>- Modifier les statuts des Unités Mixtes de Recherche afin que le CHU en devienne co-tutelle.</li> <li>-</li> </ul> <p><b>Mettre en place un comité de pilotage pour le campus HU (suivi de</b></p>



	<p><b>l'avancée du projet et cohérence des actions universitaires et hospitalières sur les 3 volets recherche, enseignement et soins),</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire sur les deux prochains CPER les investissements nécessaires afin d'accompagner les décisions découlant des schémas directeurs recherche, animaleries et enseignement, avec la réalisation des études dans le cadre du prochain CPER (2014 – 2020) et la construction de l'IRS 2020 dans le CPER suivant (après 2020).</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'un SD des animaleries (1<sup>er</sup> semestre 2013)</li> <li>- Réalisation d'un SD des surfaces d'enseignement en santé</li> <li>- Réalisation d'un tableau de bord.</li> <li>- Document de négociation/convention sur les conditions de fonctionnement de ces espaces</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>* appareil digestif</li> <li>* biomatériaux</li> <li>- Inaugurer les projets lauréats des appels d'offre du Grand Emprunt</li> <li>- Mettre en valeur le tissu nantais de recherche médicale intégrée</li> </ul> <p>* Sur le plan de la formation : sujets commun et angle restant à identifier</p>
<b>Règles communes de fonctionnement</b>	<p>⇒ Les institutions se tiennent au courant des actions de communication sur les thématiques identifiées</p> <p>⇒ Mise au point commune des plans de communication pour les actions communes identifiées</p>
<b>Plan d'actions envisagé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions</li> <li>• Calendrier de mise en œuvre</li> </ul>	<p>⇒ Rencontres régulières (2 à 3 fois par an) pour faire le point sur les actions en cours et les projets de chaque institution.</p> <p>⇒ Accompagnement commun de la communication autour des deux DHU.</p> <p>⇒ Identification de circuits de remontée de l'information pour les valorisations recherche</p> <p>⇒ Accompagnement commun de la communication autour du projet de campus hospitalo-universitaire.</p> <p>⇒ A très court terme, élaboration d'un plan de communication pour la signature de la convention HU.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retombée presse.</li> <li>- Nombre de rencontres par an.</li> </ul>

## Annexe 8 : Programme pluriannuel d'interopérabilité des deux systèmes d'informations



DSIT DU CHU  
DSI DE L'UNIVERSITE



UNIVERSITÉ DE NANTES

<b>Programme pluriannuel d'interopérabilité des deux systèmes d'information</b>	<b>2013</b>
<u>Rédacteur</u> : Pierrick Martin – M. Allemand	

### 1. ETAT DES LIEUX

Depuis de nombreuses années, au rythme des demandes des professionnels, des solutions informatiques (réseau physique et logique, accès à certaines applications comme la bibliothèque universitaire) ont été mises en œuvre tantôt par le CHU tantôt par l'Université pour tenter de répondre à des besoins exprimés au fil de l'eau.

Ces réalisations se sont effectuées sans gouvernance commune et formelle de ces investissements informatiques, et sans schéma directeur permettant d'avoir une vision commune des besoins et un plan progressif de financement et de mise en œuvre de solutions validées par le CHU et l'université.

Il résulte de cette gestion passée quelques inconvénients majeurs :

- Un entrelacement des responsabilités CHU-Université sur les investissements et la maintenance des réseaux (depuis le niveau physique dans les locaux du CHU jusqu'au niveau des réseaux logiques)
- Une absence de domaine de confiance CHU étendu au réseau Université, alors que les professionnels ont besoin d'utiliser des données patients du CHU à partir du réseau Université
- Une absence de domaine de confiance Université étendu au réseau CHU, alors que les professionnels ont besoin d'accéder au SI de l'Université à partir du réseau du CHU
- Des outils informatiques pas toujours adaptés aux différentes situations de travail au CHU et à l'Université, pour un même professionnel,
- Côté informatique (DSIT du CHU et DSI de l'Université), une absence de visibilité des besoins à couvrir sur le moyen-terme et des opérations coûteuses, non maîtrisées et réalisées au coup par coup,
- L'incapacité de la DSIT du CHU et de la DSI de l'Université à établir une cartographie de leur SI dans le cadre de la coopération entre le CHU et l'Université

### 2. LES ENJEUX POUR LES ANNEES A VENIR

Les priorités concernant l'enseignement et la recherche pour la période 2013 2017 sont les suivantes :

- l'utilisation du dossier patient intégré et interopérable du CHU pour alimenter les cas cliniques pour l'enseignement, et pour l'alimentation de cohortes de patients pour la recherche (intégration soins – enseignement –recherche),

- le télé-enseignement (E-learning) et l'enseignement sur simulateurs, l'intégration du parcours pédagogique des étudiants hospitaliers dans le SIH (identité numérique, accès aux ressources, outils d'aide à la décision médicale, gestion des gardes - 2<sup>ème</sup> cycle)
- l'accès aux SI des deux établissements pour les bi-appartenant hospitalo-universitaires (messagerie, agenda, accès croisés, logiciels métiers partagés)
- la mise en commun de ressources numériques coûteuses en investissement et en fonctionnement (ex : génomique), afin de disposer de ressources très performantes tout en mutualisant les coûts pour chaque établissement.

Ces priorités suggèrent de mettre en place un pilotage commun des services informatiques qui peuvent être délivrés aux personnels du CHU travaillant à l'Université et réciproquement.

Ce pilotage commun aura comme objectif prioritaire d'offrir des accès croisés aux SI respectifs existants CHU et Université :

- Mise en œuvre concertée de la gestion des réseaux physiques et logiques, actualisation des responsabilités respectives, définition de solution de communication préservant la séparation physique des deux réseaux et la sécurité et garantissant la qualité de service,
- Mise en œuvre concertée d'une politique d'équipement en postes de travail fixes et mobiles ayant vocation à travailler sur les deux réseaux, depuis leur attribution jusqu'à leur maintenance.

Ceci devrait répondre aux demandes prioritaires des personnels concernés :

- capacité des employés habilités qui se déplacent physiquement entre les deux entités d'accéder indifféremment à l'un ou l'autre des SI, à partir d'un poste de travail fourni par l'entité d'accueil,
- capacité des employés habilités des deux entités à accéder au SI de l'autre, à partir du poste de travail et du réseau de leur entité de rattachement
- capacité des employés habilités qui se déplacent physiquement entre les deux entités d'accéder indifféremment à l'un ou l'autre des SI, à partir d'un poste de travail fourni par l'entité d'accueil,
- capacité des employés habilités qui se déplacent physiquement entre les deux entités d'accéder indifféremment à l'un ou l'autre des SI, à partir d'un poste de travail mobile qui lui a été attribué soit par le CHU soit par l'Université,
- capacité des employés habilités qui se déplacent physiquement entre les deux entités d'accéder indifféremment à l'un ou l'autre des SI, à partir d'un poste de travail mobile personnel.

Mise en œuvre et hébergement de services partagés dans un SI de coopération CHU -Université spécifiquement conçu pour soutenir les travaux de coopération, accessible depuis le SI de chaque entité.

Ce SI de coopération devra permettre l'interopérabilité des services suivants :

- fonctions de productivité individuelle et collective (collaboratif),
  - o messagerie,
  - o agenda, gestion des ressources partagées,
  - o partages de documents
  - o forums,
  - o espaces de publications
  - o visioconférence, audio et webconférences,
- logiciels spécifiques métiers communs aux 2 entités
  - o télé-enseignement
  - o moyens multimédias et enseignement sur simulateurs
  - o .....

Gouvernance pour la définition d'une stratégie d'investissement, de mise en œuvre et exploitation de ressources numériques de haut niveau mutualisables entre l'Université et le CHU, voire mutualisables avec d'autres partenaires publics de Recherche (Inserm, CNRS, INRA, INRIA, Région...).

- Ex : séquenceur haut-débit NGS

### **3. REGLES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT**

Il s'agit en premier lieu de mettre en place une gouvernance commune du « SI de coopération CHU et Université », à travers un comité de pilotage composé pour chacune des entités :

- de représentants de la direction générale (Orientations stratégiques, budget, délais),
- de représentants des directions métiers concernées par les fonctions Enseignement/Recherche pour valider les besoins court et moyen-terme,
- de représentants des directions informatiques de chaque entité,
- du responsable sécurité du système d'information de chaque entité.

Ce comité de pilotage aura pour mission de définir et actualiser les objectifs, ainsi que de valider les moyens financiers et humains affectés à ce SI de coopération CHU – Université.

Pour chaque projet ou cas d'usage validé (objectifs, moyens humains et financiers) par le comité de pilotage, des groupes de projet seront spécialement constitués avec des représentants métiers et DSI de chaque entité.

Lors de la phase projet, les règles de répartition des activités et des responsabilités respectives pour la période de maintien aux conditions opérationnelles des solutions déployées seront fixées d'un commun accord.

### **4. PLAN D' ACTIONS ENVISAGE**

- Mise en place d'un comité de pilotage permanent « SI de coopération CHU et Université », à la date de signature de la convention ;
- Mise en place de groupes de travail :
  - Groupe de travail interopérabilité pour proposer les solutions de séparation physique des réseaux, les solutions d'accès sécurisé au SI d'une entité depuis le réseau de l'autre entité, la maîtrise des postes de travail ;
  - Groupe de travail sur les domaines de confiance et l'identification forte
  - Groupe de travail sur les services de communication (téléphonie, visioconférence, etc.)
- Elaboration d'un programme d'informatisation 2013 2017
- Validation par le comité de pilotage des projets, des objectifs et des moyens fin 2013.
- Mise en œuvre des projets de la période 2013 2017.

## Annexe 9 : La liste actualisée des Hospitalo-Universitaires en date de juillet 2013

### Liste des Professeurs d'Université - Praticiens hospitaliers

ARMSTRONG OLIVIER  
ASEHNOUNE KARIM  
BALLEREAU BOUINEAU FRANCOISE BALLEREAU  
BARON OLIVIER  
BARRIER JACQUES  
BARRIERE PAUL  
BATARD ERIC  
BENE MARIE CHRISTINE  
BERRUT GILLES  
BEZIEAU STEPHANE  
BLANCHO GILLES  
BLANLOEIL YVONNICK  
BODERE FRANCOISE KRAEBER  
BONNOT OLIVIER  
BORDURE PHILIPPE  
BOUCHOT OLIVIER  
BOUTOILLE DAVID  
BRULEY DES VARANNES STANISLAS  
CARIOU BERTRAND  
DABOUIS GERARD  
DAILLY ERIC  
DAMIER PHILIPPE  
DANTAL JACQUES  
DARMAUN DOMINIQUE  
DENIS MARC  
DERKINDEREN PASCAL  
DESAL HUBERT  
DESPINS PHILIPPE  
DRENO BRIGITTE LEFRAY  
DUPAS BENOIT  
DUTEILLE FRANCK  
DUVEAU DANIEL  
FAIVRE CHAUVET ALAIN  
FAKHOURI FADI  
FERRE VIRGINIE AUBINEAU  
GERAUT CHRISTIAN  
GIRAL CLASSE MAGALI GIRAL  
GOUEFFIC YANN  
GOUIN FRANCOIS  
GOURNAY VERONIQUE TOULEMONDE  
GRIMANDI GAELE  
GUERIN PATRICE  
HAMEL ANTOINE  
HAMIDOU MOHAMED  
HEYMANN DOMINIQUE  
HOURMANT MARYVONNE  
IMBERT BERTHE MARIE MARCILLE  
JOLLIET EVIN PASCALE  
JOSIEN REGIS  
KARAM GEORGES  
KREMPF MICHEL  
LABOISSE CHRISTIAN  
LE CAIGNEC CEDRIC  
LE CONTE PHILIPPE  
LE GOUILL STEVEN  
LE GUEN CRISTELE GRAS  
LE MAREC HERVE  
LE PAPE PATRICE  
LE TOURNEAU THIERRY  
LECLAIR MARC DAVID  
LEHUR PAUL ANTOINE  
LEJUS CORINNE  
LEMARCHAND PATRICIA  
LEPELLETIER DIDIER  
LOPES PATRICE  
LUSTENBERGER PATRICK  
MAGNAN ANTOINE  
MALARD OLIVIER  
MARJOLET MICHEL  
MATYSIAK BUDNIK TAMARA MATYSIAK  
MAUGARS YVES  
MERCIER JACQUES MARIE  
MIRALLIE ERIC

MOREAU PHILIPPE  
 MOSNIER JEAN FRANCOIS  
 NGUYEN BUU CUONG JEAN PAUL  
 PAINEAU JACQUES  
 PASSUTI NORBERT  
 PATRA PHILIPPE  
 PATRICE THIERRY  
 PECHEREAU ALAIN  
 PEREON YANN  
 PERROUIN VERBE BRIGITTE VERBE  
 PHILIPPE HENRI JEAN  
 PINEAU ALAIN  
 PLANCHON BERNARD  
 POTEL GILLES  
 POTTIER PIERRE  
 PROBST VINCENT  
 RAFFI FRANCOIS  
 REYNAUD ALAIN  
 RICHTER HERVE  
 ROBERT ROGER  
 RODAT OLIVIER  
 ROGEZ JEAN MICHEL  
 ROZE JEAN CHRISTOPHE  
 SEBILLE-RIVAIN VERONIQUE SEBILLE  
 SERFATY JEAN MICHEL  
 STALDER JEAN FRANCOIS  
 TROCHU JEAN NOEL  
 VALMORI DANILA  
 VANELLE JEAN MARIE  
 VENISSE JEAN LUC  
 VILLERS DANIEL  
 WEBER MICHEL

**Liste des Maîtres de conférence universitaires / praticiens hospitaliers**

AUTAIN RENAUDIN KARINE RENAUDIN  
 BACH BOTUM KALYANE NGOHOU  
 BIGOT CORBEL EDITH BIGOT  
 BLANCHARDIE PHILIPPE  
 BOSSARD CELINE BOISSEAU  
 BOURGEOIS MICKAEL  
 BRESSOLLETTE CELINE BODIN  
 CAILLON JOCELYNE  
 CHAMBELLAN ARNAUD  
 CLEMENT RENAUD  
 CORVEC STEPHANE  
 DEGRAEF MARIE MOUGIN  
 DELECRIN JOEL  
 DUPAS DOMINIQUE MERLIVAT  
 ESPITALIER FLORENT  
 FAYET GUILLEMETTE  
 FREOUR THOMAS  
 GAY ANDRIEU FRANCOISE GAY  
 HAMEL OLIVIER  
 HARB JEAN  
 HERMOUET SYLVIE  
 HEYMANN MARIE FRANCOISE GAUTREAU  
 JEAN MIGUEL  
 LAMIRAULT GUILLAUME  
 LAPLAUD DAVID  
 LE GOFF BENOIT  
 LE MEUR GUYLENE  
 MASSON DAMIEN  
 MIEGEVILLE MICHEL  
 MILIN CAROLINE BODET  
 MORIO FLORENT  
 NGUYEN DAMINH JEAN MICHEL  
 PILOQUET PHILIPPE  
 PLOTEAU STEPHANE  
 RABBIA RECATHERINE GRATAS  
 TOQUET CLAIRE ETIENNE  
 VIGNEAU VICTORRI CAROLINE VICTORRI

**Liste des chefs de cliniques assistants / assistants hospitalo-universitaires**

ADAM EVAIN SARAH ADAM



ARDILLON LAURENT  
 ARRIGONI PIERRE PAUL  
 ARZUL LUDOVIC  
 AUBERT HELENE WASTIAUX  
 AZAIS MARIE ANGE  
 BARGOIN KEVIN  
 BARRIERE FRANCOIS  
 BAUD HUIN MARC  
 BOURDAIS LUDOVIC  
 BOYER JULIE  
 BRANCHEREAU JULIEN  
 BRIENT CELINE  
 BRIERE MAGALI  
 BRISARD LAURENT  
 BRUNET ALEXANDRE  
 BULTEAU SAMUEL  
 CAILLON HELENE  
 CAZA MARION  
 CHARVIN MARION  
 CHAZE BERTILLE  
 CHOLET JENNYFERAUGY  
 CLOUET JOHANN  
 COUVRAT DESVERGNES GREGOIRE  
 CREMET LISE  
 DARIEL ANNE  
 DE GAALON SOLENE  
 DJABALLAH NAILA  
 DROY DUPRE LAURE DROY  
 DURAND NICOLAS  
 DUSSAUGE PATIER AURELIE DUSSAUGE  
 DUVAL ARNOULD XAVIER  
 FUERTES ZAMORANONURIA  
 GARREC CELINE  
 GARRET CHARLOTTE  
 GAULTIER ALINA LINTIA  
 GODDYN CEDRIC  
 GOFFINET NICOLAS  
 GOURRAUD JEAN BAPTISTE  
 GRAVELEAU JULIE ROCHEPEAU  
 GROSS RAPHAEL  
 HAUET QUENTIN  
 HITIER BERTHAULT MARYAM HITIER  
 ILLIAQUER MARINA  
 JAMET PHILIPPE  
 JONAS MAUD  
 LAUNAY ELISE  
 LE BRAS MAELLE  
 LE BRIS YANNICK  
 LE GLOAN LAURIANNE  
 LEBRANCHU PIERRE  
 LECLAIR VISONNEAU LAURENE LECLAIR  
 LEUX CHRISTOPHE  
 LONGIS JULIE LEPOURRY  
 LONGIS PIERRE MARIE  
 LOPES RONNY  
 MALTHIERY EVE  
 MARTIN JEROME  
 MEROT ORIANE  
 METZGER CELINE  
 MEUNIER KARINE AUGÉUL  
 MUSQUER MARIE DENIS  
 MUSQUER NICOLAS  
 NOWAK CHRISTEL  
 ODIER AMELIE  
 PALLARDY AMANDINE  
 PETERLIN PIERRE  
 PILOQUET FRANCOIS XAVIER  
 PINEAU SAMUEL  
 PLISSONNEAU DUQUENE PIERRE  
 QUERAT JULIEN  
 RIDEL PERRINE  
 RITEAU ANNE SOPHIE  
 ROBERT MATHILDE  
 RYCKEWAERT AMELIE DHALLUIN  
 SAINT JEAN MELANIE  
 SASSIER JEROME  
 SCHUNCK AURELIA

SENAGE THOMAS  
SEQUEVALMARIE SOPHIE DUTERTRE  
SIMON LAURE  
SOUFFLET FLORENCE MACAIGNE  
SPRINGART CAROLE  
STRULLU MARION  
TISSOT ADRIEN  
TOUZOT MAXIME  
TURPIN CHLOE  
VALLEIX FANNY  
VAYLEUX BERTRAND  
VERCEL CAROLINE

**Liste des praticiens hospitalo-universitaires**

BUFFENOIR BILLET KEVIN  
MONTASSIER EMMANUEL  
ROUAUD TIPHAINE



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.1  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.1 : ADOPTION DE LA STRUCTURE BUDGETAIRE 2014**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte** la structure budgétaire 2014, telle que détaillée dans le document ci-annexé.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

Unités budgétaires : Centres financiers de niveau 2

2013		2014	
Unités budgétaires (UB) Centres Financiers de Niveau 2	Désignation	Unités budgétaires (UB) Centres Financiers de Niveau 2	Désignation
900	Pilotage Université	900	Pilotage Université
901	UFR Médecine et Techniques Médicales	901	UFR Médecine et Techniques Médicales
902	UFR Sciences Pharmaceutiques	902	UFR Sciences Pharmaceutiques
903	UFR Odontologie	903	UFR Odontologie
904	UFR Droit et Sciences Politiques	904	UFR Droit et Sciences Politiques
906	UFR Lettres et Langues	906	UFR Lettres et Langues
907	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie	907	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
908	UFR Sociologie	908	UFR Sociologie
909	UFR Psychologie	909	UFR Psychologie
910	UFR Langues	910	UFR Langues
911	IGARUN	911	IGARUN
913	UFR Sciences et Techniques	913	UFR Sciences et Techniques
915	Université Permanente	915	Université Permanente
917	IUT de Nantes	917	IUT de Nantes
918	IEMN IAE	918	IEMN IAE
919	IUFM	916	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)
921	IUT St Nazaire	921	IUT St Nazaire
923	EPUN	923	EPUN
925	IUT la Roche sur Yon	925	IUT la Roche sur Yon
928	IPAG	928	IPAG
951	Bibliothèque Universitaire	951	Bibliothèque Universitaire
955	IRFFLE	955	IRFFLE
957	Service Commun de la Formation Continue	957	Service Commun de la Formation Continue
963	STAPS	963	STAPS
998	UB Recherche	998	UB Recherche
451	Service à comptabilité distincte	451	Service à comptabilité distincte
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>Total</b>	<b>26</b>

Rappel 2013 : 528 Centres financiers de niveaux 3 et 4

Centres de Responsabilité : Centres Financiers de niveau 3 et 4 hors Recherche

Unités Budgétaires (UB) Centres financiers de niveau 2	Suppression de CF de niveau 3	Suppression de CF de niveau 4	Création de CF de niveau 3	Création de CF de niveau 4
Sous-total	30	7	1	4
Total	37			5

Centres de Responsabilité : Centres Financiers de niveau 3 et 4 Recherche

Unités Budgétaires (UB) Centres financiers de niveau 2	Transfert de CF de niveau 3 UB Recherche	Transfert de CF de niveau 4 UB Recherche	Création de CF de niveau 3	Création de CF de niveau 4
Sous-total	67	15	82	11
Total	82			93

Total 2014 : 507 Centres financiers de niveaux 3 et 4



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.2**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.2 : PRESENTATION DU RECENSEMENT DES BESOINS 2014 ET  
APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION D'EMPLOIS  
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET BIATSS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 27 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;
- VU** l'avis du Conseil Académique du 2 octobre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 17 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre les propositions de publication au recrutement titulaire 2014, telles que présentées dans les tableaux annexés.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.3**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.3 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNEE 2013 2014 - ACTUALISATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du 2 juillet 2013 ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 27 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 9 abstentions et 14 voix pour, l'actualisation de la liste des fonctions éligibles à la NBI pour l'année 2013-2014 ainsi que le nombre de points, telles que présentées dans le tableau ci-annexé.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.4**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.4 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) AU TITRE DE L'ANNEE 2013 2014 - ACTUALISATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du 2 juillet 2013 ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 27 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 1 abstention, 9 voix contre et 16 voix pour, l'actualisation de la liste des fonctions éligibles à la PFR pour l'année 2013-2014, ainsi que les taux, telles que présentées dans le tableau ci-annexé.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.5**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.5 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT A LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L'ANNEE 2013 2014 - ACTUALISATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du 2 juillet 2013 ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 27 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 7 abstentions et 19 voix pour, l'actualisation de la liste des fonctions éligibles à la PCA pour l'année 2013-2014, telles que présentées dans le tableau ci-annexé.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX







**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.6**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.6 : APPROBATION DES MODALITES DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS  
DU SECOND DEGRE A L'UNIVERSITE DE NANTES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 27 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 1 abstention et 25 voix pour, les modalités de recrutement des enseignants du second degré à l'Université de Nantes.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 4 OCTOBRE 2013**

**MODALITES DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS SECOND DEGRE  
A L'UNIVERSITE DE NANTES**

Article 1 : Composition des commissions ad-hoc

A l'occasion de chaque campagne annuelle de recrutement, sont créés des commissions ad hoc. Le directeur de la composante, après avis de son conseil de gestion, et dans le souci de respect des règles de la parité homme/femme, propose au Président de l'Université de Nantes une liste devant associer :

- le directeur de la composante ou le directeur du département d'affectation ;
- au moins un enseignant du second degré ;
- au moins un spécialiste de la discipline concernée ;
- au moins un membre de la composante d'affectation ;
- au moins un enseignant chercheur de l'établissement ;
- au moins un membre extérieur à la composante d'affectation.

Si plusieurs enseignants d'une même discipline sont recrutés au sein d'une ou plusieurs composantes, des commissions communes doivent être envisagées.

La présidence de la commission ad-hoc incombe au directeur de composante ou au directeur de département. Un vice-président est nommé, il remplace le président en cas d'empêchement. La composition nominative de la commission, conforme au cadre général fixé par le CA, ainsi que la nomination de son président et de son vice-président sont arrêtés par le président de l'Université et sont communiquées aux directeurs de composante.

Article 2 : Modalités de fonctionnement des commissions ad hoc et examen des candidatures

La commission siège valablement si au moins la moitié de ses membres sont présents. Deux réunions doivent être programmées, la première pour l'étude des dossiers, la deuxième pour les auditions.

Les modalités techniques d'examen des dossiers sont laissées à l'appréciation de la commission, sous réserve du respect strict de l'équité de traitement entre tous les dossiers.

Suite à l'étude des dossiers de candidature, la commission convoque les candidats sélectionnés au moins 8 jours avant leur audition.

Un avis avant et après audition doit être rempli (cf. annexes ci-jointes).

Après la fin des travaux, le président de la commission est chargé de retourner à la Direction des Ressources Humaines, en version numérique les avis avant et après audition, les listes d'émargement des réunions avant et après audition, le procès verbal final contenant le classement proposé (cf. annexes ci-jointes).

Article 3 : Communication des résultats

Après acceptation des emplois par les candidats classés en premières position, le Président de l'Université communique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche les résultats du recrutement. Une présentation des recrutements, constitution des commissions et enseignants recrutés, est faite au Conseil d'Administration restreint de l'Université. Les composantes sont informées des affectations des enseignants du second degré dans les plus brefs délais.

Les arrêtés d'affectation sont réalisés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Annexes jointes :**

- **liste d'émargement,**
- **avis avant et après audition,**
- **procès verbal**









## PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE LA COMMISSION

### Désignation de l'emploi :

Corps : .....

N° de l'emploi : .....

Profil : .....

### Délibération de la Commission :

CANDIDAT (s) RETENU (s) : (rang de classement le cas échéant)			
Rang N°	Nom	Prénom(s)	Avis de la Commission

La Commission a délibéré dans le sens suivant :

- la proposition de classement est approuvée
- aucune proposition de classement n'est proposée

VOTANTS :

OUI :

NON, BLANCS ou NULS :

### Compte-rendu du recrutement (Qualité des dossiers, candidats auditionnés, choix final ...)

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION :**

Nom et Prénom :

Date et signature :

**Joindre la liste d'émargement**



**DÉLIBÉRATION n°2013-10-04-7.7  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.7 : APPROBATION D'UNE DEMANDE D'HABILITATION CLES PAR LA MISSION  
LANGUE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 12 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 23 voix pour, la demande d'habilitation CLES par la Mission Langue, dont le dossier est joint en annexe.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX







UNIVERSITÉ DE NANTES

**Demande d'habilitation CLES**  
**(Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur)**  
**Université de Nantes - Mission Langues**

**(allemand, anglais et espagnol)**

**Pour la période de 2013 à 2017**

**1. Fiche d'identité de la certification demandée à l'habilitation**

- a) Établissement(s) concerné(s) : Université de Nantes
- b) Niveaux du CLES demandés :
- CLES 2 Allemand
  - CLES 2 Anglais
  - CLES 2 Espagnol
- c) Publics LANSAD (LANGues Spécialistes Autres Disciplines) visés
- Licence 3 « Education et Motricité » (STAPS) ; L3 Sciences de l'Éducation ;
  - Masters MEF : EPS (STAPS), Histoire-Géographie (HHAA/ IGARUN), Lettres modernes et classiques (LL), Physique-Chimie, Mathématiques, SVT (UFR Sciences et Techniques) ;
  - MEEF (ESPE) ;
  - L'ensemble de l'Université de Nantes ;
  - Candidats extérieurs à l'Université de Nantes.

**2. Objectifs de la certification**

- Former les étudiants, notamment, des formations ci-dessus, à l'acquisition des 5 compétences langagières (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production écrite, production orale et interaction) dans les langues vivantes étrangères mentionnées ci-dessus ;
- Contribuer par le biais de la certification à la mobilité internationale et à l'insertion professionnelle des étudiants (cf., Décret N°2012-999, Arrêté du 10 septembre 2012, la certification CLES est demandée pour la titularisation) ;
- Proposer le CLES à l'ensemble de ces publics au cours de leur cursus, en fonction de leurs objectifs professionnels ;
- Améliorer la qualité de la formation en langues étrangères des étudiants de l'Université ;
- Élargir le déploiement du CLES afin de faciliter l'accès des étudiants à la certification.

### 3. Responsable de la coordination CLES et équipes pédagogiques

- Coordination Centre CLES : Julie MORÈRE (MCF anglais, IUT de Nantes) – responsable pédagogique, Tatiana Soldatova-Moreau, coordination administratif du CLES, Mission Langues.

- Equipes pédagogiques :

#### 28 examinateurs CLES :

- anglais : 18 examinateurs (dont 3 MCF, 5 concepteurs de sujet) ;
- espagnol : 3 examinateurs (dont 1 MCF, 2 concepteurs de sujet) ;
- allemand : 5 examinateurs (dont 2 MCF) ;
- Italien : 2 examinateurs (dont 1 MCF)

#### 3 administrateurs polyvalents de la Mission Langues.

N°	Nom	Prénom	UFR de rattachement
1	AINS	Émile	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
2	BARTELHEIMER	Claudine	ESPE
3	BELAN	Sophie	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
4	BENALI	Karine	ESPE
5	BIDAULT	Jean-François	ESPE
6	BRACCHI	Enrica	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
7	BUCK	Jemma	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
8	CALLIOS	Edwige	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
9	CAPOUILLEZ	Margaux	Mission Langues
10	CHIONNE	Iris	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
11	CHOFFAT	Delphine	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
12	COTO RIVEL	Sergio	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
13	DURIEZ	Marion	Mission Langues
14	ESNAULT	Margot	ESPE
15	HOGREBE	Beate	ESPE
16	KERVISION	Sylvie	UFR Sciences et Techniques
17	LE POUL	Kirstie	UFR Sciences et Techniques
18	MALO	Jean-Jacques	IUT de Nantes
19	MALOYAN	Diana	Histoire
20	MIRGON-BOCQUIER	Marie-José	ESPE
21	MORERE	Julie	IUT de Nantes
22	MULLER	Marie-Paule	ESPE
23	OLLITRAUT	Pascaline	ESPE
24	RAPIN	Yannick	ESPE
25	RAYNAUD	Marie-Claude	ESPE
26	RICHARD	Emilie	ESPE
27	ROSSINI	Véronique	ESPE
28	ROUDAUT	Maywenne	Faculté des Langues et Cultures Étrangères
29	SITINAMALUWE	Delphine	ESPE
30	SOLDATOVA-MOREAU	Tatiana	Mission Langues
31	TOWNEND	Alice	UFR Sciences et Techniques

#### 4. Organisation

a) Fonctionnement :

- Chaque session est organisée sous l'autorité pédagogique d'une responsable en collaboration avec 1 personnel administratif de la Mission Langues : organisation de regroupements par UFR concernées, par sites et campus, et dans le cadre de l'ESPE académie de Nantes (composante de l'Université de Nantes), réservation des locaux, recrutement des examinateurs, convocations, inscriptions en ligne, envoi des résultats en interne et au Pôle CLES de rattachement, travail collaboratif pour l'édition des diplômes avec la DEVU et le service SIG (Service Informatique de Gestion).. L'inscription en ligne a été mise en place depuis octobre 2011. Des réunions d'information ainsi que des cours de préparation au CLES sont organisés par la Mission Langues. Les sessions CLES sont également ouvertes pour les candidats extérieurs de l'académie de Nantes.

b) Calendrier :

- 2 sessions pour l'anglais : décembre et mai/juin pour tous les étudiants concernés de l'Université de Nantes et les candidats extérieurs,
- 1 session pour l'allemand,
- 1 session pour l'espagnol.

c) Formation des certificateurs :

- formation au CECRL et aux grilles d'évaluation CLES sur échantillons en lien avec l'équipe du pôle CLES de Rennes 1 : Nicole CLOAREC (MCF- Université de Rennes 1) pour 2011-2012 et avec l'équipe du Pôle CLES de l'Université de Bretagne Occidentale : Isabelle Lagattu, Chargée de mission « CLES », formation Grand Ouest.

d) Conception des sujets :

- 1 sujet conçu pour 5 sujets utilisés
- anglais : 5 concepteurs de sujet (dont 3 MCF) ;
- espagnol : 2 concepteurs de sujet (dont 1MCF).

e) Relecture des sujets :

*idem.*

f) Promotion du CLES :

La Mission Langues de l'Université de Nantes assure l'information et la communication sur la certification CLES par le biais du site internet de l'Université, de réunions d'information, d'une plaquette réalisée en collaboration avec le service communication de l'Université, ainsi que par tout autre moyen mis à sa disposition.

## 5. Budget prévisionnel CLES 2013 (Effectif prévisionnel 100/200 candidats)

Effectif 2011-2012 : 183 candidats

Budget prévisionnel CLES 2013				
Tâche	Détails	Coût/étudiant	Coût 100 candidats	Coût 200 candidats
1	<b>Sujets: Conception de sujets</b> Relecture de sujets	20heurs TD (cf., Livre Blanc, p.73) <b>4,3€</b> (200 cand.) <b>8,6€</b> (100 cand.)	860,00 €	860,00 €
2	<b>Correction copies</b>	12 copies / h TD (0,0833hTD/ candidat) (cf., Livre Blanc, p.73) <b>3,58 € par copie</b>	358,19 €	716,38 €
3	<b>Oraux (15' binôme)</b>	4 binômes (8 candidats/h)/ TD (0,125hTD/candidat) (cf., Livre Blanc, p.73) <b>5,38 € par candidat</b>	537,50 €	1 075,00 €
4	<b>Administration (3 heures)</b>	3hTP (1 administrateur /25 candidats) <b>3,27 € par candidat</b>	327,12 €	654,24 €
5	<b>Divers :</b> Planification épreuves Convocations Tirage des sujets Techniciens Saisie des notes Diplômes Gestion du site	20€ /candidat <b>environ 20€</b>	2 000,00 €	4 000,00 €
<b>Sous total :</b>		<b>36,52 &lt; &gt; 40,83€</b> <b>Si 200 &lt; &gt; 100</b> cand. (sans ateliers CLES ni déplacements)	<b>4 082,81 €</b>	<b>7 305,62 €</b>
6	<b>Ateliers CLES (cours de préparation) (2 ateliers/année universitaire)</b>	10hTD/semestre	1 080,00 €	1 080,00 €
7	<b>Déplacements (formations, journées d'études, séminaires, réunions CLES)</b>		600,00 €	600,00 €
<b>TOTAL :</b>			<b>5 762,81 €</b>	<b>8 985,62 €</b>

<b>Coût CLES 2013</b>	<b>100</b>	<b>200 candidats</b>
Coût total de création des sujets	860,00 €	860,00 €
Coût total examinateurs	1 222,81 €	2 445,62 €
Coût total d'organisation des sessions	2 000,00€	4 000,00 €
Coût total de la coordination CLES	600,00 €	600,00 €
Ateliers CLES (cours de préparation)	1 080,00 €	1 080,00 €
<b>Coût total en Euros</b>	<b>5 762,81 €</b>	<b>8 985,62 €</b>

## 6. Estimation du coût pour 200 étudiants (2013)

Le coût total des sessions CLES 2013 est estimé à **8 975,22 €** pour **200 étudiants**, soit 5 sessions CLES dans l'année. Le mode de calcul a été défini à partir des informations communiquées par le Livre Blanc CLES, ainsi que sur la base des données des exercices précédents.

### Cette estimation comprend :

- Frais de réalisation des sessions : rémunération des examinateurs 2 445,62 € (*ce coût s'applique à la surveillance, la participation aux épreuves orales et la correction des copies*) ;
- Coûts de création d'un sujet pour la banque de données CLES 860,00 € (20 hTD - conception d'un sujet). La création d'un sujet permet d'avoir cinq sujets pour cinq sessions. *Si les enseignants ne conçoivent pas de sujet, l'Université doit en acquérir un pour chaque session. Le coût d'achat d'un sujet s'élève à 969,12€ ;*
- Frais généraux d'organisation matérielle des sessions (reproduction, communication, information, courriers, convocation...) : 4 000 € (20 € par étudiant).
- Frais de coordination (recrutement de personnel supplémentaire temporaire, formation des enseignants, frais de déplacement, séminaires nationaux CLES).

Le CLES a déjà été expérimenté à l'Université de Nantes, en lien avec l'Université de Rennes I au cours de l'année 2008-09 et 2009-10 pour l'anglais et depuis l'année 2011-2012 pour l'espagnol et l'allemand. Le déploiement du dispositif dans le contexte de la réforme des concours de recrutement des enseignants s'inscrit donc dans une démarche déjà initiée, qu'il vient prolonger et développer.

L'ESPE académie de Nantes se trouve fortement impliqué, pour les Masters MEEF dont il a la responsabilité (enseignement premier degré, enseignement en lycée professionnel, documentation) et a été sollicité en conséquence. Modalités et calendrier des opérations ont été définis en concertation avec la Direction de l'ESPE dès le mois de septembre.

30 enseignants de ont été formés à l'évaluation de la certification CLES.

L'organisation matérielle et la coordination des sessions est de la compétence du Service commun universitaire « Mission Langues », crée par décision du CA de l'Université le 19 Décembre 2010.

L'effectif des candidats peut être estimé à 200 pour l'année 2013 en prenant en compte l'effectif de 2011-2012 : 183 candidats. Nous pouvons estimer le nombre de candidats extérieur à 1/3. Le calcul a été également effectué pour 100 candidats en cas de baisse d'effectif.

## 7. Accompagnement pédagogique

En amont des sessions CLES, la Mission Langues de l'Université de Nantes a mis en place plusieurs actions permettant aux étudiants de se familiariser avec le CLES :

- **réunions d'informations CLES** très complètes d'1 heure afin de présenter la certification en détail avec un exemple de sujet ;
- **cours de remise à niveau** en anglais avec un **test de positionnement Oxford** (24hTD), en plus des cours de langues que les étudiants suivent dans leurs composantes respectives ;
- **ateliers CLES** (10 hTD) permettant aux étudiants de se familiariser avec le format et la logique CLES. Les enseignants chargés des ateliers CLES, sont des enseignants habilités CLES (examineurs et concepteurs de sujets). Les ateliers CLES sont également ouverts aux candidats extérieurs. Quatre candidats extérieurs permettent d'équilibrer le bilan financier de l'action pédagogique ;
- certaines composantes (UFR de Sciences) ont mis en place des cours reprenant le format CLES et permettant d'effectuer une évaluation complète des étudiants et une préparation à la certification.
- Outils e- Learning :
  - a) L'Université propose aux étudiants le web-service Tell Me More, disponible en 7 langues. Les étudiants travaillent sur la compréhension de l'oral et de l'écrit soit en autonomie complète, soit en autonomie guidée. Les étudiants ont également la possibilité de s'enregistrer et de doubler les films.
  - b) En cour d'élaboration: la Mission Langues, en collaboration avec l'Université d'Angers et du Maine, a mis en place la plate-forme régionale Numerilang ([www.numerilang.fr](http://www.numerilang.fr)), Centre Numérique de Ressources en Langues, qui permettra aux étudiants de travailler les langues en dehors des cours, y compris dans le cadre de formations hybrides.

## 8. Colloques, conférences, réunions

La Mission Langues de l'Université de Nantes participe activement à divers colloques, conférences ainsi qu'aux réunions régionales et nationales du CLES. La réunion annuelle CLES du pôle Rennes-Brest a eu lieu le 7 décembre 2012 à l'Université de Nantes.

## 6. Evaluation du dispositif (critères et indicateurs)

<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'étudiants à qui aura été proposé le CLES (1, 2 ou 3) dans au moins une langue.</li><li>- % d'étudiants ayant validé au moins deux compétences dans au moins une langue (CLES2 pour LV1)</li><li>- % d'étudiants ayant validé les 4 compétences en CLES2</li><li>- Nombre de demandes d'inscription au CLES par des candidats libres</li><li>- Délai d'édition des diplômes par la scolarité</li><li>- Nombre de sujets produits par le service et nombre de fois où ils sont utilisés dans les autres centres</li><li>- Nombre de sujets soumis aux spécialistes du service pour relecture</li><li>- Nombre d'enseignants formés à la conception d'un sujet CLES</li><li>- Nombre d'enseignants formés à l'évaluation CLES</li><li>- Présence du service dans les instances nationales</li></ul>
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'étudiants qui s'inscrivent en LV2 + résultats</li></ul>
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de membres de l'Université de Nantes au CRINI et CERCI</li><li>- Nombre de journées d'étude et répercussions</li><li>- Nombre de concepteurs de parcours AFG en ligne formés aux théories cognitives et de Didactique des Langues et Multimédia (CRINI et CERCI)</li><li>- Nombre de contributions des M2 didactique de Nantes formés par des enseignants du service aux parcours d'AFG en ligne</li></ul>
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux de roulement des responsabilités pédagogiques et administratives</li><li>- Nombre d'enseignants formés aux TICE</li><li>- Nombre d'enseignants formés à l'évaluation CLES</li></ul>



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.8**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.8 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES LMD  
POUR L'UFR DROIT, L'UFR STAPS, L'UFR SOCIOLOGIE ET LA FACULTE DES  
LANGUES ET CULTURES ETRANGERES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la délibération du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 12 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 21 voix pour, la demande de modification du règlement de contrôle des connaissances des licences de droit première et deuxième année ;

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 23 voix pour, la demande de modification du règlement de contrôle des connaissances du Master Droit et Sécurité des Activités Maritimes et Océaniques (DSAMO) ;

**APPROUVE**, avec 1 abstention et 23 voix pour, la demande de modification du règlement de contrôle des connaissances du master Droit Social et Management des Ressources Humaines ;

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 24 voix pour, la demande de suppression de l'unité d'enseignement informatique en L2 et la modification des coefficients dans l'unité d'enseignement compétences transversales du second semestre de licence 2 ;

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 24 voix pour, la demande de modification de l'architecture des unités d'enseignement du master 1 CLLE Anglais ;

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 25 voix pour, les demandes de modifications de la modalité d'inscription aux épreuves de la deuxième session, de la modalité d'épreuve en master Sciences Sociales et Sport : Administration, Territoires, Intégration (SSSATI) et du type d'épreuve en méthodologie du Travail universitaire à l'UFR STAPS ;

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2013  
Affiché le : 18 OCT. 2013



# PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## LICENCE

Ancienne disposition	Nouvelle disposition	Justification	Vote
<p><b>Licence 1 – Semestre 1</b></p> <p>Article 26 : Contrôle des connaissances et compétences de l'unité d'enseignements complémentaires et de l'unité d'enseignements de découverte</p> <p>« Pour les matières de l'unité d'enseignements complémentaires et de l'unité d'enseignements de découverte, l'évaluation s'opère à l'occasion d'une épreuve commune, comprenant une question sur chacune des matières de l'unité d'enseignements complémentaires et de l'unité d'enseignements de découverte ».</p> <p>(texte voté à l'unanimité par le conseil de</p>	<p>Article 26 : Contrôle des connaissances et compétences de l'unité d'enseignements complémentaires</p> <p>« Pour les matières de l'unité d'enseignements complémentaires, l'évaluation s'opère à l'occasion d'une épreuve commune comprenant une question sur chacune des matières de l'unité ».</p>	<p>➤ Eviter qu'une épreuve commune soit organisée pour des matières relevant de différentes UE afin de permettre l'organisation de la seconde session dans de bonnes conditions</p>	<p>CG 20 juin 2013: unanimité</p>

gestion le 4 avril 2013)			
Article 27 abrogé à l'unanimité par le conseil de gestion le 4 avril 2013	Article 27 : Contrôle des connaissances et compétences de l'unité d'enseignements de découverte Pour l'unité d'enseignements de découverte, l'évaluation est opérée à l'occasion d'une épreuve spécifique.	➤ Idem	CG 20 juin 2013: unanimité
<b>Licence 1 - Semestre 2</b>  Article 32 : Contrôle des connaissances et compétences des unités d'enseignements complémentaires et de découverte Pour les matières de l'unité d'enseignements complémentaires et de l'unité d'enseignements de découverte, l'évaluation est opérée par une épreuve commune, comprenant une question sur chacune des matières de l'unité des enseignements complémentaires, et une question sur la matière choisie par l'étudiant en unité d'enseignements de découverte.	Article 32 : Contrôle des connaissances et compétences des unités d'enseignements complémentaires et de découverte Pour les matières de l'unité d'enseignements complémentaires, l'évaluation est opérée par une épreuve commune comprenant une question sur chacune des matières de l'unité. Pour la matière de l'unité d'enseignements de découverte, l'évaluation est opérée à l'occasion d'une épreuve spécifique.	➤ Idem	CG 20 juin 2013: unanimité
<b>Licence 2 - Semestre 3</b> Article 38 : Contrôle des connaissances et compétences des unités d'enseignements complémentaires et de découverte Les matières de l'unité d'enseignements complémentaires et de l'unité	Article 38 : Contrôle des connaissances et compétences des unités d'enseignements complémentaires et de découverte Les matières de l'unité d'enseignements complémentaires font l'objet d'une évaluation	➤ Idem	CG 20 juin 2013: unanimité

<p>d'enseignements de découverte font l'objet d'une évaluation opérée par une épreuve unique.</p> <p>L'étudiant traite une question de réflexion dite « majeure », sur la matière de son choix parmi les trois matières de l'UEC et la matière qu'il a choisie au sein de l'UED. Il répond également à des questions à réponse courte, dites « mineures », sur les trois autres matières.</p>	<p>opérée par une épreuve unique. L'étudiant traite une question de réflexion dite « majeure », sur la matière de son choix parmi les trois matières de l'UEC. Il répond également à des questions à réponse courte, dites « mineures », sur les deux autres matières.</p> <p>Pour la matière de l'unité d'enseignements de découverte, l'évaluation est opérée à l'occasion d'une épreuve spécifique.</p>		
<p><b>Licence 2 – Semestre 4</b></p> <p>Article 42 : Contrôle des connaissances et compétences des unités d'enseignements complémentaires et de découverte</p> <p>Les matières de l'unité d'enseignements complémentaires et de l'unité d'enseignements de découverte font l'objet d'une évaluation opérée par une épreuve unique.</p> <p>L'étudiant traite une question de réflexion dite « majeure », sur la matière de son choix. Il répond également à des questions à réponse courte, dites « mineures », sur les trois autres matières, dont la matière qu'il a choisie au sein de l'unité d'enseignements de découverte.</p>	<p>Article 42 : Contrôle des connaissances et compétences des unités d'enseignements complémentaires et de découverte</p> <p>Les matières de l'unité d'enseignements complémentaires font l'objet d'une évaluation opérée par une épreuve unique. L'étudiant traite une question de réflexion dite « majeure », sur la matière de son choix parmi les trois matières de l'UEC. Il répond également à des questions à réponse courte, dites « mineures », sur les deux autres matières.</p> <p>Pour la matière de l'unité d'enseignements de découverte, l'évaluation est opérée à l'occasion d'une épreuve spécifique.</p>	<p>➤ Idem</p>	<p>CG 20 juin 2013: unanimité</p>

## PROJET DE MODIFICATION REGLEMENT DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### MASTER 2 DSAMO

Disposition votée le 14 mars 2013	Nouvelle disposition	Justification	Vote
<p>Art. 85 : « L'Unité d'enseignements fondamentaux constitue le tronc commun. Elle est composée de 7 matières par Parcours, dont 6 communes et une variante : Droit du travail maritime pour le parcours Sécurité et Technique du navire pour le parcours Droit. L'anglais maritime concerne que les étudiants en droit du Parcours Droit, et fait l'objet d'un examen oral, noté sur 20. Le Droit du travail maritime fait l'objet d'un examen oral, noté sur 20 : cet oral a lieu début décembre. Le cours de sécurité maritime fait l'objet d'un écrit de 1H30, noté sur 20.</p>	<p>Art. 85 : « L'Unité d'enseignements fondamentaux constitue le tronc commun. Elle est composée de 7 matières par Parcours, dont 6 communes et une variante : Droit du travail maritime pour le parcours Sécurité et Technique du navire pour le parcours Droit. L'anglais maritime concerne que les étudiants en droit du Parcours Droit, et fait l'objet d'un examen oral, noté sur 20. Le Droit du travail maritime fait l'objet d'un examen oral, noté sur 20 : cet oral a lieu début décembre. Le cours de sécurité maritime fait l'objet d'un écrit de 1H30, noté sur 20.</p>	<p>La justification tient à l'organisation de la formation administrative des inspecteurs de sécurité des navires et des administrateurs des affaires maritimes par l'ENSAM sur deux années, en partenariat avec l'Ecole navale de Lanvéoc-Poulmic, l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM ex-Hydros).</p> <p>Les contraintes conduisent à ce que la partie master de leur formation soit découpé sur deux années, ce qui avait été envisagé dès décembre et janvier, puis abandonné puis repris.</p>	<p><b>CG 20 juin 2013: unanimité</b></p>

<p>Pour le parcours Sécurité, les matières juridiques suivantes : droit de la mer, droit maritime privé, droit des pêches, protection de l'environnement marin, font l'objet d'un écrit commun de 3 heures, noté sur 40, qui est organisé début décembre. Pour le Parcours Droit, ces matières font partie du programme de l'exposé - discussion et donnent lieu à un écrit de 3H, en juin, sur l'une des matières tirées au sort.</p> <p>Cette UEF est suivie par les étudiants de l'administration, ASN et ACROSS au cours de leur <u>1<sup>ère</sup> année de formation</u>.</p>	<p>Pour le parcours Sécurité, les matières juridiques suivantes : droit de la mer, droit maritime privé, droit des pêches, protection de l'environnement marin, font l'objet d'un écrit commun de 3 heures, noté sur 40, qui est organisé début décembre. Pour le Parcours Droit, ces matières font partie du programme de l'exposé - discussion et donnent lieu à un écrit de 3H, <b>entre avril et juin</b>, sur l'une des matières tirées au sort.</p> <p>Cette UEF est suivie par les étudiants de l'administration, ASN et ACROSS au cours de leur <u>1<sup>ère</sup> année de formation</u>. <b>L'écrit et l'exposé-discussion du Parcours Droit interviennent au cours de leur <u>2<sup>ème</sup> année de formation</u></b></p>	<p>Sur le fond il n'y a aucune modification profonde du master comme indiqué précédemment et encore moins de modification du contenu de la version modifiée en mars 2013, comportant le nouveau séminaire de droit de l'environnement marin financé par l'ENSAM et assuré essentiellement par Odile Delfour.</p> <p>Nouveauté : le calendrier repris en dessous et le découpage : tronc commun en 1<sup>ère</sup> année de formation, la suite en seconde année de formation.</p>	
<p>Art.86 : « 1) Parcours Sécurité La Réglementation de sécurité des navires fait l'objet d'un contrôle écrit. Cet enseignement fait l'objet d'un écrit de 3 heures, noté sur 40, qui porte sur le cours de Réglementation de sécurité maritime de l'UEC des deux semestres. La Sûreté des navires, la stabilité des navires, l'anglais maritime font l'objet de contrôles distincts, notés sur 20 : - un écrit de 1H30 pour la Stabilité des navires - un écrit de 1H30 pour la Sûreté des navires - un écrit d'une heure en anglais (technique maritime enseignée par l'ENSM).</p> <p>Le stage en entreprise est noté sur 20. L'étude de cas ou mémoire fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants de l'ENSAM, de l'ENSM-Nantes et de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.</p>	<p>Art.86 : « 1) Parcours Sécurité La Réglementation de sécurité des navires fait l'objet d'un contrôle écrit. Cet enseignement fait l'objet d'un écrit de 3 heures, noté sur 40, qui porte sur le cours de Réglementation de sécurité maritime de l'UEC des deux semestres. La Sûreté des navires, la stabilité des navires, l'anglais maritime font l'objet de contrôles distincts, notés sur 20 : - un écrit de 1H30 pour la Stabilité des navires - un écrit de 1H30 pour la Sûreté des navires - un écrit d'une heure en anglais (technique maritime enseignée par l'ENSM).</p> <p>Le stage en entreprise est noté sur 20. L'étude de cas ou mémoire fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants de l'ENSAM, de l'ENSM-Nantes et de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.</p>		<p><b>GC 20 juin 2013 : unanimité</b></p>

<p>Le mémoire est noté sur 60. La note attribuée à la soutenance dans le cadre de l'Ecole Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM) est reprise dans le cadre du M2, sous réserve éventuellement de modifications du document soutenu en mai, liées aux recommandations écrites émises par le jury sur les aspects juridiques du travail. Les compléments ou modifications éventuellement demandées par le jury doivent être intégrées dans une nouvelle version, transmise au plus tard tout début septembre. Cette UEF est suivie par les administrateurs de la sécurité des navires (ASN) au cours de leur <u>première année de formation.</u></p>	<p>Le mémoire est noté sur 60. La note attribuée à la soutenance dans le cadre de l'Ecole Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM) est reprise dans le cadre du M2, sous réserve éventuellement de modifications du document soutenu en mai, liées aux recommandations écrites émises par le jury sur les aspects juridiques du travail. Les compléments ou modifications éventuellement demandées par le jury doivent être intégrées dans une nouvelle version, transmise au plus tard tout début septembre. Cette UEF est suivie par les administrateurs de la sécurité des navires (ASN) au cours de leur <u>première année de formation. L'écrit et l'exposé-discussion du Parcours Droit interviennent au cours de leur <u>2<sup>ème</sup> année de formation</u></u></p>	<p>Seule nouveauté : deuxième année de formation des inspecteurs de sécurité des navires</p>	
<p>Art. 86 2) Parcours Droit « <u>Au premier semestre</u>, l'Unité comporte deux enseignements obligatoires, Histoire du droit maritime et Droit des transports de l'Union européenne et trois séminaires choisis parmi quatre : Droit de la mer et de l'exploitation des océans, Droit portuaire et du littoral, droit maritime et des assurances maritimes, droit social des gens de mer et des activités nautiques.  Pour les administrateurs des affaires maritimes (AAM) à vocation administration générale et Administrateurs des Affaires maritimes</p>	<p>Art. 86 2) Parcours Droit <u>Pour les AAM à vocation administration générale et CROSS, l'Unité comporte,</u> <u>- au cours de leur première année de formation, un séminaire de Droit de l'environnement marin. Ce séminaire de Droit de l'environnement marin sera ouvert à tous les étudiants du Parcours Droit, en sus des 3 séminaires optionnels à valider.</u> <u>- au cours de leur seconde année de formation, l'enseignement de Droit des transports de l'Union européenne, et deux séminaires obligatoires : Droit de la mer et de l'exploitation des océans, Droit portuaire et du</u></p>	<p>Nouveautés : Le découpage 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>e</sup> année pour les ACROSS. L'impact sur le calendrier sur le Parcours Droit à partir de 2014-15.</p>	<p><b>CG 20 juin 2013 : unanimité</b></p>

<p>(CROSS), l'Unité comporte les deux enseignements, et trois séminaires obligatoires : Droit de la mer et de l'exploitation des océans, Droit portuaire et du littoral, Droit de l'environnement marin.</p> <p>Les trois séminaires au choix et l'enseignement d'Histoire du droit maritime sont validés par des exercices oraux ou écrits, exposés ou examen oral, dans des conditions précisées par les enseignants responsables de ces séminaires.</p> <p>Chacun des séminaires, comme l'Histoire du droit maritime, est noté sur 20.</p> <p>L'enseignement de Droit des Transports maritimes de l'UE fait partie du programme de l'exposé-discussion, ainsi que les enseignements du tronc commun suivants : Droit de la mer, Droit maritime privé, Droit des pêches, Protection de l'environnement marin. Cet exposé est préparé pendant 4 heures en bibliothèque, à l'issue du tirage du sujet ; il donne lieu à un exposé de 15mn, puis d'une discussion de 15 mn avec le jury. Cet exposé - discussion est noté sur 40 et intervient en juin.</p> <p>Un écrit de 3H intervient en juin portant sur les enseignements de Droit de la Mer, Droit des Pêches, Droit de l'environnement marin, Droit maritime privé, par tirage au sort d'une matière.</p>	<p><u>littoral(intervenant en décembre de la seconde année de formation).</u></p> <p><u>Pour les étudiants juristes du Parcours Droit,</u> l'Unité comporte deux enseignements obligatoires, Histoire du droit maritime et Droit des transports de l'Union européenne et trois séminaires choisis parmi quatre : Droit de la mer et de l'exploitation des océans, Droit portuaire et du littoral, Droit maritime et des assurances maritimes, Droit social des gens de mer et des activités nautiques.</p> <p>Les trois séminaires au choix, <b>le séminaire de droit de l'environnement marin,</b> et l'enseignement d'Histoire du droit maritime sont validés par des exercices oraux ou écrits, exposés ou examen oral, dans des conditions précisées par les enseignants responsables de ces séminaires.</p> <p>Chacun des séminaires, comme l'Histoire du droit maritime, est noté sur 20.</p> <p>L'enseignement de Droit des Transports maritimes de l'UE fait partie du programme de l'exposé - discussion, ainsi que les enseignements du tronc commun suivants : Droit de la mer, Droit maritime privé, Droit des pêches, Protection de l'environnement marin. Cet exposé est préparé pendant 4 heures en bibliothèque, à l'issue du tirage du sujet ; il donne lieu à un exposé de 15mn, puis d'une discussion de 15 mn avec le jury. Cet exposé - discussion est noté sur 40 et intervient <b>entre avril et juin.</b></p>		
---	---	--	--

<p><u>Au second semestre</u>, l'Unité comprend la méthodologie du mémoire, auxquels les séminaires également participent. Le mémoire est soutenu devant deux enseignants du diplôme, éventuellement un troisième enseignant ou un professionnel disponible, selon le sujet traité.</p> <p>La soutenance dure au maximum une heure. Le mémoire et la soutenance sont notés sur 60.</p> <p>Il est souhaitable que la soutenance du mémoire ait lieu début juillet, avec une remise du document fin juin, la date limite étant précisée par le secrétariat. Des soutenances peuvent être autorisées début septembre, avec une remise du document avant le 25 août.</p> <p>Les AAM à vocation administration générale et CROSS, ayant déjà effectué préalablement un mémoire, sont dispensés de la méthodologie du mémoire. La soutenance du mémoire intervient en seconde année de formation la semaine 17, en avril. Le jury comprend des enseignants de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, de l'ENSAM et au moins un intervenant de l'administration maritime.</p> <p>L'exposé-discussion et l'écrit, sur l'une des quatre matières tirées au sort, interviennent en mai, dans la première année de formation.</p>	<p>Un écrit de 3H, <b>en mai ou juin</b>, porte sur les enseignements de <b>Droit de la Mer, Droit des Pêches, Droit de l'environnement marin, Droit maritime privé, par tirage au sort d'une matière.</b></p> <p><u>Au second semestre</u>, l'Unité comprend la méthodologie du mémoire, auxquels les séminaires également participent. Le mémoire est soutenu devant deux enseignants du diplôme, éventuellement un troisième enseignant ou un professionnel disponible, selon le sujet traité.</p> <p>La soutenance dure au maximum une heure. Le mémoire et la soutenance sont notés sur 60.</p> <p>Il est souhaitable que la soutenance du mémoire ait lieu en juin ou début juillet, avec une remise du document fin juin, la date limite étant précisée par le secrétariat. Des soutenances peuvent être autorisées début septembre, avec une remise du document avant le 25 août.</p> <p><b>Les AAM à vocation administration générale et CROSS, ayant déjà effectué préalablement un mémoire, sont dispensés de la méthodologie du mémoire. La soutenance du mémoire intervient en seconde année de formation en avril ou mai. Le jury comprend des enseignants de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, de l'ENSAM et au moins un intervenant de l'administration maritime.</b></p>		
--	---	--	--



	L'exposé-discussion et l'écrit, sur l'une des quatre matières tirées au sort, interviennent en avril ou mai, <u>dans la seconde année de formation.</u>		
--	---	--	--



Année 2014

**Master 2  
DROIT SOCIAL ET MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

**Promotion « reprise d'études » (Formation continue)**

Adopté, Conseil de gestion, 5 septembre 2013

**Exposé des motifs**

Un nombre croissant de salariés souhaitent s'inscrire au master 2 « Droit social et management des ressources humaines » alors que le nombre de places est limité à 30 dont 5 seulement en reprise d'études.

Le format pédagogique actuel à temps plein sur 6 mois ne convient pas aux salariés qui ne veulent ou ne peuvent pas quitter leur poste.

Les responsables de ce diplôme souhaitent ouvrir une promotion composée exclusivement d'étudiants salariés en reprise d'études sous le régime de la formation continue.

L'ouverture de cette promotion n'aura aucune incidence sur le fonctionnement de la promotion « classique » qui continuera à accueillir le même public : étudiants de la formation initiale, étudiants en reprises d'études à plein temps, demandeurs d'emploi etc.

La mise en place de cette nouvelle promotion nécessite des modifications à la marge de la fiche pédagogique de la maquette pour ajuster les contenus aux besoins de ce public. Le nombre d'heures dispensées reste sensiblement identique.

Elle nécessite en outre une modification du format du contrôle des connaissances.

Cette promotion sera entièrement autofinancée à coûts complets. Aucune mutualisation n'est envisagée avec la promotion « classique ». Les heures accomplies par les enseignants-chercheurs ne sont pas imputables sur leur service.

**1. Modification de la fiche pédagogique de la maquette**

N° / intitulé de l'U.E.	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique	ECTS
<b>UE 1</b> <b>Unité théorique d'enseignement</b>	- Séminaire de droit social	119 CM	30
	- Séminaire de Management des ressources humaines	119 CM	

<b>UE2</b> <b>Unité</b> <b>d'application et de</b> <b>conduite de projet</b> <b>en entreprise</b>	- <i>Méthodologie de la conduite de projet</i>	120 CM	30
		<b>Total : 358H00</b>	<b>Total : 60 ECTS</b>

**Rappel des contenus pédagogiques (identiques à la promotion initiale) :**

<b>Séminaire de droit social</b> (intervenants universitaires et professionnels)	<b>Séminaire de management des ressources humaines</b> (intervenants universitaires et professionnels)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre institutionnel de l'emploi</li> <li>▪ Recrutement et essai</li> <li>▪ Les contrats de travail</li> <li>▪ Qualification et adaptation</li> <li>▪ Sécurité et santé au travail</li> <li>▪ Le temps de travail</li> <li>▪ La rémunération</li> <li>▪ Intéressement, participation et stock options</li> <li>▪ Droit de la prévoyance</li> <li>▪ Discipline</li> <li>▪ La rupture pour motif personnel</li> <li>▪ Changement d'employeur</li> <li>▪ La rupture pour motif économique</li> <li>▪ La formation</li> <li>▪ Les Institutions Représentatives du Personnel</li> <li>▪ Négociations collectives</li> <li>▪ Protection sociale complémentaire – les retraites</li> <li>▪ Conflits sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La fonction RH</li> <li>▪ La gestion préventive</li> <li>▪ Gestion du recrutement</li> <li>▪ La flexibilité externe</li> <li>▪ La gestion du temps</li> <li>▪ La Réduction du Temps de Travail</li> <li>▪ Poste, fonction, classification</li> <li>▪ Gestion des salaires</li> <li>▪ Politiques salariales</li> <li>▪ L'appréciation individuelle</li> <li>▪ Analyse dynamique du travail</li> <li>▪ Le développement des compétences</li> <li>▪ Difficultés économiques et restructurations</li> <li>▪ La gestion de la formation</li> <li>▪ Diagnostic social</li> <li>▪ Comportements des acteurs</li> <li>▪ Culture d'entreprise</li> <li>▪ Communication interne</li> <li>▪ Autorité et management</li> <li>▪ Dynamique des conflits</li> <li>▪ Synthèse des problèmes de GRH</li> </ul>

**2. Modification du contrôle des connaissances (modifications en rouge dans le texte)**

**Section 2 : Spécialité Droit social et management des ressources humaines**

**Article 75 : Modalités d'évaluation pour les enseignements de « Propédeutique Droit ou gestion » (UE 1)**

Il s'agit d'enseignements de remise à niveau en droit pour les étudiants de formation gestionnaire, en gestion pour les étudiants de formation juridique les quinze premiers jours de la formation. Cette remise à niveau ne fait pas l'objet d'une évaluation.

**Article 76 : Modalités d'évaluation pour l'Unité d'enseignements théoriques et pratiques (UE 2 et 3)**

Les séminaires de Droit social et de Management des Ressources Humaines font l'objet de deux types d'évaluation :

- un contrôle continu (de coefficient 1), sous forme d'exposés, de cas pratiques et de contrôles écrits qui évaluent les connaissances théoriques et méthodologiques tout au long du 1er semestre.

- un examen terminal (de coefficient 2), sous forme d'un Grand Oral, devant un jury de deux intervenants du master 2. La durée de la préparation individuelle est de 4 heures et celle de la présentation individuelle, de 40 minutes. Cette évaluation porte sur l'ensemble des Unités d'enseignements, théoriques et pratiques.

Les enseignements d'Informatique, de Sociologie, de Psychologie du travail, d'Anglais et de Contentieux prud'homal sont des enseignements obligatoires qui exigent la présence des étudiants mais qui ne font pas l'objet d'un contrôle des connaissances.

Les interventions des professionnels (sous forme de séminaires) se situent en complément de la formation théorique sur chacun des thèmes abordés et ne font pas l'objet d'une évaluation réservée.

#### **Article 77 : Stage (UE 4)**

Le second semestre est constitué d'un stage (de 4 mois à 6 mois) devant donner lieu à la rédaction d'un rapport. Ce rapport est soutenu devant un jury composé d'au moins deux intervenants de la formation, ainsi que du tuteur professionnel de l'entreprise si possible. Cette soutenance est évaluée coefficient 2.

#### **Article 77 bis : modalités particulières d'évaluation de la promotion composée exclusivement d'étudiants en reprise d'études (formation continue)**

##### **Article 77 bis I. - Unité d'enseignements théoriques (UE 1)**

Le séminaire de Droit social fait l'objet d'un contrôle continu (de coefficient 1), sous forme d'exposés, de cas pratiques et de contrôles écrits qui évaluent les connaissances théoriques et méthodologiques.

Le séminaire de Management des ressources humaines fait l'objet d'un contrôle continu (de coefficient 1), sous forme d'exposés, de cas pratiques et de contrôles écrits qui évaluent les connaissances théoriques et méthodologiques.

##### **Article 77 bis II. - Unité d'application et de conduite de projet en entreprise (UE2)**

La méthodologie de la conduite de projet donne lieu à la rédaction d'un rapport soutenu et noté (coefficient 1) par un jury composé de deux membres intervenant dans la filière (enseignants-chercheurs, professionnels, personnes qualifiées).

### **3. Durée de la formation**

La formation se déroule sur une année de date à date (année civile pour la première promotion).

### **4. Modification des tarifs**

Tarif unique : 5.000,00 euros

## 5. Budget prévisionnel

Base d'équilibre : 10 étudiants

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Face à face présentiel 358 HCM*1,5 = <b>537 HETD</b>	Enseignants-chercheurs : 453 HETD*42,97 €	19.465,41	5.000,00	10	50.000,00
	Autres fonctionnaires : 63*42,97 €	2.707,11			
	Vacataires : 21*58,00 €	1.218,00			
Tutorat, appui pédagogique et suivi méthodologique (face à face distanciel) (38 HETD par étudiant)	38 HETD*10 étudiants*42,97 €	16.328,60			
			Droits annexes 88,10 €	10	881,00
<b>Coût total des charges d'enseignement</b>		<b>39.719,12 €</b>			
Frais de personnel du service de Formation continue de la faculté de droit) :					
- secrétariat administratif (2 % d'un temps plein par étudiant inscrit, soit 20% pour 10 étudiants)		4.800,00			
- communication/parution presse		509,00			
- ingénierie de formation		500,00			
- montage et suivi des dossiers de financement		500,00			
- prime de responsabilité pédagogique		1.000,00			
<b>Coût total des charges du service de formation continue</b>		<b>7.309,00 €</b>			
Frais de structure du service de Formation continue de la faculté de droit) :					
- fournitures		150,00			
- consommables		121,88			
- frais de déplacement		200,00			
<b>Coût total des frais de structure du service de formation continu</b>		<b>471,88 €</b>			
Reversement service centraux : 5 % Présidence		2.500,00			
Reversement services centraux (droits annexes)		881,00			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>50.881,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>50.881,00 €</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
50.880,00 €	10	5.088,00 €
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
39.719,12 €	10	3.971,91 €

## FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

dernière modification 24 juillet

INTITULE DU DIPLOME: M1 CLLE (Culture Langues et Littératures Etrangères) ANGLAIS

1	2	3	4			5	6	7
N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
<b>UE 71 CULTURE I (MEEF)</b>	1	littératures	12	22		0	34	6
		civilisations	12	22		0	34	
<b>UE 72 LANGUE I (MEEF)</b>	1	thème		12		0	12	6
		version		12		0	12	
		Linguistique		12		0	12	
		pratique orale (lecteur)			12	0	12	
<b>UE 73 Histoire Culturelle</b>	1	histoire culturelle		24		24	24	8
<b>UE 74 INITIATION A LA RECHERCHE</b>	1	initiation recherche civilisation		24		24	24	10
(l'étudiant choisi 2 séminaires de 24h)		initiation recherche linguistique		24		24		
(ouverture selon nombre d'inscrits dans chaque atelier)		initiation recherche littérature		24		24	24	
		initiation recherche traductologie		24		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>						120	188	30
<b>UE 81 CULTURE II (MEEF)</b>	2	Méthodologie composition écrite		18		0	18	6
<b>UE 82 LANGUE II (MEEF)</b>	2	analyse de dossier (oral)		36		0	36	6
<b>UE 83-Ateliers RECHERCHE</b>	2	atelier recherche civilisation		24		24	24	8
(l'étudiant choisit 24h en atelier recherche selon MAJEUR)		atelier recherche linguistique		24		24		
(ouverture selon nombre d'inscrits dans chaque atelier)		atelier recherche littérature		24		24		
		atelier recherche traductologie		24		24		
(l'étudiant choisit 2 séminaires de 12h)		séminaire littérature (commun agrégé)	12	0		18	12	
		séminaire civilisation (commun agrégé)	12	0		18	12	
		séminaire linguistique (commun agrégé)	12	0		18		
<b>UE 84 - Mémoire</b>	2	conférences	20	0		30	20	
		mémoire et soutenance	0	0			110	10
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>						144	232	30
total colonnes 5 et 6						300	420	
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>								
<b>HEURES ENCADREES</b>					total	300		60

validé par UFR le 13 juin 2013

**EQUIPE PEDAGOGIQUE Master CLLE Anglais**

Intitulé diplôme:

Domaine

Mention

Spécialité

**CULTURES, LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES**

**4.1 - ENSEIGNANTS DE L'ÉTABLISSEMENT**

(éventuellement)

Nom des enseignants chercheurs, enseignants ou	Grade	M1	M2	Section CNU	Composante d'appartenance	Nature des enseignements dispensés - UE concernées	Nombre d'heures (réelles)
ARLEO, Andy	Pr	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	identités nord-américaines - UE 93	
BENEJEAM Valérie	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Littérature irlandaise, représentation des femmes, langues et narration	
BLANDEAU Agnés	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Littérature médiévale et cinéma	
CARBONI Pierre	Pr	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	aire anglophone UE 101	
COLLIN Catherine	MCF	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Analyse du discours UE 92	
EL MONCEL Salah	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Etudes culturelles, théâtre	
FEITH, Michel	MCF	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	littératures ethniques américaines - UE 93	
IVOL Ambre	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	civilisation américaine contemporaine	
LE JEUNE, Françoise	Pr	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Civilisation victorienne, civilisation canadienne, empire britannique, histoire des femmes - UE 93 ET UE 101	
LEES, Paul	MCF	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Civilisation britannique 19 <sup>e</sup> et surtout 20 <sup>e</sup> siècle - UE 92	
LETISSIER, Georges	Pr	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Littérature néo-victorienne, littérature victorienne - UE 91	
MIANOWSKI Marie	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Littérature irlandaise	
MULLER Elizabeth	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Littérature irlandaise	
NAIL, Sylvie	Pr	M1	M2	11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Civilisation britannique XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècles, politiques, société et rapports à l'environnement au Royaume-Uni - UE 101, UE 92	
PATIN Claire	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Littérature britannique et traductologie	
THIEC Annie	MCF	M1		11 <sup>ème</sup> section	Université de Nantes - UFR Langues - CIL	Politique et société écossaise	

**EQUIPE PEDAGOGIQUE MASTER**

**Pour les diplômes professionnels**

Volume des enseignements dispensés par des professionnels, hors encadrement des stages

En heures

En pourcentage du volume total des heures d'enseignement


Nom et prénom	Qualité			Entreprise ou organisme d'origine	Nature des enseignements dispensés - UE concernées	Nombre d'heures

U.E. 71 : culture I Coefficient de l'U.E 1 nombre d'ECTS : 6

Matière	Coef	1ère session						2è session						commun MEF1 UE 71
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Littérature et civilisation	1			5 h		5h				5h		5h		

U.E. 72 : Langue I Coefficient de l'U.E 1 nombre d'ECTS : 6

Matière	Coef	1ère session						2è session						commun MEF 1 UE 72
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
traduction *	1			2,5h		2,5h				2,5		2,5		épreuve* de 5h en tout (ensemble)
phonologie et phonétique *	1			2,5h		2,5h				2,5		2,5		
langue orale	1		x		x		x				x		x	

U.E. 73 : Histoire culturelle Coefficient de l'U.E 2 nombre d'ECTS : 8

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Littérature, Culture, Civilisation	2			4h		4h				4h		4h	



**U.E. 74 : Initiation à la recherche**

 Coefficient de l'U.E. **2** nombre d'ECTS : **10**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
PROJET DE RECHERCHE	2	dossier	x	dossier		dossier				dossier		dossier	

**U.E. 81 Culture II**

 Coefficient de l'U.E. **1** nombre d'ECTS : **6**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
méthodologie de la composition	1			5h		5h				5h		5h	

EC commune MEF 1 UE81

**U.E. 82 Langue II**

 Coefficient de l'U.E. **1** nombre d'ECTS : **6**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
analyse de dossier (prep oral)	1		x				x				x		x

EC commune MEF 1 UE 82

**U.E. 83 séminaires**

 Coefficient de l'U.E. **2** nombre d'ECTS : **8**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
initiation à la recherche	2			4h		4h			4h		4h		
séminaires	2			5h		5h			5h		5h		

**U.E. 84 Mémoire de recherche**

 Coefficient de l'U.E. **4** nombre d'ECTS : **10**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
MÉMOIRE DE RECHERCHE	4			dossier	x	dossier	x			dossier	x	dossier	x

Modification apportées à l'organisation des UE pour « caler » l'architecture du Master CLLE sur le MEF 1  
(responsable Françoise LE JEUNE)

**Tableau UE : Ancienne maquette CLLE 1 / Nouvelle maquette CLLE 1 – codes communs avec MEEF 1**

Ancienne maquette	Nouvelle maquette	charges
UE 73 – Littérature et Civilisation (déjà commun au MEF 1 en 2012-2013) (24h CM + 36h TD)	UE 71 Culture I (24h CM + 44h TD) – commun <b>MEEF 1</b> (nouveaux volumes horaires)	MEEF 1
UE 74 – Traduction et linguistique (24h) (déjà commun au MEF 1 en 2012-13) sous forme d'EC	UE 72 Langue I (48h) – commun <b>MEEF 1</b> (nouveaux volumes horaires)	MEEF 1
UE 71 Histoire Culturelle (24h CM)	UE 73 Histoire Culturelle (24h TD) (passage CM et TD, politique UFR)	CLLE
UE 72 initiation à la recherche (48h)	UE 74 Initiation à la recherche (48h)	CLLE
	UE 81 Culture II (18h) – (1 EC commune au <b>MEEF UE 81</b> )	MEEF 1
	UE 82 Langue II (36h) – (1 EC commune au <b>MEEF UE 82</b> )	MEEF 1
UE 81 Ateliers recherche (48h)	UE 83 Ateliers recherche (48h) (commun <b>Agrégation et Master DLC 1</b> )	CLLE
UE 82 Pratique de la Recherche (conférences)	UE 84 Mémoire (20h)	CLLE
UE 83 Mémoire	UE 84 Mémoire	CLLE

NB : Il s'agit de permettre aux étudiants en Master CLLE 1 de suivre certains enseignements complémentaires en « disciplinaire » du MEEF 1 car la plupart des étudiants inscrits en CLLE préparent à terme un concours d'enseignement (CAPES et/ou Agrégation) mais ne souhaitent pas suivre des enseignements à l'ESPE dès la première année.

Certains étudiants titulaires du Master CLLE 1 et ayant obtenu le CAPES la même année, pourront s'ils le souhaitent poursuivre la formation en MEEF 2.

## Nouvelle Maquette CLLE 1 – 2013-2017

Sem 1 Tronc commun avec MEF + option rech / pro		Sem 2	
<b>UE 71 - Culture</b> -12h CM + 22 TD littératures -12h CM + 22 TD civilisation	MEEF CLLE  68h	<b>UE 81 - Culture</b> - Méthodologie de la « composition » (littérature et civilisation)	CLLE MEEF 18h
<b>UE 72 – Langue</b> - Thème (12h TD) - version (12h TD) - linguistique (phonologie et phonétique) (12h TD) - pratique orale (12h TP)	MEEF CLLE  48h	<b>UE 82 – Langue</b> - Compréhension/resitution/audio/vidéo/ analyse de dossier (36h) -	CLLEE MEEF 36h
<b>UE 73 – Histoire culturelle (24h TD)</b>	CLLE 24h	<b>UE 83 – Ateliers recherche (l'étudiant prend 24h d'initiation à la recherche dans son Majeur et 2 « entrées » agrèg</b>  <b>Atelier Recherche (24h par entrée)</b> Atelier Littérature, (24) Atelier civilisation, (24) Atelier linguistique, (24) Atelier traductologie (24) + <b>Séminaire (commun agrégation)</b> Séminaire littérature (12h CM) Séminaire Civilisation (12h CM) Séminaire Linguistique (12h CM)	CLLE (48h)  commun à DLC 1
<b>UE 74 Initiation à la recherche (24h x 2) Majeur/mineur</b> <b>Initiation à la Recherche (24h TD) pour chaque option recherche si étudiants inscrits.</b> - Recherche Linguistique (24h) - Recherche Littérature (24h) - Recherche Civilisation (24h) - Recherche Traductologie (24h)	CLLE  48h	<b>UE 84 –Mémoire</b>  - 20h de conférences / colloques (validées par dossier) - soutenance mémoire devant jury	CLLE 20h

**AU LIEU DE :**

Année	semestre	codes Unités	Nom UE	codes ens.	ects/	intitulé des Unités d'Enseignement types d'enseignements	CM	TD	Coef	1ère session						2è session					
										régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
										contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
										écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*
LICENCE2	semestre 2	C45ST00	4 ECTS UE Compétences transversales	H44SM03	2	Informatique-C 2i	4	20	0,4	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	
				H45SM02	2	Anglais		24	0,6	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	
				H45SM03	2	Espagnol (mutualisé L2 L3) au choix		24	0,6	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	
				H45SM04		Allemand		24	0,6	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	

**LIRE :**

Année	semestre	codes Unités	Nom UE	codes ens.	ects/	intitulé des Unités d'Enseignement types d'enseignements	CM	TD	Coef	1ère session						2è session					
										régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
										contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
										écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*	écrit*	oral*
LICENCE2	semestre 2	C45ST00	4 ECTS UE Compétences transversales	H44SM03	2	Informatique-C 2i	4	20	0,4	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	
				H45SM02	2	Anglais		24	1	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	
				H45SM03	2	Espagnol (mutualisé L2 L3) au choix		24	1	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	
				H45SM04		Allemand		24	0,6	100%				2h 100%				2h 100%		2h 100%	

## Plan de formation 2012/2017

### Demande de modification de la modalité d'inscription aux épreuves de 2ème session

#### Demande d'ajustement du tableau de contrôle des connaissances du master SSSATI Demande d'ajustement du tableau de contrôle des connaissances de licence 1ère année

Ce document comprend 3 demandes.

#### ***Demande n°1 : modification de la modalité d'inscription aux épreuves de 2ème session***

Le document fixant les règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes de l'Université de Nantes, laisse aux composantes la possibilité d'opter, pour l'inscription des étudiants à la session de rattrapage, entre une inscription automatique et une inscription volontaire.

La direction de L'UFRSTAPS, après concertation avec le service de scolarité et consultation du conseil pédagogique, souhaite passer d'une modalité d'inscription automatique des étudiants à une modalité d'inscription volontaire.

En conséquence, nous souhaitons modifier le règlement du contrôle des connaissances propre à la composante dans les termes suivants :

#### **Version 2012-2013**

##### *2.2 – Sessions d'examen*

*Deux sessions d'examen sont organisées par an (selon le calendrier publié). La première est organisée en deux périodes, à la fin de chaque semestre d'enseignement. La seconde session a lieu en juin. **La participation à la seconde session n'est pas obligatoire et ne nécessite pas une inscription : l'étudiant ajourné à l'issue de la première session est automatiquement inscrit à l'ensemble des EC des UE non validées.***

*Une UE validée à l'issue de la première session est définitivement acquise. Les notes de ses éléments constitutifs et la moyenne obtenue sont donc conservées en l'état pour la seconde session, et au-delà pour la ou les années ultérieures au cours de laquelle ou desquelles l'étudiant achèverait de valider son diplôme.*

*Pour ce qui concerne une UE non validée, selon les modalités prévues du contrôle continu, les notes de contrôle continu sont reportées (qu'elles soient ou non égales ou supérieures à la moyenne), ou remplacées par une évaluation terminale ; dans tous les cas les notes des éléments constitutifs dans lesquels l'étudiant a obtenu 10 ou plus de 10 sont reportées.*

***La note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la première et la seconde session d'examen.***

**Version modifiée****2.2 – Sessions d'examen**

Deux sessions d'examen sont organisées par an (selon le calendrier publié). La première est organisée en deux périodes, à la fin de chaque semestre d'enseignement. La seconde session a lieu en juin. **La participation à la seconde session nécessite une inscription volontaire : l'étudiant ajourné à l'issue de la première session doit s'inscrire aux EC qu'il souhaite repasser. Il ne peut s'inscrire qu'aux EC des UE non validées pour lesquels il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.**

Une UE validée à l'issue de la première session est définitivement acquise. Les notes de ses éléments constitutifs et la moyenne obtenue sont donc conservées en l'état pour la seconde session, et au-delà pour la ou les années ultérieures au cours de laquelle ou desquelles l'étudiant achèverait de valider son diplôme.

Pour ce qui concerne une UE non validée, selon les modalités prévues du contrôle continu, les notes de contrôle continu sont reportées (qu'elles soient ou non égales ou supérieures à la moyenne), ou remplacées par une évaluation terminale ; dans tous les cas les notes des éléments constitutifs dans lesquels l'étudiant a obtenu 10 ou plus de 10 sont reportées.

**La note attribuée à l'issue de la seconde session d'examen à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la note de la seconde session d'examen.**

**Demande n°2 : modification d'une modalité d'épreuve en master SSSATI**

Il s'agit d'une demande de modification du tableau de contrôle des connaissances. EC T86SSC1 – Séminaires (second semestre de la 1ère année du Master SSSATI).

Transformation souhaitée :

Passage d'une évaluation en examen terminal (écrit de 2h) en une évaluation en contrôle continu (oral).

Cette transformation a pour objectif de renforcer le versant professionnalisant du Master 1 SSSATI. En effet, le volume d'enseignement sera désormais utilisé pour organiser des oraux lors desquels chaque étudiant aura pour consigne de défendre son rapport de stage, devant l'ensemble de la promotion et devant un jury composé d'un enseignant titulaire de l'UFR STAPS et d'un professionnel de la structure d'accueil. Ces oraux feront l'objet d'une double évaluation (qualité de la présentation – qualité des réponses).

## Version 2012-2013

U.E.F T86SSC- : intitulé: Tronc commun		Coefficient de l'U.E: 2		nombre d'ECTS		3								
Matière	Coef	1ère session				2è session								
		régime ordinaire		dispensé d'assiduité		régime ordinaire		dispensé d'assiduité						
		contrôle continu		examen terminal		contrôle continu		examen terminal						
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
EC T86SSC1 : Séminaires	1			1		1				1		1		2H
EC T86SSC2 : Langues étrangères	1		0,5	0,5		0,5	0,5			0,5	0,5	0,5	0,5	2H

Version modifiée

U.E.F T86SSC- : intitulé: Tronc commun Coefficient de l'U.E: 2 nombre d'ECTS 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
EC T86SSC1 : Séminaires	1		1				1				1		1
EC T86SSC2 : Langues étrangères	1		0,5	0,5		0,5	0,5			0,5	0,5	0,5	0,5 2H

**Demande n°3 : modification du type d'épreuve en Méthodologie du Travail Universitaire**

Il s'agit d'établir de manière plus équilibrée le niveau d'exigence et de travail attendu dans les épreuves de 1ère et 2ème sessions.

Au 1er semestre, dans le contrôle continu comptant pour la 1ère session, il est actuellement demandé aux étudiants de produire un compte-rendu de l'ensemble des travaux pratiques réalisés dans 4 activités physiques, sportives et/ou artistiques, ce qui constitue un travail conséquent. La modification vise à empêcher les étudiants relevant du régime ordinaire d'opter pour une stratégie consistant à éviter la session 1, sachant que tous les enseignants ont reconnu l'intérêt du « cahier de TP APS » dans la formation.

Au 2ème semestre, toujours dans le souci d'équilibrer les charges de travail entre étudiants relevant des deux régimes « ordinaire » et « dispensé(e) d'assiduité », il est demandé un alignement du niveau d'exigence en modifiant l'épreuve de première session pour les dispensés d'assiduité et celle de deuxième session.

**Au 1er semestre**

Version 2012-2013

U.E.: 12 / intitulé : Outils et méthodes

Crédits ECTS : 5

Coefficient : 4

Eléments constitutifs	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		pratique	oral / écrit	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	pratique	écrit	pratique	
T1141- : Informatique	1	1				1					1		1	Ecrit 1h (coef 1)
T1142- : Anglais	1		1			1		0,5*	0,5			1		Ecrit 1h00 (coef 1)
T1143- : Méthodologie du travail universitaire	2		2			2				2		2		Ecrit 1h30 ou dossier (coef 2)

\* report de la note moyenne du contrôle continu de la première session affectée d'un coefficient inférieur. Examen terminal pour la seconde session.

Version modifiée

Eléments constitutifs	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		pratique	oral / écrit	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	pratique	écrit	pratique	
T1141- : Informatique	1	1				1					1		1	Ecrit 1h (coef 1)
T1142- : Anglais	1		1			1		0,5*	0,5			1		Ecrit 1h00 (coef 1)
T1143- : Méthodologie du travail universitaire	2		2			2		1*	1			2		Ecrit 1h30

\* report de la note moyenne du contrôle continu de la première session affectée d'un coefficient inférieur.

**Au 2ème semestre**

Version 2012-2013

**U.E.: 22 / intitulé : Outils, méthodes et construction du projet professionnel**

**Crédits ECTS : 5**

**Coefficient : 4**

Eléments constitutifs	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		pratique	oral / écrit	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	pratique	écrit	pratique		
T222C1- : Informatique	1	1					1					1		1	Ecrit 1h (coef 1)
T2251-- : Anglais	1		1				1			0,5*		0,5		1	Ecrit 1h00 (coef 1)
T222C3- : Méthodologie du travail universitaire et construction du projet personnel	2			2			2					2		2	Ecrit 1h30 ou dossier (coef 2)

\* report de la note moyenne du contrôle continu de la première session affectée d'un coefficient inférieur. Examen terminal pour la seconde session.

**Version modifiée**

**U.E.: 22 / intitulé : Outils, méthodes et construction du projet professionnel**

**Crédits ECTS : 5**

**Coefficient : 4**

Eléments constitutifs	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		pratique	oral / écrit	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	pratique	écrit	pratique		
T222C1- : Informatique	1	1					1					1		1	Ecrit 1h (coef 1)
T2251-- : Anglais	1		1				1			0,5*		0,5		1	Ecrit 1h00 (coef 1)
T222C3- : Méthodologie du travail universitaire et construction du projet personnel	2			2			2					2		2	Dossiers (coef 2)

\* report de la note moyenne du contrôle continu de la première session affectée d'un coefficient inférieur. Examen terminal pour la seconde session.





**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.9**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.9 : PROPOSITION DE MODIFICATION DES MODALITES D'ORGANISATION  
DES EXAMENS POUR LES ETUDIANTS AVEC MESURE COMPENSATOIRE DU  
HANDICAP**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 12 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 25 voix pour, les demandes de modifications des modalités d'organisation des examens pour les étudiants avec mesure compensatoire du handicap, en Licence pour le pôle LLSHS.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





## REGLES COMMUNES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DE L'UNIVERSITE DE NANTES

### LICENCE

Texte modifié par le *Conseil d'administration de l'Université*, dans sa séance du 4 octobre 2013, après délibération de la *Commission de la Formation des Etudes et de la Vie Universitaire* en date du 12 septembre 2013.

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Article L. 613-1 du code de l'éducation ;
- Décret n° 2002-481 du 8 Avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence.

*NB : Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes des licences professionnelles sont définies par référence prioritaire au texte réglementaire qui leur est spécifique (arrêté du 17 novembre 1999). Les règles communes proposées ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce cas.*

*Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Toutes font partie intégrante du dossier d'habilitation.*

#### **Article 1 – Inscriptions**

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

Pour une année de formation avec semestre d'orientation, l'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour le premier semestre et avant la fin du premier semestre pour le second semestre.

Dans les autres cas, l'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres. Les modifications pourront être autorisées au vu d'une demande écrite et motivée de l'étudiant, déposée dans un délai d'un mois après la date limite des inscriptions pédagogiques.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle L est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d'études ;
- le président de l'Université garde la possibilité d'octroyer par dérogation une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées particulières.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé une licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus.

Un étudiant peut procéder au titre d'une même année universitaire à deux inscriptions dans deux niveaux d'une même formation afin de bénéficier d'une progression plus rapide. L'étudiant devra faire une demande écrite et motivée et l'autorisation sera délivrée par la commission pédagogique de la formation.

Les conditions d'inscription dans chaque année sont définies dans l'article « progression redoublement ».

Dans le cadre d'une procédure de transfert, les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation. Les crédits ECTS délivrés par l'Université d'origine au titre de la même formation sont définitivement acquis à l'étudiant.

## **Article 2 – Examens (articles 11, 12 et 17 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011)**

### Modalités

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Le mode de contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Chaque composante publie le nombre des épreuves, leurs nature, durée, coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.

Sous réserve des cas particuliers prévus au dernier alinéa, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après la publication des résultats de la session initiale.

#### ➤ Session initiale

Le nombre d'épreuves terminales est défini dans le règlement propre à chaque formation.

Lorsque l'appréciation de l'acquisition des connaissances et compétences est réalisée à la fois par contrôle continu et examen terminal, le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations par semestre.

Lorsque l'appréciation des connaissances et des compétences est réalisée exclusivement par un contrôle continu et régulier, trois évaluations au minimum par semestre sont organisées pendant la période d'enseignement.

Dans ce cas, il n'y a pas d'obligation d'organiser une session de rattrapage.

#### ➤ Session de rattrapage

La session de rattrapage ne concerne que les UE qui n'ont pas été validées à la session initiale.

La participation à la session de rattrapage est soumise à une procédure d'inscription, automatique ou volontaire selon les règles propres à chaque formation.

Si l'inscription à la session de rattrapage est **automatique**, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage ;

Dans ce cas, eu égard aux conditions particulières d'organisation des examens concernant les étudiants avec mesure de compensation de handicap attribuée par arrêté du président de l'Université, l'inscription est volontaire. Les étudiants concernés choisissent, avec l'aide du service de scolarité, la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent se présenter. Ils demeurent soumis aux mêmes modalités de contrôle des connaissances que les étudiants soumis au régime de l'inscription automatique.

Si l'inscription à la session de rattrapage est **volontaire**, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est :

- la note de la session de rattrapage si l'étudiant est inscrit
- la note de la session initiale si l'étudiant n'est pas inscrit aux épreuves de rattrapage ;

Certaines UE peuvent ne pas donner lieu à session de rattrapage (stage, UE d'insertion professionnelle, UE projet tuteuré...). Cette disposition particulière figure dans le règlement de la formation.

Les règles de report des notes de contrôle continu obtenues en session initiale sont définies dans le règlement propre à chaque formation.

### **Article 3 – Fraude – plagiat**

L'utilisation ou la détention de dispositifs de communication est strictement interdite pendant les épreuves d'examen terminal et de contrôle continu (téléphones portables, assistants personnels...).

Toute fraude ou tentative de fraude donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par l'enseignant responsable. Le directeur de la composante transmet sans délai le procès-verbal au président de l'Université, qui saisit le *Conseil d'administration* en formation disciplinaire. Le plagiat est constitutif d'une fraude, y compris lorsqu'il est constaté dans le cadre des travaux dirigés ou pratiques.

En fonction de la gravité de la fraude constatée, les sanctions susceptibles d'être prononcées vont de l'annulation des résultats de l'épreuve concernée, à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

### **Article 4 – Absences**

L'absence à toute évaluation des connaissances est sanctionnée par la note zéro, prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Pour une même session, il n'est pas organisé d'épreuve de remplacement en cas d'absence à un examen terminal.

Sauf disposition contraire précisée dans le règlement de la formation, en cas d'absence justifiée à une évaluation en contrôle continu et au vu d'un justificatif, une évaluation de remplacement peut être organisée. Le justificatif devra être présenté dans les plus brefs délais.

### **Article 5 – Validation Compensation Capitalisation (articles 13 à 16 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011)**

**Une unité d'enseignement est acquise :**

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours ;
- ou
- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'habilitation des formations concernées.

**Un élément constitutif** d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre. Les règles de conservation, entre la session initiale et la session de rattrapage d'une même année, des résultats d'un EC sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

**Une année d'études** est validée :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20).
- ou
- par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

A défaut de la validation de l'année, un **semestre** est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ;
- ou
- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les deux semestres,

Les notes éliminatoires sont interdites.

Le jury se prononce sur la validation des semestres à deux reprises :

- dès la délibération de session initiale, les UE compensées au sein du semestre sont définitivement acquises. Le règlement de la formation précise les modalités d'inscription aux examens et de conservation des notes de la session initiale ;
- à l'issue de la session de rattrapage.

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System : système européen de transfert des crédits) sont affectés aux UE. Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (élément constitutif). La capitalisation est liée à l'attribution d'ECTS.

Dans le cadre de l'attribution d'un diplôme national français, les crédits ECTS sont répartis par points entiers. Un semestre acquis dans le cadre d'une mobilité sortante est intégré dans la licence.

Des crédits ECTS, le cas échéant par demi-points, peuvent être attribués au niveau des EC dans le cadre des échanges internationaux (mobilité entrante, notamment Erasmus).

## **Article 6 – Progression redoublement**

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre de L1, l'étudiant peut être réorienté vers une autre formation à sa demande et sur avis d'une commission pédagogique de la formation d'accueil

Dans le respect des règles d'inscription édictées à l'article 1 « Inscriptions » concernant le nombre d'inscriptions autorisé dans le cycle L, le règlement de chaque formation peut

prévoir qu'un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire dans l'année d'études suivante ; le règlement précise alors les modalités selon lesquelles l'étudiant peut solliciter cette possibilité.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la deuxième année ne peut être validée avant la validation de la première année manquante. L'Université ne peut s'engager à rendre la totalité des épreuves compatibles. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Ni le jury, ni le président de l'Université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

### **Article 7 – Jury (article 18 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011)**

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

Le jury de L3 est un jury de diplôme qui peut s'appuyer sur l'ensemble du cursus du cycle L dans sa délibération.

L'existence ou non de points de jury est précisée dans le règlement propre à chaque formation.

### **Article 8 – Délivrance du diplôme**

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment les trois niveaux de la licence ; L1, L2 et L3

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé d'une part le L1 et d'autre part le L2.

La délivrance ou non de mentions est précisée dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG) ;
- moyenne du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence ;
- attribution de la mention « assez-bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20 ;
- attribution de la mention « bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20 ;
- attribution de la mention « très bien » si la moyenne est ou supérieure à 16/20.

### **Article 9 – Régimes spéciaux (article 10 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011)**

Des modalités pédagogiques spéciales concernant des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau peuvent être fixées par le Conseil d'administration :

- a minima, l'étudiant concerné peut demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité aux enseignements. D'autres dispositions peuvent être prévues par le règlement propre à chaque formation (suivi pédagogique particulier, soutien...)

- des modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des aptitudes : l'étudiant concerné peut bénéficier d'une dispense des épreuves de contrôle continu. Dans ce cas toutes les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme d'examens terminaux.
- l'étudiant peut également demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en réalisant chaque année d'études en deux années universitaires. Dans ce cas, au titre de chaque année universitaire, il s'inscrit aux UE de son choix dans l'année d'études. Chaque année universitaire doit comprendre deux UE au minimum. Le jury ne statue sur la validation de l'année d'études, en appliquant le cas échéant les règles de compensation, qu'à l'issue des deux années universitaires.
- l'étudiant ayant le statut de sportif de haut niveau peut demander à bénéficier d'autorisations d'absences ponctuelles en cas d'entraînement ou de compétition.
- l'étudiant handicapé pourra bénéficier d'un aménagement des conditions d'assistance aux cours et de composition lors des épreuves d'examens. Pour les examens, un arrêté sera établi au vu du certificat médical établi par un médecin de la médecine préventive de l'Université (décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005).

## **Article 10 – VA**

Procédure de validation d'acquis est régie par le décret du 23 Août 1985.

Procédure de validation des acquis de l'expérience est régie par le décret du 24 Avril 2002.

Procédure de validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger est régie par le décret du 16 avril 2002.

La validation se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. Ces UE ne rentrent pas dans le calcul de la compensation.



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.10**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.10 : DEMANDE DE CREATION DE DU OU DIU**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 12 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, avec 4 abstentions, 3 voix contre et 19 voix pour, la demande de création du Diplôme Interuniversitaire (DIU) de Médecine Manuelle Ostéopathie dont le dossier est joint en annexe.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires  
**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE**  
**CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

## 1 - Fiche d'identité

X Création

- Renouvellement
- Modification

Ancien intitulé (éventuellement) :

**Intitulé : Diplôme Inter Universitaire de Médecine Manuelle Ostéopathie**

**Domaine de formation au sein de l'Université : Santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**UFR Médecine et Techniques Médicales**

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Université(s) associée(s) :**

Université de **Rennes 1** : Responsable : **Professeur Régine BRISSOT**  
Responsables Adjoints : Professeur Gérard CHALES  
Professeur Aleth PERDRIGER

Université d'**Angers** : Responsable : **Professeur Erick LEGRAND**

**Université coordonnatrice du DIU** : Faculté de Médecine de Rennes 1

**Si DIU, mode d'organisation adopté :**

- un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription

**Si DIU, année d'organisation à Nantes envisagé : 2013**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

*(si différent de la composante de rattachement - ex Service Formation Continue – préciser coordonnées)*

**Pôle Formation Continue Santé – 9 rue BIAS, BP 53508, 44035 NANTES CEDEX 01**

**(Anne CATREUX, Responsable d'Actions, [anne.catreux@univ-nantes.fr](mailto:anne.catreux@univ-nantes.fr), 02 53 48 47 40**

**Responsable de la formation :**

Responsable du site de Nantes : **Dr Julien NIZARD** – PH - Centre Fédératif d'Enseignement et de Recherche Douleur - Soins de Support -Ethique Clinique - Pôle Neurosciences. CHU Nantes – Tel : 02 40 16 51 75

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :  
**Professeur Jean-Paul NGUYEN – Pôle Neurosciences**

**Localisation des enseignements :**

**3 Sites :**

- . Pôle Formation Continue Santé (UFR Médecine) - 9 rue BIAS, BP 53508, 44035 NANTES CEDEX 01
- . Dept FMC Université de Rennes 1
- . Faculté de Médecine Université d'Angers

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable à l'unanimité	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

**2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

L'existence à l'université de Rennes 1 depuis plus de 20 années, du DU Médecine manuelle-ostéopathie, qui voit l'accueil régulier de Médecins en stage à Nantes et à Angers, a encouragé les collaborations et l'intérêt grandissant de la formation des Médecins par les Universités, ont plaidé pour l'évolution vers un Diplôme Interuniversitaire que le Centre Fédératif d'Enseignement et de Recherche Douleur - Soins de Support -Ethique Clinique du CHU de Nantes soutient.

**2.2 - Objectifs du diplôme**

Cet enseignement a pour but : d'assurer une qualité élevée et homogène de formation des Médecins à la Médecine manuelle. Cette discipline concerne des pathologies mécaniques de l'appareil locomoteur, et de la neurologie, complétant l'arsenal thérapeutique classique.

**2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation**

A l'issue de la formation, l'étudiant doit être capable :

- a) d'identifier les situations cliniques d'affections communes de l'appareil locomoteur pouvant, entre autre, bénéficier de thérapeutiques manuelles
- b) de reconnaître, par les épreuves appropriées, les contre-indications à la réalisation de thérapeutiques manuelles
- c) de réaliser, avec la maîtrise indispensable, les thérapeutiques manuelles, notamment manipulatives, applicables au rachis et aux membres
- d) d'évaluer l'efficacité de son traitement

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

- Médecins en établissements de santé ou en libéral
- Internes et étudiants étrangers en formation (3<sup>e</sup> cycle)

## 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation  
établissements de santé, médecine libérale, organisme de protection sociale...

\*projet de convention ou de protocole à joindre à la maquette. Le logo du partenaire pourra dans ces conditions figurer sur les documents d'information.

## 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Enquête auprès des personnes ayant suivi la formation.

## 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Eventuellement  
(Titre Ostéopathe réglementé par le Ministère de la Santé – Loi 4 Mars 2002/13Août2004 – Décret et Arrêté du 25 Mars 2007 prévoyant pour les Médecins une simple formation complémentaire)

## 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

### 3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- X Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit : DE de Docteur en Médecine + internes + étudiants étrangers inscrits en 3<sup>e</sup> cycle d'études médicales.

Conditions supplémentaires éventuelles : néant

### 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- X Bac+6 et plus

**3.3 – Si le DU ou DIU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

**3.4 - Procédures de recrutement**

Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation précisant incidences sur la pratique professionnelle

**3.5 - Inscriptions**

**Pôle Formation Continue Santé / Scolarité Médecine**

**3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président :**

- Dr Julien Nizard – Faculté de médecine Université de Nantes

**Vice-Président :**

- Pr Jean-Paul Nguyen – Faculté de médecine Université de Nantes

**Membres :**

- Pr Régine Brissot – Faculté de Médecine Université Rennes 1

- Pr Gérard Chalès – Faculté de Médecine Université Rennes 1

- Pr Aleth Perdriger – Faculté de Médecine Université Rennes 1

- Pr Erick Legrand – Université d'Angers

- Dr Stéphane Renon – Praticien libéral Angers, membre du GEMMO\*

- Dr Jean-Luc Drouet – Praticien libéral Angers, membre du GEMMO\*

- Dr Yunsan Meas – Praticien hospitalier à temps partiel & Médecin libéral Nantes

- Dr Daniel Lecorgne – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Daniel Martin-Mériadec – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Dominique Remy – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Pierre Guérin – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Yves Lambert – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

\*Groupe d'Etude de Médecine Manuelle Ostéopathie

**3.7 Conseil de perfectionnement**

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

Composition du Conseil de perfectionnement : **Il s'agit du Jury interuniversitaire (cf 7.3)**

**3.8 Capacité d'accueil :**

. Effectif d'équilibre : (celui à partir duquel est établi le budget prévisionnel) cf budget **20 (5 FC et 15 FI)**

. Effectif maximal : **10 personnes en Formation Initiale + 10 personnes en Formation Continue**

**Par Site.**

#### 4- Organisation de la formation :

**4.1 - Volume horaire total à l'Université :**

*Le V.H. ne peut être inférieur à 100 h propres au diplôme, stages non compris  
Exception admise pour les formations de santé qui peuvent inclure dans les 100 h l'enseignement pratique.*

**4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :**

*(ou projet tutoré si se déroule hors université) (donne lieu à convention avec établissement d'accueil)  
(25 demi-journées)*

**4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:**

#### 4.4 - Calendrier de la formation :

**Durée totale de la formation :** 2 années universitaires

**Date de début des cours & rythme :** Octobre / Novembre N – 6 sessions de 2 journées sur 3 sites par année, soit 12 sessions sur 2 années (24j) à raison de 4 sessions par site.

**Périodes de stage :** En alternance avec les sessions présentielle – 25 demi-journées x 4h soit 100h en 2<sup>e</sup> année.

**Période des sessions d'examen :** Juin N+1 et Juin N+2

#### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI                      NON

*(sous réserve de l'habilitation)*

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

#### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI                      NON

Part respective si EAD+présentiel :

### 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

#### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite des 4 dernières années :

*(les statistiques sont disponibles auprès des bureaux de scolarité notamment)*

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits								
Présents								
Admis								

#### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

*(joindre toutes synthèses d'évaluation, bilans et/ou enquêtes post-diplôme pouvant éclairer)*

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

L'inscription du DIU de Médecine Manuelle est autorisée par le Conseil de l'Ordre National des Médecins sur les plaques professionnelles, les ordonnances et l'annuaire téléphonique.  
Les Médecins diplômés peuvent demander l'enregistrement du Titre d' « Ostéopathe » aux instances sanitaires et sociales régionales.

### 6 - Organisation des enseignements :

Rappel	1ère Année		SITE	SESSION	Vol. H
Mod 1 (50 h/2ans)	Enseignmt théorique	Mod 1.1 Total= 25h	Rennes Angers Nantes	S1+S2 S3+S4 S5+S6	9h 8h 8h
Mod 2 (100 h/2ans)	Enseignmt pratique	Mod 2.1 Total= 50h	Rennes Angers Nantes	S1+S2 S3+S4 S5+S6	17h 16h 17h
Mod 3 (100 h/2ea)	Stages	–	–	–	–
					<b>75h</b>
Rappel	2ème Année		SITE	SESSION	Vol. H
Mod 1 (50 h/2ans)	Enseignmt théorique	Mod 1.2 Total= 25h	Rennes Angers Nantes	S7+S8 S9+S10 S11+S12	9h 8h 8h
Mod 2 (100h/2ans)	Enseignmt pratique	Mod 2.2 Total= 50h	Rennes Angers Nantes	S7+S8 S9+S10 S11+S12	17h 16h 17h
Mod 3 (100 h/2ea)	Stages	Mod.3 Total=100 h	–	–	100h
					<b>175h</b>
					<b>Total : 250h</b>

Organisation en :

- 3 modules (Mod 1 théorique, Mod 2 pratique et Mod 3 stage) sur 2 années, sur 3 sites.
- 6 sessions de 2 jours par année, soit 12 sessions (S1 à S12), soit 4

sessions par site pour les 2 années.

#### 6.1 – Gestion des enseignements

Pôle Formation Continue Santé

## 6.2 Principaux responsables pédagogiques

Dr Julien NIZARD (Nantes)  
Pr Régine BRISSOT (Rennes1)  
Pr Erick LEGRAND (Angers)

## 6.3 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
<b>1ère année</b>				
<p><b>Mod 1.1 : Rennes Session S1+S2 (Enseignements Théoriques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondamentaux d'anatomie et de physiologie : biomécanique et cinésiologie du rachis et des membres, métamérisation.</li> <li>- Technologies, diagnostiques, et thérapeutiques utiles et nécessaires en médecine manuelle (Partie 1)</li> </ul>	9h			Responsable : Pr Régine Brissot – Univ Rennes1 Responsables Adjoints : Pr Gérard Chales, Pr Aleth Perdriger Univ Rennes1
<p><b>Mod 2.1 : Rennes Session S1+S2 (Enseignements Pratiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage de l'examen clinique en vue du diagnostic (Partie 1).</li> <li>- Apprentissage des tests prémanipulatifs (Partie 1).</li> <li>- Apprentissage des techniques de tissus mous (massages, étirements) (Partie 1).</li> <li>- Apprentissage techniques de mobilisations (Partie 1).</li> </ul>			17h	Enseignants : Dr Jean-Luc Drouet, Dr Daniel Le Corgne Univ Rennes1 Dr Daniel Martin-Mériadec , Dr Pierre Guérin, Dr Yves Lambert , Dr Yunsan Meas, Dr Dominique Remy.
<p><b>Mod 1.1 : Angers Session S3+S4 (Enseignements Théoriques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Physiologie de la contraction musculaire et de la motricité</li> <li>- Bases diagnostiques, et thérapeutiques utiles et nécessaires en médecine manuelle.</li> </ul>	8h			Responsable : Pr Erick Legrand Univ Angers
<p><b>Mod 2.1 : Angers Session S3+S4 (Enseignements Pratiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage de l'examen clinique en vue du diagnostic (Partie 2).</li> <li>- Apprentissage des tests prémanipulatifs (Partie 2).</li> <li>- Apprentissage des techniques de tissus mous (massages, étirements) (Partie 2).</li> <li>- Apprentissage techniques de mobilisations (Partie 2).</li> </ul>			16h	Enseignants : Dr Jean-Luc Drouet, Dr Daniel Le Corgne, Dr Daniel Martin-Mériadec, Dr Pierre Guérin, Dr Yves Lambert, Dr Yunsan Meas, Dr Dominique Remy.

**Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires**

<p><b>Mod 1.1 : Nantes Session S5+S6 (Enseignements Théoriques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Physiologie des sensibilités, de la douleur, de la régulation posturale, entrées sensorielles</li> <li>- Technologies, diagnostiques, et thérapeutiques utiles et nécessaires en médecine manuelle (Partie 2)</li> </ul>	8h			<p>Pr Jean-Paul Nguyen Univ de Nantes Dr Julien Nizard CHU de Nantes Pr Brigitte Perrouin-Verbe Univ de Nantes</p>
<p><b>Mod 2.1 : Nantes Session 5+6 (Enseignements Pratiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage de l'examen clinique en vue du diagnostic (Partie 3).</li> <li>- Apprentissage des tests prémanipulatifs (Partie 3).</li> <li>- Apprentissage des techniques de tissus mous (massages, étirements) (Partie 3).</li> <li>- Apprentissage techniques de mobilisations (Partie 3).</li> </ul>			17 h	<p>Dr Yunsan Meas, Dr Julien Nizard, Dr Stéphane Renon, CHU de Nantes Enseignants : Dr Jean-Luc Drouet, Dr Daniel Le Corgne, Dr Daniel Martin-Mériadec, Dr Pierre Guérin, Dr Yves Lambert, Dr Dominique Rémy.</p>
<b>2<sup>ème</sup> année :</b>				
<p><b>Mod 1.2 : Rennes Session S7+S8 (Enseignements Théoriques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Techniques manuelles spécifiques de diagnostic et de traitement (manipulations articulaires vertébrales et des membres, techniques ostéopathiques, techniques des tissus mous...) (Partie 1).</li> <li>- Applications de la Médecine Manuelle - Ostéopathie au diagnostic et au traitement des affections communes de l'appareil locomoteur (rachis et membres) (Partie 1).</li> </ul>	9h			<p>Responsable : Pr Régine Brissot Univ de Rennes1 Responsables Adjoints : Pr Gérard Chales, Pr Aleth Perdriger Univ Rennes1</p>
<p><b>Mod 2.2 : Rennes Session S7+S8 (Enseignements Pratiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage des manipulations du rachis et des membres (Partie 1).</li> <li>- Evaluation des thérapeutiques manuelles (Partie 1).</li> </ul>			17h	<p>Enseignants : Dr Jean-Luc Drouet, Dr Daniel Le Corgne Dr Daniel Martin-Mériadec, Dr Pierre Guerin, Dr Yves Lambert, Dr Yunsan Meas, Dr Dominique Remy.</p>
<p><b>Mod 1.2 : Angers Session S9+S10 (Enseignements Théoriques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques manuelles spécifiques de diagnostic et de traitement (manipulations articulaires vertébrales et des membres, techniques ostéopathiques, techniques des tissus mous...) (Partie 2).</li> <li>- Applications de la Médecine Manuelle - Ostéopathie au diagnostic et au traitement des affections communes de l'appareil locomoteur (rachis et membres) (Partie 2).</li> </ul>	8h			<p>Responsable : Pr Erick LEGRAND Univ Angers</p>



## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

<b>Mod 2.2 : Angers Session S9+S10 (Enseignements Pratiques)</b>  - Apprentissage des manipulations du rachis et des membres (Partie 2). - Evaluation des thérapeutiques manuelles. (Partie 2).			16h	Enseignants : Dr Jean-Luc Drouet, Dr Daniel Le Corgne, Dr Daniel Martin-Mériadec, Dr Pierre Guérin, Dr Yves Lambert, Dr Yunsan Meas, Dr Dominique Remy.
<b>Mod 1.2 : Nantes Session S11+S12 (Enseignements Théoriques)</b>  - Techniques manuelles spécifiques de diagnostic et de traitement (manipulations articulaires vertébrales et des membres, techniques ostéopathiques, techniques des tissus mous...) (Partie 3) - Applications de la Médecine Manuelle - Ostéopathie au diagnostic et au traitement des affections communes de l'appareil locomoteur (rachis et membres) (Partie 3)	8h			Pr Jean-Paul Nguyen Univ Nantes Dr Julien Nizard CHU Nantes Pr Brigitte Perrouin-Verbe Univ Nantes
<b>Mod 2.2 : Nantes Session S11+S12 (Enseignements Pratiques)</b>  - Apprentissage des manipulations du rachis et des membres (Partie 3). - Evaluation des thérapeutiques manuelles (Partie 3).			17 h	Enseignants : Dr Jean-Luc Drouet, Dr Daniel Le Corgne, Dr Daniel Martin-Mériadec, Dr Pierre Guérin, Dr Yves Lambert, Dr Yunsan Meas, Dr Dominique Remy.
<b>Mod 3 : Stage 2<sup>e</sup> Année (Enseignements Cliniques)</b>			100h	25 demi-journées
<b>Total.....</b>	<b>50h</b>		<b>200 h</b>	<b>Total Général : 250h</b>

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Pôle Formation Continue Santé / Scolarité Médecine

### 7.2 - Contrôle des connaissances

#### 1 - Examen d'admission de fin de première année

a) un examen écrit de 2h30, noté sur 20, portant sur les matières suivantes :

- biomécanique
- anatomie palpatoire
- sémiologie
- cinésiologie
- pathologie
- applications de la rééducation fonctionnelle à la pathologie mécanique
- 

b) un examen oral de 30 mn noté sur 20

c) un examen clinique et travail des tissus mous et manipulation des articulations périphériques, noté sur 20

Pour être admis en 2<sup>e</sup> année, le candidat doit obtenir un total égal ou supérieur à 30/60.  
**une assiduité obligatoire aux cours et aux travaux pratiques est exigée.**

Pas de deuxième session, si ajournement de l'étudiant, il doit redoubler

## 2 - Examen d'admission de fin de deuxième année

Cet examen comporte

a) un examen pratique, d'une durée totale de 30 minutes, comportant 3 épreuves, avec 2 examinateurs par épreuve, notée chacune sur 20, soit un total de 60. Ces 3 épreuves sont : un examen clinique, une manipulation périphérique et /ou rachidienne et une technique de tissus mous,  
Toute note **inférieure à 5/20** à l'une des épreuves pratiques est **éliminatoire**

b) un examen oral de 2 fois 10 mn, avec 2 examinateurs, portant sur la pathologie et la thérapeutique de l'appareil locomoteur, chaque épreuve est notée sur 10, soit un total de 20

c) un examen écrit d'une heure ½, noté sur 20 (coefficient 1), portant sur un sujet de pathologie générale, un sujet d'application à la clinique, un sujet de biomécanique.

Conditions d'admission : pour être admis le candidat doit obtenir un total de 50/100 sans note inférieure à 5/20 dans aucune des 3 épreuves pratiques ; **une assiduité obligatoire aux cours et aux travaux pratiques est exigée.**

Le diplôme est délivré aux candidats ayant validé les deux années.

L'examen sera commun aux trois sites et aura lieu sur l'un des trois sites à tour de rôle.

## 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Le jury est composé au minimum de 6 membres dont 2 enseignants de rang A et des personnes choisies en fonction de leur compétence.

Il est désigné par le Président de l'Université, après avis du Doyen de la Faculté. Le responsable universitaire du site sera proposé de droit comme membre du jury.

### **Président :**

- Dr Julien Nizard – Faculté de médecine Université de Nantes

### **Vice-Président :**

- Pr Jean-Paul Nguyen – Faculté de médecine Université de Nantes

### **Membres :**

- Pr Régine Brissot – Faculté de Médecine Université Rennes 1

- Pr Gérard Chalès – Faculté de Médecine Université Rennes 1

- Pr Aleth Perdriger – Faculté de Médecine Université Rennes 1

- Pr Erick Legrand – Université d'Angers

- Dr Stéphane Renon – Praticien libéral Angers, membre du GEMMO\*

- Dr Jean-Luc Drouet – Praticien libéral Angers, membre du GEMMO\*

- Dr Yunsan Meas – Praticien hospitalier à temps partiel & Médecin libéral Nantes

- Dr Daniel Lecorgne – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Daniel Martin-Mériadec – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Dominique Remy – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Pierre Guérin – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

- Dr Yves Lambert – Praticien libéral Nantes, membre du GEMMO\*

\*Groupe d'Etude de Médecine Manuelle Ostéopathie

## 8 – Tarifification du diplôme & Droits d'inscription annuel

### 8.1 Encaissements :

Pôle Formation Continue Santé (sur la base d'une convention ou d'un contrat de formation)

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : 3223,80

Public concerné : **Formation continue**

#### Tarif 2

Abattement de 25%: 2 417,85

Public concerné : **Internes**

#### Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

#### Tarif 4

Abattement de 75% : 805,95

Public concerné : Réinscription une année supplémentaire pour validation, sans suivi d'enseignement

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Pôle Formation Continue Santé

**Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires**

**9.2 – Budget prévisionnel Budget de Nantes pour une promotion (2 années)**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	24	982,00	Tarif 1 3223,80 +176,20	5	16 119 881
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2 2417,85 (Internes)+ 66,00	15	36 267,75 990,00
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	215	12 600,00	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		13 582			
Frais de déplacement		2 356,00			
Restauration					
Communication, promotion					
Locaux		4 898,75			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		17 398,66			
Reversement services centraux		2 619,34			
Droits annexes Scol		1871,00			
Charges diverses Pôle FC		3 662,00			
Charges DisciplLaboEns		3 935,00			
Charges UFR		3 935,00			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>54 257,75</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>54 257,75</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
54 257,75	20	2 712,88
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
13 582	20	679,1



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.11**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.11 : DEMANDES DE MODIFICATION DE DU OU DIU**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 12 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, avec 4 abstentions, 2 voix contre et 19 voix pour, les demandes de modification des Diplômes Universitaires (DU) :

- « Dynamiques d'amélioration des pratiques professionnelles »
- « Ethique appliquée à la santé »,

Et des Diplômes Interuniversitaires (DIU) :

- « Etude de la sexualité humaine »
- « Réparation juridique du dommage corporel »,

Et dont les dossiers sont joints en annexe.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES  
CAMPAGNE 2013**

*Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)*

**1 - Fiche d'identité**

X Modification

**Intitulé : DIU Réparation juridique du dommage corporel**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences Technologies Santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

UFR de Médecine

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

RAS

**Université(s) associée(s) : Université d'ANGERS (faculté de médecine)**

**Université coordonnatrice du DIU : Angers**

**Mode d'organisation adopté :**

- un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription

**Année d'organisation à Nantes envisagée : prochaine ouverture Oct 2013**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

Pôle Formation Continue Santé

**Responsable de la formation :**

**Pr Clotilde Rougé-Maillart, Statut : PU-PH ; Téléphone : 02.41.35.59.28 ; E-mail : [CI Rouge-Maillart@chu-angers.fr](mailto:CI Rouge-Maillart@chu-angers.fr)**

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :**

**Dr Renaud Clément, Statut : MCU-PH ; Téléphone : 02.40.41.28.33 ; E-mail : [renaud.clement@univ-nantes.fr](mailto:renaud.clement@univ-nantes.fr)**

**Localisation des enseignements :**

**Alternativement aux Facultés de médecine d'Angers et de Nantes**

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	31 mars 2011
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications	Favorable	25 mars 2013
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	26 mai 2011
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)	Favorable	01 juillet 2011
Décision CA (demandes de modification)		

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

Formation souvent demandée et exigée par les magistrats et les assurances – nécessité de former des personnes à l'expertise à la demande des tribunaux et des compagnies d'assurance

Les DU et autres DIU dans le domaine sont tous régionaux

### **2.2 - Objectifs du diplôme**

Former à l'expertise de dommage corporel en expertise judiciaire et expertise d'assurance

### **2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation**

Formation et diplôme permettant l'accès aux listes d'experts judiciaires et experts d'assurance

- Connaître les fondements juridiques au civil et au pénal, et les bases du droit des assurances
- Maîtriser le droit de l'expertise dans ses différentes applications et dimensions,
- Connaître les pathologies séquellaires et leurs spécificités selon les populations,
- Savoir lire une expertise, analyser, rédiger un rapport d'expertise, exposer une situation expertisée,

### **2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés**

Inscription sur les listes d'aptitude à l'expertise médicale auprès des Cours d'Appel et des Compagnies d'assurances (expert judiciaire, expert d'assurance..)

### **2.5 - Partenariats :**

(Cocher)      Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)

Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....

Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation  
Cours d'Appel, Compagnies d'Assurances, Assurance maladie, Régimes protection sociale, Entreprises, Administrations, Collectivités....

### **2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

Par l'inscription sur les listes d'aptitude et l'exercice professionnel dans le domaine de l'expertise médicale  
Une enquête auprès des professionnels ayant suivi la formation pourra être faite .

### **2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

RAS

### **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

#### **3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac**
- Bac+1**
- Bac+2**
- Bac+3**
- Bac+4**
- Bac+5**
- Bac+6 et plus**

Diplômes exigés pour un accès de droit :

Médecins titulaires du diplôme français d'état de docteur en médecine

Médecins français ou étrangers titulaires d'un diplôme étranger admis en équivalence du diplôme français de docteur en médecine

Etudiants du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales

Chirurgiens-dentistes titulaires du diplôme français d'état de docteur en chirurgie dentaire

Chirurgiens-dentistes français ou étranger titulaires d'un diplôme admis en équivalence du diplôme français de docteur en chirurgie dentaire

Avocats

Conditions supplémentaires éventuelles :

Une validation des acquis personnels et professionnels sera étudiée pour les personnes ne possédant un diplôme de niveau Bac+5 (Kinésithérapeutes et ergothérapeutes notamment, *et autres professions autorisées sur demande avec lettre de motivation*)

#### **3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1**
- Bac+2**
- Bac+3**
- Bac+4**
- Bac+5**
- Bac+6 et plus**

#### **3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

#### **3.4 - Procédures de recrutement**

La procédure de recrutement s'effectue en deux étapes :

- premièrement sur demande adressée aux coordinateurs pédagogiques de chaque Faculté ;
- deuxièmement : par l'intermédiaire d'un entretien

#### **3.5 - Inscriptions**

Secrétariat Médecine légale & Scolarité, avec l'appui du Pôle FC Santé



### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

La commission de recrutement s'identifie à la commission de VA85.

Elle est composée du coordonnateur local (Dr Renaud CLEMENT), d'intervenants locaux (Dr Claude BRESSON) et d'un médecin expert près les compagnies d'assurance ( Dr Thierry SERVETTO)

Président : Professeur Clotilde ROUGE-MAILLARD

Vice-Président : Docteur Renaud CLEMENT

Membres : Docteur Nathalie JOUSSET, Docteur Thierry SERVETTO, Docteur Claude BRESSON

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

Le coordinateur de la formation qui la préside.

Deux enseignants intervenant dans le DIU, rattachés à la Faculté de médecine d'Angers : **Professeur Clotilde ROUGE-MAILLARD, Docteur Nathalie JOUSSET**

Deux enseignants intervenant dans le DIU, rattachés à la Faculté de médecine de Nantes (Dr Renaud CLEMENT, Pr Olivier RODAT)

### 3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : 10 étudiants pour Nantes
- . Effectif maximal : 15 étudiants pour Nantes

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :  h = A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :  h = B

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:  h = (A+B)

### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : **1 an**

Date de début des cours : **Les cours débutent mi-octobre, ont lieu le jeudi de 09 h à 17 h, les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois jusqu'à mai. Ils ont lieu en alternance à Angers et à Nantes selon le thème traité**

Période de stage :

Période des sessions d'examen : **examen écrit mi-juin ; mémoire à rendre avant le 15 octobre**

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## **5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

### **5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite**

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits								11
Présents								
Admis								

### **5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Professionnels de santé, travaillant pour les assurances, les caisses primaires d'assurance maladie et pour les différents tribunaux de l'ordre judiciaire et administratif.

## **6 – Organisation des enseignements**

### **6.1 – Gestion des enseignements**

Secrétariat Médecine légale,  
avec l'appui du Pôle FC Santé

### **6.2 Principaux responsables pédagogiques**

Pr Clotilde Rougé-Maillart - Coordonnateur Interrégional – PU-Ph UFR médecine Angers, Expert près la Cour d'Appel d'Angers ;

Dr Renaud Clément ; MCU-PH UFR médecine Nantes – expert près la cour d'appel de Rennes

Dr Nathalie Jousset ; MCU-PH UFR médecine Angers – expert près la cour d'appel d'Angers

Pr Olivier Rodat ; PU-Ph UFR médecine Nantes – expert près la cour d'appel de Rennes

Dr Stéphane Mallebranche, PH service de médecine légale Angers - expert près la cour d'appel d'Angers

Dr Claude Bresson ; PH service de médecine légale, Nantes – expert près la cour d'appel de Rennes

Dr Philippe Noca ; PH attaché service de médecine légale Angers - expert près la cour d'appel d'Angers

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<u>Bases juridiques :</u> Organisation judiciaire Règle de droit Procédure civile – pénale – administrative Responsabilité civile – administrative – pénale Bases en droit des assurances	24 h			Pr Clotilde ROUGE-MAILLARD, Angers Dr Nathalie JOUSSET		
<u>Droit de l'expertise :</u> Les principes de l'expertise civile, administrative, pénale et d'assurance Principes de la réparation du dommage corporel Evaluation des différents postes de préjudices (mission d'expertise de type « Dinthilac ») Le secret professionnel de l'expert La réquisition, la saisie du dossier médical L'expertise dans le cadre des contentieux de sécurité sociale L'expertise et les régimes spécifiques (assurance – pensions militaire – loi du 05 juillet 1985 d'indemnisation des victimes – CRCI-FIVA) L'expertise de recours L'utilisation du rapport d'expertise par les magistrats	30 h			Me JP VALLAIS, Avocat <i>Nantes</i> M. LE BIHAN Jean-Pierre, ACM Assureur Dr T SERVETTO, Médecin Libéral <i>Sainte-Luce-sur-Loire</i> Dr C. BRESSON, PH CHU Nantes Dr Renaud CLEMENT, MCU PH Nantes Dr Damien BASSI, Médecin Libéral <i>Nantes</i> M. Laurent VEILLON, Inspecteur MAAF Dr P. LAPLANCHE, Médecin Sécurité Sociale <i>Nantes</i> <i>Pr O. RODAT, PU PH Nantes</i> Dr P. CHAMPIN, PH CHU Nantes		
Pathologie séquellaire Membre supérieur Membre inférieur Traumatismes crâniens adulte et enfant Traumatisme abdomino-urinaire Traumatisme du rachis Traumatisme thoracique Traumatisme dentaire et maxillo-facial Traumatisme psychiatrique  Problèmes spécifiques posés par l'enfant et par la personne âgée	28 h			Dr Renaud CLEMENT, MCU PH Nantes Dr V. ALRIC, PH St Nazaire Dr G. STEINBACH, Psychiatre Libéral <i>LE MANS</i> Dr A. STEPHAN, PH CHU Nantes Pr B. PERROUIN VERBE, PU PH Nantes Dr E. BORD PH CHU <i>Nantes</i>  Dr A. GOURAUD TANGUY PH CHU Nantes Pr O. RODAT PU PH Nantes Dr. T. SERVETTO, Médecin libéral <i>Sainte-Luce-sur-Loire</i> Dr Claude BRESSON, PH CHU Nantes Dr Laurent BOIDIN, PH, CH La Roche sur Yon		
Travaux pratiques Lecture d'expertise Rédaction de rapport d'expertise Mise en situation (jeux de rôle)	18 h			Dr Damien BASSI, Médecin Libéral Nantes Dr Rémi FRUCHARD, Médecin Libéral Nantes Dr Thierry SERVETTO, Médecin Libéral <i>Sainte-Luce-sur-Loire</i> Dr Claude BRESSON, PH CHU de Nantes Dr Laurent BOIDIN, PH, CH La Roche sur YON		
Total.....	100 h					

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Secrétariat Médecine légale, avec l'appui du Pôle FC Santé & Scolarité Médecine

### 7.2 - Contrôle des connaissances

Epreuves écrites et rédaction d'un mémoire

Les épreuves écrites comportent trois sujets : deux questions rédactionnelles (sur le droit général et le droit de l'expertise) et la discussion d'un cas clinique.

L'admissibilité nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20.

L'admission se fait après validation du mémoire à rendre avant le 15 octobre de l'année en cours. La validation du mémoire nécessite une note supérieure ou égale à 10/20.

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Le jury de validation du diplôme est arrêté par le Président de l'Université d'Angers. Il comprendra un minimum de trois membres, dont un Président et un Vice-président de chacune des deux universités de rattachement.

Le Président est le Pr Clotilde Rougé-Maillart, PU-PH Angers

Le Vice-Président Renaud Clément MCU-PH Nantes

Les autres membres sont : les Drs Nathalie Jousset MCU-PH, Claude Bresson PH Nantes et Stéphane Mallebranche PH Angers.

## 8 – Tarifification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Pôle Formation Continue Santé

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : 1391,90

Public concerné : Professionnels financés

#### Tarif 2

Abattement de 25% : 1043,92 €

Public concerné : Professionnels non financés (justificatif demandé)

#### Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

#### Tarif 4

Abattement de 75% : 347,97 €

Public concerné : Internes

+ Réinscriptions pour soutenance mémoire sans suivi enseignements

POUR INFORMATION				(Au titre de l'année universitaire 2012-2013)	
DROITS ANNEXES					
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total	
33	16	32	5	86	

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année.

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Pôle FC Santé

### 9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement <i>Partagées avec UnivAngers (même groupe)</i>			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	15,5	634,00	Tarif 1 1391,90 + 88,10	6	8 351,40 528,60
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	22,5	1 196,40	Tarif 2 1043,92 + 88,10	4	4 175,68 352,40
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	42	2 490,88	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		4 321,28			
Frais de déplacement		200,00			
Restauration					
Communication, promotion					
Locaux		2 051,45 Fct Pôle FC Santé			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		3 996,00			
Reversement droits annexes (86 € au titre de l'année 2012-2013)		881,00			
Reversement charges UFR		666,00			
Reversement charges LaboEnsDiscipl		666,00			
Reversement Sces Centrx		626,35			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>13 408,08</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>13 408,08</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
13 408	10	1 340,80
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
4 321,28	10	432,13

-----  
*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2011**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- Renouvellement
- Modification *Tableau récapitulatif joint.*

**Intitulé : D.U Dynamiques d'Amélioration des Pratiques Professionnelles – De l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) au Développement Professionnel Continu (DPC)**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences Technologies Santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**UFR Médecine et Techniques Médicales**

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1  
 (Virginie MOREL – Responsable de l'action de formation – virginie.morel@univ-nantes.fr)**

**Responsable de la formation : Professeur Corinne Lejus, PU-PH, Anesthésie et Réanimation, Chef de Service d'Anesthésie et Réanimation Chirurgicale – Hôtel Dieu – CHU de Nantes.  
 Téléphone : 02 40 08 30 02 – mail : corinne.lejus@chu-nantes.fr**

**Coordonnatrice pédagogique associée à la formation (le cas échéant) : Docteur Leila Moret, PH, Chef du Pôle Hospito-Universitaire Santé Publique et Santé au Travail, Téléphone : 02 40 84 69 24 – mail : leila.moret@chu-nantes.fr**

**Localisation des enseignements :**

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1**

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

**2011**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)		
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Les procédures de certification des établissements de santé font une large place aux démarches qualité liées aux soins. L'exigence forte de développement de démarches d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) dans tous les secteurs d'activité et par tous les professionnels de santé est un levier qui mobilise de plus en plus ceux-ci autour des outils et des méthodes. De plus, la mise en place de la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) va progressivement rendre obligatoire ces démarches pour tous les corps de métier liés à la santé dans le cadre du Développement Professionnel Continu (ou DPC).

Concrètement, l'offre régionale et dans le grand ouest est limitée à l'existence d'un DU Qualité organisé par l'Université de Brest (depuis 3 ans), et d'un DU de Gestion des Risques à l'Université d'Angers (depuis 3 ans). Il existe une forte demande des professionnels de santé en matière de formation aux enjeux et aux méthodes d'EPP pour favoriser l'implantation de la culture qualité et sécurité des soins.

### 2.2 - Objectifs du diplôme

Mettre en place une formation diplômante permettant aux participants de :

- 1 - Maîtriser les concepts, outils et méthodes d'évaluation des pratiques et de sécurisation des soins,
- 2 – Développer leur capacité à manager, conduire et évaluer les projets d'amélioration de la qualité et de la sécurité des pratiques cliniques (Développement Professionnel Continu),
- 3 – Comprendre les enjeux managériaux de ces démarches dans le contexte réglementaire de la certification des établissements de santé, de la nouvelle gouvernance et de la loi Hôpital Patient Santé Territoire et son évolution vers le développement professionnel continu.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Savoir animer, organiser, et gérer un projet d'amélioration des pratiques professionnelles,  
Comprendre, connaître et être en capacité de diffuser les méthodes d'EPP.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

En priorité, les professionnels de santé en formation continue : médecins seniors et présidents de CME exerçant dans les établissements de santé, responsables de service, vigilants, médecins responsables des réseaux de soin, médecins coordinateurs d'EHPAD, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, cadres de santé, infirmiers, responsables qualité-risques ou qualitiens des établissements et réseaux de santé, ainsi que tout professionnel chargé de mission qualité depuis au moins 3 ans.

Formation initiale pour les internes de 3<sup>ème</sup> cycle.

### 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation **Etablissements de santé sanitaires et médico-sociaux ; Réseaux Qualité ; Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, CHU de Nantes**

### 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Une « enquête de suivi post-formation » sera mise en place et adressée à chaque stagiaire (1 an après fin de formation)  
Un annuaire des participants sera formalisé avec leur accord.

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Non

### **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

#### **3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit :

**Diplôme de docteur en médecine, pharmacie, dentaire, diplôme de sage-femme, d'infirmier, de qualificateur pour les participants en formation continue.**

**Pour les étudiants en médecine en formation initiale avoir validé le 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales.**

**Une validation des acquis personnels, pédagogiques et professionnels pourra être étudiée pour les candidats n'ayant pas le titre d'accès (Décret du 23 août 1985). Pour les candidats ne disposant pas des diplômes exigés, justifier d'au moins 3 années d'expériences dans la qualité, la gestion des risques et l'évaluation.**

Conditions supplémentaires éventuelles :

#### **3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

#### **3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

#### **3.4 - Procédures de recrutement**

**Sur dossier comportant un CV et une lettre de motivation.**

#### **3.5 – Inscriptions**

**Pôle Formation Continue Santé**

#### **3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

##### **Commission pédagogique :**

**Présidente :**

**Pr. Corinne LEJUS, PU-PH d'Anesthésie, CHU de Nantes**

**Vice-Présidente :**

**Dr. Leïla MORET, PH de Santé Publique, CHU de Nantes**

**Autres membres :**

**Dr. Hélène ABBEY, PH de Santé Publique, CHU de Nantes**

**Dr. Cécile PAILLE, PH de Santé Publique, CHU de Nantes**

**Dr. Fabienne EMPEREUR, PH de Santé Publique, CHU de Nantes**

**Les membres de la commission de recrutement interviennent nécessairement dans le programme du DU.**



### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ? OUI  NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

**Membres de la commission pédagogique :**  
**Pr. Corinne LEJUS (PU-PH), Dr. Leïla MORET (PH), Dr. Hélène ABBEY (PH), Dr. Cécile PAILLE (PH), Dr. Fabienne EMPEREUR (PH)**

### 3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : 15
- . Effectif maximal : 25

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université : 120 h = A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : h = B

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage: 120 h = (A+B)

### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : 120h sur une année universitaire  
 Date de début des cours : **Novembre (N)**  
 Période de stage :  
 Période des sessions d'examen : **Juin et Septembre (N+1)**

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits							16	
Présents							15	
Admis							15	

### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Un principe d'enquête est adopté Le recul n'est pas suffisant en 2013. Prévision enquête en 2014.

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

**Pôle Formation Continue en appui avec le Réseau Qualisanté (Pôle Hospitalo-Universitaire Santé Publique et Santé au Travail, Hôpital Saint-Jacques, CHU de Nantes)**

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

**Pr. Corinne LEJUS (PU-PH), Dr. Leïla MORET (PH), Dr. Hélène ABBEY (PH), Dr. Cécile PAILLE (PH), Dr. Fabienne EMPEREUR (PH), Dr. David VEILLARD (PH)**

### 6.3 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<b>MODULE 1</b> : Objectifs et finalités de l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients		14		Pr. Corinne LEJUS Dr. Leïla MORET <b>Noémie TERRIEN</b>	PU-PH Anesthésie PH Santé Publique <b>Assistant projet</b>	CHU de Nantes CHU de Nantes <b>CHU de Nantes</b>
<b>MODULE 2</b> : Comment conduire le changement ? Comment mettre en place un projet d'amélioration de la qualité ?		14		Olivier RABILLOUD Isabelle MAHE-GALISSON	Formateur Responsable qualité	Société COSMEDINE CHU de Nantes
<b>MODULE 3</b> : Comment améliorer l'appropriation des recommandations de pratiques par les professionnels de santé ?		11		Dr David VEILLARD Pr. Corinne LEJUS Dr Didier PEAN	PH Santé Publique PU-PH Anesthésie PH Anesthésie	CHU de Rennes CHU de Nantes CHU de Nantes
<b>SEMINAIRE D'ANALYSE DES PRATIQUES : Identification du sujet de mémoire sur un projet d'Evaluation des pratiques professionnelles</b>		4		Dr Leïla MORET Dr Hélène ABBEY Noémie TERRIEN Dr Cécile PAILLE Dr Fabienne EMPEREUR	PH Santé Publique PH Santé Publique Assistant projet PH Santé Publique PH Santé Publique	CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes Oncologie PDL
<b>MODULE 4</b> : Quelles modalités pour évaluer ses pratiques professionnelles ?		21		Dr Fabienne EMPEREUR Dr Cécile PAILLE Dr Leïla MORET Dr Olivier LOUTREL	PH Santé Publique PH Santé Publique PH Santé Publique PH Anesthésie	Oncologie PDL CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
<b>MODULE 5</b> : Comment structurer et améliorer la sécurité des soins ?		14		Dr Hélène ABBEY Caroline TETARD Noémie TERRIEN Dr Olivier LOUTREL Nathalie ROBIN-SANCHEZ	PH Santé Publique Ingénieur qualité Assistant projet PH Anesthésie Directeur Qualité	CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
<b>MODULE 6</b> : Comment produire en routine et communiquer sur les indicateurs de qualité et de sécurité des soins		14		Dr Cécile PAILLE Dr Leïla MORET Dr Hélène ABBEY Dr Fabienne EMPEREUR Noémie TERRIEN	PH Santé Publique PH Santé Publique PH Santé Publique PH Santé Publique Assistant projet	CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes Oncologie PDL CHU de Nantes
<b>SEMINAIRE D'ANALYSE DES PRATIQUES : Suivi de l'avancement du projet d'Evaluation des pratiques professionnelles du mémoire</b>		7		Dr Leïla MORET Dr Hélène ABBEY Noémie TERRIEN Dr Cécile PAILLE Dr Fabienne EMPEREUR	PH Santé Publique PH Santé Publique Assistant projet PH Santé Publique PH Santé Publique	CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes Oncologie PDL

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

<b>MODULE 7</b> : Quelle place et quel rôle pour les patients dans l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ?		<b>21</b>	Dr Leïla MORET Nathalie ROBIN-SANCHEZ Dr Annie ROCHEDREUX Noémie TERRIEN Dr Hélène ABBEY Catherine GREFFIER	PH Santé Publique Directeur qualité  PH Anesthésie  Assistant projet PH Santé Publique Ingénieur en pédagogie	CHU de Nantes CHU de Nantes  CHU de Nantes  CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
Total.....120.....		<b>120</b>			

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

**Pôle Formation Continue Santé**

### 7.2 - Contrôle des connaissances

**Un mémoire écrit sous forme d'un projet d'EPP (qui peut être collectif) suivant une démarche projet en 4 étapes, et une soutenance orale (20 minutes de présentation et 10 minutes de questions).**

**Une note sur 20 pour le mémoire écrit, une note sur 20 pour la soutenance orale. Un contrôle de connaissance sous forme d'un oral (20 minutes de préparation et 20 minutes d'examen). Tirage au sort d'une question de cours. Une note sur 20. La moyenne des 3 notes doit être supérieure ou égale à 10/20 pour prononcer l'admissibilité du candidat.**

**Une session de rattrapage est organisée en septembre pour les candidats ayant obtenu une note < 10 selon les mêmes modalités.**

### 7.3 – Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Nom prénom	Grade – Établissement de rattachement
<b>Présidente :</b> <b>Pr. Corinne LEJUS</b>	<b>PU-PH d'Anesthésie, CHU de Nantes</b>
<b>Vice-présidente :</b> <b>Dr. Leila MORET</b>	<b>PH de Santé Publique, CHU de Nantes</b>
<b>Autres membres :</b> <b>Dr. Cécile PAILLE</b>	<b>PH de Santé Publique, CHU de Nantes</b>
<b>Dr. Fabienne EMPEREUR</b>	<b>PH de Santé Publique, CHU de Nantes</b>
<b>Dr. Olivier LOUTREL</b>	<b>PH d'Anesthésie, CHU de Nantes</b>
<b>Dr. Noémie TERRIEN</b>	<b>Assistante Projet, CHU de Nantes</b>
<b>Dr. Hélène ABBEY</b>	<b>PH de Santé Publique, CHU de Nantes</b>

## **8 – Tarifification du diplôme**

### **8.1 Encaissements :**

Pôle Formation Continue Santé
-------------------------------

### **8.2 – Tarifs**

Tarifs des droits de formation :

#### **Tarif 1**

Tarif plein : **1611,90**

Public concerné : **Salariés et demandeurs d'emploi financés**

#### **Tarif 2**

Abattement de 25% : **1 208,92**

Public concerné : **Salariés et demandeurs d'emploi non financés**

#### **Tarif 3**

Abattement de 50% : **805,95**

Public concerné : **Etudiants inscrits en formation initiale**

#### **Tarif 4**

Abattement de 75% : **402,97**

Public concerné : **réinscription pour validation sans suivi d'enseignements.**

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

#### Pôle Formation Continue Santé

### 9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	<b>7</b>	<b>313</b>	Tarif 1 <b>1611,90</b> <b>+ 88,10 €</b>	<b>10</b>	<b>16 119</b> <b>881</b>
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2 <b>1 208,92</b> <b>+ 88,10 €</b>	<b>4</b>	<b>4835,68</b> <b>352,40</b>
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	<b>134</b>	<b>7 500</b>	Tarif 3 <b>805,95</b> <b>+ 33 €</b>	<b>1</b>	<b>805,95</b>
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		<b>7 813</b>			
Frais de déplacement		<b>60</b>			
Restauration		<b>0</b>			
Communication, promotion					
Locaux		<b>3 813,60</b>			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		<b>6 885</b>			
Reversement services centraux		<b>1088,03</b>			
<b>Reversements UFR + Labo Ens</b>		<b>2 101</b>			
<b>Droits annexes d'ins</b>		<b>1 266,40</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>23 027,03€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>23 027,03</b> <b>€</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
<b>23 027,03 €</b>	<b>15</b>	<b>1 535,13 €</b>
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
<b>7 813 €</b>	<b>15</b>	<b>520,87 €</b>

Visa Directeur de la composante de rattachement

Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2012**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

X MODIFICATION

**1 - Fiche d'identité**

Ancien intitulé (éventuellement) :

**Intitulé : DU d'éthique appliquée à la santé**

(Abréviation éventuellement) :

X DU  DIU

**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences Technologie Santé**

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

Laboratoire de médecine légale, UFR de Médecine, Université de Nantes

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

(au sein de l'Université)

Responsable de la formation :

**Dr Renaud Clément, Statut : MCU-PH ; Téléphone : 02.40.41.28.33 ; E-mail : [renaud.clement@univ-nantes.fr](mailto:renaud.clement@univ-nantes.fr)**

Coordonnateur pédagogique associé à la formation:

**Dr Philippe BIZOUARN, Statut : PH ; Téléphone : 02.40.08.70.53; E-mail : [philippe.bizouarn@chu-nantes.fr](mailto:philippe.bizouarn@chu-nantes.fr)**

**Pr Françoise BALLEREAU Statut : PU-PH ; Téléphone : 02.40.41.11.17; E-mail : [francoise.ballereau@univ-nantes.fr](mailto:francoise.ballereau@univ-nantes.fr)**

**Pr Gilles BERRUT Statut : PU-PH ; Téléphone : 02.40.84.60.36 E-mail : [gilles.berrut@chu-nantes.fr](mailto:gilles.berrut@chu-nantes.fr)**

**Dr angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Statut : MCU ; Téléphone : 02.40.41.27.06 E-mail : [angelique.bonnaud@univ-nantes.fr](mailto:angelique.bonnaud@univ-nantes.fr)**

**Philippe TESSIER, Statut : MCF ; Téléphone : 02.40.41.27.06; E-mail : [philippe.tessier@univ-nantes.fr](mailto:philippe.tessier@univ-nantes.fr)**

**Catherine HERY-CHAUVET, Statut : Psychologue Clinicienne, Téléphone 02.40.08.42.85 E-mail [catherine.hery@chu-nantes.fr](mailto:catherine.hery@chu-nantes.fr) , Florence JOUNIS-JAHAN, Statut : IDE puéricultrice ; Téléphone : 02.40.08.38.24; E mail :**

**[florence.jounis@chu-nantes.fr](mailto:florence.jounis@chu-nantes.fr)**

Localisation des enseignements :

Faculté de médecine, pharmacie et odontologie de Nantes et les services hospitaliers du CHU (lieux de stage).

Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation

**Cadre réservé à la DEVU**

Date et avis du Conseil d'UFR : Avis favorable le 14 mai 2012

Avis favorable aux modifications le 25/03/2013

Date et avis du CEVU :

Date et avis du CA :

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

Sensibiliser et promouvoir la démarche éthique des professionnels intervenants dans le domaine de la Santé. Répondre à l'exigence établie par l'arrêté du 4 janvier 2012 relatif aux espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux (cf. Art 4 « ...dans le cadre de la mise en place des formations universitaires de troisième cycle, l'accent est mis sur les diplômes universitaires » (en annexe)

### **2.2 - Objectifs du diplôme**

Ce diplôme doit permettre aux professionnels en formation initiale ou en formation continue d'acquérir les bases théoriques et surtout pratiques d'une démarche éthique dans le soin, dans l'évaluation des pratiques cliniques et/ou biologiques (*donner du sens à sa pratique*) et dans la résolution de situations complexes en santé.

### **2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation**

Ce diplôme complète une formation en santé ; Ce DU souhaite développer chez le professionnel sa réflexion éthique sur l'application de son savoir, la portée éthique de ses décisions et de ses actes, et de l'aider à s'adapter aux diversités des réalités en santé.

### **2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés**

Les acteurs dans le domaine de la santé en général et les professionnels du soin en particulier

### **2.5 - Partenariats :**

Les établissements de santé, les structures sociales et sanitaires, les différentes composantes des universités, les instituts de formation en soins.

### **2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

Implication des personnes diplômées dans des structures éthiques institutionnelles ou non de réflexion et/ou de consultation d'éthique clinique

### **2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

RAS

## **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

### **3.1 – Accès**

**Diplômes exigés** pour un accès de droit :  
Diplôme de niveau Bac+3 au minimum.

Publics concernés :

Docteurs en médecine, pharmacie, odontologie – Sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, aides-soignants – juristes - économistes – psychologues - travailleurs sociaux – administrateurs de santé – étudiants en deuxième ou troisième cycle (formation en santé) ; Autres professionnels intéressés ou impliqués dans le domaine de la santé (personnes travaillant dans des associations etc.....) après entretien

**Validation des acquis examinée pour les personnes ayant un diplôme de niveau < à Bac+3**

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- niv Bac
- niv L1
- niv L2
- niv L3
- niv M1
- niv M2
- niv 3<sup>e</sup> cycle santé

**3.3 – Si le DU ou DIU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

**3.4 - Procédures de recrutement**

Elles s'effectuent par dossier adressé au comité pédagogique. Si besoin, le comité peut évaluer la demande par un entretien.

**3.5 – Service chargé des inscriptions :  
Secrétariat de Médecine Légale avec l'appui du Pôle FC santé**

**3.5 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

**La commission de recrutement est composée des membres suivants :** Prs Françoise BALLEREAU, Gilles BERRUT; Drs Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Philippe BIZOUARN, Renaud CLEMENT ; Philippe TESSIER, Maryvonne BITAUD, Florence JOUNIS-JAHAN, Philippe HAMONIC

**3.6 Conseil de perfectionnement**

**Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?** OUI  NON

**Composition du Conseil de perfectionnement :** Le coordinateur de la formation qui la préside et les membres suivants : Prs Françoise BALLEREAU, Gilles BERRUT; Drs Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Philippe BIZOUARN,

**3.7 Capacité d'accueil :**

- . Effectif d'équilibre : 15 étudiants
- . Effectif maximal : 20 étudiants



## **4- Organisation de la formation :**

### **4.0 - Type de formation :**

- 1- le D.U. recrute en formation initiale                    **oui**  
2- le D.U. recrute en formation continue                **oui**

**4.1 - Volume horaire total à l'Université :**

*Le V.H. ne peut être inférieur à 100 h propres au diplôme, stages non compris  
Exception admise pour les formations de santé qui peuvent inclure dans les 100 h l'enseignement pratique.*

**4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :**

**4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:**

**La durée de la formation est de : 1 an**

### **4.4 - Calendrier de la formation :**

Date de début des cours : **Les cours débutent mi-octobre, ont lieu le jeudi de 09 h à 17 h, les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois jusqu'à mars**

Dates de stage (le cas échéant) : d'avril à juin

Période des sessions d'examen : présentation d'un mémoire (à rendre avant le 01 septembre)

### **4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI             NON

### **4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI Par l'utilisation de visioconférence pour les intervenants éloignés et pour les inscrits dont l'exercice professionnel est très distant de NANTES

## **6 – Organisation des enseignements**

### **6.1 Service responsable de la gestion des enseignements**

Secrétariat de médecine avec l'appui du Pôle FC Santé

### **6.2 Principaux membres de l'équipe pédagogique :**

Prs Françoise BALLEREAU, Paul BARRIERE, Gilles BERRUT; Drs Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Philippe BIZOUARN, Renaud CLEMENT ; Philippe TESSIER, Maryvonne BITAUD, Florence JOUNIS-JAHAN, Philippe HAMONIC

**6.3 – Maquette des enseignements :**

Equipe pédagogique :

Enseignements		Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
		CM	TD	TP	
Les fondements de l'éthique	Introduction à l'éthique - Définitions - Notions générales - Evolutions du concept - Références communes - Textes actuels	6 h			<b>Drs Philippe BIZOUARN, Renaud CLEMENT, Philippe TESSIER (CHU de Nantes et Faculté de médecine de Nantes)</b>
	Généralités sur l'éthique appliquée à la médecine - Méthodes de raisonnement en éthique appliquée à la médecine - analyse des cas - délibération prise de décision - Ethique appliquée à la recherche médicale	6h			<b>Dr Philippe BIZOUARN (CHU de Nantes, Consultation d'Ethique Clinique)</b>
Les grands principes de l'éthique de soins	Les droits fondamentaux de la personne humaine  Le colloque singulier entre les professionnels de santé et la personne	12h			<b>Drs Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Philippe BIZOUARN, Renaud CLEMENT (CHU de Nantes et faculté de médecine de Nantes)</b>

Enseignements (suite)		Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
		CM	TD	TP	
Les grands principes de l'éthique de soins	La prise en compte du contexte social et collectif dans la démarche de l'éthique	12 H			<b>Pr Françoise BALLEREAU, Dr Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Philippe TESSIER, Florence JOUNIS-JAHAN, Philippe HAMONIC, Maryvonne BITAUD</b>
	Le bien et l'intérêt du patient				
Ethique et pratiques de soins	Ethique et Procréation médicalement assistée et biologie de la reproduction	3h			<b>Pr Paul BARRIERE, Dr Miguel JEAN</b>
	Ethique et soins à l'enfant	3 h			<b>, Catherine HERY-CHAUVET, Florence JOUNIS-JAHAN</b>
	Ethique Vieillesse et fin de vie	6h			<b>Pr Gilles BERRUT, Dr Renaud CLEMENT</b>

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

	Ethique recherche interventionnelle et non-interventionnelle	6h			Pr Françoise BALLEREAU, Dr Philippe BIZOUARN, <i>Pr Olivier RODAT</i>
	Ethique et génétique	3h			Pr Paul BARRIERE, Dr Cédric Le GAGNEC
	Ethique et douleurs	3 h			<i>Catherine</i> HERY-CHAUVET
	Ethique et environnement économique, politiques de santé et gestion hospitalière	6h			Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Philippe TESSIER
Travaux pratiques	Présentation de cas cliniques		18 h		Groupe Nantais d'Ethique dans le Domaine de la Santé (Pr Françoise BALLEREAU) Staff anesthésie chirurgie cardiaque (Dr Philippe BIZOUARN) Unité Transversale d'éducation thérapeutique (Dr Anne le Rhun) Comité de Protection des Personnes (Pr Olivier RODAT)
	Mise en pratique des questions éthiques				
	Aide à la résolution des tensions éthiques		10 h		Services hospitaliers et médico-techniques du CHU
	Stages dans des structures hospitalières d'accueil				
	Recherches bibliographiques			12 h	Drs Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Renaud CLEMENT, Philippe BIZOUARN Philippe TESSIER
	Aide à la méthodologie				(Département de Sciences Humaines et Sociales, Faculté de Médecine de Nantes)
<b>Total.....</b>		<b>66 h</b>	<b>28 h</b>	<b>12h</b>	<b>Total 106 h</b>

## **7 – Validation**

### **7.1 Service chargé de la gestion des examens**

Secrétariat de médecine légale avec l'appui du Pôle FC Santé & Scolarité Médecine

### **7.1 - Contrôle des connaissances**

**La validation du DU s'établit sur :**

- d'une part sur la présence obligatoire des étudiants (2 journées maximum d'absence sont tolérées) aux enseignements théoriques et pratiques
  - et d'autre part par une épreuve de rédaction écrite visant à vérifier l'acquisition des connaissances de base et le niveau de réflexion éthique (notée sur 20) et par un travail de mémoire qui sera soutenu oralement devant un jury et à l'occasion duquel, seront jugées les capacités de l'étudiant à poser une problématique éthique et d'en identifier les possible solutions (notée sur 20).
- Pour valider ce diplôme, l'étudiant doit obtenir la moyenne générale (au moins 20 sur 40)**

### **7.2 - Jury**

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président : Pr Françoise BALLEREAU Vice-président : Pr Gilles BERRUT**  
**Membre : Drs Angélique BONNAUD-ANTIGNAC, Philippe BIZOUARN, Renaud CLEMENT, Philippe TESSIER, Florence JOUNIS-JAHAN,**

## 8 – Tarifcation du diplôme

### 8.1 Encaissements :

**Pôle Formation Continue Santé**

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : **1311,90**

Public concerné : professionnels

#### Tarif 2

Abattement de 25% : **983,92**

Public concerné : professionnels non financés (justificatif demandé)

#### Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

#### Tarif 4

Abattement de 75% : **327,97**

Public concerné : internes **et réinscriptions une année supplémentaire pour soutenance mémoire, sans suivi d'enseignements.**

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

**Pôle FC Santé**

**9.2 – Budget prévisionnel**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	71,5	3 007,54	Tarif 1 1311,90 + 88,10	10	13 119 881
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	46,5	2 472,37	Tarif 2 983,92 + 88,10	5	4 919,60 440,50
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	16,5	944,79	Tarif 3		
			Tarif 4		
S TDCoût total des charges d'enseignement		6 424,70			
Frais de déplacement		0			
Restauration		0			
Communication, promotion					
Locaux		2 977,30 (Fct Pôle FCSanté)			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		5 809,67			
Reversement services centraux		901,93			
Reversement charges UFR		962,50			
Reversement charges LaboEnsDiscipl		962,50			
Droits annexes d'inscription		1 321,51			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>19 360,10</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>19 360,10</b>

NB – éventuellement 1 interne **mais en surnombre alors.**

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
19 360,10	15	1 290,66
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
6 424,70	15	428,31

-----  
*Visa Directeur de la composante de rattachement*  
 Le.....

## Annexe

JORF n°0024 du 28 janvier 2012

Texte n°18

ARRETE

### **Arrêté du 4 janvier 2012 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux**

NOR: ETSH1200330A

La secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1412-6, L. 6111-1 et L. 6142-3 ;

Vu l'avis du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé en date du 29 septembre 2011,

Arrête :

#### **Section 1 : Constitution**

##### **Article 1**

Les espaces de réflexion éthique ont vocation à susciter et à coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé. Ils assurent des missions de formation, de documentation et d'information, de rencontres et d'échanges interdisciplinaires. Ils constituent un observatoire des pratiques éthiques inhérentes aux domaines des sciences de la vie et de la santé, de promotion du débat public et de partage des connaissances dans ces domaines. Ces missions sont précisées dans la convention constitutive mentionnée à l'article 2.

##### **Article 2**

Les espaces de réflexion éthique sont constitués au niveau régional ou interrégional par la réunion des structures adhérant à une convention constitutive établie dont un modèle est proposé en annexe II du présent arrêté.

Au niveau interrégional, un espace de réflexion éthique ne peut être institué qu'entre régions limitrophes.

##### **Article 3**

Le siège de l'espace de réflexion éthique est implanté dans les locaux d'un centre hospitalo-universitaire désigné dans la convention constitutive, après accord du directeur général du centre hospitalo-universitaire, et du ou des directeurs généraux des agences régionales de santé concernés.

#### **A N N E X E I I**

#### **CONVENTION CONSTITUTIVE TYPE DES ESPACES DE RÉFLEXION ÉTHIQUE RÉGIONAUX OU INTERRÉGIONAUX MENTIONNÉS À L'ARTICLE L. 1412-6 DU**

##### **Article 4**

##### **Objet et missions**

L'espace de réflexion éthique a vocation à susciter et à coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé.

A cette fin :

1. En tant que lieu de formation universitaire :

L'espace de réflexion éthique participe à la sensibilisation et à la formation universitaire des professionnels des sciences de la vie et des professionnels de santé, ou de tout autre professionnel ou chercheur concerné par les questions d'éthique dans ces domaines, tant au niveau de leur formation initiale que de leur formation continue. **Dans le cadre de la mise en place des formations universitaires de troisième cycle, l'accent est mis sur les diplômes universitaires.**

2. En tant que lieu de documentation :.....

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2011**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**X MODIFICATON**

**1 - Fiche d'identité**

Ancien intitulé (éventuellement) :

**Intitulé : DIU Etude de la Sexualité Humaine (ESH)**

DU                       DIU

**Domaine de formation au sein de l'Université : Santé**

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

**UFR Médecine et Techniques Médicales**

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

*(au sein de l'Université)*

Si DIU, université(s) associée(s) :

*(joindre les maquettes habilitées par chacune des universités associées)*

**Nantes, Angers, Brest, Caen, Poitiers, Rennes, Tours, au plan régional**

**(+ au plan national Bordeaux, Lille, Amiens, Lyon, Marseille, ParisV, ParisXIII, Toulouselll)**

Si DIU, université coordonnatrice du DIU : **Nantes au plan régional**

**LYON au plan national**

Si DIU, mode d'organisation adopté :

un groupe dans chaque site universitaire régional

un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription

un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription

Si DIU, année d'organisation à Nantes envisagé : **ouverture tous les 2 ans. Ouverture prévue rentrée 2011.**

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

*(si différent de la composante de rattachement - ex Service Formation Continue – préciser coordonnées)*

**Formation Continue de l'Université – 2bis, bd Léon Bureau, BP 96228, 44262 NANTES CEDEX2**

**(Anne CATREUX, Responsable Action de Formation, [anne.catreux@univ-nantes.fr](mailto:anne.catreux@univ-nantes.fr), 02 51 25 07 18**

Responsable de la formation :

**Patrice LOPES, PU-PH, [patrice.lopes@chu-nantes.fr](mailto:patrice.lopes@chu-nantes.fr), 02 40 08 31 95**

*(Nom, qualité, tél, e-mail)*

Coordonnateurs pédagogiques associés à la formation (le cas échéant) :

**Dr Stéphane PLOTEAU, MCU-PH Nantes**

**Mme Nathalie DESSAUX, Psychologue Rennes**

Localisation des enseignements :

**Hôpital Mère Enfant, bd Jean Monnet, CHU Nantes**

Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

**Date et avis du Conseil de l'UFR**

*L'avis du Conseil d'UFR doit précéder l'avis du CEVU qui précède la décision du CA. (exceptions à justifier)*

**Cadre réservé à la DEVU**

Date et avis du Conseil d'UFR : Favorable le 25/03/2013

Date et avis du CEVU

Date et avis du CA

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

*Rappel : les DU et DIU ne doivent pas concurrencer les diplômes nationaux*

A la suite de la Commission d'Etude sur la Sexologie par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (Juin 1995) les membres de cette Commission ont décidé que la mention d'un DIU de Sexologie pourrait être autorisée, et que la lutte contre l'exercice non médicalisé incontrôlé devait être entreprise par les pouvoirs publics, d'où la nécessité d'une formation universitaire homogène sur le territoire national tant initiale que complémentaire, ouverte à tous les médecins généralistes et spécialistes. Il ne s'agit cependant pas d'une « spécialité ».

Rappels :

- Décret du 23 Août 1985 (art8) il est demandé de valider les acquis des médecins exerçant la sexologie sans posséder de DIU en cours d'exercice.
- Circulaire n°98.009 du 15 Janvier 1998 du Conseil National de l'Ordre : parution dans l'annuaire professionnel pages jaunes, dénomination suivante « Médecin : sexologie »
- Circulaire n°98.018 du 5 Février 1998 du Conseil National de l'Ordre : autorisation de la mention « Médecin : sexologie » sur les ordonnances et plaques.

Confirmés par le courrier du 12 Mai 2010 au CCPIU (Conseil de coordination Pédagogique Interuniversitaire) du DIU de Sexologie qui est délivré depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire.

Un examen national est organisé annuellement pour les médecins en vue de cette reconnaissance officielle par le Conseil de l'Ordre des médecins.

Le DIU a ainsi été suivi par de nombreux médecins, au plan régional et au plan national depuis les années 90.

La formation nantaise a accueilli des non-médecins (sage-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et psychologues) dans la formation à partir de 2006..

Le Conseil de coordination pédagogique interuniversitaire du DIU de Sexologie du 2 Juillet 2008 avait décidé d'harmoniser pour tous les DIU un enseignement de 3 années, et sa délivrance à tous sans distinction entre Médecins et non-Médecins.

L'intitulé autorisé par le Conseil de l'Ordre sur les plaques et ordonnances des **médecins** pouvant conduire à des confusions, il est demandé à toutes les Universités de prévoir à partir de la rentrée 2011 **un intitulé différent** pour les **non médecins, qui par ailleurs seront autorisés à passer l'épreuve nationale.**

**Les enseignements du DIU Sexologie et du DIU Etude de la Sexualité Humaine, seront communs, pour favoriser les pratiques de réseau, celles-ci étant visées par la formation, pour une prise en charge pluri-professionnelle qui se développe.**

Les enseignements associent, notamment en 3<sup>e</sup> année, un travail sur les pratiques professionnelles et leur évaluation (séminaires, ateliers, cas cliniques... stage chez un praticien), de même que le mémoire qui est demandé s'appuie une collecte de données visant à évaluer un domaine particulier que le stagiaire appréhende en situation de travail encadré. De ce fait, l'enseignement doit permettre d'être validant dans le cadre du « développement professionnel continu » (DPC)



## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

### 2.2 - Objectifs du diplôme

*Le lien doit pouvoir être fait avec la structure des enseignements (Unités, Modules) – une numérotation en facilitera la lecture (cf 6)*

1. Approfondir les connaissances dans les domaines de la Sexologie
2. Former les professionnels de santé qui le souhaitent à la prise en charge des patients et des couples présentant des troubles sexuels
3. Développer la connaissance et les indications des différentes techniques diagnostiques et thérapeutiques dans le cadre de la Sexologie
4. Favoriser le travail en réseau et les prises en charge pluri-professionnelles
5. Contribuer à l'amélioration du développement professionnel continu (DPC)

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

*Le lien doit pouvoir être fait avec la structure des enseignements (Unités, Modules) – une numérotation en facilitera la lecture (cf 6) et avec une activité professionnelle le cas échéant*

La formation que nous assurons permet aux diplômés :

- de posséder les données fondamentales théoriques de la Sexologie,
- d'intégrer dans leur pratique la recherche des signes de dysfonctionnement sexuel si souvent masqués,
- de considérer objectivement la demande initiale des patients, avec la compétence nécessaire et non en fonction du vécu personnel, point capital pour les chances de traitement ultérieur,
- de traiter certains troubles, en fonction de leur statut professionnel réglementé,
- d'orienter les patients et les patientes vers les spécialistes adéquats pour le diagnostic et le traitement des dysfonctions sexuelles si eux mêmes ne peuvent effectuer une prise en charge satisfaisante
- d'être capable de faire évoluer les pratiques professionnelles.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Professionnels de santé ou de réseau de soins, Professionnels en situation d'aide thérapeutique ou du champ de la thérapie (Psychologues, Sage-Femmes, Kinésithérapeutes, Infirmiers, Psychomotriciens, Pharmaciens.....) et Etudiants non médecins.

### 2.5 - Partenariats :

*(Cocher)*  Partenaires (un protocole ou une convention\* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs..)

Les Universités co-habilitées, et en particulier le Conseil de Coordination Pédagogique InterUniversitaire (CCPIU) du DIU de Sexologie qui s'appuie sur un règlement intérieur (celui-ci peut être communiqué) .

- Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....
- Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

*\*projet de convention ou de protocole à joindre à la maquette. Le logo du partenaire pourra dans ces conditions figurer sur les documents d'information.*

### 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

*(hors conseil de perfectionnement)*

Enquête auprès des personnes ayant suivi la formation.

### 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

*(3 promotions doivent avoir été diplômées pour en demander son instruction, mais recommandé de prévoir dès la rédaction du projet, les critères qui rendront possible l'inscription au RNCP, même si pas immédiat)*

Demande éventuelle, après 3 promotions

### 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

3.0 – Accès Formation Continue OUIX NON□

Accès Formation Initiale ? OUIX NON□

*Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.*

#### 3.1 – Accès

- **Diplômes exigés** pour un accès de droit :  
Diplôme d'Etat de Pharmacien  
Diplôme d'Etat de Sage-Femme  
Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute  
Master 2 de Psychologie  
Diplôme d'Etat d'Infirmier

**Conditions supplémentaires éventuelles :** (*dont expérience*)

- Motivations personnelles et influence possible sur la pratique professionnelle.

#### **Autres :**

Par validation d'acquis académiques, professionnels ou personnels, les personnes non titulaires des diplômes exigés, et notamment Diplôme d'Etat de Psychorééducateur (psychomotriciens) et Qualification de Conseil conjugal et familial

*Diplômes exigés + Conditions suppl = conditions en deça desquelles il y aura accès par Validation d'acquis (VA85) ; rédaction précise attendue par conséquent.*

#### 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

*Les DU ou DIU ne s'identifient pas aisément dans la nomenclature (I à V) des niveaux de formation de la formation professionnelle et de la promotion sociale (1967 et 1969) et cette classification devant être réformée compte tenu du LMD désormais en vigueur dans toute l'Europe (décret 26Avril2002), nous adopterons en attendant un « niveau **des enseignements** » pour qualifier nos DU. Il s'agira de fixer ce niveau en référence au LMD :  
. en adoptant le niveau le plus immédiat au-dessus du niveau d'accès dans la grille LMD par défaut,  
. en proposant un niveau supérieur si le volume horaire, la durée et la charge, comparativement à un diplôme national dans le même secteur disciplinaire le justifient .*

*Ex DUEF niv L1, DU Neuroradiologie niv 3<sup>e</sup> c santé, DU Gériologie niv L3....*

- niv Bac
- niv L1
- niv L2
- niv L3
- niv M1
- niv M2
- niv 3<sup>e</sup> cycle santé

#### 3.3 – Si le DU ou DIU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

*« Niveau d'accès+niveau des enseignements suivis+ volume horaire de la formation »,  
ou « Niveau de qualification RNCP », apparaîtront sur le diplôme  
(pavé spécifique sur le parchemin)*

*Le « supplément au diplôme » viendra compléter ces éléments avec un descriptif de la formation suivie*

#### 3.4 - Procédures de recrutement

Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation précisant incidences sur la pratique.

Une admission en 3<sup>e</sup> année du DIU ESH sera possible sur demande de l'étudiant(e) et sur décision du responsable pédagogique si l'étudiant(e) a validé les 2 premières années du DIU Sexologie, dans le but de pouvoir passer les épreuves nationales désormais possibles pour les professions accédant au DIU ESH (mesure transitoire pour les non médecins suivant actuellement les enseignements du DIU Sexologie)

### 3.5 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président** : Pr Patrice LOPES , PU-PH CHU de Nantes  
**Vice-Président** : Pr Henri MARRET, PU-PH CHU de Tours  
**Autres membres** :  
Dr Stéphane PLOTEAU, MCU-PH, CHU Nantes  
Mme Nathalie DESSAUX, Psychologue Rennes  
Dr FX POUDAT, psychiatre Nantes  
Pr Olivier BONNOT, Psychiatre PU-PH CHU de Nantes

### 3.6 Conseil de perfectionnement

*Cette commission de recrutement connaissant le plus souvent une permanence de ses membres, Elle peut être instituée comme Conseil de perfectionnement sur le diplôme.*

**Cette commission de recrutement et de VA85 est-elle instituée comme Conseil de perfectionnement sur le diplôme ?**                      OUI                       NON

**Le jury (§ 7.2) est-il institué comme Conseil de perfectionnement ?**  
OUI                       NON

Si réponse non dans les deux cas, Composition du Conseil de perfectionnement :

### 3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : (celui à partir duquel est établi le budget prévisionnel) **14** pour les 2 DIU Sexologie+ESH
- . Effectif maximal : **25**

## 4- Organisation de la formation :

**4.1 - Volume horaire total à l'Université :** **156** h =A

*Le V.H. ne peut être inférieur à 100 h propres au diplôme, stages non compris  
Exception admise pour les formations de santé qui peuvent inclure dans les 100 h l'enseignement pratique.*

**4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :** **32** h= B

*(ou projet tutoré si se déroule hors université) (donne lieu à convention avec établissement d'accueil)*

**4.3 - Durée totale de la formation , y compris stage:** **188** h  
= (A+B)

**4.4 - Calendrier de la formation :**

**Ouverture tous les deux ans.**

**Organisation** sur 3 années universitaires, à raison de 2 sessions d'une semaine par année (dont stage à partir de la 2<sup>e</sup> année)

**Date de début des cours** : Décembre année n

**Date de fin** : Juin n+3

**Dates de stage** (le cas échéant) : à partir de la 2<sup>e</sup> année

**Période des sessions d'examen** : 1 seule session d'examen chaque année  
avec possibilité de redoublement

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI                      NON **X**

*(sous réserve de l'habilitation)*

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI                      NON **X**

Part respective si EAD+présentiel :

**5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

**5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite des 4 dernières années : *Création***

*(les statistiques sont disponibles auprès des bureaux de scolarité notamment)*

**Ouverture d'une promotion tous les 2 ans**

Effectifs	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Ins par Unités	Ins sur totalité 3 <sup>ea</sup>	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité 1 <sup>ère</sup> a	Ins par Unités	Ins sur totalité 2 <sup>e</sup> a
Inscrits								
Présents								
Admis								

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

*(joindre toutes synthèses d'évaluation, bilans et/ou enquêtes post-diplôme pouvant éclairer)*

*Création*

## **6 – Organisation des enseignements**

*indiquer le nom des principaux responsables dans l'équipe pédagogique, universitaires ou non*

**Pr Patrice LOPES – Dr François-Xavier POUDAT – Dr PLOTEAU - Mme DESSAUX**

### **6.1 - Maquette des enseignements :**

**Equipe pédagogique :**

Enseignements	Volume horaire				Nom et Qualité des Intervenants, Fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	Total	
<b>1<sup>ère</sup> année :</b> Bases anatomiques, physiologiques, psychologiques et pathologiques	60				Voir Tableau détaillé à suivre
<b>2<sup>ème</sup> année :</b> Interprétations des thérapeutiques	60				Voir Tableau détaillé à suivre
<b>3<sup>ème</sup> année :</b> <b>intégration au Développement Professionnel Continu, avec</b>  3 ou 4 séminaires : Groupe BALINT  4 séances de cas cliniques. 3 Ateliers de travail, 1 Atelier des journées de l'AIHUS  + Stages chez le Praticien (4 journées)			24  12  32		Mme CLAEYSSENS-FOULQUES (Psychologue)  Dr FAYE, Dr JARNOUX, Dr CUDICIO, Dr POUDAT, Mme JARROUSSE, Dr SOUSSANA
<b>Total</b>	<b>120h</b>		<b>68h</b>	<b>188h</b>	

**Tableau détaillé - Enseignants, Responsables / Enseignements 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année**

Intervenants	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année	
	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année	
<b>Coordinateur interrégional</b>  Pr P. LOPES (Nantes)	<b>Coordinateurs locaux :</b> Dr P. DESCAMPS (Angers) Pr H. MARRET (Tours) Dr P. CUDICIO (Rennes) Dr. M. MAIZA (Caen) Dr G. MAGNIN (Poitiers) Pr M. COLLET (Brest) Dr J.L. VENISSE (Nantes)		<b>Responsables de l'enseignement :</b> Dr P. CUDICIO (Rennes) Dr F.X. POUDAT (Nantes) Dr P FAYE (Angers) Mme N. JARROUSSE (Nantes)	
Pr LOPES Patrice PU-PH Nantes	- Sémiologie, Sexologie Définition - Ménopause et Sexualité : Aspects Organiques - Sexualité et grossesse		- Les abus sexuels (inceste, viol) - Prise en charge médicopsychosociale	
Dr CHANSIGAUD	- Déterministe de la différenciation sexuelle - Données anatomo-cliniques			
Pr BOUCHOT Olivier PU-PH Nantes	- Exploration para clinique de la pathologie sexuelle masculine		- Traitement médical et chirurgical de l'impuissance - Prothèse	
Pr BARRIERE	- Fécondité, fertilité, sexualité			
Dr COLOMBEL Agnès PH Nantes	- Hormones et Sexualité chez la femme, chez l'homme - Aspect physiologique		- Troubles endocriniens et sexualité - andropause	
Dr LABAT Jean-Jacques Nantes			- Neurologie, reproduction, sexualité	
Dr POUDAT F-Xavier Nantes	- Psychologie de la sexualité masculine - Les dépendances affectives et sexuelles		- L'entretien sexologie - Du symptôme au Diagnostic - Interrogation du sexologue clinicien - Thérapie comportementale	
Dr FAYE Pascale Angers	- Analyse clinique des troubles de la sexualité féminine		- Troubles du désir et du plaisir - Abords psychosomatiques	

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Dr GORANS nantes	- Sexualité de l'enfant et de l'adolescent	
Dr BOURLES	- Éthologie et sexualité	
Dr CUDICIO Patrice Rennes	- Identité Sexuelle Homosexualité	- Impuissance psychogène et traitement - Synthèse clinique et thérapeutique en sexothérapie - Troubles de l'éjaculation - Protocoles des injections intra caverneuses - Impuissances sexuelles organiques - Bilan
Mme JARROUSSE, Sage-Femme Nantes	- Psychologie de la sexualité féminine - Infertilité et Sexualité Aspects Psychologiques - Aspect sociologique et psychologique de la ménopause	- Les dysharmonies conjugales et leur thérapie - Sophrologie - Sexualité du 3ème âge - Handicap et sexualité - Abord psychologique - Prise en charge Psycho-comportemental des troubles sexuels liés au cancer - Vaginisme et Dyspareunie
Dr BARON	- Physiologie de la puberté	
Dr ARNAUD BEAUCHAMPS	- Imaginaire et Érotisme & Histoire de la Pensée Sexologique	
Mme CLAEYSSENS-FOULQUES, Psychologue Nantes	- relation soignant-soigné	- Thérapies analytiques
Dr LACHOWSKY	- Ménopause et Sexualité : Aspects Psychologiques - Art, Esthétique et Sexualité	
Dr SOUSSANA Joël La Roche/Y	- Olfaction et Sexualité - Religions et Sexualité	- Physiologie du désir au masculin - Religion et Sexualité
Pr AMAR Michel, PU-PH Nantes	- Amour Narcissique, - Amour Objectal - Particularités spécifiques de l'examen clinique de l'adolescent - Psychologie générale et psychologie de la personnalité	- Retentissement des maladies psychiatriques sur la libido et les conduites sexuelles
	- Perversions sexuelles et troubles de l'identité	
	- Personnalités normales et pathologiques - Thérapies analytiques	
Pr RODAT PU-PH Nantes / Mr BRUNEAU	- Loi et Sexualité	
Mme SAUDERAIS	- Éducation sexuelle à l'école	
Dr JEAN	- Infertilité et Sexualité - Aspects Cliniques et Biologiques	
Pr MAIZA	- Physiologie du Rapport Sexuel - Analyse Clinique des Troubles de la Sexualité Masculine	
Dr BELONCLE Michel PH Nantes		- Prise en charge des agressions sexuelles - Paraphilies
Dr BESNIER Michel Nantes		- SIDA et sexualité
Dr CLOUET Président du Conseil de L'Ordre des Médecins Nantes		- Éthique et sexologie
Dr CLASSE, CRLC St Herblain		- Cancer et sexualité
Pr BOURIN Michel	- Le rôle de la dopamine dans les comportements	- Neurobiologie du désir et du plaisir - Pharmacologie et sexualité
Mme DESSAUX		- Thérapies de couple - Hypnose
Dr BERNIER Claire PH Nantes		- MST et sexualité
Pr PHILIPPE Henri-Jean PU-PH Nantes		- Mutilations sexuelles - Violences conjugales
Dr RIVIERE Brigitte 35 St Pern		- Mensonges et vérités en sexologie
Dr JARNOUX Michel Angers		- impuissances sexuelles organiques-bilan

## 7 – Validation

### 7.1 - Contrôle des connaissances

L'assiduité aux sessions est obligatoire et si des raisons conduisent à une absence, 75% d'assistance aux enseignements constituent une obligation nécessaire chaque année pour la validation.

**Fin de première année** : examen écrit de 2 heures noté sur 20, moyenne obligatoire pour passer en 2<sup>ème</sup> année.

**Fin de deuxième année** : examen écrit de 2 heures noté sur 20, moyenne obligatoire pour passer en 3<sup>ème</sup> année.

Le groupe de formation étant unique, les questions, à orientation médicale et à orientation non médicale, seront communes aux 2 DIU Sexologie et ESH, mais les corrections se feront séparément en regard de chaque DIU (médecins et non médecins)

Une seule session d'examen organisée.

En cas d'échec à chaque fin d'année, le candidat peut redoubler l'année suivante.

**Fin de troisième année** :

Notes obtenues aux contrôles continus des Séminaires et études de cas clinique – Noté sur 20

Soutenance d'un mémoire – noté sur 20. – Moyenne de 10/20 obligatoire

**Le diplôme est délivré avec la moyenne de 20/40**

***Ce DIU offre la possibilité aux inscrits à ce DIU d'obtenir une compétence agréée, sous réserve de passer l'épreuve écrite nationale qui leur est réservée, sous l'égide du Conseil de Coordination Pédagogique Inter-Universitaire (CCPIU) des DIU Etude de la Sexualité Humaine et Sexologie, en Septembre qui suit.***

### 7.2 – Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président** : Patrice LOPES , PU-PH CHU de Nantes

**Vice-Président** : Henri MARRET, PU-PH CHU de Tours

Membres :

Pr Olivier BONNOT, PU-PH CHU de Nantes

Pr SENTILHES, PU-PH CHU Angers

Dr Michel JARNOUX, Médecin, Angers

Mme Noella JARROUSSE, Sage-femme Nantes

Dr FX POUDAT, Médecin psychiatre, Nantes

Dr Patrice CUDICIO, Médecin Rennes

Mme Nathalie DESSAUX, Psychologue Rennes

Dr Stéphane PLOTEAU, MCU-PH, CHU de Nantes

## 8 – Tarification du diplôme & Droits d'inscription annuel

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation : **sur 3 ans**

#### Tarif 1

Tarif plein : **3 235,70**

Public concerné : **Professionnels**

#### Tarif 2

Abattement de 25%

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Public concerné :

### Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

### Tarif 4

Abattement de 75% : **808,92**

Public concerné : **Internes**

**+ Réinscription une année supplémentaire pour soutenance mémoire, sans suivi d'enseignements.**

**Ces tarifs sont entendus sans les droits annexes d'inscription qui se rajoutent.**

### Encaissements :

*Préciser comment sont encaissés les paiements : tarif(s) ci-dessus et droit(s) d'inscription*

Pôle Formation Continue Santé

## **9- Gestion & Budget**

### **9.1 – Répartition**

**Service organisant la gestion du recrutement : Pôle FC Santé**

**Service assurant la gestion des inscriptions et de la scolarité : Pôle FC Santé et Scolarité**

**Service assurant la gestion des enseignements (emplois du temps, examens) : Pôle FC Santé**

**Service assurant la gestion financière du diplôme (composante ou service gestionnaire) : Pôle FC Santé**



**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

**9.2 – Budget prévisionnel**

*(budget conjoint avec DIU Sexologie : 10 ESH + 10 Sexol)*

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre (en1ea)*	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs) (Med)	43,5	1 780	Tarif 1 3235,70 +88,10x3	20 (10+10)	64 714 5 286
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	239,5	12 857	Tarif 3		3 235,68 396,00
			Tarif 4 808,92 33x3	4	
Coût total des charges d'enseignement		14 637			
Frais de déplacement		3 300			
Restauration		1 200			
Communication, promotion					
Locaux		8 022,20 Fct PôleFC Santé			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		18 552			
Reversement services centraux		3 397,48			
Paiement Droits annexes / 3a		5 682			
Charges UFR (reversemt)		5 834*			
Charges LaboDisicplEns (reversmt)		5 834*			
*Autres Charges à répartir (selon réalité effectifs et recettes 2e & 3ea)		7 173			
*calculé sur budget moyen évalué (61840€) cpte tenu ajournements fin 1 <sup>ère</sup> et fin 2ea. Occasionne par conséquent éventuelles charges à répartir selon la réalité de ces ajournements.					
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>73 631,68</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>73 631,68</b>

(en 1ea)  
\*des  
ajournemen  
ts non  
négligeable  
s en  
Fin 1èrea  
et Fin 2ea  
obligent à  
réduire  
recette

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
73 628	24	3 067,83
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
14 637	24	609,87



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.12**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.12 : DEMANDES DE RENOUELEMENT DE DU OU DIU**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 12 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, avec 2 abstentions, 3 voix contre et 20 voix pour, les demandes de renouvellement de Diplômes Universitaires (DU) ou de Diplômes Interuniversitaires (DIU), dont les dossiers sont joints en annexe :

- DIU Addictologie : troubles addictifs liés à la consommation d'alcool
- DIU Addictologie : troubles addictifs liés aux substances psycho-actives et au comportement
- DIU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DIU Sexologie
- DIU de soins palliatifs et d'accompagnements
- DU Education thérapeutique du patient, éducation pour la santé
- DU Hygiène et épidémiologie infectieuse
- DU de Musicothérapie
- DU d'Oncogériatrie

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- Renouvellement
- Modification

**Intitulé : Diplôme Inter-Universitaire « Addictologie : Troubles Addictifs liés aux Substances Psycho-Actives et au Comportement »**

**Domaine de formation au sein de l'Université : Santé**

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

**UFR Médecine et Techniques médicales**

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

**UFR Médecine Université d'Angers (Pr Y. ROQUELAURE)**

**UFR Médecine Université de Tours (Pr P. GAILLARD et Dr N. BALLON)**

Université(s) associée(s) :

Université coordonnatrice du DIU :

Mode d'organisation adopté :

- un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, un site d'enseignement, plusieurs sites d'inscription

Année d'organisation à Nantes envisagée :

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1**

**(Virginie MOREL – Responsable de l'action de formation – virginie.morel@univ-nantes.fr)**

**Responsable de la formation : Pr Jean-Luc VENISSE**

**PU-PH de Psychiatrie, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

Téléphone : **02 40 20 66 40**

E-mail : [jeanluc.venisse@chu-nantes.fr](mailto:jeanluc.venisse@chu-nantes.fr)

Coordonnatrice pédagogique associée à la formation (le cas échéant) :

**Isabelle Tamalet, Psychologue, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

Localisation des enseignements :

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1**

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

1996 (modifiée 1998 puis 2000), renouvelée 2005 et 2009 (modifiée 2012)

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

L'Université de **Nantes** - UFR de Médecine et Techniques Médicales (Pr J.L. VENISSE) associée à l'Université d'**Angers** - UFR de Médecine (Pr Y. ROQUELAURE) et l'**Université de Tours** – UFR de Médecine (Pr GAILLARD et Dr N. BALLON avec lesquelles ont été harmonisés les enseignements, les modalités d'accès et de contrôle de connaissances, répondent à la nécessité dont l'importance a été confirmée régionalement au cours de toutes les Conférences régionales de santé des Pays de la Loire au cours desquelles **les conduites addictives** et les conduites d'alcoolisation, sont citées avec une fréquence très élevée en Pays de la Loire, les plaçant donc comme priorités régionales en matière de santé publique.

A noter que dans le schéma général des formations :

- l'enseignement est très peu abordé en formation initiale ;
- seule une Capacité d'Addictologie Clinique pour les médecins diplômés existe ;
- le DIU "**Addictologie, Substances Illicites et Addictions Comportementales**" est mis en place conjointement à Nantes, à Angers et à Tours et est étroitement associé aux enseignements de la Capacité, commune aux **trois** Universités. (Le DIU "**Addictologie et Alcoologie**" est mis en place dans les mêmes conditions). Cependant les enseignements respectent les spécificités des professionnels concernés\*

\* C'est ainsi que la Capacité " d'Addictologie Clinique » (1 année d'enseignements en Toxicomanies et 1 année d'enseignements en Alcoologie consécutives) est délivrée selon une réglementation nationale aux personnes possédant le titre de Docteur en Médecine, et que les DIU "**Addictologie, Substances Illicites et Addictions Comportementales**" (1 année d'enseignements) et "**Addictologie et alcoologie**" (1 année d'enseignements) sont délivrés aux personnes possédant un diplôme professionnel d'Etat de niveau Bac+2 minimum (infirmiers, psychologues, éducateurs, assistants sociaux...).

De ce fait, et compte tenu d'une part, d'enseignements ayant des **objectifs communs**, et d'autre part, de l'**intérêt** qu'il y a à constituer un groupe avec des publics professionnels différents, les stagiaires de chaque DIU suivent, pour **100 H** le programme de l'année de Capacité concernée, auquel s'ajoutent quelques enseignements plus adaptés, un suivi méthodologique particulier (notamment pour le mémoire), et l'introduction d'un stage pratique dans une institution extérieure à la leur.

La nécessité de former aussi bien les **médecins** que les **autres professionnels actifs** en matière de soin et de prévention, est reconnue nationalement à travers la notion de réseaux de soins pluriprofessionnels et **la plupart des Universités** ont mis en place cet enseignement, sanctionné par une Capacité et/ou par un Diplôme d'Université, dont la reconnaissance est effective désormais dans les services hospitalo-universitaires et les structures de soins ou services médico-sociaux.

### 2.2 - Objectifs du diplôme

Approfondir l'étude des conduites toxicomaniaques et autres conduites pathologiques de dépendance en les envisageant dans leur complexité et leur contexte, et permettre aux différents professionnels non médecins concernés au titre des soins ou de la prévention, de parfaire leurs compétences.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Les enseignements développés sont **spécifiques** et constituent un complément à la formation initiale et à la pratique des professionnels de la santé, de l'éducation et de l'action sociale confrontés au titre des **soins** ou de la **prévention**, aux **problèmes des conduites à risque**, devant leur permettre de **mieux exercer leur fonction**.

Ces enseignements ont pour objectif l'acquisition d'une **compréhension globale** de tout ce qui contribue aux dépendances, avec à la fois une **approche médicale** et une **approche enrichie pour les sciences humaines**, l'éclairage sur les **comportements** étant primordiale dans le champ concerné.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

La formation s'adresse aux professionnels confrontés dans leur pratique aux problèmes de toxicomanies et autres addictions ou pouvant prétendre à ce type de postes : **infirmiers, psychologues, éducateurs, assistants sociaux, animateurs...**La région des Pays de la Loire est particulièrement concernée par ces problèmes de santé publique.

### 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

**2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

Une « enquête de suivi post-formation » est mise en place et est adressée à chaque stagiaire (1 an après fin de formation)

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

Non

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.0 - Accès Formation Initiale** OUI  NON

**Examen des candidatures diplômés Bac+2, au cas par cas, par la commission pédagogique**

(Les internes en médecine et psychiatrie ne sont pas acceptés).

(Les internes doivent viser la Capacité d'Addictologie)

**3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**Diplômes exigés pour un accès de droit :**

Diplôme professionnel d'Etat de niveau BAC + 2 minimum

**Une validation des acquis personnels, pédagogiques et professionnels pourra être étudiée pour les candidats n'ayant pas le titre d'accès (Décret du 23 août 1985).**

**Conditions supplémentaires éventuelles :**

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

**3.4 - Procédures de recrutement**

Le recrutement est assuré sur dossier (et sur entretien si nécessaire) par les membres de la commission pédagogique.

**3.5 - Inscriptions**

**Pôle Formation Continue Santé**

**3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Commission pédagogique :**

**Président :**

**Professeur VENISSE Jean-Luc, PU-PH de Psychiatrie, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

**Vice(s)-Président :**

**Docteur GRALL-BRONNEC Marie, PH de Psychiatrie, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

**Autre Membre :**

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Madame TAMALET Isabelle - Psychologue, **Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

**Dépôt des candidatures : De Janvier (n) à Septembre (n) précédant l'ouverture, se renseigner au-delà.**  
**Examen des candidatures : Septembre/Octobre (n).**

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

Pr. J-L VENISSE; Pr. Y. ROQUELAURE; Dr. N. BALLON; Mme I. TAMALET; Dr C. DANO; Dr M. GRALL-BRONNEC et Dr C. VIGNEAU-VICTTORI

### 3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : 15

. Effectif maximal : 35

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage :

### 4.4 - Calendrier de la formation :

**Durée totale de la formation : 150h** sur une année universitaire.

**Date de début des cours :** Novembre

**Dates de stage (le cas échéant) :** Entre Janvier et Juin n+1

**Période des sessions d'examen :**

Session 1 : Juin (Epreuve écrite) et **Septembre/Octobre** (Soutenance mémoire) ;

Session 2 : **Octobre** (Epreuve écrite et Soutenance mémoire)

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		23		18		18		19
Présents		19		16		16		17
Admis		15		13		11		10

## 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Une enquête 2013 est programmée sur les promos 2008 à 2012

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

**Pôle Formation Continue Santé**

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

Pr. Jean Luc VENISSE et Mme Isabelle TAMALET

### 6.3 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
<b>I – Pôle Inter-Addictif</b>	<b>32 h</b>			
Le concept de conduites addictives : historique et définitions	2 h			Docteur Anne CHASSEVENT-PAJOT, Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
Abord psychopathologique et implications au niveau des soins	2 h 30			Pr VENISSE, PU-PH de psychiatrie, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
Approche cognitivo-comportementale des addictions	4 h			Dr LE CLAIRE, Médecin Responsable, Centre La Baronnais, Bouguenais
Approche psychanalytique des addictions	4 h			Dr RABILLER, Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes M. DECAN, Psychologue, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
Abord clinique et comorbidités psychiatriques des addictions	2 h			Dr LAQUEILLE, Paris
Hypothèses biologiques et données pharmacologiques sur la dépendance	3 h			Dr Caroline VICTORRI-VIGNEAU, MCU-PH, Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance – Addictovigilance, CHU de Nantes Dr Marie GRALL-BRONNEC, Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
L'addictologie de liaison : principes et modalités	2 h			Docteur Anne CHASSEVENT-PAJOT, Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
Les outils de repérage précoce	2 h			Docteur Anne CHASSEVENT-PAJOT, Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
La place du travailleur social	2 h			Mme PATRON, Assistante sociale, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
Neurocognition et addictions	1 h 30			Jennyfer CHOLET, Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes
Approches systémiques et solutionnistes en addictologie	3 h			Docteur Julien BETBEZE, Psychiatre, SISMLA, Nantes
Concepts d'éducation pour la santé dans le champ des addictions : Concepts, stratégie d'intervention et outils d'aide à l'action	4 h			Patrick BERRY, Sociologue, IREPS Pays de la Loire, Nantes
<b>II – Pôle Toxicomanie</b>	<b>41 h</b>			
Introduction - Aspects législatifs (CEIP, base SINTES)	2 h			Dr VIGNEAU – VICTTORI, MCU-PH, Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance – Addictovigilance, CHU de Nantes
Pharmacologie des traitements de substitution	2 h			Dr VIGNEAU – VICTTORI, MCU-PH, Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance – Addictovigilance, CHU de Nantes
Conditions de la rencontre - problèmes de vocabulaire – situations cliniques (document vidéo)	2 h			Dr GUILLOU, PH, Service addictologie, CH Morlaix
Evolution des modes de consommation : les produits ; leurs effets.	2 h			Dr GUILLOU, PH, Service addictologie, CH Morlaix

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>Cocaïne et Psychostimulants</b>	<b>4 h</b>			<b>Dr BALLON, PH, Unité de liaison addictologie, CHU Tours</b>
Complications somatiques des toxicomanies	<b>4 h</b>			<b>Dr POINT, Responsable du service de médecine polyvalente, CH Montaigu</b> Dr GOURNAY, Hépatogastro-entérologue, CHU Nantes
Le toxicomane et la loi	<b>2 h</b>			Dr LEGEAY, <b>Psychiatre, SMPR, CHU Nantes</b> <b>DUPUY, SMPR, NANTES</b>
Problèmes spécifiques et abord des usagers de drogues Incarcérés	<b>2 h</b>			Dr LEGEAY, <b>Psychiatre, SMPR, CHU Nantes</b> <b>DUPUY, SMPR, NANTES</b>
Evolution du système de soins en toxicomanie				
Prise en charge médico-sociale en <b>CSAPA &amp; accompagnement en CAARUDD</b> (Association le triangle)	<b>4 h</b>			M. BERNIER, Directeur de l'association Le Triangle, Nantes
Le travail en réseau avec le toxicomane	<b>4 h</b>			Dr GUILLET Jean-Yves , <b>Médecin Coordinateur, Réseau Toxicomanie de la Région Nantaise</b> , Saint Sébastien sur Loire
Aspects psychopathologiques et institutionnels	<b>4 h</b>			Dr VEDELHIE, <b>Médecin Psychiatre et Chef de Service au Département des Conduites Addictives</b> , L'Envol, Rennes
Place et modalités des traitements de substitution (sans la pharmacologie) Cas clinique vidéo	<b>4 h</b>			Dr GUILLET Jean-Yves , <b>Médecin Coordinateur, Réseau Toxicomanie de la Région Nantaise</b> , Saint Sébastien sur Loire
Problèmes spécifiques aux consommations de cannabis - toxicité du cannabis - abord des jeunes consommateurs et de leur entourage	<b>3 h</b>			<b>Dr CHAUVIN-GRELIER, Responsable Société Française d'Alcoologie (SFA), Montbert</b>
- articulation avec la tabacologie	<b>2 h</b>			<b>Dr BORGAT, Exploration fonctionnelles cardiaques (Test d'effort - rééducation cardiaque), CHU Nantes</b>
<b>III – Pôle Tabacologie</b>	<b>6 h</b>			
Données générales et épidémiologiques Complications somatiques tabagiques	<b>2 h</b>			Pr URBAN, <b>Chef du Département Pneumologie</b> , CHU d'Angers
Abord thérapeutique de la dépendance tabagique	<b>4 h</b>			<b>Dr Marie-Françoise PEAN, Médecin Tabacologue, Unité de Coordination de Tabacologie</b> , Hôpital Nord Laënnec, Nantes
<b>IV – Les Addictions Comportementales</b>	<b>21 h</b>			
Sport-Addictions-Les conduites dopantes	<b>2h</b>			Dr PRETAGUT, <b>Chef du Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes</b>
<b>Aspects réglementaires et liés aux produits</b>	<b>2h</b>			M. GUERINEAU Bertrand, ANCD, Nantes
<b>Les Addictions sectaires</b>	<b>2h</b>			<b>Dr Olivier DURETETE, Psychiatre, CH de Saint Nazaire</b>
<b>Addictions aux jeux vidéo</b>	<b>2h</b>			<b>Dr Bruno ROCHER, Psychiatre,</b>
Le jeu pathologique	<b>2 h</b>			Dr GRALL-BRONNEC, <b>Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes</b>
Les addictions affectives et sexuelles	<b>2 h 30</b>			Dr POUDAT, <b>Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes</b>
Les addictions <b>et conditions de travail</b>	<b>3h</b>			<b>Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers</b>
Addictions à internet, <b>hors jeux vidéo</b>	<b>1h30</b>			<b>Mme CAILLON, Psychologue, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes</b>
Les conduites anorexiques - boulimiques	<b>4 h</b>			<b>Dr LAMBERT, Psychiatre, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes</b>
<b>Stage(s) pratiques(s) en institution(s)</b>			<b>40 h</b>	
<b>Méthodologie et suivi de mémoire</b>			<b>10 h</b>	<b>Mme TAMALET, Psychologue, Service d'addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes</b>
<b>Total.....</b>	<b>100 h</b>		<b>50 h</b>	



## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

#### Pôle Formation Continue Santé

### 7.2 - Contrôle des connaissances

Les épreuves sont les suivantes :

- . Une épreuve écrite d'1 H 30 notée sur 20.
- . Production d'un mémoire qui donnera lieu à soutenance devant le jury et la note sera donnée sur 20.

Le Diplôme Inter-Universitaire sera délivré aux stagiaires ayant obtenu la moyenne à chacune des épreuves, avec note éliminatoire inférieure à 6 (**pour chacune des épreuves**).

La première session aura lieu en juin **pour l'épreuve écrite et en septembre/octobre pour la soutenance du mémoire**  
 Une deuxième session pourra être organisée en **octobre**. Elle est destinée à tous les étudiants ajournés lors de la première session, qu'ils aient échoués ou qu'ils n'aient pas pu y participer.

A titre exceptionnel, au vu des raisons invoquées, et sur dérogation du responsable de la formation, le stagiaire pourra être autorisé à soutenir son mémoire l'année suivante, en gardant le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve écrite dès lors qu'il aura validé l'épreuve écrite (note de 10/20 minimum). Dans ce cas, il n'acquiesce que les droits ordinaires de scolarité.

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Nom prénom	Grade – Établissement de rattachement
<b>Président :</b> Pr. <b>VENISSE</b> Jean-Luc	PU-PH, <b>Service addictologie, CHU Nantes</b>
<b>Vice-président :</b> Pr. <b>ROQUELAURE</b> Yves	PU-PH, <b>Service addictologie – pathologies professionnelles et psychosociales, CHU Angers</b>
<b>Autres membres :</b> Dr. <b>BALLON</b> Nicolas	PH, Unité de liaison addictologie, CHU Tours
Mme <b>TAMALET</b> Isabelle	Psychologue, <b>Service addictologie, CHU Nantes</b>
Dr <b>DANO</b> Corinne	PH, <b>Addictologie de liaison, CHU Angers</b>
Dr <b>GRALL-BRONNEC</b> Marie	PH, Service addictologie, CHU NANTES
Dr <b>VIGNEAU-VITTORI</b> Caroline	<b>MCU-PH, Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance, CHU Nantes</b>

## **8 – Tarifification du diplôme**

### **8.1 Encaissements :**

Pôle Formation Continue Santé.

### **8.2 – Tarifs**

Tarifs des droits de formation :

#### **Tarif 1**

Tarif plein : 1 191,90 €

Public concerné : **Salariés financés**

#### **Tarif 2**

Abattement de 25%

Public concerné :

#### **Tarif 3**

Abattement de 50 % : 595,95 €

Public concerné : **Salariés et demandeurs d'emploi non financés, étudiants de formation initiale**

#### **Tarif 4**

Abattement de 75% : 297,97 €

Public concerné : **réinscriptions sans suivi d'enseignements**

**Auxquels s'ajoutent les droits annexes annuels.**

## **9- Budget**

### **9.1 - Gestion financière**

Pôle Formation Continue Santé

**9.2 – Budget prévisionnel**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	6,15	252	Tarif 1 1191,90 + 88,10	5 5	5959,50 440,50
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	60,5	3 007	Tarif 3 595,95 + 88,10	10	5959,50 881,00
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		3259			
Frais de déplacement		580			
Restauration		137			
Communication, promotion		1 747,05			
Locaux					
Equipement, matériel					
Amortissement					
Reversement services centraux		595,95			
<b>Reversement UFR + Labo Ens</b>		1 400			
Frais de personnel		4 200			
<b>Droits annexes d'ins</b>		1 321,50			
<b>TOTAL CHARGES</b>		13240 ,50	<b>TOTAL RECETTES</b>		13240,5

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
<b>13240,50</b>	<b>15</b>	<b>882,70 €</b>
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
<b>3 259</b>	<b>15</b>	<b>217,27 €</b>

**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITES  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- X Renouvellement
- Modification

**Intitulé : DIU Formation des Professionnels de Santé à la prise en charge de la Douleur**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences, Technologies, Santé**

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

**UFR Médecine et Techniques médicales**

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Université(s) associée(s) : **Amiens (Professeur LE GARS), Aix-Marseille (Professeur PERAGUT), Besançon (Professeur BOILLOT), Bordeaux (Professeur BROCHET – Professeur MAURETTE), Caen (Professeur DENISE), Cochin Paris V (Docteur BRUXELLE) Lariboisière (Docteur SERRIE), Lille (Professeur BLOND), Limoges (Professeur BERTIN), Montpellier (Docteur GINIES), Nice (Docteur MEMRAN), Paris VI (Docteur BOUREAU), Poitiers (Professeur NEAU), Rennes (Professeur ECOFFEY), Rouen (Professeur LE LOET), Strasbourg (Professeur DUPEYRON –Docteur MULLER), Saint-Étienne (Professeur LAURENT), Toulouse (Professeur LAZORTHES), Angers (Pr VERNY).**

Université coordonnatrice du DIU : **Une Commission pédagogique nationale est instituée.**

Mode d'organisation adopté :

- X un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription

Année d'organisation à Nantes envisagée : **prochaine promotion Sept 2013**

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

**Pôle Formation Continue Santé**

Responsable de la formation : **Dr Julien NIZARD, Praticien Hospitalier, Docteur de l'Université de Nantes, soutenance HDR 2013**

**Responsable du Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur**

**Coordinateur du Centre Fédératif Douleur, Soins de Support, Ethique clinique**

**Centre Hospitalier Universitaire Laënnec, 44093 Nantes cedex 1**

**E-mail : [julien.nizard@chu-nantes.fr](mailto:julien.nizard@chu-nantes.fr), et [julien.nizard@univ-nantes.fr](mailto:julien.nizard@univ-nantes.fr)**

**Tél. : 06.82.75.11.26**

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :

**Pr Jean-Paul N'GUYEN**

**Service de Neurochirurgie, CHU Laënnec, 44093 Nantes cedex 1**

**E-mail : [jeanpaul.nguyen@chu-nantes.fr](mailto:jeanpaul.nguyen@chu-nantes.fr)**

**Tél. : 02.40.16.51.98**

Localisation des enseignements :

**Pôle FC Santé – 9, rue Bias – NANTES**

Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation *(en cas de renouvellement)*:

**2003, renouvellement 2005, modifications en 2011, en 2012**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

**Les enseignements sont organisés à ce jour dans chacune des Universités participant à ce DIU, et font l'objet d'une actualisation par une Commission Pédagogique Nationale.**

**Les Plans douleur nationaux successifs depuis 1998 ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la prise en charge des patients douloureux aigus, chroniques, cancéreux et non cancéreux, en fin de vie ; ainsi que de prévenir la douleur liée aux soins, optimiser la prise en charge de la douleur des patients vulnérables : enfants et adolescents, personnes âgées, personnes dyscommunicantes, personnes handicapées. Les plans douleur insistent également sur la nécessité de former les professionnels à la prise en charge de la douleur, tant en formation initiale qu'en formation continue.**

**La Loi sur le droit des patients, la charte du patient hospitalisé, insistent sur le droit des patients à la mise en œuvre par les soignants de tous les moyens possibles, médicamenteux et non médicamenteux, pour soulager la douleur dans les établissements de santé.**

**Trois niveaux de Structures complémentaires ont été mis en place, pour favoriser l'optimisation en réseau de la prise en charge des patients douloureux. Chacune requiert des personnels formés, au mieux titulaires d'un Diplôme Inter-Universitaire de prise en charge de la douleur**

**La certification des établissements de santé a par ailleurs rendu obligatoire l'évaluation et la traçabilité de la douleur des patients hospitalisés, et l'instauration, au sein des établissements, d'un Comité de Lutte contre la Douleur, chargé notamment d'élaborer, et mettre à disposition de l'ensemble des professionnels de santé de l'établissement, des protocoles et modes opératoires relatifs à l'amélioration des douleurs du patient hospitalisés, et à la prévention des douleurs liées aux soins. Le CLUD s'assure de la formation des professionnels de santé de l'ensemble de l'établissement à la prise en charge de la douleur**

**Des Structures Douleur Chronique rebelle ont été mises en place au sein des établissements de santé depuis 1998, et labellisées régulièrement par les ARS : niveau Consultation d'Evaluation et de Traitement de la Douleur, assurant une prise en charge pluriprofessionnelle des patients douloureux chroniques rebelles et de leurs proches, et associant médecin algologue, psychologue ou psychiatre, et Infirmier titulaire d'un DIU douleur : niveau Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur, associant une prise en charge pluridisciplinaire, médico-psycho-chirurgicale des patients, et bénéficiant de lits d'hospitalisation et de personnel dédié et formé à la prise en charge de la douleur, ainsi que de l'accès à un plateau technique permettant la réalisation de gestes techniques algologiques spécifiques.**

**Les Structures Douleur chronique et les CLUD assurent conjointement la formation à la prise en charge de la douleur-soignants des Pôles hospitaliers, ainsi que celle des Services Hospitaliers ou Unités Fonctionnelles. Ces Correspondants et Référénts s'assurent à leur tour de la mise en oeuvre effective des protocoles et recommandations du CLUD au sein de l'établissement.**

**Enfin, des Réseaux douleur ont été mis en place, pour favoriser la communication entre les praticiens de ville et hospitaliers dans la prise en charge de la douleur, et promouvoir la formation des professionnels libéraux à la prise en charge des douloureux.**

**Dans cette dynamique, nous avons fait le choix d'un DIU accessible à l'ensemble des professionnels de santé de niveau au moins égal à la Licence 3 : infirmiers, kinésithérapeutes, ostéopathes, psychologues, médecins, odontologistes, pharmaciens, sage-femmes.**

## 2.2 - Objectifs du diplôme

**Apporter aux médecins, pharmaciens, odontologistes, sage-femmes, psychologues, paramédicaux, les savoirs de base indispensables et les compétences appropriées, pour comprendre et prendre en charge le patient douloureux et ses proches: connaissances et compétences physiologiques, sémiologiques et sur les différentes thérapeutiques médicamenteuses, non médicamenteuses (physiques, psychologiques, sociofamiliales et professionnelles), ainsi que les techniques algologiques et neurochirurgicales utiles au soulagement du patient, pour les différents types de douleur, dans les différentes situations cliniques, et au sein des différents disciplines : douleur aiguë, aux urgences et postopératoires, douleurs de l'appareil locomoteur, douleurs neurologiques, douleurs abdominales et algies pelvipérinéales.**

**Dans chacune de ces situations cliniques sont abordées à la fois les modalités du diagnostic et de la prise en charge lésionnelle disciplinaire du patient, mais aussi du patient douloureux dans sa globalité : douleur, souffrance physique et psychique, retentissement physique et handicap, retentissement social, familial et professionnel et sociétal.**

## 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

**Cet enseignement a pour but d'assurer la formation continue à la prise en charge de la douleur pour les différents professionnels de santé : médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, dentistes, vétérinaires, ostéopathes...**

**Cet enseignement certifie l'acquisition de connaissances fondamentales et cliniques ; de compétences en termes de prise en charge technique et relationnelles, de savoir-être avec le patient douloureux et ses proches.**

**Cet enseignement, d'une durée d'un an, comporte :**

- **Des cours théoriques** totalisant un volume de 67 h (régulièrement actualisés par la Commission Pédagogique Nationale) cf. programme.
- **Des enseignements dirigés – pratiques** limités en nombre, de manière à permettre une inter réactivité (cf. colonne TD § 6.3) : 8 h.

**Cet enseignement dirigé repose sur des problèmes cliniques rencontrés en pratique courante.**

- **Des implications accompagnées ou démarches et recherches personnelles (32 h) :**

**La démarche globale de formation sera développée et régulée *via* une implication sur des situations en priorité cliniques (2/3) dans lesquelles le professionnel de santé en formation est observateur : participation à des consultations pluriprofessionnelles de la douleur chronique rebelle, et également : participation à des réunions de concertation pluridisciplinaire et/ou des visites de Centre d'Evaluation et de Traitement de la douleur, participation à des séances de comité de lutte contre la douleur, participation à des activités de réseau douleur....**

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

**Peuvent s'inscrire en vue de l'obtention de ce diplôme tout médecin titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, avec spécialisation, ou étudiant en cours de troisième cycle de spécialité ou titulaire à titre étranger de diplômes équivalents.**

***Sont admis de même à s'inscrire les Docteurs en Pharmacie, Docteurs en Odontologie, ainsi que les Psychologues cliniciens titulaires d'un Master, les Infirmières diplômées et Kinésithérapeutes, les Docteurs Vétérinaires, les ostéopathes diplômés.***

## 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

### **Pour information :**

**- Sont impliqués dans le réseau de formation :**

**Les professeurs de l'université en charge de l'enseignement de la Douleur dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales.**

**Jean-Paul N'GUYEN (PU-PH Neurochirurgien, CHU Nantes), Gérard DABOIS, (PU-PH soins support et éthique CHU Nantes), Corinne LEJUS (Anesthésie Réanimation), Jean-Marie VANELLE (Psychiatrie), Pascale JOLLIET (PU-PH Pharmacologue Faculté de médecine Nantes), Roger ROBERT (PUPH Anatomie, CHU Nantes), Yves MAUGARS (Rhumatologie), Brigitte PERROUIN-VERBE (MPR). Angélique BONNAUD (PU psychologie médicale), Philippe LE CONTE (Réanimation, Urgences médicales).**

**Les Praticiens Hospitaliers du CHU de Nantes suivants sont tous impliqués dans la prise en charge des patients douloureux, en termes de soins, enseignement et/ou recherche**

### **1. Praticiens du Centre Fédératif Douleur, Soins de Support, Ethique clinique du CHU (Dr J. NIZARD):**

- Centre et Traitement de la Douleur (CETD) : Julien NIZARD, Edwige de CHAUVIGNY, Emmanuelle KUHN, Yunsan MEAS
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs et de Support : Aurélie LEPEINTRE
- Unité de Soins Palliatifs : Nathalie DENIS
- Ethique clinique : Gérard DABOIS
- Soins de Support : Caroline JEZZINE

### **2. Praticiens des Pôles Hospitalo-Universitaires suivants :**

- PHU 1 : Cancérologie Immuno-intervention : Caroline JEZZINE (algologue, palliatologue)
- PHU 2 : Sandrine WIERTELWSKI (neurologue)
- PHU3 : Urgences Soins critiques Anesthésie- Réanimation : Amal KENZI, urgentiste, Philippe LE CONTE, Charles PHAM, Céline GROSCLAUDE, Corinne LEJUS, anesthésistes-réanimateurs.
- PHU 4 OTONN : Rhumatologie : Joëlle GLEMAREC, Jean-Marie BERTHELOT ; Neurochirurgie : Sylvie RAOUL, PH-HDR, Kévin BUFFENOIR, PHU ; Odontologie : Saïd KIMAKHE, MCU-PH
- PHU 5 Femme enfant adolescent : Marie-Hélène DROUINEAU, pédiatre
- PHU 7 Biologie Pharmacie : Gwenaëlle VEYRAC, pharmacologue
- PHU 8 Santé mentale : Jean-Marie VANELLE, PUPH, Benoît ROBIN, Nathalie DJEGA, psychiatres
- PHU 9 Gériatrie clinique : Hélène GAILLARD, Gériatre
- PHU11 Santé publique et santé au travail : Anne LE RHUN, éducation thérapeutique ; Françoise CHATELIER et Dominique TRIPODI, médecins du Travail

### **Les Praticiens d'autres structures hospitalières :**

- PH : Marion HELBERT (algologue, CH Cholet), Roseline DUCLOS (algologue, CH Le Mans), Lionel PAUL (Rééducateur, CRF Pen Bron), Frédéric VITTET (Rééducateur, CH Saint-Nazaire), Serge ROBARD (Anesthésiste, ICO Nantes), Anne FOURQUIER (HAD Nantes Région)
- Praticiens de structures privées : Thibaut Riant (Algologue-Anesthésiste, CCS, Nantes), Alcira SUAREZ (pédiatre, algologue)

**Des psychologues cliniciens, des infirmier(e)s et des kinésithérapeutes participant régulièrement à la prise en charge des Patients Douloureux participeront à cet enseignement particulièrement lors des enseignements dirigés. Sylvie BOURDEAU (Cadre Infirmier, Centre douleur CHU Nantes), Angélique BONNAUD (Professeure de psychologie médicale UFR Médecine et ICO), Frédéric GILLOT (Psychologue Centre douleur CHU Nantes), C.COSSET, (IADE, CETD, DIU douleur), Catherine Hery (psychologue, HME), Florence JOUNIS (puéricultrice), Frédérique PENVERNE (kinésithérapeute du CETD, DIU douleur), Aurore SCORDIA (IDE, CETD, DIU douleur), Virginie QUISTREBERT-DAVANNE (psychologue, CETD, docteur en psychologie).**

**Des praticiens libéraux :**

- Médecins : Louis BINDLER (psychiatre, Nantes), Alain VALLEE (Psychiatre, Nantes), Grégoire HINZELIN (Neurologue, Nantes), Julien BAGLIONE (algologue, rééducateur, MMO)  
- Non médecins : Valérie GIROND (kinésithérapeute, DIU douleur), Dany BURGOT (kinésithérapeute, relaxothérapeute, Nantes), Angélique JADAUD (kinésithérapeute DIU douleur)

**Des enseignants d'autres UFR**

Pierre Henri GARNIER (psychologue, docteur en psychologie, PAST)

**Les Docteurs en Médecine de toutes qualifications y compris les Médecins Généralistes et les Étudiants en fin de 3<sup>ème</sup> cycle de Médecine Générale.**

**2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

**. Pour suivre l'insertion professionnelle des diplômés un dispositif d'enquête post-formation est prévu par la formation continue.**  
**. Les Structures de Lutte contre la Douleur des établissements de santé publics et privés, les Comités de Lutte contre la Douleur, les Réseaux Douleur et Soins Palliatifs contribuent au suivi et à l'insertion des diplômés**

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

**Non**

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

Bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+4

Bac+5

Bac+6 et plus

*s'il s'agit du nb d'années d'études minimum, indiquer Bac+3.*

*s'il s'agit de considérer que Bac+3 c'est niv L3 (grade Licence), laisser*

*Bac+2 (nous ne souhaitons pas en effet que les infirmières diplômées*

*avant 2012 soient alors tenues de faire une VA85 avec paiement des 50€)*

Diplômes exigés pour un accès de droit :

**Peuvent s'inscrire en vue de l'obtention de ce diplôme tout médecin titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, ou étudiant en cours de troisième cycle de spécialité ou titulaire à titre étranger de diplômes équivalents.**

**Sont admis de même à s'inscrire les Docteurs en Pharmacie, les Docteurs en Odontologie, ainsi que les Psychologues cliniciens titulaires d'un Master, les Infirmières diplômées et Kinésithérapeutes, les Docteurs Vétérinaires, les Ostéopathes diplômés.**

Conditions supplémentaires éventuelles : *(dont expérience)*

**D'autres candidats ne possédant pas ces titres peuvent être admis après un examen et une validation de leurs acquis**

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+4

Bac+5

Bac+6 et plus



3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

3.4 - Procédures de recrutement

**Les candidats à l'inscription doivent adresser au responsable de la formation un dossier de candidature complet, comportant entre autres pièces, une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae.**

3.5 - Inscriptions

**Pôle Formation Continue Santé et Scolarité**

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président**

**Julien NIZARD, PH, PhD, CHU Nantes, responsable du diplôme**

**Vice-Président**

**Jean-Paul NGUYEN, PU-PH**

**Autres Membres :**

**Gérard DABOUIS, Centre Fédératif douleur-Soins support, Etique clinique, CHU Nantes**

**Edwige de CHAUVIGNY, PH, algologue, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Emmanuelle KUHN, PH, algologue, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Aurélie LEPEINTRE, PH, algologue, palliatologue, Centre Fédératif douleur-Soins Support, CHU Nantes**

**Frédéric GILLOT, Psychologue, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Sylvie BOURDEAU, Cadre de Santé, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Claire COSSET, Infirmière, Centre de la douleur, CHU de Nantes**

3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

**Idem Commission pédagogique et de VA**

3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : **20 + 4 internes**

. Effectif maximal : **30**

#### 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :  h =

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:  h =

#### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : **107 h réparties en 11 sessions d'une journée+ implications**

Date de début des cours : **Oct n**

Période de stage :

Période des sessions d'examen : **Juin n+1**

#### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

#### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

**Toutefois, plateforme de communication avec dépôt d'informations et de cours mise en place.  
Et Période d'implications individualisées suivies à distance**

Part respective si EAD+présentiel :

### 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

#### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		<b>23</b>		<b>26</b>		<b>24</b>		<b>26</b>
Présents								
Admis		<b>22</b>		<b>25</b>		<b>24</b>		<b>26</b>

#### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

**Cette formation a été réservée en priorité aux personnels soignants et infirmiers souhaitant se perfectionner dans le traitement de la douleur ainsi qu'aux médecins dont la demande est motivée par un besoin professionnel spécifique.**

**Lorsqu'ils ont le projet de travailler au sein d'une Structure de Lutte contre la Douleur, les médecins et étudiants en médecine sont cependant orientés de façon préférentielle vers la Capacité douleur.**

**Une enquête post-diplôme sur plusieurs promotions va être engagée en 2013.**

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

**Pôle Formation Continue Santé.**

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

**Dr Julien NIZARD, PH**  
**Dr Edwige de CHAUVIGNY, PH**  
**Dr Emmanuelle KUHN, PH**  
**Dr Aurélie LEPEINTRE, PH**  
**M. Frédéric GILLOT, Psychologue**  
**Mme Sylvie BOURDEAU, Cadre de Santé**  
**Mme Claire COSSET, Infirmière Anesthésiste**

### 6.3 Maquette des enseignements : 25 % d'universitaires (en italiques), 75% de professionnels dans programmation 2013-14

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
S1. Physiologie - Physiopathologie	6h			M. J NIZARD Mme CHAUVIGNY M JP GUYEN Mme S RAOUL Mme M HELBERT Mme S BOURDEAU	<i>PH HDR</i> 2013 PH Douleur <i>PU-PH</i> <i>PH HDR</i> PH Douleur Cadre de Santé	CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
S2. Douleur aiguës et postopératoires	6h45			Mme C GROSCLAUDE Mme C LEJUS M. C PHAM-DANG M. C. COSSET Mme A. KENZI	PH <i>PUPH</i> PH IADE PH	CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
S3. Antalgiques et Education thérapeutique	6h			Mme G VEYRAC Mme C VIGNAUD M. J NIZARD M JM VANELLE Mme A LE RHUN Mme L MORET Mme E CHAUVIGNY	PH <i>MCU-PH</i> <i>PH HDR</i> <i>PU-PH</i> PH <i>PH HDR</i> PH	CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
S4. Douleurs enfant et adolescent Douleurs personne âgée	7h			Mme A SUAREZ Mme MH DROUINEAU Mme F JOUNIS Mme C HERY Mme H GAILLARD	Pédiatre libéral PH Puéricultrice Psychologue PH	Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
5. Douleurs appareil locomoteur	7h			M. J NIZARD Mme J. GLEMAREC M. K BUFFENOIR M. F VITTET M. D TRIPODI M. JM BERTHELOT	<i>PH HDR</i> PH <i>PHU</i> PH <i>PH, PhD</i> <i>PH HDR</i>	CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CH Saint Nazaire CHU de Nantes CHU de Nantes

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

S6. Douleurs Neurologiques	6h15	1h15		Mme S WIERLEWSKI M. G HINZELIN Mme S RAOUL M. JP NGUYEN M. S KIMAKHE Mme B PERROUIN- VERBE Mme E CHAUVIGNY Mme A JADAUD	PH Neurologue libéral <i>PH HDR</i> <i>PU-PH</i> <i>MCU-PH</i> <i>PU-PH</i> PH Kinésithérapeute	CHU de Nantes  CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes/UnivNtes  CHU de Nantes Nantes
S7. Douleurs et soins de support	7h			M. S ROBARD Mme S DENIS Mme A LEPEINTRE Mme C JEZZINE M. PH GARNIER  M. G DABOUIS	PH Douleur PH Soins Palliatifs PH Douleur/SPalliat PH Douleur/SPalliat Docteur en psychologie, PAST <i>PU-PH</i>	Institut Cancérologie CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes UFR de psychologie  CHU de Nantes/UnivNtes
S8. Thérapeutique, synthèse	4h45	1h30		M. JM BERTHELOT M. L PAUL Mme V GIROND M. JP NGUYEN Mme E KUHN M. F GILLOT	<i>PH HDR</i> PH Kinésithérapeute libéral PU-PH PH Psychologue	CHU de Nantes CRF Pen Bron Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes
S9. Approches psychothérapeutiques de la douleur	6h	1h30		M. L BINDLER M. B. ROBIN M. JM VANELLE M. A VALLEE M. F GILLOT Mme N DJEGA Mme A BONNAUD	Psychiatre libéral PH <i>PUPH</i> Psychiatre libéral Psychologue PH <i>PU psychologie</i>	Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes CHU de Nantes UFR Médecine Nantes UFR Médecine Nantes
S10. Thérapies complémentaires	5h30	1h30		M. Y MEAS M. J BAGLIONE M. W MARTINEAU Mme A SIMON, Mme CARDUNER, Mme COSSET Mme F AUDEGUY	PH PH PH IDE  Kinésithérapeute	CHU de Nantes CRF Saint Gilles CHU de Nantes CHU de Nantes  CHU de Nantes
S11. Structures Douleur, CLUD, Réseaux Syndromes Dououreux Régionaux Complexes, Douleurs pelvipérinéales Evaluation du DIU	4h45	2h15		M. J NIZARD Mme A FOURQUIER M. JM BERTHELOT M. K BUFFENOIR Mme E KUHN M. F GILLOT Mme A SCORDIA Mme E CHAUVIGNY	<i>PH HDR</i> PH <i>PH HDR</i> <i>PHU</i> PH Douleur Psychologue IDE Douleur PH Douleur	CHU de Nantes/UnivNtes HAD Nantes Région CHU de Nantes CHU de Nantes/UnivNtes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes CHU de Nantes
Implications accompagnées / démarches <b>cliniques</b> et recherches personnelles			32h	M. J NIZARD Et les membres du Comité pédagogique	<i>PH HDR</i>	CHU de Nantes/UnivNtes
<b>Total = 107 h .....</b>	<b>67h</b>	<b>8h</b>	<b>32h</b>			

## **7 – Validation**

### **7.1 – Gestion des examens**

**Pôle Formation Continue Santé avec Scolarité Médecine**

### **7.2 - Contrôle des connaissances**

**Le contrôle des connaissances est organisé dans chaque Université.**

**Il comprend une épreuve écrite finale d'une durée de 3 heures 30.**

**Cette épreuve consiste en 4 questions rédactionnelles (à traiter en 30 minutes chacune) et 2 cas cliniques (à traiter en 45 minutes). Cependant, la correction, pluriprofessionnelle, est adaptée au domaine de compétence du candidat, qui est prise en compte lors du Jury d'attribution du DIU.**

**L'épreuve est notée sur 20. La validation du diplôme est conditionnée par l'obtention de la note minimale de 10/20. Toutefois, pour les candidats absents à l'épreuve pour une raison valable et justifiée, ou ayant obtenu une note comprise entre 9 et 10/20 un rattrapage est possible. Le candidat se présente alors devant un jury d'au moins 4 membres qui à partir de questions théoriques et/ou de cas cliniques apprécient ses acquis, pendant une durée d'au moins 1 heure en cas de note comprise entre 9 et 10/20, et d'au moins 2 heures en cas de candidat absent à la première session.**

**Le Diplôme Inter Universitaire est délivré par l'Université dans laquelle est inscrit l'étudiant**

### **7.3 – Jury**

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président :**

**M. Julien NIZARD, PH, Docteur de l'Université de Nantes, HDR prévue en 2013, CHU de Nantes**

**Vice-Président :**

**M. Jean-Paul NG'UYEN, PUPH**

**Membres :**

**Gérard DABOUI, PUPH, Centre Fédératif douleur-Soins support, Etique clinique, CHU Nantes**

**Edwige de CHAUVIGNY, PH, algologue, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Emmanuelle KUHN, PH, algologue, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Aurélie LEPEINTRE, PH, algologue, palliatologue, Centre Fédératif douleur-Soins Support, CHU Nantes**

**Frédéric GILLOT, Psychologue, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Sylvie BOURDEAU, Cadre de Santé, Centre de la Douleur, CHU Nantes**

**Claire COSSET, Infirmière Anesthésiste, Centre de la douleur, CHU de Nantes**

## 8 – Tarifcation du diplôme

### 8.1 Encaissements :

**Pôle Formation Continue Santé**

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : 1511,90

Public concerné : **professionnels**

#### Tarif 2

Abattement de 25% :

#### Tarif 3

Abattement de 50% : 755,95

Public concerné : internes

#### Tarif 4 :

Abattement de 75% : 377,97

Public concerné : réinscription une année supplémentaire pour la seule validation, sans suivi d'enseignements

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

**9- Budget**

**9.1 - Gestion financière**

**Pôle Formation Continue Santé**

**9.2 – Budget prévisionnel**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nomb re	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	22,5	902,42	Tarif 1 1511,90 + 88,10	20	30 238,00 1 762,00
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	79	4 200,90	Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	27,5	1 594,28	Tarif 3 755,95 + 33	4	3 023,80 132,00
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		6 697,60			
Frais de déplacement		500,00			
Restauration					
Communication, promotion					
Locaux		5 238,20			
Equipement, matériel		(Fct Pôle FC Santé)			
Amortissement					
Frais de personnel		12 286,91			
Reversement services centraux		1 663,09			
Paiement Droits annexes Scol		1 894,00			
Charges UFR		3 438,00			
Charges Labo/DisciplEns		3 438,00			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>35 155,80</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>35 155,80</b>
<b>CALCUL DU COUT DE LA FORMATION</b>					
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant			
35 155,80	24	1464,82			
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant			
6 697,60	24	279,06			

-----  
*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITES  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- X** Renouvellement
- Modification

**Intitulé : DIU Sexologie**

**Domaine de formation au sein de l'Université : Santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**UFR Médecine et Techniques Médicales**

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Université(s) associée(s) : Angers, Brest, Caen, Poitiers, Rennes, Tours, au plan régional  
(+ au plan national Bordeaux, Lille, Amiens, Lyon, Marseille, ParisV, ParisXIII, ToulouseIII)**

**Université coordonnatrice du DIU : Nantes au plan régional  
Lyon au plan national**

**Mode d'organisation adopté :**

- X un groupe dans chaque site universitaire régional**
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription

**Année d'organisation à Nantes envisagée : prochaine promotion rentrée 2013  
(ouverture tous les 2 ans)**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

**Pôle Formation Continue Santé**

**Responsable de la formation : Patrice LOPES, PU-PH, patrice.lopes@chu-nantes.fr, 02 40 08 31 95**

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) : Dr Stéphane PLOTEAU, MCU-PH CHU Nantes  
Mme Nathalie DESSAUX, Psychologue, Rennes**

**Localisation des enseignements :**

**Hôpital Mère Enfant, bd Jean Monnet, CHU Nantes & Ecole de Sages-Femmes**

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

**1990**



Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

**A la suite de la Commission d'Etude sur la Sexologie par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (Juin 1995) les membres de cette Commission ont décidé que la mention d'un DIU de Sexologie pourrait être autorisée, et que la lutte contre l'exercice non médicalisé incontrôlé devait être entreprise par les pouvoirs publics, d'où la nécessité d'une formation universitaire homogène sur le territoire national tant initiale que complémentaire, ouverte à tous les médecins généralistes et spécialistes. Il ne s'agit cependant pas d'une « spécialité ».**

#### **Rappels :**

- **Décret du 23 Août 1985 (art8) il est demandé de valider les acquis des médecins exerçant la sexologie sans posséder de DIU en cours d'exercice.**
- **Circulaire n°98.009 du 15 Janvier 1998 du Conseil National de l'Ordre : parution dans l'annuaire professionnel pages jaunes, dénomination suivante « Médecin : sexologie »**
- **Circulaire n°98.018 du 5 Février 1998 du Conseil National de l'Ordre : autorisation de la mention « Médecin : sexologie » sur les ordonnances et plaques.**

**Textes confirmés par le courrier du 12 Mai 2010 au CCPIU (Conseil de coordination Pédagogique Interuniversitaire) pour le DIU de Sexologie qui est délivré depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire.**

**Un examen national est organisé annuellement pour les médecins en vue de cette reconnaissance officielle par le Conseil de l'Ordre des médecins.**

**Le DIU a ainsi été suivi par de nombreux médecins, au plan régional et au plan national depuis les années 90.**

**La formation nantaise a accueilli des non-médecins (sage-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et psychologues) dans la formation à partir de 2006.**

**Le Conseil de coordination pédagogique interuniversitaire (CCPIU) du DIU de Sexologie du 2 Juillet 2008 avait décidé d'harmoniser pour tous les DIU un enseignement de 3 années, et sa délivrance à tous sans distinction entre Médecins et non-Médecins.**

**L'intitulé autorisé par le Conseil de l'Ordre sur les plaques et ordonnances des médecins pouvant conduire à des confusions, il a été demandé à toutes les Universités de créer à partir de la rentrée 2011 un autre diplôme avec un intitulé différent pour les non médecins. C'est ainsi que le DIU Etude de la Sexualité Humaine a été créé.**

**Les enseignements du DIU Sexologie et du DIU Etude de la Sexualité Humaine, sont communs, pour favoriser les pratiques de réseau, celles-ci étant visées par la formation, pour une prise en charge pluri-professionnelle qui se développe.**

**Les enseignements associent, notamment en 3<sup>e</sup> année, un travail sur les pratiques professionnelles et leur évaluation (séminaires, ateliers, cas cliniques... stage chez un praticien), de même que le mémoire qui est demandé s'appuie une collecte de données visant à évaluer un domaine particulier que le stagiaire appréhende en situation de travail encadré. De ce fait, l'enseignement doit permettre d'être validant dans le cadre du « développement professionnel continu » (DPC)**

## 2.2 - Objectifs du diplôme

- 1. Approfondir les connaissances dans les domaines de la Sexologie**
- 2. Former les médecins qui le souhaitent à la prise en charge des patients et des couples présentant des troubles sexuels**
- 3. Développer la connaissance et les indications des différentes techniques diagnostiques et thérapeutiques dans le cadre de la Sexologie**
- 4. Favoriser le travail en réseau et les prises en charge pluri-professionnelles**
- 5. Contribuer à l'amélioration du développement professionnel continu (DPC)**

## 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

### La formation que nous assurons permet aux diplômés :

- **de posséder les données fondamentales théoriques de la Sexologie,**
- **d'intégrer dans leur pratique la recherche des signes de dysfonctionnement sexuel si souvent masqués,**
- **de considérer objectivement la demande initiale des patients, avec la compétence nécessaire et non en fonction du vécu personnel, point capital pour les chances de traitement ultérieur,**
- **de traiter certains troubles avec la rigueur médicale,**
- **d'orienter les patients et les patientes vers les spécialistes adéquats pour le diagnostic et le traitement des dysfonctions sexuelles si eux mêmes ne peuvent effectuer une prise en charge satisfaisante**
- **d'être capable de faire évoluer les pratiques professionnelles.**

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

**Médecins généralistes et spécialistes, Internes des hôpitaux, salariés(ées) ou en exercice libéral**

## 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)  
**Les Universités co-habilitées, et en particulier le Conseil de Coordination Pédagogique InterUniversitaire (CCPIU) du DIU de Sexologie qui s'appuie sur un règlement intérieur (celui-ci peut être communiqué)**
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

## 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

**Enquête auprès des personnes ayant suivi la formation par La Formation Continue ou par le CCPIU.**

## 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

**non**

### 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

#### 3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit :

**Diplôme d'État de docteur en Médecine, Interne des Hôpitaux**

Conditions supplémentaires éventuelles :

#### 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

#### 3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

#### 3.4 - Procédures de recrutement

**Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation précisant incidences sur la pratique.**

#### 3.5 - Inscriptions

**Pôle Formation Continue Santé & Scolarité Médecine**

#### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président : Pr Patrice LOPES , PU-PH CHU de Nantes**

**Vice-Président : Pr Henri MARRET, PU-PH CHU de Tours**

**Autres membres :**

**Dr Stéphane PLOTEAU, MCU-PH, CHU Nantes**

**Mme Nathalie DESSAUX, Psychologue Rennes**

**Dr FX POUDAT, psychiatre Nantes**

**Pr Olivier BONNOT, Psychiatre PU-PH CHU de Nantes**

#### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

**Idem Commission Pédagogique et de VA ci-dessus.**

**3.7 Capacité d'accueil :**

- . Effectif d'équilibre : **20 + 4 internes (pour les 2 DIU Sexologie et ESH)**
- . Effectif maximal : **28**

**4- Organisation de la formation :**

4.1 - Volume horaire total à l'Université : **156 h = A**

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : **32 h = B**

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage: **188 h = (A+B)**

**4.4 - Calendrier de la formation :**

**Ouverture tous les deux ans.**

**Organisation** sur 3 années universitaires, à raison de 2 sessions d'une semaine de 5j les 2 premières années (dont stage à partir de la 2<sup>e</sup> année) et 1 session d'une semaine de 7j la troisième année.

**Date de début des cours :** Nov/déc année n

**Date de fin :** Juin n+3

**Dates de stage** (le cas échéant) : à partir de la 2<sup>e</sup> année

**Période des sessions d'examen :** 1 seule session d'examen chaque année  
avec possibilité de redoublement si ajournement.

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

**5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

**5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite**

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité <b>2ea</b>	Ins par Unités	Ins sur totalité <b>1ea + 3ea</b>	Ins par Unités	Ins sur totalité <b>2ea + 3ea</b>	Ins par Unités	Ins sur totalité <b>1ea + 3ea</b>
Inscrits		<b>13</b>		<b>24 9</b>		<b>19 1</b>		<b>16 16</b>
Présents		<b>13</b>		<b>24 9</b>		<b>18 1</b>		<b>16 16</b>
Admis		<b>9</b>		<b>18 7</b>		<b>18 1</b>		<b>12 14</b>

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

**Les médecins ayant été diplômés et ayant passé l'examen national organisé par le CCPIU choisissent de faire des consultations de Sexologie et l'indiquent sur leur plaque.**

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

**Pôle Formation Continue Santé**

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

Pr LOPES, Dr POUDAT, Dr PLOTEAU, Mme DESSAUX

### 6.3 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire				Nom et Qualité des Intervenants, Fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	Total	
<b>1<sup>ère</sup> année :</b> Bases anatomiques, physiologiques, psychologiques et pathologiques	60				Voir Tableau détaillé à suivre
<b>2<sup>ème</sup> année :</b> Interprétations & thérapeutiques	60				Voir Tableau détaillé à suivre
<b>3<sup>ème</sup> année :</b> <b>intégration au Développement Professionnel Continu, avec</b> Séminaires : Groupe BALINT, Suivis Mémoires....  Cas cliniques. Ateliers de travail, Journées de l'AIHUS (1/2j)  + Stages chez le Praticien		24  12  32			M. Jean-Siméon MENOREAU (Psychologue libéral) Pr LOPES, PU PH, CHU Nantes  Dr JARNOUX libéral Angers, Dr CUDICIO, libéral Rennes, Dr POUDAT, libéral Nantes Mme JARROUSSE Sage-Femme Vannes, Dr SOUSSANA, Clinique St Charles La Roche/Y
<b>Total</b>	<b>120h</b>	<b>68h</b>		<b>188h</b>	
<b>Coordinateur interrégional</b>  Pr P. LOPES (Nantes)	<b>Coordinateurs locaux :</b> Dr P. DESCAMPS (Angers) Pr H. MARRET (Tours) Dr. M. MAIZA (Caen) Dr G. MAGNIN (Poitiers) Pr M. COLLET (Brest)			<b>Responsables de l'enseignement :</b> Dr F.X. POUDAT (Nantes) Mme N. JARROUSSE (Nantes) Dr S. PLOTEAU (Nantes) Mme DESSAUX (Rennes)	
Intervenants	<b>1<sup>ère</sup> année</b> <b>Bases anatomiques, physiologiques,</b> <b>psychologiques et pathologiques</b> <b>Total = 60 hCM</b>			<b>2<sup>ème</sup> année</b> <b>Interprétations &amp; thérapeutiques</b> <b>Total = 60 hCM</b>	
Pr LOPES Patrice PU-PH CHU Nantes	- Sémiologie, Sexologie Définition - Ménopause et Sexualité : Aspects Organiques - Sexualité et grossesse				

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Dr Stéphane PLOTEAU, MCU-PH Nantes	- Déterministe de la différenciation sexuelle - Données anatomo-cliniques	
Pr BOUCHOT Olivier PU-PH CHU Nantes	- Exploration para clinique de la pathologie sexuelle masculine	- Traitement médical et chirurgical de l'impuissance - Prothèse
Pr BARRIERE PU-PH CHU Nantes	- Fécondité, fertilité, sexualité	
Dr COLOMBEL Agnès PH CHU Nantes	- Hormones et Sexualité chez la femme, chez l'homme - Aspect physiologique homme vieillissant	- Troubles endocriniens et sexualité chez la femme - andropause
Dr LABAT Jean-Jacques CHU Nantes		- Neurologie, reproduction, sexualité
Dr POU DAT F-Xavier Nantes libéral	- Psychologie de la sexualité masculine - Les dépendances affectives et sexuelles	- L'entretien sexologie - Du symptôme au Diagnostic - Interrogation du sexologue clinicien - Thérapie comportementale
Dr Isabelle JAFFRE PH CHU Nantes		-Cancer et sexualité
Dr GORANS PH CHU Nantes	- Sexualité de l'enfant et de l'adolescent	
Dr BOURLES libéral	- Éthologie et sexualité	
Dr CUDICIO Patrice Rennes libéral	- Identité Sexuelle Homosexualité	- Impuissance psychogène et traitement - Synthèse clinique et thérapeutique en sexothérapie - Troubles de l'éjaculation - Protocoles des injections intra caverneuses - Impuissances sexuelles organiques - Bilan
Mme JARROUSSE, Sage-Femme Retraitée, Vannes	- Psychologie de la sexualité féminine - Infertilité et Sexualité Aspects Psychologiques - Aspect sociologique et psychologique de la ménopause	- Les dysharmonies conjugales et leur thérapie - Sophrologie  - Handicap et sexualité - Abord psychologique - Vaginisme et Dyspareunie - Troubles sexuels et abords psychosomatiques
Dr BARON PH CHU Nantes	- Physiologie de la puberté	
Dr ARNAUD BEAUCHAMPS, La Rochelle, libérale	- Imaginaire et Érotisme & Histoire de la Pensée Sexologique	
M. Jean-Siméon MENOREAU Libéral Retraité Nantes		-Groupes Balint
Mme CLAEYSSENS-FOULQUES, Psychologue libérale Nantes	- relation soignant-soigné	- Thérapies analytiques - Prise en charge médico-psycho-sociale
Dr SOUSSANA Joël Clinique St Charles La Roche/Y	- Olfaction et Sexualité - Religions et Sexualité	
Pr BONNOT, PU-PH CHU Nantes	- Amour Narcissique, - Amour Objectal - Particularités spécifiques de l'examen clinique de l'adolescent - Psychologie générale et psychologie de la personnalité - Personnalités normales et pathologiques - Thérapies analytiques	- Retentissement des maladies psychiatriques sur la libido et les conduites sexuelles
Dr Véronique CARTON PH CHU Nantes		-Les abus sexuels (inceste, viol...)
Pr CLEMENT PU-PH CHU Nantes	- Loi et Sexualité	
Mme ARAGOT PH CHU Nantes	- Éducation sexuelle à l'école	
Dr JEAN PH CHU Nantes	- Infertilité et Sexualité - Aspects Cliniques et Biologiques	
Pr MAIZA, PU-PH CHU Caen	- Physiologie du Rapport Sexuel - Analyse Clinique des Troubles de la Sexualité Masculine	
Dr BELONCLE Michel PH CHU Nantes		- Prise en charge des agressions sexuelles - Paraphilies -Troubles de l'identité sexuelle
Dr BESNIER Michel Nantes		- SIDA et sexualité
Dr Anne GICQUEL libérale		- Éthique et sexologie
Dr Serge WUNSCH Consultant	La Biosexologie	
Pr BOURIN Michel PU-PH retraité	- Neurobiologie des comportements	- Neurobiologie du désir et du plaisir - Pharmacologie et sexualité
Mme DESSAUX Psychologue libérale		- Thérapies de couple - Hypnose

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Dr BERNIER Claire PH CHU Nantes		- MST et sexualité
Pr PHILIPPE Henri-Jean PU-PH CHU Nantes		- Mutilations sexuelles - Violences conjugales
Dr RIVIERE Brigitte Libérale 35 St Pern		- Mensonges et vérités en sexologie
Dr JARNOUX Michel Libéral Angers	- Analyse clinique des troubles de la sexualité féminine	- Troubles du désir et du plaisir - impuissances sexuelles organiques-bilan
Dr Josselin SEBILLE Libéral Nantes		-Sexualité de la personne vieillissante

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

#### Pôle Formation Continue Santé

### 7.2 - Contrôle des connaissances

L'assiduité aux sessions est obligatoire et si des raisons conduisent à une absence, 75% d'assistance aux enseignements constituent une obligation nécessaire chaque année pour la validation.

#### **Fin de première année :**

**examen écrit de 2 heures noté sur 20, moyenne obligatoire pour passer en 2<sup>ème</sup> année.**

#### **Fin de deuxième année :**

**examen écrit de 2 heures noté sur 20, moyenne obligatoire pour passer en 3<sup>ème</sup> année.**

**Le groupe de formation étant unique, les questions, à orientation médicale et à orientation non médicale, seront communes aux 2 DIU Sexologie et ESH, mais les corrections se feront séparément en regard de chaque DIU (médecins et non médecins)**

**Une seule session d'examen organisée.**

**En cas d'échec à chaque fin d'année, le candidat peut redoubler l'année suivante.**

#### **Fin de troisième année :**

**Contrôles continus des Séminaires et Etudes de cas clinique – Note sur 20**

**Soutenance d'un mémoire – note sur 20. – Moyenne de 10/20 obligatoire**

**Le diplôme est délivré avec la moyenne de 20/40,**

***Ce DIU offre la possibilité aux Médecins d'obtenir une compétence agréée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins, sous réserve de passer l'épreuve écrite nationale qui leur est réservée, sous l'égide du Conseil de Coordination Pédagogique Inter-Universitaire (CCPIU) du DIU de Sexologie, en Septembre qui suit.***

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président : Patrice LOPES , PU-PH CHU de Nantes**

**Vice-Président : Henri MARRET, PU-PH CHU de Tours**

**Membres :**

**Pr Olivier BONNOT, PU-PH CHU de Nantes**

**Pr SENTILHES, PU-PH CHU Angers**

**Dr Michel JARNOUX, Médecin, Angers**

**Mme Noella JARROUSSE, Sage-femme Nantes**

**Dr FX POUDAT, Médecin psychiatre, Nantes**

**Dr Patrice CUDICIO, Médecin Rennes**

**Mme Nathalie DESSAUX, Psychologue Rennes**

**Dr Stéphane PLOTEAU, MCU-PH, CHU de Nantes**

## 8 – Tarifcation du diplôme

### 8.1 Encaissements :

**Pôle Formation Continue Santé**

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation : **sur 3 ans**

#### Tarif 1

Tarif plein : **3 235,70**

Public concerné : **Professionnels**

#### Tarif 2

Abattement de 25%

Public concerné :

#### Tarif 3

Abattement de 50%

Public concerné :

#### Tarif 4

Abattement de 75% : **808,92**

Public concerné : **Internes**

**+ Réinscription année supplémentaire pour soutenance mémoire, sans suivi enseignements**

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année



**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

**9.2 – Budget prévisionnel**

*(budget conjoint avec DIU Etude de la Sexualité Humaine : 10 ESH + 10 Sexol)*

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre (en1ea)*	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs) (Med)	43,5	1 780	Tarif 1 3235,70 + 88,10	20 (10+10)	64 714 5 286
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	239,5	12 857	Tarif 3		3 235,68
			Tarif 4 808,92 + 33	4	396,00
Coût total des charges d'enseignement		14 637			
Frais de déplacement		3 300			
Restauration		1 200			
Communication, promotion					
Locaux		8 022,20			
Equipement, matériel		Fct PôleFC Santé			
Amortissement					
Frais de personnel		18 552			
Reversement services centraux		3 397,48			
Paiement Droits annexes / 3a		5 682			
Charges UFR (reversemt)		5 834*			
Charges LaboDisicplEns (reversemt)		5 834*			
*Autres Charges à répartir (selon réalité effectifs et recettes 2e & 3ea)		7 173			
*calculé sur budget moyen évalué (61840€) cpte tenu ajournements fin 1 <sup>ère</sup> et fin 2ea. Occasionne par conséquent éventuelles charges à répartir selon la réalité de ces ajournements.					
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>73 631,68</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>73 631,68</b>

(en 1ea)  
\*des ajournements non négligeables en Fin 1<sup>ère</sup> et Fin 2<sup>ea</sup> obligent à réduire recette

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
73 631,68	24	3 067,98
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
14 637	24	609,87

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

---

*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITES  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

○ Création

**x Renouvellement**

○ Modification

**Intitulé : DIU de Soins Palliatifs et d'Accompagnements**

**Domaine de formation au sein de l'Université : Santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

UFR médecine et techniques médicales

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

(au sein de l'Université)

**Université(s) associée(s) :** DIU existant sur l'ensemble du territoire national

**Université coordonnatrice du DIU :**

**Mode d'organisation adopté :**

**un groupe dans chaque site universitaire**

~~un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription~~

~~un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription~~

**Année d'organisation à Nantes envisagée :**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

Pôle Formation Continue Santé

**Responsable de la formation :**

Jean-Paul N'GUYEN, Professeur, Neurochirurgie  
Centre Fédératif Douleur-Soins de Support, Ethique clinique  
Hôpital Guillaume et René Laënnec – Hôpital nord  
Boulevard Jacques Monod Saint Herblain  
44093 NANTES Cedex 1  
Tél : 02 40 16 51 98  
[Jeanpaul.nguyen@chu-nantes.fr](mailto:Jeanpaul.nguyen@chu-nantes.fr)

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation :**

Docteur Coraline VIGNERAS Praticien Hospitalier  
Centre Hospitalier Saint-Nazaire  
Réseau Respel  
44600 Saint-Nazaire  
Tél. : 02-40--90-60-86FAX 02-40-90-76-86  
Adresse électronique : cvigneras@gmail.com

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

### Coordinateur pédagogique associée au module Recherche :

Docteur Nathalie DENIS Praticien Hospitalier  
Unité de Soins Palliatifs, Centre Fédératif Douleur, Soins de Support, Ethique clinique  
CHU de Nantes  
44093 NANTES Cedex 01  
Tél. : 02.53.48.27.30  
nathalie.denis@chu-nantes.fr

### Localisation des enseignements :

Pôle Formation continue Santé  
9 rue Bias – 44035 NANTES cedex 1

### Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

**1994 modifiée en 1998 et en 2000, 2005, 2007, 2009**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	22/04/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

"Les soins palliatifs sont des soins actifs, continus, évolutifs, coordonnés et pratiqués par une équipe pluri professionnelle. Ils ont pour objectif, dans une approche globale et individualisée, de prévenir ou de soulager les symptômes physiques, dont la douleur, mais aussi les autres symptômes, d'anticiper les risques de complications et de prendre en compte les besoins psychologiques, sociaux et spirituels, dans le respect de la dignité de la personne soignée. »

Les soins palliatifs et l'accompagnement concernent donc des personnes de tout âge atteintes d'une maladie grave, évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale.

La Loi du 9 juin 1999, visant à garantir en France un droit d'accès aux soins palliatifs précise que « *Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement.* » dans le lieu de son choix.

De ce fait, cette loi légitime les soins palliatifs et l'accompagnement et les affirme comme étant un droit. Les soins palliatifs sont, en ce sens, une des missions fondamentales des équipes de soins, qu'elles soient en institution ou à domicile.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit ce DIU. Par la construction de ses modules, son ouverture à la pluriprofessionnalité et la pluridisciplinarité, cet enseignement permet à des professionnels soignants à la fois d'acquérir des outils nécessaires à la réalisation pratique des soins palliatifs, véritable « savoir-faire », mais aussi d'enrichir leurs écoutes, leurs réflexions éthiques, leurs questionnements, nécessaires à une pratique personnalisée, « savoir être » indispensable.

Cet enseignement, organisé sur deux années universitaires, est basé sur la dynamique de groupe, l'inter activité et par la pratique réflexive entre autres lors de mises en situations.

En 2002, le Collège National des Enseignants pour la Formation Universitaire en Soins Palliatifs (CNEFUSP – Groupe Enseignement universitaire de la SFAP) a défini et validé le contenu minimal pour l'accès des différentes universités au DIU National de Soins Palliatifs et d'Accompagnement. Le diplôme inter universitaire (DIU) national regroupe actuellement 26 facultés de médecine dont plusieurs de l'Inter-Région Grand Ouest (Nantes, Rennes, Tours). Le collège national se réunit 2 fois/an.

De plus la circulaire relative à l'organisation des soins palliatifs (N°DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008) précise l'importance de la formation entre autre des DIU de soins palliatifs et d'accompagnement pour le ou les référents de LISP, pour les soignants (médecin, cadre, IDE...) travaillant au sein des EMSP ou des USP.

En 2013, les membres de l'équipe pédagogique ont décidé de mettre en place, au cours de la deuxième année du DIU, un séminaire universitaire et d'initiation à la recherche, avec le triple objectif suivant :

- renforcer le caractère universitaire de ce DIU, en augmentant la proportion d'enseignants universitaires médecins et psychologues (MCU, PU, HDR), et de Praticiens Hospitaliers de CHU au sein des enseignements
- renforcer l'initiation des étudiants du DIU à la méthodologie de la recherche clinique, à ses particularités dans le domaine des soins palliatifs, et à la production scientifique (communications orales et affichées, rédaction d'articles)
- renforcer dans un second temps, et dans le cadre des partenariats universitaires du Grand Ouest (HUGO), le caractère interuniversitaire de ce DIU de soins palliatifs.

## **2.2 - Objectifs du diplôme**

- ♦ Acquérir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines pour améliorer la prise en charge de la personne en soins palliatifs et/ou en fin de vie en tenant compte de leur contexte familial, social et culturel
- ♦ Acquérir les compétences cliniques, thérapeutiques relationnelles et éthiques :
  - Pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort
  - Pour avoir la capacité d'exercer des responsabilités et de prendre des initiatives et des décisions, autant à domicile que dans les institutions ou structures qui accueillent des personnes en fin de vie, dans le souci de l'interdisciplinarité et du travail en réseau.
  - Pour développer l'enseignement et la recherche dans le domaine de soins palliatifs
  - Pour promouvoir le débat et la réflexion sur la mort dans la société actuelle
- Permettre d'analyser les (et ses propres) pratiques professionnelles via une approche maîtrisée des méthodologies et outils de recherche, pouvoir contribuer à la mise en place et au suivi de protocoles de recherche clinique dans le domaine des soins palliatifs.

## **2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation**

Cette formation dans une approche interdisciplinaire vise un savoir spécifique concernant la prise en charge et l'accompagnement de patients atteints d'une pathologie évolutive grave ou en fin de vie à partir des connaissances et des compétences suivantes :

- Savoir faire une évaluation multidimensionnelle (physique, psychologique et sociale) d'un patient souffrant d'une maladie grave à un stade avancé ou terminal
- Savoir proposer une stratégie thérapeutique hiérarchisée en fonction de la problématique évaluée et des besoins du patient (et/ou de son entourage)
- Développer sa capacité d'écoute aux demandes, besoins, désirs du patient et de l'entourage.
- Développer ces compétences relationnelles
- Engager une réflexion sur le deuil, les rites et la spiritualité
- Acquérir des outils d'aide à la réflexion et à la décision éthique permettant de construire une démarche décisionnelle
- Etre en capacité d'animer une dynamique de soins palliatifs, une réflexion pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire
- Pouvoir contribuer à la mise en place de travaux de recherche, notamment réflexifs, sur les pratiques professionnelles.

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

La formation s'adresse en priorité à des professionnels ayant sur leur lieu d'exercice (quel qu'il soit) à la prendre en charge et accompagner des patients atteints d'une pathologie évolutive grave ou en fin de vie :

- Médecins
- Psychologues
- Personnels soignants
- Personnels paramédicaux

## 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....

**x Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation**

**CHU Nantes, Rennes, Angers**

**Centre Hospitalier de Saint Nazaire, La Roche sur Yon, Challans**

**Communauté hospitalière : CH LVO Machecoul**

**Réseau de Soins Palliatifs (Respavie, Respel), Equipe Ressource Régional de Soins Palliatifs (ERRSP)**

**Institut de Cancérologie de l'Ouest (Nantes-Angers), Centre Catherine de Sienne**

**HAD Nantes et sa région, Vendée,**

**Intervenants extérieurs qualifiés**

Autant que nécessaire, il est fait appel à des personnalités extérieures : autres universités, autres établissements, autres régions...

## 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

- Implication des diplômés dans le dispositif de soins palliatifs en tant que référent de soins palliatifs (cf. Circulaire N°DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs)
- Sollicitation de certains diplômés pour intervenir dans la formation, et/ou pour rédaction de résumés/abstracts visant à publications écrites ou orales, et /ou réalisation de communications affichées/posters lors de congrès.
- Collaboration à des travaux de recherches scientifiques dans le cadre des soins palliatifs et de support
- Un dispositif d'enquête auprès des étudiants est mis en place par la formation continue pour suivre les retombées professionnelles des formations suivies.

## 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

## 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

### 3.1 - Accès

#### Diplômes exigés pour un accès de droit à la candidature:

- les Docteurs en Médecine ou en pharmacie,
- les internes ayant 3 semestres de stages validés,
- les Titulaires d'un D.E.S. ou D.E.S.C.
- les Professionnels des secteurs sanitaire, social et éducatif de niveau minimum Bac + 2 suivants :
  - Infirmiers (D.E. et de Secteurs Psychiatrique), Kinésithérapeutes, Assistants sociaux, Educateurs spécialisés, Psychologues, ou autres, ayant au moins deux ans d'expériences professionnelles.

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac**
  - Bac+1**
  - Bac+2**
  - Bac+3**
  - Bac+4**
  - Bac+5**
  - Bac+6 et plus**

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Conditions supplémentaires éventuelles :

**Conditions supplémentaires éventuelles** : (dont expérience)

- les professionnels de Santé ayant un niveau inférieur à bac + 2 suivants :

- Aides-soignants, aides médico-psychologiques, ayant au moins quatre ans de fonction, après une éventuelle remise à niveau.

Les dossiers des professionnels des catégories ci-dessus feront l'objet d'un examen en vue d'une validation d'acquis (décret de 1985)

**La commission de recrutement statuera sur les candidats définitivement admis à suivre la formation**

### 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3**
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

### 3.3 –Si le DIU est inscrit au RNCP :

**Non**

### 3.4 - Procédures de recrutement

Sur dossier avec lettre de motivation, cv, diplômes et entretien individuel

### 3.5 - Inscriptions

**Pole Formation Continue Santé de l'Université de Nantes**

### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Nom – Prénom	Grade - Qualité
<u>Président</u> Pr Jean-Paul N'GUYEN	Professeur Neurochirurgie, Centre Fédératif Douleur Soins de Support Ethique clinique CHU de Nantes
<u>Vice(s)-Président</u> Pr BONNAUD-ANTIGNAC A. Pr LE CONTE Philippe	Professeure de psychologie médicale, UFR Médecine, ICO Professeur d'Université PH CHU de Nantes
<u>Membres</u> Dr VIGNERAS Coraline Dr DENIS Nathalie Dr DELANGLE Marie-Hélène Dr BARBAROT Véronique Dr NIZARD Julien  Mme AUGER Myriam Mme SACHOT Claudine Mme LACROIX Sylvie Mme RUEL Leslie	Médecin – La Chimotaie / PH Respel St- Nazaire Praticien Hospitalier –USP, Centre Fédératif, Nantes Praticien Hospitalier- Respavie–CHU Nantes Médecin – ICO Nantes Praticien Hospitalier responsable Centre fédératif Douleur, Soins Palliatifs et de soins de Support, CHU Nantes Psychologue –ICO Nantes Cadre Infirmier – EMSP- Centre Fédératif, CHU Nantes Psychologue, CH St Nazaire Psychologue, MGEN, La Chimotaie

**3.6 Conseil de perfectionnement**

**Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?**

OUI

**NON**

**Composition du Conseil de perfectionnement :**

Le comité pédagogique peut être institué comme Conseil de perfectionnement sur le diplôme :

- Pr Jean-Paul N'GUYEN, Professeur Neurochirurgie, Centre Fédératif Douleur Soins de Support Ethique clinique CHU de Nantes
- Pr BONNAUD-ANTIGNAC A. Professeure de psychologie médicale, UFR Médecine, ICO
- Pr LE CONTE Philippe Professeur d'Université PH CHU de Nantes
  
- Dr VIGNERAS Coraline Médecin – PH Respel-St Nazaire(44), La Chimotaie – Cugand (85), - Coordinatrice pédagogique
- Dr DENIS Nathalie Médecin, Unité de Soins Palliatifs, Centre Fédératif Douleur Soins de Support Ethique Clinique CHU Nantes
- Mme AUGER Myriam – Psychologue- ICO – Nantes (44)
- Dr BARBAROT Véronique- Médecin –ICO- Nantes(44)
- Mme BONNAUD-ANTIGNAC Angélique, Professeure d'Université en Psychologie, Faculté Médecine Nantes, ICO.
- Dr CHRETIEN Jacques - Médecin qualifié, membre du CA de la SFAP, Le Croisic (44)
- Dr DELANGLE Marie-Hélène - Médecin- Respavie, Nantes (44)
- Mme LACROIX Sylvie – Psychologue – EMSP Respel – St Nazaire (44)
- Dr LIBOT Jérôme –HAD,CHU – Nantes (44)
- Mme PADIOLEAU Claudine –Infirmière coordinatrice– CH-LVO Machecoul (85)
- Dr PRIOU Laure – Médecin – HAD Vendée – La Roche-sur-Yon (85)
- M. RICHARD Christian – Cadre Supérieur de santé – IFSI/IFPS – La Roche sur Yon (85)
- Mme RUEL Leslie- Psychologue- SSR La Chimotaie- Cugand (85)
- Mme SACHOT Claudine – Cadre Infirmier – USP – CHU – Nantes (44)

**3.7 Capacité d'accueil :**

- . Effectif d'équilibre : 25
- . Effectif maximal : 30

**4- Organisation de la formation :**

**4.1 - Volume horaire total à l'Université :**

**4.2 –Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :**

**4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:**

**4.4 - Calendrier de la formation :**

Durée totale de la formation : 2 ans  
 Date de début des cours : octobre n  
 Période de stage : de octobre n à juin n+2  
 Période des sessions d'examen : juin n+1 et n+2

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI   **NON**

*(sous réserve de l'habilitation)*

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI   **NON**

Part respective si EAD+présentiel :



## **5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

### **5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite**

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité <sup>2</sup> ea	Ins par Unités	Ins sur totalité 1 <sup>ère</sup> a+2 <sup>ea</sup>	Ins par Unités	Ins sur totalité 2 <sup>ea</sup>	Ins par Unités	Ins sur totalité 1 <sup>ère</sup> a
Inscrits		28		26+2		25		29
Présents								
Admis		27		25+1		23		25

### **5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Un taux importants des étudiants des premières promotions est actuellement dans le réseau des formateurs et des référents en soins palliatifs. Pour suivre l'insertion professionnelle des diplômés, un dispositif d'enquête post formation (1 an après la fin de la formation) est prévu par le Pôle Formation Continue Santé (2013)

## **6 – Organisation des enseignements**

### **6.1 – Gestion des enseignements**

**Pôle Formation continue Santé**

### **6.2 Principaux responsables pédagogiques**

#### **Equipe pédagogique :**

- ♦ Dr VIGNERAS Coraline Médecin – PH Respel-St Nazaire(44), La Chimotaie – Cugand (85), - Coordinatrice pédagogique
- ♦ Dr DENIS Nathalie Médecin, Unité de Soins Palliatifs, Centre Fédératif Douleur Soins de Support Ethique Clinique CHU Nantes
- ♦ Mme AUGER Myriam – Psychologue- ICO – Nantes (44)
- ♦ Dr BARBAROT Véronique- Médecin –ICO- Nantes(44)
- ♦ Mme BONNAUD-ANTIGNAC Angélique, Professeure d'Université en Psychologie, Faculté Médecine Nantes, ICO.
- ♦ Dr CHRETIEN Jacques - Médecin qualifié, membre du CA de la SFAP, Le Croisic (44)
- ♦ Dr DELANGLE Marie-Hélène - Médecin- Respavie, Nantes (44)
- ♦ Mme LACROIX Sylvie – Psychologue – EMSP Respel – St Nazaire (44)
- ♦ Dr LIBOT Jérôme –HAD,CHU – Nantes (44)
- ♦ Mme PADIOLEAU Claudine –Infirmière coordinatrice– CH-LVO Machecoul (85)
- ♦ Dr PRIOU Laure – Médecin – HAD Vendée – La Roche-sur-Yon (85)
- ♦ M. RICHARD Christian – Cadre Supérieur de santé – IFSI/IFPS – La Roche sur Yon (85)
- ♦ Mme RUEL Leslie- Psychologue- SSR La Chimotaie- Cugand (85)
- ♦ Mme SACHOT Claudine – Cadre Infirmier – USP – CHU – Nantes (44)
- ♦ D'autres personnes sont pressenties selon le mouvement au sein du comité pédagogique

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<b>1<sup>ère</sup> Année</b>						
<p><b>Concepts généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Historique des SP.</li> <li>- Etapes essentielles</li> <li>- Définitions. Philosophie des SP</li> <li>- Textes fondateurs.</li> <li>- Cadre législatif et réglementaire</li> <li>- Etat des lieux.</li> <li>- Développement et devenir</li> </ul>	18			<p>M. CHRETIEN</p> <p>M. JAVEL</p> <p>M. VIENNE</p> <p>M. FERRON</p>	<p>Médecin Respel, Mbre CA SFAP</p> <p>Cadre supérieur</p> <p>Pr Philosophie émérite</p> <p>Médecin</p>	<p>Saint Nazaire (44)</p> <p>CHU Nantes(44)</p> <p>Nantes (44)</p> <p>Nantes (44)</p>
<p><b>Philosophie/éthique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notion de personne, de dignité et d'humanité</li> <li>- information, consentement, vérité, confidentialité</li> <li>- les concepts éthiques, liberté, vérité, autonomie</li> <li>- obstination déraisonnable, euthanasie, limitation et arrêt de traitement, sédation (la loi Leonetti)</li> <li>- Atelier réflexion éthique : prise de décision</li> </ul>	28			<p>M. RICOT</p> <p>M. SVANDRA</p> <p>Mme DELANGLE</p> <p>Mme DENIS</p> <p>Mme SACHOT</p> <p>Mme LACROIX</p> <p>Mme BARBAROT</p> <p>M. GARNIER</p> <p>Mme VIGNERAS</p>	<p>Agrégé Philosophe</p> <p>Cadre sup/MC associé</p> <p>PH Respavie</p> <p>PH USP</p> <p>Cadre de Santé</p> <p>Psychologue EMSP/Maternité</p> <p>Médecin oncologue</p> <p>Psychologue/chargé de cours</p> <p>PH EMSP/ESPIC</p>	<p>Lycée Clémenceau (44)</p> <p>ParisXIV / Univ Paris Est-Marne-la-Vallée (75)</p> <p>CHU Nantes(44)</p> <p>CHU Nantes(44)</p> <p>CHU Nantes(44)</p> <p>CH Saint-Nazaire(44)</p> <p>ICO Nantes(44)</p> <p>Nantes(44)</p> <p>CH St Nazaire(44)/ ESPIC La Chimotais(85)</p>
<p><b>Ecoute et communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bases de la communication</li> <li>- relation d'aide</li> <li>- mécanismes de défense</li> <li>- Accompagnement dans les dimensions physiques, psychoaffectives, socio-familiales et spirituelles</li> </ul>	21			<p>Mme LOQUAIS</p> <p>Mme AUGER</p> <p>Mme RUEL</p> <p>Mme LACROIX</p>	<p>Psychothérapeute</p> <p>Psychologue</p> <p>Psychologue</p> <p>Psychologue</p>	<p>St Hilaire-de-Chaléons(44)</p> <p>ICO Nantes (44)</p> <p>ESPIC La Chimotais(85)</p> <p>CH St Nazaire (44)</p>
<p><b>Douleur</b></p> <p>(en collaboration avec le Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur, CETD)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- anthropologie de la douleur</li> <li>- compréhension de la douleur (physiologie, mécanismes...)</li> <li>- prise en charge de la douleur</li> <li>- traitement médicamenteux et non médicamenteux</li> </ul>	21			<p>Pr ROBERT</p> <p>Mme JEZZINE</p> <p>Mme KERROUAULT</p> <p>M. GILLOT</p> <p>M. NIZARD</p> <p>Mme KUHN</p> <p>Mme RAOUL</p> <p>Mme PRIOU</p> <p>Mme PADIOLEAU</p>	<p>Professeur</p> <p>PH</p> <p>Médecin</p> <p>Psychologue</p> <p>CETD/Respavie</p> <p>PH, Centre Fédératif</p> <p>PH, CETD</p> <p>PH, Neurochirurgie</p> <p>PH,</p> <p>IDÉ coordinatrice</p>	<p>CHU Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44)</p> <p>ICO Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44)</p> <p>HAD, la Roche (85)</p> <p>CH-LVO Machecoul (85)</p>

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou Inter-Univ) & Recommandations**

<p><b>Les autres symptômes en soins palliatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Symptômes digestifs et généraux</li> <li>- Symptômes respiratoires</li> <li>- Symptômes urgents, réfractaire</li> <li>- Symptômes neuropsychologiques</li> </ul>	28		<p>M. MOREL Mme VIGNERAS M. H TESSON, M. O PAUVREAU Mme SACHOT Mme FOURQUIER Mme DELANGLE Mme DENIS Mme de KERVANOEL</p>	<p>PH, Président SFAP PH PH Médecin Cadre Infirmier Médecin, PH PH Psychothérapeute</p>	<p>CHU Rennes(35) CH St-Nazaire/ESPIC CH La Roche/Yon(85) CCS Nantes (44) CHU – Nantes (44) HAD-Nantes (44) CHU Nantes (44) CHU Nantes (44) Paris (75)</p>
<p><b>Phase ultime/mort</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- difficultés spécifiques de l'agonie</li> <li>- le moment de la mort</li> <li>- aspects médico-légaux</li> <li>- l'immédiat après-mort</li> </ul>	7		<p>M. S HEAS, M. ARNAUD</p>	<p>Sociologue MCU/HDR. Responsable Pompe funèbre /Thanatopracteur</p>	<p>Rennes2(35) Clisson (44)</p>
<p><b>Séminaire : Mémoire/Recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principes méthodologiques d'une recherche</li> <li>- Recherche bibliographie les enjeux d'une recherche</li> </ul>	4		<p>M. RICHARD Mme DENIS</p>	<p>Cadre Supérieur de santé PH</p>	<p>IFSI/IFPS La Roche sur Yon(85) USP CHU Nantes</p>
<b>Ss total</b>	<b>127</b>				
<b><u>Deuxième année</u></b>					
<p><b>Situations spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soins palliatifs et domicile</li> <li>- soins palliatifs et pédiatrie</li> <li>- soins palliatifs et gériatrie</li> <li>- Soins palliatifs et maladie neuro-dégénératives</li> </ul>	28		<p>Mme DELANGLE M. LIBOT M. FERRON Mme MUSSET Mme LOQUET</p> <p>Mme DROINEAU Mme JOUANIS Mme HERY-CHAUVET Mme AUGER Mme BARBAROT</p> <p>Mme OMBREDANE M. COMYN</p> <p>Centre SLA : Mme FOURNIER Mme VIALLE-SOUBRANNE</p>	<p>PH, Respavie HAD/PH Médecin IDE, HAD IDE, Respavie</p> <p>PH, Pédiatre Puéricultrice Psychologue</p> <p>Psychologue Médecin Oncologue</p> <p>Médecin gériatre, Médecin gériatre</p> <p>IDE coordinatrice Ergothérapeute</p>	<p>CHU Nantes (44) CHU Nantes (44) Nantes(44) La Roche/Yon(85) CHU Nantes (44)</p> <p>CHU Nantes (44) CHU Nantes (44) CHU Nantes (44)</p> <p>ICO Nantes (44) ICO Nantes (44)</p> <p>SLD Angers(49) HL La Chataigneraie</p> <p>CHU Angers (49) CHU Angers (49)</p>



## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou Inter-Univ) & Recommandations

<b>Le deuil</b> - Définitions, - Aspects psychoaffectifs - Complications et pathologies du deuil - accompagnement des endeuillés - rite, ritualité, spiritualité	21			Mme HENO Mme LACROIX	Formatrice Psychologue	Nantes (44) CH St Nazaire (44)
<b>Toucher</b> Le corps touché et le touché en SP	7			M.CHRETIEN Mme SIMON Mme PADIOLEAU M. PRAYEZ	Médecin Aides-soignantes IDE Coordinatrice Psychologue	Le Croisic (85) CHU Nantes (44) CH-LVO Machecoul (85) Tours (37)
<b>Bénévolat d'accompagnement</b>	4			M. VIENNE, Mr AIRIAU Mme PICHON	Pr Philosophie émérite Bénévole JALMALV Association« En avant la vie »	Nantes (44) Nantes (44) Nantes (44)
<b>Ethique approfondissement:</b> - Atelier éthique - Loi Leonetti : aspects juridiques et pratiques	7			Mme J. PICHON Mme DELANGLE Mme BARBAROT Mme AUGER	Juriste PH, Respavie Médecin oncologue Psychologue	ICO Nantes (44) CHU Nantes (44) ICO Nantes (44) ICO Nantes (44)
<b>Pédagogie :</b> - Prise de parole, interactivité - Elaboration d'un message donné en fonction d'un public - Rapport de stage - Savoir rédiger une situation clinique - Acquérir la capacité de réfléchir, d'argumenter sa pratique professionnelle et de confronter cours d'échanges interdisciplinaires (groupe de discussion, groupe de pairs)	7			Comité pédagogique		
<b>Stage obligatoire</b>			35			
<b>Ss Total</b>	<b>113</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>		<b>35</b>			

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Indiquer le service chargé de l'organisation des examens (calendriers, organisation des épreuves, convocations, jury, saisie de notes...)

Pôle Formation Continue Santé

UFR de Médecine et de techniques médicales (service scolarité)



## **8-Tarifcation du diplôme**

### **8.1 Encaissements :**

Pôle Formation Continue Santé

### **8.2- Tarifs :** Tarifs des droits de formation :

#### **Tarif 1**

Tarif plein :3023,80 €

Public concerné :

#### **Tarif 2**

Abattement de 25%

Public concerné :

#### **Tarif 3**

Abattement de 50%

Public concerné :

#### **Tarif 4**

Abattement de 75% : **755,47 €**

Public concerné :Réinscription une année supplémentaire pour la seule soutenance du mémoire, sans suivi d'enseignements

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## **9- Budget**

### **9.1 - Gestion financière**

Pôle Formation Continue Santé

**9.2 –Budget prévisionnel (sur 2a)**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre n 1ea	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	38	1 345,45	Tarif 1 3023,80 + 176,20	25	75 595 4 405
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	20	1 063,60	Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	389	21 672,98	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		24 082,03			
Frais de déplacement		2 400,00			
Restauration		1 440,00			
Communication, promotion					
Locaux		11 280,00 (Fct Pôle FC Santé)*			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		22 535,25*			
Reversement services centraux		3 779,75*			
Reversement droits annexes Scol/2ans (anticip°augmentation)		4 405,00			
Reversement Charges UFR		3 760,00*			
Reversement Charges LaboEnsDiscipl		3 760,00*			
Autres charges à répartir (selon réalité effectifs et recettes 2ea)		2 557,97			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>80 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>80 000</b>

\*minima tenant compte dégressivité effectif de 2ea

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
80 000	25	3 200
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
24 082	25	963,28

Visa Directeur de la composante de rattachement

Le.....



**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- Renouvellement
- Modification

**Intitulé : Diplôme Universitaire « Education Thérapeutique du Patient, Education pour la Santé, »**

**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences Médicales et Paramédicales**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**UFR Médecine et Techniques médicales**

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1**

**(Virginie MOREL – Responsable de l'action de formation – virginie.morel@univ-nantes.fr)**

**Responsable de la formation :**

Nom : **Professeur Jean-François STALDER**

Qualité : **PU-PH, Chef de service de Dermatologie, CHU Nantes**

Tél. : **02 40 08 31 16**

E-mail : **jeanfrancois.stalder@chu-nantes.fr**

**Coordonnateurs pédagogiques associés à la formation (le cas échéant) :**

**Docteur Patrick LAMOUR** (Directeur de l'IREPS Pays de la Loire, 02 40 31 16 96 – [plamour@irepspd.org](mailto:plamour@irepspd.org)) et **Mme Annie PAILLET**

**Localisation des enseignements :**

**IREPS**

Hôpital Saint Jacques

85, rue Saint Jacques

44093 Nantes Cedex 1

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

15 octobre 2003

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Ce Diplôme d'Université correspond à un besoin de formation de base de professionnels d'horizons divers, médecins des collectivités territoriales, libéraux ou hospitaliers, professionnels de santé travaillant dans les institutions sanitaires, médico-sociales et sociales ou le monde associatif, et plus généralement tout professionnel en charge de conduire, accompagner ou évaluer des actions collectives de nature éducative visant à protéger ou améliorer la santé d'un public particulier, qu'il s'agisse de personnes en bonne santé ou porteuses de maladies chroniques. **Le développement ces cinq dernières années de l'Éducation thérapeutique a augmenté la demande des soignants principalement des médecins et infirmières.**

#### **Contexte**

Le besoin de formation est double (éducation pour la santé, éducation thérapeutique du patient) mais s'appuie sur un corpus conceptuel et méthodologique commun qui structure des actions éducatives conduites dans une perspective de promotion de la santé.

#### Un besoin de formation double :

La nécessité de développer la prévention dans notre pays est régulièrement mise en avant depuis plus de 30 ans (rapport Pissaro et Grémy en 1986, 1<sup>er</sup> rapport sur la santé en France du Haut comité de la santé publique en 1994). Dans un système de santé dominé par une logique biomédicale privilégiant les soins curatifs, les actions préventives ont longtemps été laissées à l'initiative d'acteurs convaincus soutenus par un acteur national de statut associatif, le Comité français d'éducation pour la santé, érigé en Institut National de Promotion et d'Éducation pour la Santé par la loi de santé publique en 2004 seulement. Le niveau très élevé de la mortalité prématurée dans notre pays par rapport aux autres pays de l'Europe des 15, attribué majoritairement à des comportements individuels « à risques » (consommation excessive d'alcool et tabagisme notamment), a conduit les pouvoirs publics à prendre conscience de la nécessité de développer des interventions visant à promouvoir des comportements favorables à la santé (le Programme national nutrition santé en est un exemple récent). Après avoir édicté des mesures normatives (Loi Evin en 1991), la Loi a affirmé le besoin de développer des approches éducatives d'abord pour les plus démunis (incitation à la création d'ateliers santé par la loi de lutte contre les exclusions en 1998) et plus généralement pour l'ensemble de la population dans le cadre de la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades et l'amélioration du système de santé puis de la loi « de santé publique » du 9 août 2004.

Dans le même temps, le vieillissement de la population et l'allongement constant de l'espérance de vie se sont accompagnés d'une épidémie de maladies chroniques. Leur fréquence (15 millions de nos concitoyens en seraient porteurs), leur poids financier (8 millions d'assurés sociaux bénéficiant d'une exonération du ticket modérateur du fait d'une « affection de longue durée » générant 60% des dépenses de santé) et leurs conséquences sur la vie quotidienne des personnes qu'elles touchent, ont entraîné une focalisation plus récente sur les besoins éducatifs de ce groupe particulier dans le double but d'améliorer leur qualité de vie (Plan d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007 – 2011) et de maîtriser l'accroissement des dépenses de santé. C'est dans ce contexte que s'est individualisée une activité nouvelle, l'éducation thérapeutique, récemment inscrite dans le Code de la santé publique par la Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite « loi HPST ») le 21 juillet 2009. La Haute autorité de santé a produit un guide et des recommandations en 2007 qui balisent le développement rapide de cette activité.

Les besoins éducatifs sont donc clairement devenus doubles, ce qui justifie l'individualisation de 2 parcours dans cette maquette modifiée : éducation pour la santé de tout un chacun, notamment à l'école, dans une visée de prévention primaire et secondaire, et éducation thérapeutique des personnes atteintes de maladie chronique (dont la logique est avant tout celle de la prévention tertiaire). Ceci se traduit par exemple dans notre région **par l'inscription du développement de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique comme des priorités du programme régional de santé de l'Agence Régionale de Santé qui à ce jour a autorisé plus de 120 programmes** d'éducation thérapeutique du patient sur la base d'un cahier des charges national promulgué par décret.

#### Un corpus conceptuel et méthodologique commun :

L'éducation pour la santé s'appuie sur une compréhension des concepts de représentations et de compétences. Si nous agissons comme nous le faisons, c'est en fonction de notre représentation du monde et de la santé et plus généralement de notre place dans la société et de nos buts dans l'existence. Nos agissements sont également contraints et facilités par les compétences qui sont les nôtres et notamment par celles que l'Organisation mondiale de la santé a appelé compétences psycho-sociales. Les sciences humaines et sociales et les sciences de l'éducation ont permis de décrypter ces concepts et d'élaborer des méthodes pédagogiques à même d'aider les individus à mieux les comprendre dans la perspective de les faire évoluer dans un sens désirable. Ces méthodes nécessitent un apprentissage pour être maîtrisées et l'objet de ce DU est de former un ensemble de professionnels intervenant auprès de publics divers qui doivent acquérir ou renforcer des compétences leur permettant de faire des choix de vie aussi favorables que possible et (ou) d'apprendre à vivre au quotidien avec une maladie chronique. La formation amène donc ces professionnels à découvrir ou approfondir la connaissance d'outils génériques (communs à toute pratique d'éducation pour la santé : objet du tronc commun) et d'outils spécifiques à leur domaine d'activité plus particulier (éducation pour la santé ou éducation thérapeutique du patient : objet

des 2 options). Parmi les outils génériques figurent les méthodes de conduite de projet et parmi elles celles qui rejoignent un besoin pressant des équipes de terrain comme de leurs commanditaires et (ou) financeurs, à savoir les méthodes d'évaluation. Parmi les outils spécifiques figurent ceux de l'éducation du patient : il y faut maîtriser des principes généraux et connaître leurs spécificités de mise en œuvre dans des contextes pathologiques particuliers (les outils développés pour l'éducation thérapeutique des malades asthmatiques ne sont pas ceux qu'on utilise pour l'éducation des malades insuffisants cardiaques par exemple; l'éducation des enfants malades ne peut s'envisager comme celle des malades adultes).

### Une perspective de promotion de la santé :

La pratique de l'éducation pour la santé répond à un des objectifs de la charte d'Ottawa : « acquérir des aptitudes individuelles » (en sus de réorienter les services de santé, renforcer l'action communautaire, créer des milieux favorables et élaborer une politique publique saine). Elle s'ancre dans les principes éthiques fondamentaux, d'autonomie, bienveillance, non malfaisance et justice sociale. Elle a une visée de rattrapage des inégalités sociales de santé en accord avec les objectifs promus par la Commission sur les déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé en 2008 et le Haut conseil de la santé publique à travers son rapport sur les inégalités sociales de santé adopté en 2010.

### **Environnement**

Au plan national, les initiatives en faveur de la prévention générale se multiplient (plan santé-environnement, plan national nutrition santé) comme en faveur du développement de l'éducation thérapeutique. En région, les collectivités territoriales sont particulièrement actives en la matière, qu'il s'agisse du conseil régional (qui finance un programme conduit par l'IREPS de prévention des conduites addictives à base scolaire par exemple) ou de communes (comme la ville de Nantes à travers son service de la santé publique). Les acteurs de terrain sont extrêmement actifs, notamment en milieu scolaire, mais aussi à travers un tissu associatif riche. Le secteur de la santé n'est pas en reste : le CHU de Nantes est un des leaders en éducation thérapeutique du patient avec plus d'une trentaine de programmes recensés, certains d'audience nationale comme pour la mucoviscidose ; il s'est doté dès 2005 d'une Unité transversale d'éducation thérapeutique (UTET) qui vient en soutien des équipes cliniques pour initier, développer ou évaluer leurs programmes. Dans le secteur libéral, le département de Loire-Atlantique **a développé, au travers d'une association Agir pour la santé**, des campagnes de prévention régulières et suivies par des dizaines de médecins libéraux généralistes ou spécialistes d'organe. Parmi les structures d'appui, les comités départementaux et régional d'éducation pour la santé ont conduit un processus de rapprochement progressif qui permet à la région de disposer d'une des premières Instances régionales de promotion et d'éducation pour la santé (IREPS) ; cette IREPS a la particularité d'accompagner à la fois des projets d'éducation pour la santé généralistes et des projets d'éducation thérapeutique. Par ailleurs, la loi HPST a conduit à la création d'une Agence régionale de santé dont les missions la conduisent à renforcer les actions préventives en région. Elle **a notamment arrêté** fin 2011 un Programme Stratégique Régional de Santé et 3 schémas régionaux parmi lesquels un schéma de prévention figure au même titre que des schémas d'organisation des soins et médico-social. Un des enjeux identifié par le PSRS est de parvenir à une intégration des programmes qui découleront de ces différents schémas et de casser les cloisonnements qui existent actuellement entre la prévention et le soin ; ceci est un argument supplémentaire pour proposer une formation qui vise à intégrer l'ensemble des pratiques d'éducation pour la santé (EPS), sans nier les spécificités de leur contexte d'application et notamment celles de l'éducation thérapeutique des patients (ETP).

### **L'offre de formation**

**Elle est construite** sur l'individualisation de 2 options au sein d'une même formation qui comporte un tronc commun (concepts de base, méthodes et outils génériques) et 2 parcours dédiés aux approfondissements (concepts, méthodes et outils) spécifiques des 2 contextes de pratique de l'éducation pour la santé : **Education Pour la Santé (EPS) et Education Thérapeutique du Patient (ETP)**.

L'offre s'appuie sur 2 acteurs majeurs dans la région : l'IREPS, centre de ressources et de compétences fort de 35 professionnels répartis dans 5 sites départementaux **et porteur du pôle de compétences en promotion et éducation pour la santé, ayant reçu un avis de conformité pour 3 ans (2011-2013) de l'Agence INPES**, et l'UTET du Service d'évaluation médicale et éducation thérapeutique du CHU de Nantes. Son porteur universitaire est l'un des pionniers du développement de l'éducation thérapeutique avec la création d'une école de l'atopie pour les enfants atteints d'eczéma atopique.

L'offre est complémentaire de celle que propose l'université d'Angers : le **Diplôme d'Université (DU) d'Education thérapeutique du patient** vise à outiller les professionnels du soin dans une approche qui ne nous semble pas propice au décroisement nécessaire entre la prévention (EPS) et le soin (ETP), décroisement apprécié au fil des années par nos apprenants et fortement souhaité par la tutelle régionale par ailleurs.

## **2.2 - Objectifs du diplôme**

Cette formation permet aux **stagiaires** :

- D'acquérir des repères sur les concepts, les théories et les acteurs en éducation thérapeutique et éducation pour la santé,
- De savoir mener un projet d'éducation thérapeutique et/ou d'éducation pour la santé,
- D'acquérir des compétences techniques nécessaires à la conduite de projet en éducation thérapeutique et/ou en éducation pour la santé.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

**Les stagiaires**, à l'issue d'un premier tronc commun de quatre séminaires, auront acquis des compétences qui leur permettront de :

- Mener une réflexion globale et éthique dans le champ de l'éducation thérapeutique et de l'éducation pour la santé et s'approprier le contenu et la pédagogie de l'ensemble du diplôme (séminaire 1)
- Comprendre quelques modèles d'interprétation faisant appel aux sciences humaines (séminaire 2)
- Avoir une connaissance des principaux déterminants de la santé et de la réalité des inégalités sociales en France. Savoir se repérer dans les différentes stratégies d'intervention en éducation pour la santé et en éducation thérapeutique (séminaire 3)
- Savoir choisir des outils pédagogiques et des techniques d'animation adaptées à son public et à ses objectifs éducatifs (séminaire 4).

**Les stagiaires, ayant choisi l'option « Education thérapeutique » à l'issue de quatre séminaires**, auront acquis des compétences qui leur permettront de :

- Maîtriser les principaux concepts et outils de la démarche éducative en Education Thérapeutique du Patient (séminaire 5, option 1)
- Comprendre l'impact de la maladie chronique sur la qualité de vie des patients et mieux appréhender les spécificités de la communication soignant/patient dans la relation éducative (séminaire 6, option 1)
- Maîtriser la notion de compétence. Savoir rédiger le référentiel de compétences concernant leur propre programme d'ETP. Apprendre à travailler avec des associations de patients dans la mise en œuvre d'un programme d'éducation thérapeutique (séminaire 7, option 1)
- Maîtriser des indicateurs de processus dans un projet d'éducation thérapeutique et construire un protocole d'évaluation. Comprendre les principaux critères d'un programme d'ETP de qualité selon la HAS (séminaire 8, option 1).

**Les stagiaires, ayant choisi l'option « Education pour la santé » à l'issue de quatre séminaires**, auront acquis des compétences qui leur permettront de :

- Comprendre l'approche globale de la santé d'une personne ou d'un groupe et d'identifier les stratégies possibles d'interventions éducatives en santé, et plus particulièrement le renforcement des compétences psychosociales des personnes. (séminaire 5, option 2)
- Mieux connaître les approches en éducation pour la santé (populationnelles et thématiques), au travers de quelques thématiques (nutrition, sexualité, addictions), populations (santé des jeunes, des seniors ou des personnes en situation de précarité), ou milieux d'intervention (santé dans les quartiers), (séminaire 6, option 2)
- Maîtriser les principaux éléments d'une démarche de projet en éducation pour la santé (séminaire 7, option 2)
- Mettre en œuvre l'évaluation de processus d'un projet d'éducation pour la santé, et comprendre l'outil catégorisation de résultats (séminaire 8, option 2).

**Les stagiaires des deux options se retrouvent pour un dernier séminaire commun** permettant de dialoguer avec des promoteurs et des bénéficiaires de projets concrets en éducation thérapeutique et en éducation pour la santé. (séminaire 9).

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

- Professionnels de la santé (établissements de santé et secteur libéral), du médico-social et du social ;
- Professionnels du secteur éducatif ;
- Professionnels du monde associatif ou des collectivités territoriales.

L'essentiel du public étant constitué de professionnels en exercice, nous proposons la formule de séminaires bloqués sur 2 jours adoptée habituellement dans ce type de formation.

Les méthodes pédagogiques sont centrées sur l'apprenant. Elles permettent de reconstruire un corpus théorique à partir de l'expérience des participants ou d'études de cas confrontées au savoir d'intervenants ou d'enseignants expérimentés issus de l'université et du monde professionnel. La participation des inscrits sera recherchée par des séquences de travaux en sous-groupe, débattus collectivement. Ces travaux s'appuieront prioritairement sur des exemples concrets, tirés des pratiques professionnelles des participants.

*Dans la mesure des places disponibles, certains séminaires pourront être proposés à des professionnels qui, sans suivre l'ensemble du cursus, souhaitent acquérir des connaissances de base dans l'une des matières enseignées, en particulier en éducation pour la santé. Il s'agirait dans ce cas d'une simple action de formation continue. La même possibilité peut-être offerte à des internes de santé publique au cours de leur formation spécialisée.*

## 2.5 - Partenariats :

(Cocher)  Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)

- IREPS Pays de la Loire (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)-(Ci-joint, la nouvelle convention de partenariat négociée le 18/02/2013)
- UTET du CHU de Nantes (Unité Transversale d'Education Thérapeutique)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

ORS Pays de la Loire, Secteur Santé, Social, Médico-Social, Collectivités territoriales, Secteur éducatif, Secteur associatif

## 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Une « Enquête de suivi post-formation » est mise en place et est adressée à chaque stagiaire (1 an après fin de formation). De plus le partenariat établi avec l'IREPS permet aux participants de tisser des liens avec celle-ci et de pouvoir avoir par la suite du conseil méthodologique en EPS/ETP accessible tout au long de l'année.

## 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Non

## 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

### 3.0 - Accès Formation Initiale OUI NON

#### 3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

#### Diplômes exigés pour un accès de droit :

Diplôme d'enseignement supérieur ou diplôme professionnel de niveau Bac + 2.

Comme indiqué, ci-dessus, le public susceptible d'être intéressé par ce diplôme relève de secteurs larges comme le secteur social ou le secteur éducatif. Les formations initiales sont donc extrêmement variées et il n'est pas possible d'en faire une liste exhaustive. Il nous semble donc nécessaire de pouvoir examiner chacun des cursus sur la base d'une formation initiale Bac + 2.

**Une validation des acquis personnels, pédagogiques et professionnels pourra être étudiée pour les candidats n'ayant pas le titre d'accès (Décret du 23 août 1985).**

#### Conditions supplémentaires éventuelles :

Des **dispenses d'enseignements** pourront être accordées pour les personnes ayant suivi certains stages de formation de l'IREPS. A titre d'exemple, pour l'IREPS, il s'agit des modules suivants :

- méthodologie de projets en éducation et promotion de la santé (3 **jours**)
- évaluation des projets en éducation et promotion de la santé (3 **jours**)
- de la sensibilisation à la mise en œuvre d'un programme d'éducation thérapeutique (6 **jours**)

(Un module de l'IREPS, délivré sur 3 **jours** équivaut à 18 heures de formation).

D'autres enseignements pourront donner lieu à dispense après avis du Responsable de la formation, Président de la commission pédagogique.

Ces dispenses ne portent que sur la présence aux séminaires.

#### 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :**

**niveau de qualification (I à V) retenu :** .....

**3.4 - Procédures de recrutement**

Le recrutement est assuré sur dossier et sur entretien si nécessaire par la commission pédagogique de la formation. Celle-ci devra avoir connaissance de l'option choisie par le candidat (Parcours EPS ou ETP).  
*Elle se positionnera également sur les demandes de dispenses éventuelles, sollicitées dans le dossier de candidature, au vu de justificatifs (cf. 3.1)*

**3.5 - Inscriptions**

**Pôle Formation Continue Santé**

**3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président :**

Professeur Jean-François STALDER (PU-PH, Chef de service de Dermatologie, CHU Nantes)

**Vice-Président :**

Docteur Jean-Michel NGUYEN (MCU-PH, PIMESP, CHU Nantes)

**Autres membres :**

Docteur Patrick LAMOUR (Médecin de Santé Publique, Directeur IREPS Pays de la Loire)

Annie Paillet (Chargée de mission, IREPS Pays de la Loire)

Patrick Berry (Sociologue / Chargé de mission, IREPS Pays de la Loire)

**Dépôt des candidatures :** De Janvier (n) à Septembre (n) précédant l'ouverture, se renseigner au-dela.

**Examen des candidatures :** Septembre (n).

**3.6 Conseil de perfectionnement**

**Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?**

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

Membres du jury

**3.7 Capacité d'accueil :**

. Effectif d'équilibre : **15 (Effectif minimum pour ouverture d'une option : 10)**

. Effectif maximal : **20 (sur une seule option) ou 10 (pour ETP) + 10 (pour EPS)**

**4- Organisation de la formation :**

**4.1 - Volume horaire total à l'Université :**

**4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :**

**4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:**

**4.4 - Calendrier de la formation :**

Durée totale de la formation : **140h (9 séminaires mensuels + 1 journée de clôture)** sur une année universitaire

Date de début des cours : Octobre

Période de stage :

Période des sessions d'examen : Soutenance de mémoire en Juin (Session 1) et en Septembre (Session 2)

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		18		16		19		17
Présents		15		16		19		17
Admis		15		15		19		16

### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Après enquête à distance, **ayant fait l'objet d'un travail de mémoire**, le DU a surtout permis des réorientations de poste en interne avec prise de responsabilité sur des projets soit d'éducation pour la santé, soit d'éducation thérapeutique du patient. Le DU a permis à certains d'avoir une reconnaissance de leur compétence dans ces deux domaines et d'être sollicités pour intervenir dans des formations.

**Une enquête 2013 est programmée sur les promos 2008 à 2012**

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

**Pôle Formation Continue Santé avec appui de l'IREPS Pays de Loire**

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

Pr **Jean-François STALDER**  
 Dr **Patrick LAMOUR**  
**M. Patrick BERRY**  
**Mme Catherine GREFFIER**  
 Dr **Anne LE RHUN**  
**Mme Annie PAILLET**

### 6.3 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<b>TRONC COMMUN SEMINAIRE 1</b>	<b>7 h</b>	<b>7 h</b>				
<b>Prévention et promotion de la santé : principaux concepts et enjeux</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>		7 h				
Présentation des participants. Présentation des intervenants. Présentation de l'enseignement et de ses modalités (lectures conseillées, études de cas).		2 h		<b>Mme Annie PAILLET</b> <b>Pr Jean-François STALDER</b> <b>Dr Patrick LAMOUR</b>	Coordinatrice pédagogique du D.U <b>PU-PH de dermatologie</b> Médecin de Santé Publique, Directeur	<b>IREPS PDL</b> <b>CHU de Nantes</b> <b>IREPS PDL</b>
La recherche documentaire : présentation des sources documentaires, locales et virtuelles. Méthodologie de recherche documentaire : interrogation de bases de données. Présentation de la bibliographie		1,5 h		<b>Mme Cathy BAROT</b>	Documentaliste	<b>IREPS PDL</b>
Le mémoire.		3,5 h		<b>Dr Patrick LAMOUR</b> <b>M. Patrick BERRY</b> <b>Mme Catherine GREFFIER</b>	Médecin de Santé Publique, Directeur Sociologue Ingénieure en pédagogie, PIMESP	<b>IREPS PDL</b> <b>IREPS PDL</b> <b>CHU de Nantes</b>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Santé publique, prévention, santé communautaire, promotion de la santé, éducation thérapeutique : Quels	7 h			<b>Dr Omar BRIXI</b>	Médecin Consultant en Santé Publique	<b>OB Consulting</b>

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

entendements, définitions et articulations ? Des concepts aux débats sur les paradigmes						
<b>TRONC COMMUN SEMINAIRE 2</b>	<b>14 h</b>					
<b>Les sciences sociales appliquées à la prévention et à la promotion de la santé</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
Psychologie de la santé, modèles explicatifs des comportements de santé	3,5 h			M. Vincent PIALOUX	Psychologue	CHU de Nantes
Approches sociologiques de la. santé	3,5 h			M. Patrick BERRY	Sociologue	IREPS PDL
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Les apports des sciences de l'éducation	7 h			M. François LEMENAHEZE	Enseignant en Sciences de l'Education	Education Nationale
<b>TRONC COMMUN SEMINAIRE 3</b>	<b>14 h</b>					
<b>Déterminants de santé, inégalités sociales de santé et stratégies d'interventions.</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
La santé en France, les principaux problèmes de santé et leurs déterminants, Inégalités de santé.	7 h			Dr Patrick LAMOUR	Médecin de Santé Publique, Directeur	IREPS PDL
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Protocole d'enquête qualitative Applications pratiques	7 h			M. Patrick BERRY	Sociologue	IREPS PDL
<b>TRONC COMMUN SEMINAIRE 4 -</b>	<b>14 h</b>	<b>7 h</b>				
<b>. Animation et communication</b>						
Animer un groupe. Expérimentations de différentes techniques d'animation pour comprendre comment animer un groupe...	7 h			Mme Laurence LE HELIAS	Psychologue	Réseau Respecticoeur Nantes
Construction du contenu d'une séance collective adapté à son public	7 h			Mme Laurence LE HELIAS	Psychologue	Réseau Respecticoeur Nantes
<b>SUIVI de MEMOIRE</b>		7 h		Dr Patrick LAMOUR M. Patrick BERRY Mme Catherine GREFFIER	Médecin de Santé Publique, Directeur, Sociologue Ingénieure en pédagogie, PIMESP	IREPS PDL IREPS PDL CHU de Nantes
<b>OPTION 1 : Education Thérapeutique SEMINAIRE 5 -</b>	<b>14 h</b>					
<b>La démarche en ETP</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
Les concepts de l'éducation thérapeutique. Le diagnostic éducatif, objectifs de sécurité, objectifs spécifiques, alliance thérapeutique	7 h			Dr Anne LE RHUN	Médecin de santé publique, PIMESP	CHU de Nantes
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
L'approche éducative dans les séances collectives d'éducation thérapeutiques, rédaction du conducteur de séance, animation, co-animation dans les séances collectives	7 h			Mme Catherine GREFFIER	Ingénieure pédagogue, PIMESP	CHU de Nantes
<b>OPTION 1 : Education Thérapeutique SEMINAIRE 6 -</b>	<b>14 h</b>					
<b>Relation éducative et communication avec le patient</b>						



**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
L'approche éducative dans la relation individuelle soignant-soigné. L'impact de la maladie chronique sur la vie du patient	7 h			<b>Mme Laurence LE HELIAS</b>	Psychologue	<b>Réseau Respecticoeur Nantes</b>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Apprendre à communiquer autrement avec le patient. Les techniques de l'entretien motivationnel adaptées à l'ETP	7 h			<b>Mme Laurence LE HELIAS</b>	Psychologue	<b>Réseau Respecticoeur Nantes</b>
<b>OPTION 1 : Education Thérapeutique SEMINAIRE 7 –</b>	<b>14 h</b>					
<b>Compétences. Place des associations et pratiques de ville de l'ETP</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
Le concept de compétences. La motivation à apprendre et se soigner. La rédaction d'un référentiel de compétences	7 h			<b>Dr Patrick LAMOUR</b>	Médecin de Santé Publique, Directeur	<b>IREPS PDL</b>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
La place des associations de patients dans la conception et mise en œuvre d'un programme d'ETP	3,5 h			<b>Mme Catherine GREFFIER</b> <b>Mme Cécilia SALLE</b>	Ingénieure pédagogue, PIMESP Sociologue	<b>CHU de Nantes</b> <b>IREPS PDL</b>
<b>Méthodologie de projet et partenariat</b>	<b>3,5 h</b>			<b>M. Patrick BERRY</b>	<b>Sociologue</b>	<b>IREPS PDL</b>
<b>OPTION 1 : Education Thérapeutique SEMINAIRE 8 –</b>	<b>14 h</b>					
<b>Evaluation et référentiel HAS en ETP</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
L'évaluation de processus dans les projets d'ETP. Adaptation du protocole d'évaluation de Bobigny en ETP	7 h			<b>Dr Patrick LAMOUR</b>	Médecin de Santé Publique, Directeur	<b>IREPS PDL</b>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
<b>Le référentiel de qualité de la HAS</b>	<b>7 h</b>			<b>Dr Anne LE RHUN</b>	<b>Médecin de Santé Publique, PIMESP</b>	<b>CHU de Nantes</b>
<b>OPTION 2 : Education pour la santé SEMINAIRE 5</b>	<b>14 h</b>					
<b>Compétences psychosociales et pratiques en éducation pour la santé</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
Agir en Promotion de la santé et stratégies d'intervention en Education pour la santé	7 h			<b>M. Patrick BERRY</b>	Sociologue	<b>IREPS PDL</b>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Les compétences psychosociales de l'OMS. Outils et méthode en éducation pour la santé avec des enfants et des jeunes.	7 h			<b>Mme Marie-Odile WILLIAMSON</b>	<b>Directrice pôle44</b>	<b>IREPS PDL</b>
<b>OPTION 2 : Education pour la santé SEMINAIRE 6</b>	<b>14 h</b>					
<b>Approches populationnelles et thématiques.</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
Education pour la santé auprès des jeunes et des personnes en situation de précarité	7 h			<b>Mme Jessica SAILLARD</b>	<b>Chargée de mission</b>	<b>IREPS PDL</b>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Projets d'éducation pour la santé : Santé des seniors Santé dans les quartiers	7 h			<b>Mme Mélanie DEROUET</b>	<b>Chargée de mission</b>	<b>IREPS PDL</b>

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

<b>OPTION 2 : Education pour la santé SEMINAIRE 7</b>	<b>14 h</b>					
<b>Méthodologie de projet et outils pédagogiques dans les actions de prévention et d'éducation pour la santé</b>						
Jour 1						
Appréhension de l'ensemble de la démarche de projet et ses principales étapes. La formulation des objectifs,	7 h			M. Patrick BERRY	Sociologue	IREPS PDL
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
L'étude du besoin. l'analyse d'une demande, le partenariat et sa place dans un projet.	7 h			M. Patrick BERRY	Sociologue	IREPS PDL
<b>OPTION 2 : Education pour la santé SEMINAIRE 8</b>	<b>14 h</b>					
<b>L'évaluation en éducation pour la santé</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
Le concept d'évaluation appliqué à l'éducation pour la santé, la notion d'indicateurs	7 h			M. Patrick BERRY	<b>Sociologue</b>	IREPS PDL
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Sensibilisation à l'outil de catégorisation des résultats	7 h			M. Francis NOCK	Consultant en Santé Publique	<b>Atelier de l'évaluation</b>
<b>TRONC COMMUN SEMINAIRE 9</b>	<b>21 h</b>					
<b>Projets concrets et parole des usagers</b>						
<b>1<sup>er</sup> jour</b>						
Présentation de projets en éducation thérapeutique pédiatrique en mucoviscidose	3,5 h			Dr Valérie DAVID	Praticien Hospitalier	CHU de Nantes
Présentation de projets en éducation thérapeutique adultes dans la pathologie cardiaque	3,5 h			Mme Anne Laure LAPRERIE	Coordinatrice du Réseau Respecticoeur	CHU de Nantes
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>						
Présentation de projets en éducation pour la santé	3,5 h			M. Jamy PACAUD	<b>Directeur IREPS pôle 49</b>	IREPS PDL
Présentation de projets en éducation pour la santé	3,5 h			M. Max ALLEAU	<b>Chargé de mission</b>	IREPS PDL
<b>3<sup>ème</sup> jour</b>						
Clôture : Retour sur les acquisitions, mesure des évolutions et débats sur les questions en suspens	7 h			Dr Omar BRIXI	Médecin Consultant en Santé Publique	<b>OB Consulting</b>
<b>Total 140 h</b>	<b>126 h</b>	<b>14 h</b>				

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Pôle Formation Continue Santé avec appui de l'IREPS Pays de la Loire

## 7.2 - Contrôle des connaissances

La validation est obtenue par la :

- Présence aux 9 séminaires (sauf dispenses accordées selon les modalités définies précédemment et une absence acceptée)
- Rédaction d'un mémoire Note/30 (coeff. 1,5)
- Soutenance et oral de synthèse en juin Note/20 (coeff. 1)

Le diplôme sera délivré avec une note de 25/50.

Une 2<sup>ème</sup> session pourra être prévue en septembre. La 2<sup>ème</sup> session concerne la soutenance du mémoire et oral de synthèse, que la personne ait été défaillante ou ajournée.

Exceptionnellement, au vu des raisons invoquées, et sur dérogation des responsables de la formation, le stagiaire pourra être autorisé à soutenir ses mémoires et oral de synthèse l'année suivante, en prenant une simple réinscription universitaire.

## 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

### Président du jury :

Pr Jean-François STALDER

**PU-PH, Chef de service de Dermatologie, CHU Nantes**

### Vice-Président :

**Docteur Jean-Michel NGUYEN**

**MCU-PH, PIMESP, CHU Nantes**

### Autres membres :

Dr Patrick LAMOUR

Médecin de santé publique, **Directeur IREPS Pays de la Loire**

Mme Catherine GREFFIER

Ingénieure en pédagogie, **PIMESP, CHU Nantes**

M. Patrick BERRY

Sociologue / **Chargé de mission, IREPS Pays de la Loire**

## 8 – Tarifification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

**Pôle Formation Continue Santé**

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : **2 441 €**

Public concerné : **Salariés financés**

#### Tarif 2

Abattement de 25%

#### Tarif 3

Abattement de **50% : 1220,95 €**

Public concerné : **Salariés et demandeurs d'emploi non financés**

#### Tarif 4

Abattement de 75% : **610,47 €**

Public concerné : **Réinscription soutenance mémoire, sans suivi d'enseignements**

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Pôle Formation Continue Santé

### 9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	<b>1,5h</b>	<b>64</b>	Tarif 1 <b>2441,90</b> <b>+ 88,10</b>	10	<b>24 419</b> <b>881</b>
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	<b>84,5h</b>	<b>4 601</b>	Tarif 3 1220,95 <b>+ 88,10</b>	5	6104,75 440,50
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		<b>4 665</b>			
<b>Coordination pédagogique IREPS PDL</b>		<b>11 000</b>			
Frais de déplacement		<b>385</b>			
Restauration		<b>0</b>			
Communication, promotion					
Locaux		<b>4 972,56</b> (Pôle Formation Continue Santé Fonctionnement)			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Reversement services centraux		<b>1526,19</b>			
<b>Reversement UFR</b>		<b>1 595</b>			
Frais de personnel		<b>6 380</b>			
<b>Droits annexes d'ins</b>		<b>1 321,50</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>31 845,25</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>31 845,25</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
<b>31 845,25 €</b>	<b>15</b>	<b>2 123</b>
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
<b>4 665 €</b>	<b>15</b>	<b>311 €</b>

Visa Directeur de la composante de rattachement

Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- X Renouvellement
- Modification

**Intitulé : DU Hygiène et Epidémiologie infectieuse**  
**Domaine de formation au sein de l'Université :Sciences Technologies Santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**UFR Médecine et Techniques Médicales**

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

**Pôle Formation Continue Santé**

**Responsable de la formation :Pr. LEPELLETIER Didier**

Unité de Gestion du Risque Infectieux (UGRI) – Service Bactériologie-Hygiène – Bâtiment le Tourville – 5, rue Yves Boquien - CHU de Nantes - 44093 NANTES CEDEX 1

◆ Qualité : Professeur des Universités - Praticien hospitalier

◆ Téléphone : 02 40 08 70 67

◆ Adresse électronique : [didier.lepelletier@chu-nantes.fr](mailto:didier.lepelletier@chu-nantes.fr)

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :

**Localisation des enseignements :**

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias à NANTES**

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation(en cas de renouvellement):**

**1992**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

Longtemps considérées comme une fatalité inhérente à l'admission dans un établissement de santé et comme une conséquence inéluctable de ses activités de soins, les infections nosocomiales sont peu à peu devenues l'objet d'une lutte, visant d'abord à en maîtriser les conséquences en termes de mortalité et de morbidité, puis surtout à en prévenir la survenue ou l'extension. En 20 ans, de grands progrès ont été faits dans les établissements de santé en matière de prévention du risque infectieux.

Une compréhension plus claire de la circulation des patients entre la prise en charge en ville, l'admission en établissement de santé puis, le cas échéant, l'hébergement transitoire ou définitif dans un établissement médico-social, parfois émaillé de brefs séjours à nouveau en établissement de santé, a conduit à une vision moins purement nosocomiale des infections associées aux soins, la prévention de celles-ci devant donc se concevoir dans le champ plus large du parcours de soins et de la vie en collectivité. Du concept de lutte contre les infections nosocomiales, l'approche s'est alors élargie à l'ensemble des infections associées aux soins (IAS), tout en se focalisant plus nettement sur la notion de prévention.

D'évidence, la gestion de quelques épidémies « régionales » dues à des bactéries multirésistantes l'a montré, cette approche élargie de la prévention des infections associées aux soins est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les progrès observés dans le champ des établissements de santé sont susceptibles d'être réalisés aussi dans les autres secteurs du soin, y compris s'agissant des pratiques qui, sans relever de soins médicaux proprement dits, exposent néanmoins à un risque infectieux.

Le caractère souvent exemplaire de la lutte contre les infections nosocomiales en établissement de santé doit également être pris en compte pour mieux structurer la prévention et la gestion des multiples risques sanitaires susceptibles d'y être observés. De même, une approche mieux intégrée de différents volets des politiques nationales de prévention, tant en ce qui concerne les infections associées aux soins que d'autres risques sanitaires liés aux activités de soin, s'avère indispensable. C'est ainsi qu'une plus grande cohérence doit être recherchée entre le plan national de prévention des infections associées aux soins, le plan antibiotiques et le projet de construction du dispositif de signalement des événements indésirables graves observés en établissement de santé.

Le DU d'Hygiène et Epidémiologie Infectieuse proposé à l'Université de Nantes propose une formation théorique et pragmatique tenant compte de ces évolutions réglementaires et scientifiques. Il représente une formation nécessaire et indispensable à l'exercice de la fonction d'hygiéniste, qu'il s'agisse de professionnels médicaux ou paramédicaux, par la compréhension des enjeux et missions de prévention des infections associées aux soins, en adéquation avec les plans stratégiques nationaux et locaux.

Cette formation s'inscrit dans les cadres réglementaires et méthodologiques du Développement professionnel Continu et de nombreuses interventions intègrent l'analyse des pratiques professionnelles des stagiaires.

### **2.2 - Objectifs du diplôme**

- Formation à la prévention et à la surveillance des infections associées aux soins (IAS) ou « Infections Nosocomiales ». Risques épidémiques dans les établissements de santé. Maîtrise de la diffusion des bactéries multi ou hautement résistantes aux antibiotiques.
- Connaître les bases microbiologiques, des IAS. Identifier et planifier les stratégies de prévention des infections liées à un soin invasif ou non et à l'environnement hospitalier.
- Identifier et prévenir les risques infectieux chez les professionnels de santé.
- Connaître les méthodologies de la surveillance, du signalement et de l'investigation des IAS.
- Etre capable d'analyser ses propres pratiques professionnelles et celles des équipes pluridisciplinaires de leur établissement.
- Connaître la réglementation et les bases organisationnelles relatives à la prévention des IAS dans les établissements de santé. Tableau de bord des IAS et politique nationale.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Les objectifs visés permettront aux diplômés ;

- D'analyser les phénomènes relatifs au risque infectieux intervenant en milieu de soins ;
- De proposer des stratégies de prévention adaptées, de participer à la maîtrise des phénomènes épidémiques et à leur évaluation
- De former les professionnels de santé ou autres intervenants en milieu de soins à l'hygiène et à la gestion du risque infectieux ;
- De connaître la législation relative à la lutte contre les infections associées aux soins et les implications en termes d'indicateurs à diffusion publique ;
- D'acquérir des techniques de communication et de relation interprofessionnelle.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Cette formation en Hygiène et Epidémiologie Infectieuse est destinée à l'ensemble des professionnels de santé désirant jouer un rôle transversal dans l'Hygiène Hospitalière et la Gestion du Risque Infectieux.

Elle concerne l'ensemble des professionnels de santé, médicaux (médecins, pharmaciens) et paramédicaux (Cadre de santé et IDE spécialisé ou non). Les professionnels travaillant dans des structures de formation ou travaillant dans des structures de soins en dehors des établissements de santé (HAD, EHPAD ou autres structures médico-sociales) sont également concernés par ce type de formation dans l'acquisition des connaissances nécessaires à la gestion du risque infectieux et à la prévention des infections associées aux soins.

Cette formation permettra aux professionnels d'intégrer les équipes opérationnelles d'hygiène.

Placé à l'interface de l'hospitalisation, de l'administration et des prescripteurs de soins, l'hygiéniste sera un des interlocuteurs des décideurs grâce à une formation pertinente, adaptée, qui couvre à la fois les domaines de l'hygiène et du risque infectieux, et ceux de la communication, qui lui confèrera une qualification, validée par l'Université.

### 2.5 - Partenariats :

(Cocher)  Partenaires

**Soutiens** (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....

**Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :**  
CHU, CH, services hospitaliers, ARS, CCLIN, Associations..

### 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

A chaque ouverture de promotion, une journée d'échange rassemble chercheurs, praticiens hygiénistes, étudiants, étudiants de la promotion sortante, et les hygiénistes des structures telles les Centres de Coordination Interrégionale des Infections Nosocomiales (CCLIN Ouest) et l'Antenne Régionale de Lutte Contre les Infections Nosocomiales (ARLIN).

Une enquête est organisée régulièrement par la Formation Continue pour étudier l'impact de cette formation sur les carrières des étudiants qui ont suivi cette formation depuis 1992.

Une enquête 2013 est programmée.

### 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

**Non**

### 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

#### 3.1 –Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac**
- Bac+1**
  - Bac+2**
  - Bac+3**
  - Bac+4**
  - Bac+5**
  - Bac+6 et plus**

**Diplômes exigés** pour un accès de droit :

Diplôme professionnel de santé BAC+2 minimum

Diplômes d'Etat d'Infirmier, de Cadres de Santé, diplômes d'Etat de Médecin, Pharmacien, Chirurgien dentiste...  
Internes en Médecine ou en Pharmacie (toutes spécialités)

**Conditions supplémentaires éventuelles :** (*dont expérience*)

2 années minimum d'exercice professionnel dans le domaine de la santé.

Vérification du projet professionnel, de la capacité à analyser la pratique et à transférer un savoir, des capacités relationnelles, des capacités organisationnelles.

*Pour les candidats n'ayant pas le titre requis minimum, une validation des acquis (VA 85) peut être envisagée*

#### 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1**
- Bac+2**
- Bac+3**
- Bac+4**
- Bac+5**
- Bac+6 et plus**

#### 3.3 –Si le DU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

#### 3.4 - Procédures de recrutement

Le recrutement s'effectue :

- 1- sur dossier
  - 2- sur entretien éventuel
- par la Commission pédagogique et de Validation des acquis de la formation

#### 3.5 - Inscriptions

**Pôle Formation Continue Santé & Scolarité UFR Médecine**

#### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser la composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Président

Pr. Didier LEPELLETIER, Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (Nantes)

Vice(s)-Président(s)

Pr. Daniel VILLERS, Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (Nantes)



Autres Membres

M. Stéphane GUERRAUD, Agence Régionale de Santé des PDL  
Mme Marie-Claire DOUSSET, Cadre de santé Hygiéniste (CH St Nazaire)  
Mr Christian BATTAGLIA, Professeur agrégé de Lettres  
Mme Anne Claire GUILLE DES BUTTES, Cadre de santé Hygiéniste (CHU Nantes)

**3.6 Conseil de perfectionnement**

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ? **OUI**

Composition du Conseil de perfectionnement :  
Il s'agit de la Commission pédagogique et de Validation d'acquis

**3.7 Capacité d'accueil :**

- . Effectif d'équilibre : (celui à partir duquel est établi le budget prévisionnel) : **14 (+2 internes)**
- . Effectif maximal : **26**

**4- Organisation de la formation :**

4.1 - Volume horaire total à l'Université : **220h=A**

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : **h= B**

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage: **220h = (A+B)**

**4.4 - Calendrier de la formation :**

Date de début des cours : Septembre/Octobre année n

Dates de stage (le cas échéant) :

Période des sessions d'examen : Mai/Juin n+1 & Sept/Oct n+1

La formation se déroule sur 11 sessions de 3 jours et 1 session de 2 jours entre Sept/Oct année n et Septembre/Oct année n+1.

Examen écrit Juin n+1, soutenance du mémoire Septembre/Octobre n +1

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI  NON **X**

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI  NON **X**

Une plateforme extradoc est cependant mise en place (dépôt documents pédagogiques, informations, actualités, échanges avec les étudiants de la promotion, ...)

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		17		16		11		16
Présents		17		15		10		15
Admis		17		13		9		15

### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Lors d'une enquête réalisée à l'occasion de la journée d'étude annuelle, 184 anciens étudiants du diplôme d'université d'hygiène et d'épidémiologie infectieuse (du DUHEI 1 au DUHEI 12) ont reçu un questionnaire, 30 ont répondu. 27 d'entre eux pensent que leur formation a permis une évolution sensible de leur situation professionnelle, 9 signalent que cette formation a accompagné un passage du statut d'IDE à celui de cadre de santé, 17 signalent qu'elle a accompagné un passage professionnel partiel ou total à une spécialisation d'infirmière hygiéniste, 1 seulement signale que cette formation n'avait eu aucune incidence sur son travail ou son salaire. Une enquête est programmée en 2013.

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

Pôle Formation Continue Santé

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

**Pr. LEPELLETIER Didier** - Professeur des Universités praticien Hospitalier, CHU Nantes – Responsable pédagogique

**Pr. VILLERS Daniel** - Professeur des Universités praticien Hospitalier, CHU Nantes

**Mr. BATTAGLIA Christian** - Professeur agrégé, docteur en sciences de l'éducation, Formation continue de l'université de Nantes

**Mme GUILLE DES BUTTES Anne Claire**- Cadre de santé hygiéniste, CHU Nantes

Les intervenants sont : Professeurs de médecine, praticiens hospitaliers, infirmiers et cadres infirmiers, pharmaciens, services vétérinaires, consultants et experts qualité, professeur agrégé-docteurs en sciences sociales...

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
<b>Module A– DEFINITION, EPIDEMIOLOGIE ET PREVENTION DES IAS(45 H)</b>	45			
Organisation de la lutte contre les infections nosocomiales à l'échelon local, régional, inter-régional et national	3			Dr. Benoit LIBEAU, Hygiène Hospitalière, CH St Naz
Rôle de l'Hygiéniste (Infirmier et praticien)	2			Mme Marie-Alix ERTSCHEID, CCLIN Ouest, CHU Rennes
	2			Mme Monique PICARD, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes Mme Dominique MATOUK, IDE, Nelles Cliniques Nantaises
	1			Dr Céline BOURIGAULT, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Définition et épidémiologie des IAS	3			Pr. Daniel VILLERS, Réanimation médicale, CHU Nantes
Quelques principes d'antibiothérapie	1,5			
Les réseaux d'hygiène dans les P de L / Maîtrise des risques en EPHAD	3			Dr. Catherine AVRIL, ARLIN PDL, CHU Nantes
Stratégies de prévention : précautions standard et complémentaires	3			Mme Anne Claire GUILLE DES BUTTES, Cadre de Santé Hygiéniste (CHU Nantes)
Hygiène des mains	3			Mme Anne Claire GUILLE DES BUTTES
Maîtrise de la diffusion des bactéries multi- ou hautement résistantes aux antibiotiques	3			Pr. Didier LEPELLETIER, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Méthode d'investigation d'une épidémie	3,5			Pr. Didier LEPELLETIER, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Prise en charge de la gale	1			Dr. Sébastien BARBAROT, Dermatologie, CHU Nantes
Conduite à tenir devant un ou plusieurs cas de maladies infectieuses transmissibles (coqueluche, rougeole, tuberculose, varicelle...)	2			Pr. Didier LEPELLETIER, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Bon usage des antibiotiques	2			Pr. Gilles POTEL, Laboratoire de thérapeutique, CHU Nantes
Bon usage des antiseptiques	1,5			Dr. Claire BERNIER, Dermatologie, CHU Nantes
Prévention des IAS liées aux procédures invasives : CVC et pneumopathies acquises sous ventilation mécanique	2			Pr Daniel VILLERS, Anesthésie, CHU Nantes
Prévention des IAS liées aux procédures invasives : CVP infections urinaires et infection du site opératoire	3			Pr. Didier LEPELLETIER, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Surveillance et système de signalement des IAS en France	2,5			Dr Bruno COIGNARD, Unité Infection nosocomiale et Résistance bactérienne, Inst de veille sanitaire, St Maurice, Paris
Responsabilité civile, pénale et administrative en matière d'IAS	3			Dr. Renaud CLEMENT, MCU Médecine légale, CHU Nantes

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>Module B – MICROBIOLOGIE APPLIQUEE(25 H)</b>	25			
Microbiologie appliquée en Bactériologie, + Travaux pratiques	8			Dr. Nathalie CAROFF, Faculté de Pharmacie, Nantes Mme Marie-Paule MELLERIN, Plateau techniques des laboratoires de microbiologie, CHU Nantes
Microbiologie appliquée enParasitologieet Mycologie	2			Dr. Florent MORIO, Mycologie-Parasitologie, CHU Nantes
Microbiologie appliquée en Virologie	3			Pr Berthe-Marie IMBERT, Laboratoire de Virologie, CHU Nantes
Microbiologie appliquée en Virologie: Virus des Hépatites	3			Dr. Céline BRESSOLETTE, Laboratoire de Virologie CHU Nantes
Les ATNC	3			Pr Berthe-Marie IMBERT, Laboratoire de Virologie, CHU Nantes
Risque biologique au laboratoire et prévention	1			Dr. Florence LEGALLOU, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Antibiotiques et Résistance bactérienne aux antibiotiques	3			Pr. Alain REYNAUD, Bactériologie-Hygiène,CHU Nantes
Marqueurs épidémiologiques moléculaires	2			Dr. Stéphane CORVEC, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
<b>Module C – METHODES STATISTIQUES ET EPIDEMIOLOGIQUES, INFORMATIQUE(21H)</b>	21			
Introduction à la Statistique	3			Dr Yoan FOUCHET, MCU Statistiques, UFR Pharmacie
Surveillance, indicateurs, méthodologie d'enquêtes	6			Dr. Céline BOURIGAULT, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Informatique et traitement des données (dtEpidata)	12			Dr. Céline BOURIGAULT, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
<b>Module D – QUALITE, SECURITE ET GESTION DES RISQUES(60,5 H)</b>	19			<b>D.1 – Gestion des risques, qualité et évaluations</b>
<b>La gestion des risques dans un établissement de santé</b> Gestion des risques associés aux soins : Les évènements indésirables graves dans un établissement (étude de cas, retour sur pratiques professionnelles..)	3			Dr. Hélène ABBEY, Santé Publique, CHU Nantes
Place du risque infectieux dans la gestion globale des risques, méthode ALARM	2			Dr. Hélène ABBEY, Santé Publique, CHU Nantes
Techniques d'analyse profonde des causes	1			Dr. Hélène ABBEY, Santé Publique, CHU Nantes Dr. Céline BOURIGAULT, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
	3			

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<p><b>La qualité en activités de soins</b> Qualité : acquisition connaissances de base</p> <p><b>Les méthodologies d'évaluation</b> Evaluation des pratiques professionnelles L'audit en Hygiène Hospitalière</p> <p>Fonctionnement et réglementation des marchés pour achat matériel à l'échelle d'un ES / Le groupement UniAchat et l'impact pour les ES</p> <p>Retour expériences anciens diplômés et Actualités (Journée annuelle Hygiène)</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>1,5</p> <p>3,5</p>			<p>M.Robert MAUGUEN, APAVE, Dépt Santé, St-Herblain</p> <p>Dr. Leila MORET, Santé Publique, CHU Nantes Dr. Leila MORET, Santé Publique, CHU Nantes</p> <p>M. Alain MOURIER, enseignant à l'Inst du Management de l'EHESP de Rennes</p> <p>Experts et anciens diplômés</p>
	26			<b>D.2 – Risque infectieux environnemental</b>
<p>Fonctionnalité et organisation des locaux Visite de la Blanchisserie et de la Cuisine centrale CHU / Alimentation</p> <p>Gestion des déchets</p> <p>Bionettoyage des locaux</p> <p>Rôle de l'hygiéniste dans le choix de dispositifs médicaux (masques, gants) Linge, hygiène et vigilance</p> <p>Maîtrise du risque infectieux lié à l'air et à l'eau</p> <p>Les toxi-infections alimentaires Maîtrise de l'hygiène en restauration, spécificité restauration hospitalière</p> <p>Retour expériences anciens diplômés et Actualités (Journée annuelle Hygiène)</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>2</p> <p>6</p> <p>2,5 3</p> <p>3,5</p>			<p>M. Louis CALVEZ, Blanchisserie, CHU Nantes M. Martial COUPRY, Centre de conditionnement des repas, CHU Nantes</p> <p>Mme Anne Claire GUILLE DES BUTTES, Cadre de Santé Hygiéniste (CHU Nantes)</p> <p>Mme Monique PICARD, IDE Hygiéniste, CHU Nantes</p> <p>Mme Marie-Claire DOUSSET, Cadre hygiéniste, CH St Nazaire</p> <p>Dr. Florence LEGALLOU, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes</p> <p>M. Bernard CARON, Directeur IDAC, Nantes Mme Marine GUERIN, Technicienne IDAC Nantes</p> <p>Experts et anciens diplômés</p>
	7			<b>D.3 –Risque professionnel</b>
<p>CHSCT et protection du personnel hospitalier contre les risques infectieux Accidents d'exposition au sang</p> <p>Postes de travail protégés</p>	<p>3</p> <p>2</p> <p>2</p>			<p>Dr Martine BOURRUT-LACOUTURE, Santé au Travail, CHU Nantes</p> <p>Dr Dominique NAVAS-HOUSSAIS, Pharmacie, CHU Nantes</p>

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

	8,5			<b>D.4– Prise en charge des dispositifs médicaux</b>
Nettoyage et désinfection du matériel médico-chirurgical. Détergence, corrosion (intérêts et limites). Composants des produits hydroalcooliques (PHA)	3			Dr. Jacques CRIQUELION, Laboratoire ANIOS, Lille
Classification et bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux thermosensibles	1,5			Dr. Céline BOURIGAULT, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Traitement des endoscopes	2,5			Mme Nathalie BODET, Cadre de Santé, UGRI CHU Nantes
Stérilisation des dispositifs médicaux	1,5			Dr. FERLITA, PharmacienPôle Pharmacie – Stérilisation - CHU Nantes
<b>Module E– COMMUNICATION, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES(68,5 H)</b>	54,5			<b>E1 – Ressources documentaires / Expression écrite et orale/Suivi mémoires/Séminaire collectif soutenances</b>
Gestion documentaire Recherche documentaire et internet	3			Mme Isabelle GIROT, C CLIN Ouest, CHU Rennes
Présentation BU Santé	1,5			Mme MATON-ELIE, BU Santé
Expression et communication professionnelle Organiser le travail de formation Sensibiliser aux méthodes de recherche Structurer et élaborer un mémoire Techniques d'argumentation	16			Pr. Christian BATTAGLIA, Formation continue de l'université, Nantes
Exercices de suivi et de présentation orale des mémoires	8			Pr. Didier LEPELLETIER, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes Pr. Christian BATTAGLIA, Formation continue de l'université, Nantes Mme Anne Claire GUILLE DES BUTTES, Cadre de Santé Hygiéniste (CHU Nantes)
Analyse critique d'articles scientifiques	2			Pr. Didier LEPELLETIER, Bactériologie-Hygiène, CHU Nantes
Communication orale et affichée par Power Point	3			Pr. Daniel VILLERS, réanimation médicale, CHU Nantes
Présentation formation, Accueil, Bilans, Evaluation écrite, Séminaire collectif soutenances mémoires	21			Responsable pédagogique, Formation Continue, Jury du diplôme,
	7			<b>E.2 – Résistance au changement</b>
Résistance au changement. Théorie de l'engagement / Mise en situation (analyse des pratiques et représentation des soins)				M. Daniel ZARO GONI, Cadre Supérieur de Santé, CCLIN Sud Ouest, CHU Bordeaux, Vice-Président de la SF2H + un psychologue

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

	7			<b>E3– Prise de parole en public</b>
Technique prise de parole / Atelier filmé				M. Benoît de VASSON, Consultant
<b>Total.....</b>	<b>220</b>			

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

#### Pôle Formation Continue Santé

### 7.2 - Contrôle des connaissances

- Epreuve écrite sous forme de QCM, QCS, Cas cliniques – Coeff. 1 (sur 20) – Juin  
Les personnes ayant une note d'écrit <7 passeront une épreuve orale complémentaire sur les mêmes critères que l'évaluation écrite, donnant lieu à une nouvelle note.
- Rédaction et soutenance d'un mémoire – Coeff. 2 (sur 40) - Septembre  
(Contenu du mémoire sur 20 – Présentation du mémoire sur 20)

L'assiduité aux enseignements sera vérifiée et prise en compte dans l'appréciation du jury.

Une seule session d'examens.

Pour raison d'absence exceptionnelle à une épreuve, dûment motivée et soumise à décision du responsable pédagogique, une épreuve de rattrapage pourra être organisée dans les mêmes conditions que les épreuves principales.

*L'obtention du diplôme est soumise à une note minimale de 30/60.*

*Les mentions seront attribuées conformément aux normes :*

*Très bien avec et au-delà de 16/20*

*Bien avec et au-delà de 14/20*

*Assez bien avec et au-delà de 12/20*

*Passable avec et au-delà de 10/20.*

*A titre exceptionnel, au vu des raisons invoquées, et sur avis du responsable pédagogique de la formation, le stagiaire peut être autorisé à soutenir son mémoire l'année suivante, en gardant le bénéfice de la note d'écrit, et en prenant une simple réinscription universitaire (paiement du droit général annuel).*

### 7.3 – Jury

#### Président

Pr. Didier LEPELLETIER

#### Vice(s)-Président(s)

Pr. Daniel VILLERS

#### Autres Membres

M. Stéphane GUERRAUD

Mr Benoît LIBEAU

Mme Marie-Claire DOUSSET

Mme Marie-Paule MARIE

Mr Christian BATTAGLIA

Mme Anne-Claire GUILLE DES BUTTES

Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (Nantes)

Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (Nantes)

Agence Régionale de Santé des PDL

Praticien hospitalier (CH St Nazaire)

Cadre de santé Hygiéniste (CH St Nazaire)

Directrice des soins (CH Pays- de Retz)

Professeur agrégé de Lettres

Cadre de santé Hygiéniste (CHU Nantes)

## **8-Tarifification du diplôme**

### **8.1 Encaissements :**

**Pôle Formation Continue Santé**

### **8.2- Tarifs**

Tarifs des droits de formation :

#### **Tarif 1**

Tarif plein : **3511,90 €**

Public concerné : **Professionnels**

#### **Tarif 2**

Abattement de 25%

Public concerné :

#### **Tarif 3**

Abattement de 50%

Public concerné :

#### **Tarif 4**

Abattement de 75% : **877,97**

Public concerné : **Internes de l'Université+ réinscription une année supplémentaire pour soutenance mémoire**

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## **9- Budget**

### **9.1 - Gestion financière**

**Pôle Formation Continue Santé**



**9.2 –Budget prévisionnel**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	122	5 258	Tarif 1 3511,90 + 88,10	14	49166,60 + 1233,40
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	241,5	13 270	Tarif 3		1755,94 + 66,00
			Tarif 4 877,97 + 33	2	
Coût total des charges d'enseignement		18 528			
Frais de déplacement		1 062			
Restauration					
Communication, promotion					
Locaux		7 746,41 (FctPôleFCSanté)			
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		15 780			
Reversement services centraux		2 546,13			
Charges reversées à l'UFR		2 630			
Charges reversées à DisciPLaboEns		2 630			
Droits annexes d'ins		1 299,40			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>52 221,94</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>52221,94</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
52 221,94	16	3 263,87
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
18 528	16	970

-----

*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE****CAMPAGNE 2013***Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)***1 - Fiche d'identité**

- Création
- XRenouvellement
- Modification

Ancien intitulé (éventuellement) :

Intitulé : **DU de MUSICOTHERAPIE**Domaine de formation au sein de l'Université : **Santé**

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

**UFR Médecine et Techniques médicales**

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

*(au sein de l'Université)*

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

**Pôle Formation Continue Santé**

Responsable de la formation :

**Olivier BONNOT, Professeur PU-PH, Pédopsychiatre**

- **Tél. 02 40 08 36 67 (CHU-Hôp mère-enfant)**
- **Fax 02 40 08 36 23 (CHU-Hôp mère-enfant)**
- **E-mail : olivier.bonnot@chu-nantes.fr**

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :

**Francois-Xavier VRAIT, directeur de l'Institut de Musicothérapie de Nantes**

Localisation des enseignements :

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias– Nantes**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation *(en cas de renouvellement)*:**2002 renouvelée 2005 et 2009**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	06/06/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

**De nombreux musicothérapeutes exercent dans les institutions publiques et privées médicales, médico-pédagogiques, médico-psychologiques, et socio-éducatives. Ils exercent cet art à partir de leur statut d'origine, dans et à la demande de leur établissement employeur, à temps partiel ou à temps complet, ou encore comme intervenants occasionnels dans différents établissements faisant appel à eux ponctuellement.**

**Le titre de musicothérapeute, s'il est reconnu dans plusieurs pays européens, ne l'est pas en France à ce jour. Des Instituts de musicothérapie (dont celui de Nantes) ont contribué à la formation et au perfectionnement d'intervenants dans ce domaine, et ont été relayés à un niveau universitaire par des formations diplômantes plus lourdes.**

**Il faut citer le Diplôme d'Art en Thérapie et en Psychopédagogie de l'Université René Descartes (Paris V) de niveau II, qui comportait une option Musicothérapie, et qui répondait comme y répond le diplôme universitaire nantais depuis 2002, aux normes européennes fixées pour la qualification de la profession quant au niveau général (Baccalauréat + 4 ou 5 années universitaires) et quant au volume horaire consacré à la spécialisation (1 250 h minimum).**

**A noter que ce Diplôme de l'Université de Paris V a été prolongé par une habilitation de Master depuis 2007, habilitation renouvelée en 2009 sous la mention Art-Thérapie au PRESS Sorbonne-Paris-Cité (Master recherche et Master professionnel) avec 4 spécialités : musicothérapie, art-thérapie, dramathérapie et danse-thérapie**

**Un Consortium européen d'Universités par ailleurs (ECARTE, European Consortium for Art-Therapy Education) travaille à préserver et à promouvoir la qualité des formations visant cette qualification professionnelle européenne en art-thérapie, auquel l'Université de Nantes adhère. De même, une Confédération européenne de musicothérapie (European Confederation of Music Therapy) s'emploie depuis 1989 à établir une régulation des niveaux de recrutement et de formation des professionnels en Europe, de manière à assurer la promotion et la reconnaissance de la qualification professionnelle du musicothérapeute. Depuis 2003, cette Confédération Européenne est relayée au niveau national par la Fédération Française de Musicothérapie, regroupant les centres « historiques » de formation de musicothérapeutes (les universités de Paris v et Montpellier III y sont associées, ainsi que l'université de Nantes, par l'intermédiaire de son partenaire l'Institut de Musicothérapie de Nantes).**

## 2.2 - Objectifs du diplôme

**Le diplôme de Musicothérapie vise à donner aux candidats les compétences nécessaires à l'exercice de la musicothérapie au sein d'équipes soignantes ou éducatives, ou en collaboration avec elles.**

**L'analyse des pratiques y tient une place très importante à tous les niveaux de l'enseignement, avec une Unité de réflexion sur les pratiques cliniques (22 h) et une Unité d'analyse des pratiques institutionnelles (20 h), au travers des stages C, D et E, et par la rédaction d'un mémoire de fin d'études lié à la position de musicothérapeute où un travail réflexif sur la pratique clinique est une exigence.**

**Le diplôme de Musicothérapie délivré n'est pas destiné à une pratique de la Musicothérapie déconnectée d'un service de soin ou d'aide éducative.**

## 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

**Il s'agit de donner aux candidats, à partir de leurs compétences premières, les moyens théoriques, méthodologiques et pratiques, pour comprendre les processus psychologiques et relationnels de la musicothérapie, pour une mise en œuvre maîtrisée des applications professionnelles thérapeutiques et psychopédagogiques.**

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

**Sont intéressés les professionnels des domaines de la santé, de l'éducation et du social, déjà investis dans une pratique musicale et la pratiquant, et du domaine artistique dans certaines conditions, et ayant déjà tous une expérience professionnelle ou personnelle de la relation d'aide.**

**De nombreux musicothérapeutes exercent dans les institutions publiques et privées médicales, médico-pédagogiques, médico-psychologiques, et socio-éducatives**

## 2.5 - Partenariats :

(Cocher)  Partenaires (un protocole ou une convention\* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs..) **L'Institut de Musicothérapie de Nantes (convention de coopération en annexe)**

Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)

Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

**Enquête auprès des promotions formées quant aux effets de la formation suivie et à leur devenir professionnel. Celle-ci intervient un an minimum après la fin de formation. Une enquête 2013 est programmée sur les promotions sorties en 2009 et 2011, avec réinterrogation des promotions antérieures.**

**S'agissant du suivi des diplômés, les nombreux stages en institution prévus dans la formation contribuent à la constitution d'un réseau, et facilitent les débouchés professionnels des formés.**

**Des journées thématiques venant regrouper les « anciens » sont également organisées, afin qu'une dynamique professionnelle puisse bénéficier aux « nouveaux inscrits ».**

**Au-delà de la préparation au Diplôme d'Université, des journées d'études cliniques, des séminaires de supervision et d'analyse de la pratique, des équipes de recherche clinique, sont organisés par l'Institut de Musicothérapie de Nantes ; pour certains d'entre eux en lien avec l'Université.**

2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

**envisagée**

### **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

#### **3.1 –Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
  - Bac+1
  - Bac+2
  - Bac+3
  - Bac+4
  - Bac+5
  - Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit :

- **Diplôme national Bac + 3 minimum.**

**(citons notamment : Licence, Maîtrise, Master de Psychologie, Doctorat en médecine....)**

Conditions supplémentaires éventuelles : *(dont expérience)*

- **Les candidats devront justifier d'une formation musicale et d'une pratique musicale suivie.**

**. Les candidats artistes (notamment musiciens), feront l'objet d'un accès sous conditions de formation attestée et reconnue.**

#### **3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

3.3 –Si le DU ou DIU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

3.4 - Procédures de recrutement

**Les demandes d'admission seront étudiées à partir d'un dossier de candidature et après un entretien individuel avec plusieurs membres de la commission pédagogique, qui se prononcera sur les dispenses éventuelles d'enseignements et de stages (voir plus loin) et qui donnera aussi un avis sur les demandes de validations d'acquis. Les personnes provenant du domaine artistique (musical en particulier) seront auditionnées par le directeur pédagogique du DU, qui organisera un entretien approfondi.**

3.5 Inscriptions

**Pôle Formation Continue Santé**

3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa **composition** et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président :**

**BONNOT Olivier, Professeur, PU-PH Pédiopsychiatrie**

**Vice-Président :**

**LANG Patrick, Maître de Conférences, UFR de Philosophie**

**Membres :**

**DRÉNO Laurence, Praticien Hospitalier, CHU Nantes.**

**RAKONIEWSKI Alain, musicothérapeute, psychologue, Nantes.**

**VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, Institut de Musicothérapie de Nantes.**

**BONNAUD-ANTIGNAC Angélique, Professeure Psychologie médicale, Nantes**

**BAZILE Rémy, Musicothérapeute, CHS Blain**

**LEHOUSSE Catherine, Musicothérapeute**

**CARASCO Emmanuelle, Musicothérapeute, Psychologue SISMLA Nantes**

**Modalités de fonctionnement :**

**1. Pour les candidats non titulaires du titre d'accès minimum, une validation des acquis sera possible, en application de la procédure régie par le décret du 23 août 1985. Sont concernés :**

- **Les candidats titulaires d'un diplôme professionnel permettant d'exercer dans les domaines médical, para-médical, socio-éducatif, rééducatif : infirmier (sauf grade L), psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, éducateur spécialisé, de jeunes enfants... , avec une expérience personnelle, professionnelle ou le suivi de formations complémentaires.**
- **Les candidats artistes musiciens, professionnels de la musique et de l'enseignement musical, ayant par exemple développé une pratique valorisant la psychopédagogie musicale, l'enseignement spécialisé, des pratiques artistiques dans les lieux de soins, de prévention, de santé publique, et ayant déjà une expérience professionnelle ou personnelle de la relation d'aide. L'entretien approfondi se fera avec le directeur pédagogique du diplôme.**

**2. Pour les candidats ayant déjà effectué une formation à la musicothérapie et acquis une expérience professionnelle dans ce domaine, la possibilité sera ouverte d'accéder à la préparation de ce DU avec des dispenses d'enseignements et d'épreuves, sur décision de la commission pédagogique, au vu des contenus de leur formation antérieure et après entretien.**

**3. Enfin, les stages pratiques prévus pourront également faire l'objet de dispenses, sur décision de la même commission de recrutement et de VA85 .**

**Ces dispenses seront accordées par la commission sur demande de l'étudiant, au moment de sa candidature, elles le seront au vu de la position professionnelle occupée explicitée dans son dossier de candidature et après entretien.**

***Les dispenses pourront être demandées :***

- **Pour les Stages A et B d'immersion, si l'étudiant a déjà une bonne connaissance du terrain institutionnel, et de la fonction soignante. Il ne s'agit pas en effet de se centrer sur une pratique de musicothérapie, mais d'une immersion dans le monde de la maladie, du handicap, du soin et de la fonction soignante. Les professionnels de santé seront particulièrement concernés par ces dispenses.**
- **Pour les Stages C et D, les professionnels de santé ayant déjà une expérience institutionnelle pourront être dispensés partiellement, mais devront les effectuer à raison de 5 jours chacun au minimum, soit 35 h ou 70 h, et dans un contexte différent de celui vécu par eux.**
- **Pour le Stage E, stage de professionnalisation déterminant dans la formation, les professionnels de santé pourront en être dispensés si l'emploi habituel peut être considéré comme terrain de stage.**

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?      OUI       NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

**Le conseil de perfectionnement sera constitué par la Commission pédagogique et de VAdu diplôme, élargie, soit :**

**- le jury de validation comprend :**

- . **le Responsable pédagogique universitaire (Président du jury et représentant de l'UFR Médecine et Techniques médicales),**
- . **2 membres enseignants minimum issus de l'Institut de Musicothérapie,**
- . **2 membres enseignants minimum relevant de l'Université,**

**- le conseil comprend également :**

- . **la Présidente de l'Institut de Musicothérapie ou son représentant,**
- . **le coordonnateur pédagogique de la formation**
- . **la responsable d'action de la Formation Continue (représentant du Pôle Formation Continue Santé à l'Université).**

**Il se réunira une fois par an, au moment de la délibération du jury de fin d'année.**

**3.7 Capacité d'accueil :**

- . Effectif d'équilibre : **23**
- . Effectif maximal : **26**

**4- Organisation de la formation :**

4.1 - Volume horaire total à l'Université : **518h=A**

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : **840 h= B**

4.3 - Durée totale de la formation , y compris stage: **1358 h =(A+B)**

**4.4 - Calendrier de la formation :**

Ouverture tous les 2 ans

Durée totale de la formation : **3 années universitaires**

Date de début des cours : **Décembre année n**

Fin de Formation : **Juin année n+3.**

**27 Unités réparties dans 5 Modules thématiques sur les 3 années.**

Dates de stage (le cas échéant) : **5 stages en 5 périodes distinctes, dans les 3 années**

Période des sessions d'examen : **Epreuves après chaque module, délibération du jury annuelle**

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI             NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**Voir contrôle des connaissances 7.1**

**Le suivi de l'ensemble des unités est obligatoire dans les 3 années de préparation**

**réglementaires du diplôme, la capitalisation intervient au-delà en réinscription, pour leur validation.**

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI             NON

**Plateforme « extradoc » avec dépôt documents pédagogiques.**

Part respective si EAD+présentiel :



## 5 - Bilan (en cas de renouvellement)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite des 4 dernières années :

(les statistiques sont disponibles auprès des bureaux de scolarité notamment)

#### Une promotion ouvre tous les 2 ans :

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité Promos3+4	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité Promos4+5	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		<b>15+22</b>		<b>23</b>		<b>27+26</b>		<b>30</b>
Présents								
Admis		<b>11</b>		<b>2</b>		<b>16</b>		<b>3</b>

### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

(joindre toutes synthèses d'évaluation, bilans et/ou enquêtes post-diplôme pouvant éclairer)

**Une enquête 2013 est programmée sur les promotions sorties en 2009 et 2011.**

L'enquête sur les promotions sorties en 2005 et 2007 permettait les constats suivants :

#### **Caractéristiques et intentions des personnes ayant suivi la formation :**

A l'entrée en formation, le public était motivé par l'obtention d'un diplôme (62,5%) mais également par un changement d'orientation professionnelle ou la recherche d'une double compétence, 41,6% se situant dans une perspective de changement d'emploi.

Elles (public féminin représenté à 83,3%) et ils, occupaient un emploi pour les ¾ des effectifs interrogés.

Demandeurs d'emploi et étudiants de formation initiale composaient le reste des effectifs.

La formation de base était ≥ à la Licence (niveau de droit requis) pour 67%,

Et l'expérience professionnelle était comprise entre 10 et 20 ans pour 46%.

Elles(ils) étaient issus du domaine de la santé pour près de 50%, les personnes issues des domaines artistique, éducatif et social, également attendus sur cette formation, se répartissant pour l'autre moitié.

La tranche d'âge 30-42 ans était majoritaire mais la distribution touchait jusqu'à plus de 50 ans, et quelques unités moins de 30 ans.

Le financement de la formation est un point sensible, celle-ci n'ayant pu être financée pour plus de la moitié d'entre eux, une prise en charge totale ou partielle ayant toutefois pu être obtenue pour l'autre moitié (45,8%), avec un maintien de rémunération total ou partiel pour presque 60%.

87,5% ont obtenu leur diplôme à l'issue des 3 années de formation. 1 seul abandon à noter parmi les répondants.

#### **Après la formation, et au moment de l'enquête :**

Au moment de l'enquête, 83,3%, soit le même % qu'à l'entrée, occupaient un emploi, mais 2 personnes étaient entrées en formation à plein temps.

Alors qu'à l'entrée en formation, la fonction musicothérapeute était citée 3 fois sur 19 emplois signalés,

Au moment de l'enquête, l'exercice de la fonction de musicothérapeute est citée 10 fois sur les 22 emplois occupés (45%)

Celle-ci est incluse dans l'emploi occupé pour plus de 40% (sur des quotités allant de 10% à 80%), en dehors de l'emploi pour les autres.

L'atelier thérapeutique reste la forme d'exercice la plus courante, auprès d'enfants le plus souvent, mais aussi auprès d'adultes, de personnes âgées ou parfois d'adolescents.

52,6% sont en CDI, exerçant à égalité dans le secteur public ou privé.

7 personnes ont un statut libéral (36,8%) parmi lesquelles 4 sont en cabinet tout en intervenant en institutions.

Les compétences et connaissances issues de la formation sont le plus souvent citées comme ayant été déterminantes pour exercer les fonctions de musicothérapeute, le diplôme lui-même ainsi que le travail de mémoire sont également cités.

Les évolutions notables de la formation se situent sur un changement de fonction ou de domaine d'activité pour 50% ; l'amélioration des pratiques professionnelles, la reconnaissance professionnelle, l'amélioration de la qualification de l'emploi, des revenus, sont évoquées dans les évolutions postformation, de même que la diversification dans la pratique.

Plusieurs personnes suivent une autre formation dont 2 à temps plein (l'une un DE Infirmier...)

89,9% affirment que la formation a contribué à leur évolution professionnelle (compte tenu de compétences nouvelles acquises, de la reconnaissance professionnelle constatée, et pour 4 personnes, il s'est agi d'un changement total)

50% ont intégré un réseau de praticiens.

95,2% conseilleraient cette formation.

Les commentaires montrent une préoccupation quant à la reconnaissance du métier, pour lequel un DU constitue une reconnaissance limitée, appelant de leur vœux une qualification Master.

Plusieurs personnes pointent le caractère fastidieux du chemin à parcourir, tout particulièrement pour les personnes issues d'un autre domaine que celui de la santé, l'acceptation des artistes (musiciens) se révélant encore difficile sur le terrain des interventions.

(Enquête complète disponible)

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

**Pôle Formation Continue Santé.**

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

**Olivier BONNOT – François-Xavier VRAIT**

### 6.3 - Maquette des enseignements :

**Un peu plus de 100 h assurées par des enseignants universitaires, soit env 20%**

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
<b>MODULE 1 - Formation générale en psychologie et en psychiatrie (62 heures)</b>				
<i>Unité 1</i> – Théories du développement	24			Pr. Isabelle NOCUS, UFR Psychologie, Nantes Pr. Olivier BONNOT, PU-PH, UFR Médecine, CHU Nantes
<i>Unité 2</i> – Psychopathologie, clinique	24			Pr. BONNAUD Angélique, UFR Médecine, Nantes Dr. RABILLER Paule, PH, CHU Nantes Pr. Didier ACIER, UFR Psychologie, Nantes
<i>Unité 3</i> – Psychiatrie, sémiologie, nosographie	14			Dr. DRENO Laurence, PH, CHU Nantes Pr. BONNOT Olivier, PU-PH, UFR Médecine Nantes
<b>MODULE 2 – Formation générale/Pratique de la Musicothérapie (107 heures)</b>				
<i>Unité 4</i> - L'art en thérapie, théories et développements cliniques	16			MILANETTO Catherine, art-thérapeute, assistante de la défense des enfants, Paris MOLINIER Blandine, art-thérapeute, Paris KATZ-MAZILU Irina, art-thérapeute, Paris
<i>Unité 5</i> – Anthropologie et ethnomusicologie	26			Dr. ROUSTEAU Gabriel, PH, CHU Nantes LANG Patrick, UFR philosophie, Nantes Pr. GOVINDAMA Yolande, UFR psychologie, Rouen Pr. DENIOT Joëlle, UFR sociologie, Nantes CARASCO Emmanuelle, psychologue, musicothérapeute, SIMSLA, Nantes VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, Institut de Musicothérapie de Nantes
<i>Unité 6</i> – L'audition et l'écoute : aspects physiologiques et psychoacoustiques	15			Pr. BORDURE Philippe, PU-PH, CHU Nantes LANG Patrick, UFR philosophie, Nantes JENSEN Yves, professeur de musique, Cefedem et CRR Nantes Dr. ROUSTEAU Gabriel, PH, CHU Nantes
<i>Unité 7</i> – La psychopédagogie musicale	10			WAKIM Lara, musicothérapeute, Nantes GUILLARD Youenn, professeur de musique, St Nazaire JOSEPH Thierry, professeur de musique, Nantes
<i>Unité 8</i> – Le groupe : approches théoriques et applications à la musicothérapie	21			Pr LECOURT Edith., Professeur, UFR Psychologie, Paris-Descartes Pr MORIN-ULMANN David, UFR Sociologie, Nantes VRAIT F.X., musicothérapeute, Institut de Musicothérapie, Nantes Mme COLAS-BUCCO Delphine, professeur, UFR sociologie, Nantes M. CHENE Alain, psychologue, psychanalyste, retraité
<i>Unité 9</i> – Les techniques psychomusicales	19			OSADTCHY Elizabeth, musicothérapeute, Nantes QUENETTE Anne-Sophie, musicothérapeute, infirmière, CH

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université**

			Poitiers VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, Institut de Musicothérapie, Nantes LEFEBVRE Stéphanie, musicothérapeute, Senlis Dr. MIQUELARENA Margarita, musicothérapeute, psychiatre, Paris
<b>MODULE 3 - Formation spécialisée en musicothérapie (122 heures)</b>			
<i>Unité 10</i> - Historique de la musicothérapie, ses développements actuels en Europe notamment dossier de synthèse (en anglais)	18		VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, Institut de Musicothérapie, Nantes LERNER Adrienne, musicothérapeute, docteur en psychologie, Paris
<i>Unité 11</i> – Psychothérapie et musique : différents courants en art-thérapie	31		RAKONIEWSKI Alain, musicothérapeute, psychologue, docteur en économie, Nantes MILANETTO Catherine, art-thérapeute, assistante de la défenseure des enfants, Paris BARTOLI Geneviève, art-thérapeute, psychologue, Paris
<i>Unité 12</i> – Musicothérapie clinique : théories et méthodes, études de cas	45		MUTSCHLER Jean-Luc, musicothérapeute, CHS La roche sur Yon VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, Institut de Musicothérapie, Nantes GASDON Isabelle, musicothérapeute, CHS Quimper ADAM-BAUMARD Francine, musicothérapeute, orthophoniste, Nantes QUENETTE Anne-Sophie, musicothérapeute, infirmière, CH Poitiers CARLIEZ Sarah, musicothérapeute, gérontopsychologue, Paris JAGOT Jean-Pierre, musicothérapeute, CHU Nantes PARBEAU Geneviève, musicothérapeute, psychologue, St Brévin MAHE-MONGIORGI, musicothérapeute, St Nazaire PERRON Stéphanie, musicothérapeute, EPSM Vannes
<i>Unité 13</i> – Musicothérapie clinique, improvisation et accompagnement	28		BAZILE Rémy, musicothérapeute, cadre de santé, CHS Blain LELOUP-MATHIEU Séverine, musicothérapeute, chef de service socio-éducatif, Caen BUREL Véronique, musicothérapeute, Nantes SAGAN-BRIGANDAT Pascale, musicothérapeute, Nantes
<b>MODULE 4 – Séminaires, Ateliers, Journées à thème (227 heures)</b>			
<i>Unité 14</i> - Musicothérapie et institution (Analyse des pratiques institutionnelles)		20	VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, Institut de Musicothérapie, Nantes
<i>Unité 15</i> - Réflexion sur pratiques cliniques		22	RAKONIEWSKI Alain, musicothérapeute, psychologue, docteur en économie, Nantes CARASCO Emmanuelle, musicothérapeute, psychologue, SIMSLA, Nantes BAZILE Rémy, musicothérapeute, cadre de santé, CHS Blain
<i>Unité 16</i> - Corps, musique, thérapie		24	Mme LEHOUSSE Catherine, musicothérapeute, CHU Nantes
<i>Unité 17</i> - Travail vocal		18	HECKMANN Dominique, musicothérapeute, Nantes
<i>Unité 18</i> -: Travail instrumental		21	M. RIPOCHE Bertrand, musicien-intervenant, Nantes
<i>Unité 19</i> - Communication sonore		16	Mme BUREL Véronique, musicothérapeute, Vertou Mme BRIGANDAT-SAGAN Pascale, musicothérapeute, Nantes

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

<i>Unité 20</i> - Evaluation des pratiques - Initiation à la recherche - Méthodologie de l'étude de cas – méthodologie du mémoire		22		Pr BONNOT Olivier PU-PH, Faculté de médecine Mme Florence BLED, Ingénieure Qualité, EPHAD Orvault Pr. BATTAGLIA Christian, professeur de lettres modernes, université de Nantes Pr. CORSON Yves, UFR psychologie, Nantes GUETIN Stéphane, musicothérapeute, docteur en psychologie, Paris Pr. PLATEL Hervé, CNRS, UFR psychologie, Caen
<i>Unité 21</i> - Approche internationale, échanges d'expériences des pratiques professionnelles – Exercice professionnel, éthique et déontologie en France – bilan des sessions.		28		Me LALOUE Marion, juriste, Comité éthique CHU Nantes VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, Institut de Musicothérapie, Nantes
<i>Unité 22</i> - Ateliers expérientiels et Journées à thème en art et thérapie		56		DWYER Mickaël, musicothérapeute, psychologue, Le Mans GOICHON Claudine, danse-thérapeute, CHS La Roche sur Yon (+ journées d'études de l'Institut de Musicothérapie)
	291	227		
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT</b>	<b>518 H</b>			
<b>MODULE 5 – Stages en institutions (840 h) (dispenses possibles 420 heures)</b>				
<i>Unité 23</i> Stage A : institution soignante adultes			140	0 ou 140 heures
<i>Unité 24</i> Stage B : institution soignante enfants/adolescents			140	0 ou 140 heures
<i>Unité 25</i> Stage C : auprès musicothérapeute 1			70	35 ou 70 heures
<i>Unité 26</i> Stage D : auprès musicothérapeute 2			70	35 ou 70 heures
<i>Unité 27</i> Stage E: stage atelier musique/musicothérapie			420	
	291	227	840	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1358 H</b>			

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

**Pôle Formation Continue Santé & Scolarité**

**7.2 - Contrôle des connaissances**

**PREMIERE ANNEE**

- Unité 1	écrit	2 h	contrôle terminal	coeff 1
- Unité 3	écrit	1 h	contrôle terminal	coeff 1

**DEUXIEME ANNEE**

- Unité 2	écrit	2 h	contrôle terminal	coeff 1
- Unité 7	écrit	2 h	contrôle terminal	coeff 1
- Unité 8	écrit	2 h	contrôle terminal	coeff 1
- Unité 9	travail à rendre		contrôle terminal	coeff 1
- Unité 11	écrit	2 h	contrôle terminal	coeff 1
- Unité 23 Rapport de stage A	écrit		coeff 1	
- Unité 24 Rapport de stage B	écrit		coeff 1	

**TROISIEME ANNEE**

-				
- Unité 4	écrit	2 h	contrôle terminal	coeff 1
- Unité 5	travail à rendre		contrôle terminal	coeff 1
- Unité 6	écrit	2 h	contrôle terminal	coeff 1
- Unité 10 Dossier de synthèse en anglais	travail à rendre		contrôle terminal	coeff 1
- Unité 12 Epreuve de spécialité en musicothérapie consistant en un travail de synthèse et d'analyse théorico-clinique	écrit	3 h	contrôle terminal	coeff 2
- Unité 13 Epreuve pratique réalisée durant les enseignements			contrôle terminal	coeff 2
- Unité 25 Rapport de stage C	écrit		coeff 1	
- Unité 26 Rapport de stage D	écrit		coeff 1	

**Total sur 380**

L'accès à la soutenance de mémoire sera conditionné par l'assiduité de l'étudiant aux 9 séminaires et aux 2 ateliers et pourra être refusé, si une absence non justifiée de plus de 3 journées est constatée.

- Unité 20 Mémoire de fin d'études				coeff 3
- Soutenance				coeff 2

**Total sur 100**

Le diplôme sera délivré si l'étudiant a obtenu la moyenne générale des épreuves affectées de leur coefficient (soit **240/480**). (compensation entre les unités)

- Toute note inférieure à 5/20 conduira l'étudiant à être reçu par des membres du jury pour une interrogation orale complémentaire qui portera alors sur l'ensemble de l'année, permettant la délivrance d'une nouvelle note, avant la délibération annuelle. Dans le cas où cette note reste < à 5, celle-ci sera éliminatoire.
- L'absence à une épreuve donnera lieu à une note de 0 conduisant à la possibilité de passer une épreuve de rattrapage en fin de 3<sup>e</sup> année.

1 seule session sera organisée par année, en Juin.

2 sessions sont organisées pour la soutenance de mémoires en 3<sup>e</sup> année .

- En cas d'ajournement, une session de rattrapage aura lieu en fin de 3<sup>e</sup> année : les Unités ayant donné lieu à une note inférieure à 8/20 feront l'objet d'une nouvelle interrogation dans les mêmes conditions que pour la 1<sup>ère</sup> session.

Dans le cas où le candidat n'a pas pu présenter son mémoire dans les temps en fin de 3<sup>e</sup> année, une réinscription l'année universitaire suivante pourra être accordée, sur avis du responsable pédagogique (cf tarif de réinscription sans suivi d'enseignements) et report de l'ensemble des autres notes obtenues aux Unités (en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années)

### 7.3 - Jury

**Président :**

- **Pr Olivier BONNOT - Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, UFR de Médecine, Nantes**

**Vice-Président :**

- **Mme BONNAUD-ANTIGNAC Angélique, Professeure Psychologie médicale, Nantes**

**Membres :**

**LANG Patrick, Maître de Conférences, UFR de Philosophie**

**DRÉNO Laurence, Praticien Hospitalier, CHU Nantes.**

**RAKONIEWSKI Alain, musicothérapeute, psychologue, Nantes.**

**VRAIT François-Xavier, musicothérapeute, CHU Nantes.**

**BAZILE Rémy, Musicothérapeute, CHS Blain**

**LEHOUSSE Catherine, Musicothérapeute**

**CARASCO Emmanuelle, Musicothérapeute, Psychologue SISMLA Nantes**

## 8 – Tarifification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

**Pôle Formation Continue Santé**

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

**Tarif 1**

Tarif plein : 7 835,70

Public concerné : Professionnels

**Tarif 2**

Abattement de 25%

Public concerné :

**Tarif 3**

Abattement de 50%

Public concerné :

**Tarif 4**

Abattement de 75% : 1958,92

Public concerné : Réinscription année supplémentaire sans suivi d'enseignements.

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

#### Pôle Formation Continue Santé

### 9.2 –Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	129	5 882,42	Tarif 1 7835,70 + 88,10x3=264,30	23	180221,10 + 6078,90
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	259,5	13 800,21	Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	529	29 487,00	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		49 169,63			
Partenariat IMN		16 500,00			
Frais de déplacement		6 709,40			
Restauration					
Adhésion consortium européen Ecarte		1 600,00			
Locations extérieures / Matériel		1 446,00			
Communication, promotion		28 851,72 (Fct Pôle FC Santé)			
Locaux					
Equipement, matériel					
Amortissement					
Frais de personnel		56 391,00			
Reversement services centraux		9 011,05			
Reversement Charges UFR		4 657,50			
Reversement Contrib°LaboEnsDiscipl.		5 884,80			
Droits d'inscription sur 3a (anticip°)		6 078,90			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>186 300,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>186 300</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
186 300	23	8 100
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
49 169,63	23	2137,81

Visa Directeur de la composante de rattachement  
Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

## 1 - Fiche d'identité

- Création
- Renouvellement
- Modification

**Intitulé : Diplôme Universitaire « Oncogériatrie »**

**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences, Technologies, Santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**UFR Médecine et Techniques médicales**

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1**

**(Virginie MOREL – Responsable de l'action de formation – virginie.morel@univ-nantes.fr)**

**Responsable de la formation : Pr Gilles BERRUT, PU-PH de Gériatrie; CHU Nantes**

Tél : 02-40-68-66-68; Mail : gilles.berrut@chu-nantes.fr

**Coordonnatrices pédagogiques associées à la formation (le cas échéant) : Dr Sophie ABADIE-LACOURTOISIE, Dr. Laure de DECKER, et Dr. Emmanuelle BOURBOULOUX**

**Localisation des enseignements :**

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1**

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

**2008**

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Bien que 60 % des nouveaux cas de cancers et plus de 70 % des décès par cancer surviennent au-delà de 65 ans, les traitements de référence en cancérologie ont été essentiellement validés pour des adultes plus jeunes. L'évolution démographique en France (près d'un quart de la population a plus de 65 ans), les spécificités de la prise en **charge** des personnes âgées, la maîtrise accrue des traitements oncologiques avec la possibilité de graduer les propositions thérapeutiques ont rendu nécessaire d'une part et rendu possible d'autre part, une démarche pluridisciplinaire, multiprofessionnelle et multidimensionnelle de la personne âgée présentant un cancer : c'est l'oncogériatrie. A la différence du modèle américain où les cancérologues initient et conduisent l'oncogériatrie<sup>2</sup>, le modèle français se distingue par la recherche effective d'une collaboration étroite entre oncologues et gériatres grâce à des initiatives qui peuvent provenir soit de l'oncologie soit de la gériatrie selon les établissements et les régions.

**L'ensemble de ces constatations a conduit à développer une démarche de formation auprès des professionnels de santé et a abouti à la création de ce DU d'Oncogériatrie en 2008.**

**Il en existe, par ailleurs, trois autres en France : Un à Paris, un à Lyon et un à Marseille.**



## 2.2 - Objectifs du diplôme

L'Institut National du Cancer (INCA) dans un rapport de 2005 intitulé « Oncogériatrie : une stratégie d'action » a défini 4 priorités :

- Améliorer le niveau de connaissance nécessaire pour optimiser la prise de décision thérapeutique chez les personnes âgées atteintes de cancer
- Disposer d'un nombre suffisant de professionnels médicaux et para médicaux formés pour fournir des soins de qualité tout au long de la prise en charge des patients âgés atteints de cancer
- Obtenir que tous les patients atteints de cancer âgés de plus de 75 ans bénéficient d'une évaluation gériatrique préalable à la prise de décision thérapeutique, vérifiée lors de la RCP (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire) et permettant un PPS (Programme Personnalisé de Soins) adapté.
- Informer la population et les professionnels de santé dans le domaine des facteurs de risques de la prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer.

Ce rapport souligne l'importance de la formation des professionnels pour améliorer la prise en charge des personnes âgées de plus de 75 ans.

Dans le cadre des appels d'offres de l'INCA dans le domaine de l'oncogériatrie, la région des Pays de la Loire *via* le réseau régional de cancérologie « ONCO-PL », a obtenu **dans un premier temps** le label d'Unité Pilote de Coordination en OncoGériatrie (UPCOG) avec une mission essentiellement centrée sur la formation de professionnels. C'est dans ce cadre que l'ensemble des partenaires de l'UPOG Pays de Loire a décidé de soutenir une action de formation continue sous forme d'un diplôme universitaire d'oncogériatrie à l'Université de Nantes. Ainsi les CHU et **les Instituts de Cancérologie de l'Ouest René Gauducheau (Nantes) et Paul PAPIN (Angers)**, le CH de La Roche sur Yon, qui avaient ensemble déposé le projet d'UPCOG ont validé une orientation principale **initiale** de l'UPCOG vers la formation des médecins et des soignants et vers la création d'un diplôme universitaire d'oncogériatrie.

**Celui-ci existe depuis 2008 et a permis de former 43 médecins, 21 IDE et 1 psychologue avec une moyenne de 16 participants par an.**

**L'UPCOG Pays de la Loire étant désormais devenue une UCOG, la volonté de poursuivre la formation des professionnels de la région reste une priorité en favorisant si possible l'inscription de professionnels d'un même lieu (équipe médico-soignante) afin de favoriser la création de projets locaux, d'équipes de référence en oncogériatrie, d'équipes mobiles, ces professionnels pouvant constituer des ressources pour assurer à leur tour des formations sur leur lieu de travail.**

## 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Le diplôme permet d'acquérir les bases théoriques dans les domaines de la décision thérapeutique, du soin, de la prévention et de l'accompagnement des personnes âgées à l'occasion du diagnostic et du traitement d'une pathologie oncologique.

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

- Médecins oncologues engagés dans une équipe ou une unité d'oncogériatrie existante ou en projet,
- Médecins spécialisés en gériatrie engagés dans une équipe ou une unité d'oncogériatrie existante ou en projet,
- Médecins généralistes impliqués dans une structure ou une coordination pour lesquelles la prise en charge des personnes âgées atteintes d'une pathologie oncologique est un axe de projet collectif,
- Cadres de santé et infirmières coordinatrices ou de soins engagés dans une équipe ou une unité d'oncogériatrie existante ou en projet,
- Professionnels paramédicaux ou psychologues engagés dans une équipe ou une unité d'oncogériatrie existante ou en projet.
- Internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'oncogériatrie.

## 2.5 - Partenariats :

(Cocher)  Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)

Un partenariat est institué avec l'ensemble des partenaires de l'UCOG Pays de Loire, label d'Unité de Coordination en OncoGériatrie (UCOG) *via* le réseau régional de cancérologie « ONCO-PL ». Sa mission est essentiellement centrée sur la formation de professionnels. Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires de l'UCOG Pays de Loire a décidé de soutenir une action de formation continue sous forme d'un diplôme universitaire d'oncogériatrie à l'Université de Nantes.

**Si l'effectif d'équilibre n'est pas atteint, une convention pourra être signée avec ONCO-PL/UCOG afin d'assurer, in fine, l'équilibre financier de l'action.**

Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)

Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

Les CHU **de Nantes et d'Angers**, **les Instituts de Cancérologie de l'Ouest** de Nantes et d'Angers et le CHD de La Roche sur Yon.

**2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

**Une « enquête de suivi post-formation » est mise en place et est adressée à chaque stagiaire (1 an après fin de formation)**

Un dispositif d'accompagnement est à l'étude (site, forum, groupe de suivi..) pour permettre aux étudiants de ce DU une fois le diplôme obtenu, d'assurer information et formation auprès des équipes médicales et soignantes.

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

Non

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**Diplômes exigés** pour un accès de droit :

Le **stagiaire** doit être en possession du diplôme validant la profession de médecin (ou être en cours de validation de son internat de médecine) cadre de santé, infirmière, ou de tout autre diplôme de professions paramédicales impliquées en oncogériatrie.

**Conditions supplémentaires éventuelles :** (*dont expérience*) Une expérience professionnelle est souhaitable

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :**

**niveau de qualification (I à V) retenu :** .....

**3.4 - Procédures de recrutement**

Les candidatures sont examinées par la commission pédagogique et de validation des acquis au vu d'un dossier avec lettre de motivation du candidat et accord écrit du responsable de la structure ou coordination gériatrique ou oncologique à laquelle est rattaché le candidat.

Les candidats sont acceptés après délibération de la commission, et si validation d'acquis il y a, décision du Président de l'Université.

**3.5 – Inscriptions**

**Pôle Formation Continue Santé**

**3.6 – Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président :**

Pr Gilles BERRUT, PU-PH de Gériatre, CHU Nantes

**Vice-Président :**

**Pr François-Régis Bataille, PU-PH, Université d'Angers**  
**Directeur Général de l'ICO, CLCC Nantes/Angers**

**Membres :**

Dr Laure de DECKER, Gériatre, CHU Nantes  
 Dr Emmanuelle BOURBOULOUX, Oncologue, **ICO René Gauducheau**, Nantes  
 Dr Sophie ABADIE-LACOURTOISIE, Oncologue Médicale, **ICO Paul Papin**, Angers  
 Dr François PEIN, Resp. de recherche clinique, **ICO René Gauducheau**, Nantes  
 Dr Martine MARTIN-GRELLIER, Gériatre, CHD La Roche sur Yon  
**M. Philippe BURREL, Directeur des Soins, ICO René Gauducheau, Nantes**  
**Mme Sophie LALANDE, Cadre de Santé, CHU Nantes**

**Dépôt des candidatures : De Janvier (n) à Septembre (n) précédant l'ouverture, se renseigner au-delà.**  
**Examen des candidatures : Septembre/Octobre (n).**

**La commission pédagogique se réserve de dispenser les médecins du stage de 21h.**

**3.6 Conseil de perfectionnement**

**Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?**

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

**Membres de la commission de recrutement et de validation d'acquis**

**3.7 Capacité d'accueil :**

- . Effectif d'équilibre : 15
- . Effectif maximal : 50

**4- Organisation de la formation :**

La formation se déroulera **sur 6 modules** sous forme de cours magistral ou participatif (à partir de cas cliniques ou d'analyse de la littérature scientifique).

**4.1 - Volume horaire total à l'Université :** **108 h = A**

**4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :** **21 h = B**

Des **stages d'immersion**, en milieu professionnel, associés à des enseignements théoriques seront organisés **à raison de 3 jours (6 demies-journées)**.

**4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:** **129 h = (A+B)**

**4.4 - Calendrier de la formation :**

Durée totale de la formation : **128h** sur une année universitaire

Date de début des cours : Novembre **N**

Période de stage : **De Janvier à Juin N+1 (Dispense du stage possible pour les médecins)**

Période des sessions d'examen : Session 1 : Juin **N+1 (Epreuve écrite et soutenance mémoire)**; Session 2 : **Septembre / Octobre N+1 (Epreuve écrite et Soutenance mémoire)**;

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

OUI  NON

*(sous réserve de l'habilitation)*

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

**5 - Bilan (en cas de renouvellements)****5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite**

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		23		21		9		11
Présents		23		21		9		11
Admis		23		20		8		11

*Rappel : La convention de partenariat avec ONCO-PL permet une ouverture si l'effectif d'équilibre n'est pas atteint.*

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Une enquête 2013 est programmée sur les promos 2008 à 2012

**6 – Organisation des enseignements****6.1 – Gestion des enseignements**

Pôle Formation Continue Santé

**6.2 Principaux responsables pédagogiques**

Pr. Gilles BERRUT, Dr. Sophie ABADIE-LACOURTOISIE, Dr. Laure de DECKER et Dr. Emmanuelle BOURBOULOUX

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<b>Module 1</b>	<b>18 h</b>					
Introduction générale	0,5 h			Pr Gilles BERRUT	PU-PH de gériatrie	CHU Nantes
Organisation régionale de l'Oncogériatrie	1 h			Pr Gilles BERRUT	PU-PH de gériatrie	CHU Nantes
Aspects socio économiques du vieillissement	1 h			Annie DUSSUET	Sociologue / Maître de conférences	Université de Nantes
Vieillesse, modalités différenciées du vieillissement <b>et Base théorique de l'évaluation gériatrique</b>	3 h			Pr Gilles BERRUT	PU-PH de gériatrie	CHU Nantes
Epidémiologie des cancers <b>du sujet âgé</b>	1 h			Pr Gilles BERRUT	PU-PH de gériatrie	CHU Nantes
Aspects économiques de la prise en charge en oncogériatrie	1 h			Mr Philippe TESSIER	Chargé de Recherche au sein de ERSSCa	
<b>Organisation du mémoire et du stage pratique</b>	<b>1 h</b>			<b>Dr Laure de DECKER</b> <b>Mme Sophie LALANDE</b>	<b>Géiatre</b> <b>Cadre de santé</b>	<b>Equipe mobile de gériatrie - CHU Nantes</b> <b>CHU Nantes</b>
Aspects médico-légaux en oncogériatrie	3,5 h			Dr Renaud CLEMENT	Médecin légiste - Maître de conférences	Centre fédératif médico-légal CHU Nantes
Organisation du système de soins, politique de santé en oncologie et en gérontologie <b>Organisation sanitaire et</b>	3 h			Dr Jean-Yves GAGNER	Conseiller Médical	Agence Régionale d'Hospitalisation

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>médicosociale pour les personnes âgées - Filières de soins</b>						
Dans les situations médicales éthiquement difficile, qui est légitime pour décider ?	3 h			Maître Marion LALOUE Mr Philippe TESSIER	Avocate libérale/Chargée d'enseignement Chargé de Recherche au sein de ERSSCa	Université de Nantes
<b>Module 2</b>	<b>19,5 h</b>					
<b>Cancérogénèse et vieillissement</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Dr François PEIN</b>	<b>Responsable recherche clinique</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Alimentation et cancer</b>	<b>1 h</b>			<b>Dr François PEIN</b>	<b>Responsable recherche clinique</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Histoire naturelle des cancers à partir de l'exemple du cancer du sein</b>	<b>1 h</b>			<b>Dr Carole GOURMELON</b>	<b>Oncologue</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Application des recommandations de dépistage des cancers au grand âge à partir de l'exemple du cancer du sein</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Dr Isabelle DOUTRIAUX</b>	<b>Radiologue</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Classification des cancers à partir de leurs aspects anatomopathologiques</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Dr Delphine LOUSSOUARN</b>	<b>Médecin anatomo-pathologiste</b>	<b>CHU Nantes</b>
<b>Diagnostic des cancers</b>	<b>1 h</b>			<b>Dr Sandrine HIRET</b>	<b>Oncologue</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Généralités sur les chimiothérapies et leurs effets indésirables</b>	<b>2 h</b>			<b>Dr Olivier CAPITAIN</b>	<b>Oncologue</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Vieillesse cardiaque et oncologie</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Pr. BERRUT Dr François PEIN</b>	<b>PU-PH de gériatrie Resp. rech. Clinique</b>	<b>CHU Nantes ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Aspects néphrologiques du vieillissement</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Pr. BERRUT Dr François PEIN</b>	<b>PU-PH de gériatrie Resp. rech. Clinique</b>	<b>CHU Nantes ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Principe du traitement chirurgical des cancers (principes et effets secondaires)</b>	<b>1 h</b>			<b>Dr Jean-François LE BRUN</b>	<b>Oncologue</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>La radiothérapie dans ses principes et effets indésirables chez la personne âgée</b>	<b>3 h</b>			<b>Dr Martine MEGE</b>	<b>Radiothérapeute</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Traitement des cancers par hormonothérapie</b>	<b>1 h</b>			<b>Dr Emmanuelle BOURBOULOUX</b>	<b>Oncologue</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Nouvelles thérapeutiques du cancer</b>	<b>2 h</b>			<b>Dr Hélène CASTANIE</b>	<b>Oncologue</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Module 3</b>	<b>16 h</b>					
<b>Confusion et cancer : iatrogénie</b>	<b>2 h</b>			<b>Dr Pascal CHEVALET</b>	<b>Gérialtre</b>	<b>CHU Nantes</b>
<b>Accompagnement et fin de vie chez le sujet âgé atteint de cancer</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Dr Nathalie DENIS</b>	<b>Palliatologue</b>	<b>Pôle de cancérologie CHU de Nantes</b>
<b>Prise en charge des troubles du comportement chez le sujet âgé</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Docteur Jennifer CHOLET</b>	<b>Psychiatre</b>	<b>CHU Nantes</b>
<b>Annnonce et dispositif d'annonce en cancérologie</b>	<b>1,5 h</b>			<b>Dr Dominique BERTON-RIGAUD Mme Sandra BAFOURD</b>	<b>Oncologue IDE</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes ICO René Gauducheau, Nantes</b>
<b>Dépression et cancer</b>	<b>2 h</b>			<b>Dr Céline TOLLEC</b>	<b>Psychiatre</b>	<b>ICO René Gauducheau, Nantes</b>

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

Initiation à la Neuropsychologie et syndrome démentiel	3h			Pr BERRUT	PU-PH de gériatrie	CHU Nantes
Marche, équilibre et navigation grand âge	3 h			Dr Fabienne YVAIN	Rééducateur Gériatre	CH St Nazaire
Analyse systémique	1,5 h			Dr Philippe LEROUX	Gériatre	
Suivi de mémoires (Sujets et discussions)				Pr Gilles BERRUT Dr Laure de DECKER	PU-PH de gériatrie Gériatre	CHU Nantes Equipe mobile de gériatrie CHU Nantes
<b>Module 4</b>	<b>16,75 h</b>					
Bases conceptuelles de l'EGS et revue de littérature	1,25 h			Dr Camille COLLIARD-MOISAN	Gériatre	Equipe mobile gériatrie CHU Nantes
EGS en oncogériatrie	1,5 h			Dr Camille COLLIARD-MOISAN	Gériatre	Equipe mobile gériatrie CHU Nantes
Evaluation gériatrique pour l'IDE (dont place de l'IDE)	2 h			Mme Christine BODIN / Mme Liliane BLANCHARD	IDE	Equipe mobile gériatrie CHU Nantes
Aspects de l'EGS : évaluation, plan d'aide et suivi de l'évaluation				Mme Sonia GIRARD	Assistante sociale	CHU Nantes
Formalisation du plan d'aide et suivi de l'évaluation	1 h			Dr Camille COLLIARD-MOISAN	Gériatre	Equipe mobile gériatrie CHU Nantes
Dépistage et prise en charge de la douleur chez le sujet âgé	1,5 h			Dr Adeline DRAKE DEL CASTILLO	Algologue, Médecin coordonnateur	CH St Nazaire
Soins de support : Hypnose et douleur	1,5 h			Dr Samia TESTA Mme Nadia LAIB / Mme Françoise	Médecin Anesthésiste Réanimateur IDE	ICO René Gauducheau, Nantes ICO René Gauducheau, Nantes
Traitement de la douleur - prise en charge des douleurs chroniques complexes	3 h			Dr Julien NIZARD	Algologue, Rhumatologue, Gériatre	Centre d'évaluation et de traitement de la douleur CHU Nantes
Evaluation et éducation nutritionnelle	2,5 h			Mme Françoise DAYOT Dr Catherine COUTURIER	Diététicienne Médecin Responsable	ICO René Gauducheau, Nantes Soins de suite et de réadaptation - CHU Nantes
Réflexion éthique et soins palliatifs (Table ronde)	2,5 h			Dr Gwenola LEGO M. Benoit VICQUELIN	Psychologue	Service Soins Palliatifs CHU Nantes
<b>Module 5</b>	<b>18,75 h</b>					
Cancer du sein chez le sujet âgé	3,5 h			Dr Emmanuelle BOURBOULOUX Dr Maud AUMONT	Oncologues	ICO René Gauducheau, Nantes
Cancers gynécologiques hors sein chez le sujet âgé	3,5 h			Dr Jean-François LE BRUN Dr Augustin MERVOYER	Oncologues	ICO René Gauducheau, Nantes

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

Cancers digestifs chez le sujet âgé (colon, pancreas, œsophage, estomac, hépatique) : aspects chirurgicaux	2,5 h			Pr Jacques PAINEAU	Chirurgien	ICO René Gauducheau, Nantes
Cancers digestifs chez le sujet âgé : aspects médicaux (colon, pancreas, œsophage, estomac, hépatique)	2,5 h			Dr Sandrine HIRET	Oncologue	ICO René Gauducheau, Nantes
Cancer de la peau	1,25 h			Dr QUEREUX	Onco-Dermatologue	CHU Nantes
Cancer hématologique chez le sujet âgé	3,5 h			Dr Sophie SADOT-LEBOUVIER	Oncologue	ICO René Gauducheau, Nantes
Cas particulier du Myélome multiple : De la biologie fondamentale aux thérapies ciblées	2 h			Pr. Philippe MOREAU	Chef de service d'hématologie clinique	CHU Nantes
Module 6	16 h					
Cancer ORL	2 h			Dr Florent ESPITALIER	PH d'ORL	CHU Nantes
Impact du DU sur les pratiques professionnelles	1,5 h			Mme Sandra BAFOURD Mme Marguerite DIARD	IDE	ICO René Gauducheau, Nantes
Lecture critique article/ regle de rédaction article atelier	3 h			Dr Laure DE DECKER	Gériatre	Equipe mobile de gériatrie CHU Nantes
Cancer de la prostate chez le sujet âgé	1 h			Dr Damien VANSTEENE	Oncologue	ICO René Gauducheau, Nantes
Cancer vessie, rein	1,5 h			Dr Damien VANSTEENE	Oncologue	ICO René Gauducheau, Nantes
Dépistage, diagnostic et chirurgie appareil urinaire	3 h			Dr Jérôme RIGAUD Dr SUPIOT	Urologue Oncologue radiothérapeute	CHU Nantes ICO René Gauducheau, Nantes
Cancer du poumon chez le sujet âgé : prise en charge actuelle et perspectives	2,5 h			Pr Thierry Urban	Pneumologue	CHU Angers
Tumeur cérébrale	1,5 h			Dr Jean-Sébastien FRENEL/Dr Carole GOURMELON	Oncologues	ICO René Gauducheau, Nantes
Bilan du DU et évaluation	3 h					
Etre formateur en Oncogériatrie	1,5 h			M. Christian BATTAGLIA	Professeur Agrégé	Université de Nantes
Evaluation et aide à vos projets	1,5 h			Pr Gilles BERRUT/Dr Laure DE DECKER	PU-PH de gériatrie Gériatre	CHU Nantes Equipe mobile de gériatrie CHU Nantes
Stage d'immersion en milieu professionnel : Hôpital Bellier, Equipe mobile gériatrique du CHU, ICO de l'Ouest René Gauducheau, ICO de l'Ouest Paul Papin...)			21 h			
Total...129 h.	108 h		21 h			

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Pôle Formation Continue Santé

### 7.2 - Contrôle des connaissances

**La validation du diplôme d'université d'oncogériatrie comprend une soutenance de mémoire et un contrôle de connaissance écrit :**

- L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à la soutenance **du** mémoire devant **le** jury avec présentation du mémoire pendant **20** minutes puis réponse à des questions du jury sur le mémoire et sur l'ensemble de l'enseignement.

- L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 **au** contrôle de connaissance écrit, d'une durée totale de 2 heures, et comprenant **deux épreuves : Une question de cours et un cas pratique**. Les questions seront différentes en fonction de la **spécialisation du stagiaire** selon les 3 catégories suivantes : gériatre, oncologue et paramédical

Le diplôme est validé par une note de 20 au moins sur 40

En cas de non validation de l'écrit ou de l'oral, le candidat est invité à se présenter à une session de rattrapage **programmée** en septembre/**octobre** de la même année qui se déroulera selon les mêmes modalités.

En cas d'échec une nouvelle fois lors de la séance de rattrapage, le candidat a la possibilité de solliciter un redoublement sous réserve d'une acceptation du jury. Il en fera la demande écrite aux **responsables pédagogiques**. En cas d'autorisation, le **stagiaire** devra se **réinscrire** et être présent à tous les enseignements (**Selon sa prise en charge, c'est le tarif plein ou le tarif avec abattement qui s'appliquera**). Si le mémoire et sa soutenance ont été validés, le **stagiaire** gardera le bénéfice de la validation du mémoire. **S'il a validé l'écrit, il gardera le bénéfice de cette note mais il ne pourra assister, une nouvelle fois, aux enseignements Voir tarif de réinscription sans suivi d'enseignements**

### 7.3 – Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :**

Le jury est composé d'au moins 4 membres et comprend obligatoirement le responsable du D.U, un ou des praticiens issus de chacun des centres d'oncologie de Nantes, Angers et La Roche sur Yon et au moins 2 hospitalo-universitaires. Il sera désigné chaque année et soumis à la validation de la Direction de l'UFR et de la Présidence de l'université

Nom prénom	Grade – Établissement de rattachement
<b>Président du jury :</b> Pr BERRUT Gilles	PU PH de Gériatrie, CHU Nantes
<b>Vice-Président du Jury :</b> Pr François-Régis Bataille	<b>PU-PH, Université d'Angers</b> <b>Directeur Général de l'ICO, CLCC Nantes/Angers</b>
<b>Autres membres :</b> Dr Laure de DECKER, Dr Emmanuelle BOURBOULOUX, Dr François PEIN	Gériatre, CHU Nantes Oncologue, <b>ICO René Gauducheau</b> , Nantes <b>Responsable Recherche Clinique, ICO René Gauducheau</b> , Nantes
<b>M. Philippe BOURREL</b> <b>Mme Sophie LALANDE</b>	<b>Directeur des Soins, ICO René Gauducheau</b> , Nantes <b>Cadre de Santé, CHU Nantes</b>



## 8 – Tarification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Pôle Formation Continue Santé.

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : **1561,90**

Public concerné : **Salariés et demandeurs d'emploi financés**

#### Tarif 2

Abattement de 25% : **1171,42**

Public concerné : **Salariés et demandeurs d'emploi non financés**

#### Tarif 3

Abattement de 50% : **780,95**

Public concerné : **Internes**

#### Tarif 4

Abattement de 75% : **390,47**

Public concerné : Réinscription sans suivi des enseignements

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Pôle Formation Continue Santé

**9.2 – Budget prévisionnel**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	<b>17</b>	<b>746</b>	Tarif 1 1561,90 + 88,10	<b>8</b>	<b>12495,20 + 704,80</b>
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2 1171,42 + 88,10	<b>5</b>	<b>5857,10 + 440,50</b>
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	<b>106</b>	<b>5 850</b>	Tarif 3 780,95 + 33	<b>2</b>	<b>1561,90 + 66,00</b>
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		<b>6 596</b>			
Frais de déplacement		<b>180</b>			
Restauration		<b>107</b>			
Communication, promotion Locaux Equipement, matériel Amortissement		<b>3 619,49</b> (Pôle Formation Continue Santé Fonctionnement)			
Reversement services centraux		<b>995,71</b>			
Frais de personnel		<b>6 312</b>			
<b>Droits annexes d'ins n</b>		<b>1 211,30</b>			
<b>Reversements UFR et Labo</b>		<b>2 104</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>21 125,50</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>21125,50</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
<b>21 125,50€</b>	<b>15</b>	<b>1 408,36 €</b>
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
<b>6 596€</b>	<b>15</b>	<b>439,73€</b>

-----

*Visa Directeur de la composante de rattachement*  
Le.....

**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- Renouvellement
  
- Modification

**Intitulé : Diplôme Inter-Universitaire « Addictologie : Troubles Addictifs liés à la Consommation d'Alcool »**

**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences, Technologies, Santé**

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

**UFR Médecine et Techniques médicales**

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

**UFR Médecine Université d'Angers (Pr Y. ROQUELAURE)**

**UFR Médecine Université de Tours (Pr P. GAILLARD et Dr N. BALLON)**

Université(s) associée(s) :

Université coordonnatrice du DIU :

Mode d'organisation adopté :

- un groupe dans chaque site universitaire
- un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- un groupe, un site d'enseignement, plusieurs sites d'inscription

Année d'organisation à Nantes envisagée :

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

**Pôle Formation Continue Santé – 9, rue Bias – B.P 53508 – 44035 NANTES Cédex 1**

**(Virginie MOREL – Responsable de l'action de formation – virginie.morel@univ-nantes.fr)**

Responsable de la formation : **Pr Jean-Luc VENISSE**

**PU-PH de Psychiatrie, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

Téléphone : **02 40 20 66 40**

E-mail : [jeanluc.venisse@chu-nantes.fr](mailto:jeanluc.venisse@chu-nantes.fr)

Coordonnatrice pédagogique associée à la formation (le cas échéant) :

**Isabelle Tamalet, Psychologue, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

Localisation des enseignements :

**UFR de Médecine - Rue Haute de Reculée - 49000 ANGERS**

Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

1996 (modifiée 1998 puis 2000), renouvelée 2005 et 2009 (modifiée 2012)

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	FAVORABLE	25/03/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

L'Université de **Nantes** - UFR de Médecine et Techniques Médicales (Pr J.L. VENISSE) associée à l'Université d'**Angers** - UFR de Médecine (Pr Y. ROQUELAURE) et l'**Université de Tours** – UFR de Médecine (Pr GAILLARD et Dr N. BALLON avec lesquelles ont été harmonisés les enseignements, les modalités d'accès et de contrôle de connaissances, répondent à la nécessité dont l'importance a été confirmée régionalement au cours de toutes les Conférences régionales de santé des Pays de la Loire au cours desquelles les conduites addictives et **les conduites d'alcoolisation**, sont citées avec une fréquence très élevée en Pays de la Loire, les plaçant donc comme priorités régionales en matière de santé publique.

A noter que dans le schéma général des formations :

- l'enseignement est très peu abordé en formation initiale ;
- seule une Capacité d'Addictologie Clinique pour les médecins diplômés existe ;
- le DIU "**Addictologie : Troubles Addictifs liés à la Consommation d'Alcool** " est mis en place conjointement à Nantes, à Angers et à Tours et est étroitement associé aux enseignements de la Capacité, commune aux **trois** Universités. (Le DIU "**Addictologie : Troubles Addictifs liés aux substances Psycho-Actives et au Comportement**" est mis en place dans les mêmes conditions). Cependant les enseignements respectent les spécificités des professionnels concernés\*

\* C'est ainsi que la Capacité " d'Addictologie Clinique » (1 année d'enseignements en Toxicomanies et 1 année d'enseignements en Alcoolologie consécutives) est délivrée selon une réglementation nationale aux personnes possédant le titre de Docteur en Médecine, et que les DIU "**Troubles Addictifs liés aux Substances Psycho-Actives et au Comportement**" (1 année d'enseignements) et « **Addictologie : Troubles Addictifs liés à la Consommation d'Alcool** » (1 année d'enseignements) sont délivrés aux personnes possédant un diplôme professionnel d'Etat de niveau Bac+2 minimum (infirmiers, psychologues, éducateurs, assistants sociaux...).

De ce fait, et compte tenu d'une part, d'enseignements ayant des **objectifs communs**, et d'autre part, de l'**intérêt** qu'il y a à constituer un groupe avec des publics professionnels différents, les stagiaires de chaque DIU suivent, pour **100 H** le programme de l'année de Capacité concernée, auquel s'ajoutent quelques enseignements plus adaptés, un suivi méthodologique particulier (notamment pour le mémoire), et l'introduction d'un stage pratique dans une institution extérieure à la leur.

La nécessité de former aussi bien les **médecins** que les **autres professionnels actifs** en matière de soin et de prévention, est reconnue nationalement à travers la notion de réseaux de soins pluriprofessionnels et **la plupart des Universités** ont mis en place cet enseignement, sanctionné par une Capacité et/ou par un Diplôme d'Université, dont la reconnaissance est effective désormais dans les services hospitalo-universitaires et les structures de soins ou services médico-sociaux.

### 2.2 - Objectifs du diplôme

Approfondir l'étude des conduites pathologiques d'alcoolisation en les envisageant dans leur complexité et leur contexte, et permettre aux différents professionnels non médecins concernés au titre des soins ou de la prévention, de parfaire leurs compétences.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Les enseignements développés sont **spécifiques** et constituent un complément à la formation initiale et à la pratique des professionnels de la santé, de l'éducation et de l'action sociale confrontés au titre des **soins** ou de la **prévention**, aux **problèmes des conduites à risque**, devant leur permettre de **mieux exercer leur fonction**.

Ces enseignements ont pour objectif l'acquisition d'une **compréhension globale** de tout ce qui contribue aux dépendances, avec à la fois une **approche médicale** et une **approche enrichie pour les sciences humaines**, l'éclairage sur les **comportements** étant primordiale dans le champ concerné.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

La formation s'adresse aux professionnels confrontés dans leur pratique aux problèmes de l'alcoolisation ou pouvant prétendre à ce type de postes : **infirmiers, psychologues, éducateurs, assistants sociaux, animateurs...**La région des Pays de la Loire est particulièrement concernée par ces problèmes de santé publique.

### 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

**2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

Une « enquête de suivi post-formation » est mise en place et est adressée à chaque stagiaire (1 an après fin de formation)

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

Non

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.0 - Accès Formation Initiale** OUI  NON

**Examen des candidatures à partir de diplômés Bac+2, au cas par cas, par la commission pédagogique**

(Les internes en médecine et psychiatrie ne sont pas acceptés).

(Les internes doivent viser la Capacité d'Addictologie..)

**3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**Diplômes exigés pour un accès de droit :**

Diplôme professionnel d'Etat de niveau BAC + 2 minimum

**Une validation des acquis personnels, pédagogiques et professionnels pourra être étudiée pour les candidats n'ayant pas le titre d'accès (Décret du 23 août 1985).**

**Conditions supplémentaires éventuelles :**

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

**3.4 - Procédures de recrutement**

Le recrutement est assuré sur dossier (et sur entretien si nécessaire) par les membres de la commission pédagogique.

**3.5 - Inscriptions**

**Pôle Formation Continue Santé (UFR de Médecine de Nantes)**

**3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Commission pédagogique :**

**Président :**

**Professeur VENISSE Jean-Luc, PU-PH de Psychiatrie, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

**Vice(s)-Président :**

**Docteur GRALL-BRONNEC Marie, PH de Psychiatrie, Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

**Autre Membre :**

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Madame TAMALET Isabelle, Psychologue, **Service d'Addictologie, Hôpital St Jacques, Nantes**

**Dépôt des candidatures : De Janvier (n) à Septembre (n) précédant l'ouverture, se renseigner au-delà.**  
**Examen des candidatures : Septembre/Octobre (n).**

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

Pr. J-L **VENISSE**; Pr. Y. **ROQUELAURE**; Dr Y. **LE CLAIRE**; Dr C. **DANO** et Dr P. **RABILLER**

### 3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : **1**

. Effectif maximal : **15**

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage :

### 4.4 - Calendrier de la formation :

**Durée totale de la formation : 150h** sur une année universitaire.

**Date de début des cours : Octobre** / Novembre

**Dates de stage (le cas échéant) :** Entre Janvier et Juin **n+1**

**Période des sessions d'examen :**

Session 1 : Juin (Epreuve écrite) et **Septembre/Octobre** (Soutenance mémoire) ;

Session 2 : **Octobre** (Epreuve écrite et Soutenance mémoire)

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite (effectif nantais auquel s'ajoutent effectifs Angers et Tours)

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		<b>0</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Présents		<b>0</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Admis		<b>0</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Une enquête 2013 est programmée sur les promos 2008 à 2012

**6 – Organisation des enseignements**

**6.1 – Gestion des enseignements**

Département FMC (UFR de Médecine d'Angers) et Pôle Formation Continue Santé (UFR de Médecine de Nantes)

**6.2 Principaux responsables pédagogiques**

Pr Yves ROQUELAURE, Dr Corinne DANO, Pr. Jean Luc VENISSE et Mme Isabelle TAMALET

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
<b>1<sup>ère</sup> Session :</b>	<b>10h</b>			
De l'alcoolisme aux addictions, historique	1h30			Dr C. DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
Modélisation des addictions	1h30			Dr C. DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
Epidémiologie	2h			Dr C. DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
Le cerveau, les neuromédiateurs, théorie membranaire	1h30			Dr C. DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
Toxicologie clinique	2h			DR M. BRETAUDEAU, Pharmacologue CAP, CHU d'Angers
Physiopathologie	1h30			Dr D. BOELS, pharmacologue, CAP, CHU d'Angers
<b>2<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>8h</b>			
Génétique de l'alcoolisme	2h30			Dr N. BALLON, PH de Psychiatrie , Unité de liaison addictologie, CHU Tours
Traitement de fond	2h30			Dr C. DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
Bibliographie	1h			P. ERNOUL, psychologue clinicienne, CHU d'Angers
Que peut la psychanalyse pour les addictions (1)	2h			P. ERNOUL, Psychologue clinicienne, CHU d'Angers
<b>3<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>12h30</b>			
Approche philosophique	2h			M. MOUILLIE, Philosophe, Fac de Médecine d'Angers
Aspects cognitifs, repérage, dépistage	1h30			Dr F. LE GEAY, PHC, Addictologie, CHU d'Angers
Complications neurologiques centrales et périphériques de l'alcool (4h00)	3h			Dr J. BARRE, PH, Gériatrie, CHU d'Angers
Cancers	1h			Dr O. CAPITAIN, MCV Oncologue, CPP d'Angers
Cardio	1h			Dr MS LEGRAND FERNANDEZ, PH, Explorations Vasculaires, CHU d'Angers
Ostéoarticulaire	1h			Dr R. LEVASSEUR, PH Rhumatologie, CHU d'Angers

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>Digestif</b>	<b>1h30</b>		<b>Dr N. LACAVE OBERTI, PH, Hépto-Gastro, CHU d'Angers</b>
<b>Hépto</b>	<b>1h30</b>		<b>Dr E. CESBRON, Chef de Clinique, Maladie du Foie, CHU d'Angers</b>
<b>4<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>11h</b>		
<b>Effets aigus : ivresses, Binge-drinking, coma, convulsions</b>	<b>2h30</b>		<b>Dr B. BOUJU, PH, médecine polyvalente, CHU ANGERS</b>
<b>Que peut la psychanalyse pour les addictions ? (2)</b>	<b>2h</b>		<b>P. ERNOUL, CHU d'Angers M. COAT RIVRY, Psychologue Clinicienne, CSAPA</b>
<b>Modalités d'hospitalisation en milieu psychiatrique</b>	<b>1h30</b>		<b>Dr DENES, PHC, Psychiatrie, CHU d'Angers</b>
<b>Tempérament et personnalités</b>	<b>1h</b>		<b>Dr DENES, PHC, Psychiatrie, CHU d'Angers</b>
<b>Bipolarité</b>	<b>2h</b>		<b>Dr DENES, PHC, Psychiatrie, CHU d'Angers</b>
<b>Modalités d'hospitalisation en milieu psychiatrique</b>	<b>2h</b>		<b>Dr A. BARBE HAIRY, PH, Cesame</b>
<b>5<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>10h30</b>		
<b>Politiques de Santé</b>	<b>2h</b>		<b>Dr J. DANIEL, DT49</b>
<b>Justice</b>	<b>2h</b>		<b>L. ASCENSI, substitut du procureur, TGI ANGERS</b>
<b>Modalités de sevrage - Ambulatoire, hospitalier - Conférence de consensus - Traitement</b>	<b>2h30</b>		<b>Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers</b>
<b>Hémopathies et addictologie</b>	<b>1h</b>		<b>Dr M. GARDEMBAS</b>
<b>Gestion de la crise</b>	<b>3h</b>		<b>Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers</b>
<b>6<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>10h30</b>		
<b>Modalités de soins : combinés et séquentiels</b>	<b>1h</b>		<b>Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers</b>
<b>Organisation des soins sanitaires - Hospitalière MCO - ELSA</b>	<b>2,5h</b>		<b>Mme Emmanuelle FELLAH, IDE, Addictologie, CHU d'Angers</b>
<b>Organisation des soins médicosociaux</b>	<b>1h30</b>		<b>Dr JY GAINARD, CSAPA ALIA</b>
<b>Csapa</b>	<b>1h30</b>		<b>Dr JY GAINARD, CSAPA ALIA</b>
<b>Réseau de soins et filière addicto</b>	<b>2h</b>		<b>Gwenaëlle SIMON, Coordinatrice du RESAAD</b>
<b>Tabac chez les consommateurs abusifs d'alcool</b>	<b>2h</b>		<b>Dr GUILLAUMIN, PH, Pneumologie, CHU d'Angers</b>
<b>7<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>11h30</b>		
<b>Aptitudes médicales et sécurité routière : les problématiques des différentes conduites addictives (alcool, toxicomanie)</b>	<b>3h</b>		<b>Dr DECATOIRE, Médecin du Travail, SMIA</b>
<b>Public spécifique I : Modèle Minnesota et mouvements néphalistes</b>	<b>1h30</b>		<b>Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers</b>
<b>- Alcool et adolescence, jeunes (2)</b>	<b>1h30</b>		<b>Dr DENES, PHC, Psychiatrie, CHU d'Angers</b>
<b>Organisation des soins en SSR et SSRA</b>	<b>2h30</b>		<b>Dr F. LE GEAY, PHC, Addictologie, CHU d'Angers</b>



**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>Public spécifique II : - Alcool et grossesse</b>	<b>1h30</b>			Dr N. YARKO, addictologue, SSRA La Membrolle sur choisille
<b>- Alcool et personnes âgées</b>	<b>1h30</b>			Dr N. YARKO, addictologue, SSRA La Membrolle sur choisille
<b>8<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>9h</b>			
<b>Données probantes dans l'accompagnement et la prise en charge</b>	<b>1h30</b>			Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
<b>Schéma corporel et médiations</b>	<b>1h30</b>			Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
<b>Lutte contre l'exclusion, insertion et addictologie</b>	<b>3h</b>			JP. ZOLOTAREFF, Psychothérapeute, Réseau Associatif de Lutte contre les Exclusions
<b>Interventions brèves et approches motivacionnels</b>	<b>1h30</b>			Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
<b>Modèle de prévention de la rechute</b>	<b>1h30</b>			Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers
<b>9<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>10h</b>			
<b>Arthérapie</b>	<b>1h30</b>			L. SAMSON, Arthérapeute, CHU d'Angers
<b>Approche familiale et systémique</b>	<b>3h</b>			F. FEDERKEIL, Thérapeute Familial D. LEMATELOT, Psychologue, CSAPA d'Angers
<b>Thérapies cognitivo- comportementales</b>	<b>2h30</b>			Dr LE CLAIRE, Médecin Responsable, Centre La Baronnais, Bouguenais
<b>Thérapies cognitivo- comportementales</b>	<b>3h</b>			Dr LE CLAIRE, Médecin Responsable, Centre La Baronnais, Bouguenais
<b>10<sup>ème</sup> Session :</b>	<b>7h</b>			
<b>L'histoire de vie en alcoologie</b>	<b>1h30</b>			Ch. NIEWIADOMSKI, Sciences de l'éducation, Tours
<b>Education thérapeutique en alcoologie</b>	<b>1h</b>			Ch. NIEWIADOMSKI, Sciences de l'éducation, Tours
<b>Thérapies cognitivo- comportementales</b>	<b>2h</b>			Dr LE CLAIRE, Médecin Responsable, Centre La Baronnais, Bouguenais
<b>Thérapies cognitivo- comportementales</b>	<b>2h30</b>			Dr LE CLAIRE, Médecin Responsable, Centre La Baronnais, Bouguenais
<b>Stage(s) pratiques(s) en institution(s)</b>			40 h	
<b>Méthodologie et suivi de mémoire</b>			10 h	Dr DANO, PH, Addictologie de liaison, CHU d'Angers P. ERNOUL, psychologue clinicienne, CHU ANGERS
<b>Total.....</b>	<b>100 h</b>		<b>50 h</b>	

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Département FMC (UFR de Médecine d'Angers) et Pôle Formation Continue Santé (UFR de Médecine de Nantes)

### 7.2 - Contrôle des connaissances

Les épreuves sont les suivantes :

- . Une épreuve écrite d'1 H 30 notée sur 20.
- . Production d'un mémoire qui donnera lieu à soutenance devant le jury et la note sera donnée sur 20.

Le Diplôme Inter-Universitaire sera délivré aux stagiaires ayant obtenu la moyenne à chacune des épreuves, avec note éliminatoire inférieure à 6 (**pour chacune des épreuves**).

La première session aura lieu en juin **pour l'épreuve écrite et en septembre/octobre pour la soutenance du mémoire**  
 Une deuxième session pourra être organisée en **octobre**. Elle est destinée à tous les étudiants ajournés lors de la première session, qu'ils aient échoués ou qu'ils n'aient pas pu y participer.

A titre exceptionnel, au vu des raisons invoquées, et sur dérogation du responsable de la formation, le stagiaire pourra être autorisé à soutenir son mémoire l'année suivante, en gardant le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve écrite dès lors qu'il aura validé l'épreuve écrite (note de 10/20 minimum).

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Nom prénom	Grade – Établissement de rattachement
<b>Président :</b> Pr. VENISSE Jean-Luc	PU-PH, <b>Service addictologie, CHU Nantes</b>
<b>Vice-président :</b> Pr. Yves ROQUELAURE	PU-PH, <b>Service addictologie, Pathologies professionnelles et psychosociales, CHU Angers</b>
<b>Autres membres :</b> Dr LE CLAIRE Yves	Médecin Responsable, Centre La Baronnais, Bouguenais
Dr DANO Corinne	PH, <b>Addictologie de liaison, CHU Angers</b>
Dr RABILLER Paule	PH, <b>Service addictologie, CHU Nantes</b>

## 8 – Tarifification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Pôle Formation Continue Santé

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : **1191,90 €**

Public concerné : **Salariés financés**

#### Tarif 2

Abattement de 25%

Public concerné :

#### Tarif 3

Abattement de 50% : **595,95 €**

Public concerné : **Salariés et demandeurs d'emploi non financés, étudiants de formation initiale**

#### Tarif 4

Abattement de 75% : **297,97 €**

Public concerné : **réinscription sans suivi d'enseignements.**

*Auxquels s'ajoutent les droits annexes annuels*

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Pôle Formation Continue Santé (UFR de Médecine de Nantes) et Département FMC (UFR de Médecine d'Angers)

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

**9.2 – Budget prévisionnel (Sur effectif minimum)**

Aucune heure rémunérée par Nantes, sur ce DIU.

Principe de réciprocité entre Angers et Nantes. Angers assure les charges du DIU Consommation Alcool, Nantes assure les charges du DIU Subst. Addictives.

Le nb d'inscrits de l'Université qui n'a aucune charge est de l'ordre de 2 ou 3, de part et d'autre, permettant l'équilibre.

D'où un budget simulé avec 1 inscrit

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	T
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)			Tarif 1 1191,90 + 88,10	0	0
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)			Tarif 3 595,50 +88,10	1	595,50 88,10
Coût total des charges d'enseignement		Charges financées par le Dépt FMC d'Angers	Tarif 4		
Frais de déplacement		Charges financées par le Dépt FMC d'Angers			
Restauration		Charges financées par le Dépt FMC d'Angers			
Communication, promotion		261,73 (Pôle Formation Continue Fonctionnement)			
Locaux					
Equipement, matériel					
Amortissement					
Reversement services centraux		29,77			
Reversements UFR + Labo		76			
Frais de personnel		228			
Droits annexe d'inscription		88,10			
TOTAL CHARGES		683,60	TOTAL RECETTES		683,60
<b>CALCUL DU COUT DE LA FORMATION</b>					
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant			
683,60 €	1	683,60 €			
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant			
0 €	1	0 €			

-----  
*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le.....



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.13**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.13 : APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR  
MEDECINE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil de Gestion de l'UFR Médecine du 18 septembre 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 25 voix pour, les modifications des statuts de l'UFR Médecine détaillées dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

## PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DE MEDECINE

Modification proposée, dans un premier temps, pour être en conformité aux statuts de l'UFR suite à la nomination d'un VP finances et, dans un deuxième temps pour simplifier les nominations des VP en fonction des nécessités de fonctionnement et de gouvernance

VERSION ACTUELLE (validée par le conseil d'UFR du 29/03/2012 et par le CA de l'Université)	PROPOSITION DE MODIFICATIONS
<p><b>ARTICLE 18</b> <u>Le Bureau</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le Doyen est assisté d'un Bureau d'au moins 3 membres, élu par le Conseil sur sa proposition.</li><li>▪ Le Bureau doit être représentatif des grands secteurs d'activités de la Faculté.</li><li>▪ Trois des membres du Bureau sont désignés par le Conseil, sur proposition du Doyen, en qualité de Vice-Doyen. Ils peuvent agir en toutes circonstances par délégation du Doyen, sous réserve de dispositions contraires législatives ou réglementaires.</li></ul>	<p><b>ARTICLE 18</b> <u>Le Bureau</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le Doyen est assisté d'un Bureau d'au moins 3 membres, élu par le Conseil sur sa proposition.</li><li>▪ Le Bureau doit être représentatif des grands secteurs d'activités de la Faculté.</li><li>▪ <b>Les membres</b> du Bureau sont désignés par le Conseil, sur proposition du Doyen, en qualité de Vice-Doyen. Ils peuvent agir en toutes circonstances par délégation du Doyen, sous réserve de dispositions contraires législatives ou réglementaires.</li></ul>



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.14**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.14 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION  
CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC UNIVERSITE NUMERIQUE  
FRANCOPHONE DES SCIENCES DE LA SANTE ET DU SPORT (GIP UNF3S)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, à l'unanimité avec 25 voix pour, les modifications de la convention constitutive du GIP UNF3S ;

**AUTORISE**, le Président de l'Université de Nantes à signer la convention constitutive modifiée du GIP UNF3S.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

**CONVENTION DU**  
**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC**  
**UNIVERSITE NUMERIQUE FRANCOPHONE DES SCIENCES DE LA SANTE ET DU SPORT**  
**MISE A JOUR DE LA REFORME DE LA LOI N°2011-525 DU 17 MAI 2011**  
**DE SIMPLIFICATION ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU DROIT**

Les Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnels suivants sont membres du groupement d'intérêt public Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport, dont le siège est 42 rue Paul DUEZ, 59800 Lille, immatriculé sous le numéro SIREN 185 921 657 :

1. **Aix-Marseille Université**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 191 318 435, dont le siège est sis Jardin du Pharo, 58 bd Charles Livon – 13284 MARSEILLE Cedex 07, représentée par son Président, Yvon BERLAND,
2. **Université de Picardie - Jules Vernes (UPJV)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 198 013 443, dont le siège est sis Chemin du Thil, Campus Universitaire 80025 AMIENS cedex 01, représentée par son Président, Michel BRAZIER,
3. **Université d'Angers**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 194 909 701, dont le siège est sis 40, rue de Rennes - BP 3582, 49035 ANGERS cedex 01, représentée par son Président, Jean-Paul SAINT-ANDRE,
4. **Université d'Artois**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 196 244 016, dont le siège est sis 9, rue du Temple - BP 665, 62030 ARRAS cedex, représentée par son Président, Francis MARCOIN,
5. **Université d'Auvergne – Clermont Ferrand 1**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 196 312 623 dont le siège est sis 49 boulevard François Mitterrand, BP 32, 63001 CLERMONT-FERRAND Cedex, représentée par son Président Philippe DULBECCO,
6. **Université de Bretagne Occidentale**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 192 903 466, dont le siège est sis 3 rue des Archives CS 93837 29238 BREST Cedex 3, représentée par son Président, Pascal OLIVARD,
7. **Université Victor SEGALEN - Bordeaux 2**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 193 300 068, dont le siège est sis 146, rue Léo Saignat 33076 BORDEAUX cedex, représentée par son Président, Manuel TUNON de LARA,
8. **Université de Bourgogne**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 192 112 373, dont le siège est sis Esplanade Erasme - BP 27877 21078 DIJON cedex, représentée par son Président, Alain BONNIN,
9. **Université Caen-Basse Normandie**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 191 414 085, dont le siège est sis Esplanade de la Paix - BP 5186, 14032 CAEN cedex, représentée par son Président, Pierre SINEUX,
10. **L'Université Joseph FOURIER - Grenoble 1**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 193 818 382, dont le siège est sis 621, avenue centrale - BP 53 38041 GRENOBLE cedex 9, représentée par son Président, Patrick LEVY,



11. **Université de Franche-Comté**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 192 512 150 dont le siège est sis 41 bis, avenue de l'Observatoire, 25000 Besançon, représentée par son Président Jacques BAHJ,
12. **L'Université Lille 2**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 195 935 606, dont le siège est sis 42, rue Paul Duez 59799 LILLE, représentée par son Président, Xavier VANDENDRIESSCHE,
13. **L'Université de Limoges**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 198 706 699, dont le siège est sis 33, rue François Mitterrand - BP 23204, 87032 LIMOGES cedex 1, représentée par son Président, Hélène PAULIAT,
14. **Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 195944038, dont le siège est sis 1, place de l'Yser - BP1022 59140 DUNKERQUE, représentée par son Président, Roger DURAND,
15. **Université Claude BERNARD - Lyon 1**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 196 917 744, dont le siège est sis 43, bd du 11 novembre 1918 69622 VILLEURBANNE cedex, représentée par son Président, François-Noël Gilly,
16. **Université Montpellier 1**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 193 410 875, dont le siège est sis 5, bd Henri IV - CS 19044 34067 MONTPELLIER cedex 2, représentée par son Président, Philippe AUGÉ,
17. **Université de Lorraine - Nancy 1**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 195 415 070, dont le siège est sis 34 cours Léopold - BP 60120 54003 NANCY cedex, représentée par son Président, Pierre MUTZENHARDT,
18. **Université de Nantes**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 194 409 843, dont le siège est sis 1, quai de Tourville - BP 13522 44035 NANTES cedex 1, représentée par son Président, Olivier LABOUX,
19. **Université de Nice - Sofia Antipolis**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 190 609 313, dont le siège est sis Grand Château, 28 avenue Valrose - BP 2135 06103 NICE cedex 2, représentée par son Président, Frédérique VIDAL,
20. **Université d'Orléans**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 194 508 552, dont le siège est sis Château de La Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749, 45067 Orléans cedex 2, représentée par son Président, Youssef TOURE,
21. **Université Pierre & Marie CURIE (UPMC)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 197 517 220, dont le siège est sis 4, place Jussieu 75252 PARIS cedex 5, représentée par son Président, Jean CHAMBAZ,
22. **Université Paris-Diderot - Paris 7**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 197 517 238, dont le siège est sis 16 rue Marguerite Duras, Bâtiment Grands Moulins – 75205 PARIS Cedex 13, représentée par son Président, Vincent BERGER,
23. **L'Université Paris-11 Sud**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 199 111 014, dont le siège est sis 15, rue Georges Clémenceau (bâtiment 300) 91405 ORSAY cedex, représentée par son Président, Jacques BITTOUN,
24. **Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 199 411 117 dont le siège est sis 61 Avenue du Général de Gaulle – 94010 CRETEIL, représentée par son Président, Luc HITTINGER,

25. **Université Paris-Est Marne La Vallée**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 199 320 565 dont le siège est sis 5 boulevard Descartes, Champs-sur-Marne, 77454 Marne-la-Vallée Cedex2, représentée par son Président, Gilles ROUSSEL,
26. **Université Paris-Nord 13**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 199 312 380, dont le siège est sis Campus de Villetaneuse, 99 avenue Jean-Baptiste Clément – 93430 VILLETANEUSE, représentée par son Président, Jean-Loup SALZMANN,
27. **Université de PERPIGNAN Via Domitia (UPVD)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 196 604 375, dont le siège est sis 52, avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN cedex 9, représentée par son Président, Fabrice LORENTE,
28. **Université de Poitiers**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 198 608 560, dont le siège est sis 15, rue de l'Hôtel Dieu 86034 POITIERS cedex, représentée par son Président, Yves JEAN,
29. **L'Université de Rennes 1**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 193 509 361, dont le siège est sis 2, rue du Thabor - CS 46510 35065 RENNES cedex, représentée par son Président, Guy CATHELINÉAU,
30. **Université de Rouen**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 227 619 042, dont le siège est sis 1, rue Thomas Becket 76821 MONT-St-AIGNAN cedex, représentée par son Président, Cafer OZKUL,
31. **Université de Saint Etienne – Jean Monnet**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 194 210 951, dont le siège est sis 34 rue Francis Baulier – 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2, représentée par son Président, Khaled BOUABDALLAH,
32. **Université de Strasbourg**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 130 005 457, dont le siège est sis 4 rue Blaise Pascal, CS90032 – 67081 STRASBOURG Cedex, représentée par son Président, Alain BERETZ,
33. **Université Paul Sabatier - Toulouse 3** : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 193 113 842, dont le siège est sis 118 Route de Narbonne – 31062 TOULOUSE, représentée par son Président, Bertrand MONTHUBERT,
34. **Université François Rabelais - Tours**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 193 708 005, dont le siège est sis 60 rue du Plat d'Étain - 37020 TOURS cedex 1, représentée par son Président, Loïc VAILLANT,
35. **Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 195 932 793, dont le siège est sis Mont-Houy 59313 Valenciennes cedex 9, représentée par son Président, Mohamed OURAK,
36. **Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (UVSQ)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 197 819 444, dont le siège est sis 55, avenue de Paris 78035 VERSAILLES cedex, représentée par son Président, Jean-Luc VAYSSIERE,
37. **Université de la Réunion**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIREN 199 744 780, dont le siège est sis 15 avenue René Cassin, 97490 Saint-Denis, représentée par son Président, Mohamed ROCHDI,

et souhaitent par la présente modifier la convention constitutive qui les unit comme suit :

**Article 1<sup>er</sup> : Dénomination.**

La dénomination du groupement est « **Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport** » (UNF3S), succédant à la « **Fédération Inter-Universitaire pour l'Université Médicale Virtuelle Francophone** » (FIU-UMVF).

**Article 2 : Objet.**

Le G.I.P. constitue une Fédération des Etablissements d'Enseignement Supérieur au niveau national ayant pour mission de favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les formations initiales et continues des professionnels de la santé et du sport.

Les objectifs du GIP sont les suivants :

- favoriser la mutualisation des ressources numériques d'enseignement et de formation des universités contractantes afin de promouvoir un système d'enseignement de la santé et du sport, appuyé sur les Technologies d'Information et de Communication les plus compétitives pour la formation initiale et la formation continue des professionnels de la santé et du sport ;
- favoriser et coordonner la création et la diffusion de contenus numériques pédagogiques de qualité, sous le contrôle de l'Université, avec la collaboration des collègues d'enseignants et des sociétés savantes pour chaque discipline ;
- participer à la formation des enseignants, des personnels techniques et administratifs, à la pédagogie numérique et aux usages pédagogiques des TIC ; former les professionnels de la santé et du sport à l'usage des TIC ;
- favoriser la formation par le numérique des étudiants et des professionnels de la santé et du sport à la recherche scientifique ;
- développer les relations internationales utiles aux objectifs du GIP et contribuer à la promotion de la culture francophone des sciences de la santé et du sport ;
- contribuer au développement d'une information médicale, sanitaire et sportive de qualité par le numérique, favoriser l'éducation à la santé ;
- mener toutes les actions en veillant à leur bonne articulation avec les stratégies des universités membres, qui pourront librement exploiter les acquis du GIP pour l'ensemble de leurs unités de formation ;
- veiller également à harmoniser ses actions avec les politiques des tutelles institutionnelles, dans le respect de l'autonomie des universités.

Le GIP n'a pas vocation à délivrer des diplômes universitaires ni à procéder à l'inscription universitaire des usagers, ces activités relèvent de la compétence exclusive des universités membres.

**Article 3 : Siège.**

Le siège du GIP est établi au siège de l'Université Lille II, 42, rue Paul Duez, 59800 LILLE.

Il pourra être transféré par décision de l'assemblée générale des membres du groupement.



**Article 4 : Durée.**

Le groupement a été constitué pour une durée initiale de six ans par arrêté interministeriel du 17 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 13 août 2003. Il a été prorogé par décisions interministérielles publiées au Journal Officiel du 30 août 2009 pour une durée de six ans. Sans attendre l'expiration de ce délai, le groupement est prorogé pour une durée de 10 ans à compter de la publication au journal officiel visée à l'article 24 de la présente convention.

**Article 5 : Adhésion, Démission, exclusion, cession de droits.**

**Adhésion :** Au cours de son existence, le groupement peut accepter de nouveaux membres, par décision de l'Assemblée générale du GIP sur la proposition du Conseil d'administration.

**Exclusion :** L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale du GIP sur proposition du conseil d'administration en cas de manquement grave ou d'inexécution de ses obligations. Le membre concerné est entendu au préalable. Les dispositions financières et autres prévues pour le retrait s'appliquent au membre exclu.

**Retrait :** En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du groupement pour motif légitime, sous réserve d'avoir notifié son intention trois mois avant la fin de l'exercice en cours et d'être à jour du paiement de sa cotisation.

**Article 6 : Capital.**

Le groupement est constitué sans capital.

**Article 7 : Cotisations des membres et droits de vote.**

Les droits de vote et le montant des cotisations des membres sont fixés pour l'année n+1 et n+2 par l'assemblée générale au cours d'une année n sur proposition du conseil d'administration selon la règle suivante :

Nombre des étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et STAPS	Montant de la cotisation (€)	Nombre de voix à l'AG
Inférieur à 500	1.000	1 voix
De 501 à 1.000	2.000	2 voix
De 1000 à 2.000	3.500	3 voix
De 2.000 à 4000	12.000	4 voix
De 4.000 à 6.000	17.000	8 voix
De 6.000 à 10.000	22.500	12 voix
Supérieur à 10.000	28.500	16 voix

étant précisé que le nombre des étudiants s'apprécie au regard des chiffres connus pour l'année universitaire se terminant au mois de juillet n-1. Chaque année, à l'occasion du vote du budget prévisionnel du groupement, le conseil d'administration peut décider une diminution ou une augmentation de 15% maximum des droits ainsi fixés.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus au respect des obligations du groupement dans les proportions ci-dessus. Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leurs contributions aux charges du groupement.

**Article 8 : Financement des projets.**

Le groupement finance des projets répondant à son objet social présentés par des universités qui en sont membres, selon les règles qu'il détermine.

Les financements attribués par le groupement dépendent de la qualité des projets présentés et non des montants des cotisations des membres.

**Article 9 : Les personnels.**

**9.1 Mise à disposition**

Les personnels mis à la disposition du groupement par les membres conservent leur statut d'origine. Leur employeur garde à sa charge leur rémunération, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement. Ces personnels sont placés toutefois sous l'autorité fonctionnelle du président-directeur.

Ces personnels sont remis à la disposition de leur corps ou organisme d'origine :

- à la demande des intéressés lorsqu'ils relèvent du statut général de la fonction publique,
- par décision du conseil d'administration sur proposition du président-directeur,
- à la demande de l'organisme d'origine,
- dans le cas où cet organisme se retirerait du groupement,
- en cas de faillite, dissolution ou absorption de cet organisme.

**9.2 Détachement et autres mises à disposition**

Des agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, non membres du groupement peuvent être placés auprès du groupement dans une position conforme à leur statut.

**9.3 Personnels propres**

La réalisation des objectifs du groupement peut justifier le recrutement de personnels propres à titre complémentaire conformément aux dispositions légales.

**Article 10 : Gestion et tenue des comptes.**

Le groupement est soumis aux règles de la comptabilité publique. Les dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique, à l'exception des dispositions relatives au contrôle budgétaire (article 220 à 228), lui sont applicables.

L'agent comptable du groupement est nommé par arrêté du ministre chargé du budget.

L'exercice commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'état prévisionnel, approuvé chaque année par l'assemblée générale, voté en équilibre réel, inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

L'état prévisionnel fixe le montant des ressources qui peuvent comprendre notamment des ressources propres, produits des contrats ou des conventions que le groupement pourra passer avec des partenaires publics ou privés, la cotisation fixée annuellement pour tous les membres du groupement lors de la séance du vote de l'état prévisionnel ainsi que des subventions publiques ou privées.

Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du groupement en distinguant :

- les dépenses de fonctionnement,
- les dépenses de personnel,
- les frais de fonctionnement divers,
- les dépenses de formation
- le cas échéant, les dépenses d'investissement.

Le groupement ne donnant lieu ni à la réalisation, ni au partage de bénéfices, l'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes sera reporté sur l'exercice suivant.

Au cas où les charges dépasseraient les recettes de l'exercice, le conseil d'administration devrait statuer sur le report du déficit sur l'exercice suivant.

#### **Article 11 : Ressources.**

Les ressources du groupement comprennent :

1. les contributions financières de ses membres,
2. la mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux ou d'équipements,
3. les subventions,
4. les produits des biens propres ou mis à disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle,
5. les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle, étant précisé que le groupement a interdiction de contracter auprès d'un établissement de crédit un emprunt dont le terme est supérieur à douze mois ou d'émettre un titre de créance dont le terme excède cette durée,
6. les dons et les legs.

#### **Article 12 : Contrôle**

Le groupement est soumis au contrôle de la Cour des comptes dans les conditions prévues par le code des juridictions financières.

#### **Article 13 : Assemblée générale.**

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre dispose du nombre de voix résultant de la règle stipulée à l'article 7.

Les universités sont représentées par leur président ou par une personne disposant du pouvoir d'engager l'établissement pour le représenter lors de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an.

Elle se réunit de droit à la demande du quart de ses membres sur un ordre du jour déterminé ou à la demande d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix.

Elle est convoquée par le président du conseil d'administration par lettre recommandée envoyée deux semaines au moins à l'avance.

La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de la réunion.

Le vote par procuration est autorisé dans la limite de trois procurations par membre présent ou représenté.

Si, lors de la première convocation, les représentants des deux tiers des droits statutaires ne sont pas présents ou représentés, il est procédé à une deuxième convocation, dans les mêmes conditions que la première.

Dans ce cas, l'assemblée générale délibère valablement si les représentants de la moitié des droits statutaires sont présents ou représentés.

Le président du conseil d'administration peut convoquer l'assemblée générale en urgence dans un délai de 8 jours ouvrés et tenir dans ce cas l'assemblée générale par visio-conférence.

La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président du conseil d'administration. En cas d'empêchement, un président est élu par l'assemblée générale.

Sont de la compétence de l'assemblée générale :

1. l'adoption du programme annuel d'activités et l'approbation du budget correspondant, y compris le cas échéant les prévisions d'engagement de personnel,
2. la fixation des participations respectives,
3. la prise de participation dans d'autres entités juridiques,
4. le transfert du siège du groupement,
5. l'approbation des comptes de chaque exercice,
6. l'élection et le remplacement des administrateurs,
7. toute décision de modification ou de renouvellement de la convention,
8. la transformation du groupement en une autre structure,
9. la prorogation ou la dissolution anticipée du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation,
10. l'admission de nouveaux membres,
11. l'exclusion d'un membre,
12. les modalités financières et autres du retrait d'un membre du groupement,
13. l'adoption du règlement intérieur et de ses modifications.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, à l'exception des décisions de modification ou de renouvellement de la convention, de transformation du groupement en une autre structure ou de dissolution anticipée du groupement qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

La décision d'exclusion d'un membre ne peut être valablement prise qu'en dehors de la présence du membre concerné ou abstraction faite de sa voix ou de ses voix délibératives.

Les décisions de l'assemblée générale, consignées dans un procès verbal obligent tous les membres.

En tant que de besoin, sont invités à l'assemblée générale avec voix consultatives, les représentants des organismes intéressés au fonctionnement du GIP.

#### **Article 14 : Conseil d'administration.**

Le groupement est administré par un conseil d'administration composé de 6 à 20 personnes physiques.



Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables et révocables par l'assemblée générale, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale nommant leur remplaçant.

Leur mandat est exercé gratuitement. Toutefois, le conseil d'administration peut allouer des indemnités pour des missions qu'il confie aux administrateurs dans le cadre du budget approuvé par l'assemblée générale conformément au décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié, relatif aux frais de déplacement des agents de l'Etat.

Le conseil d'administration prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale.

Il délibère notamment sur les points suivants :

- élection et révocation du président-directeur,
- élection et révocation du directeur délégué,
- nomination des membres du comité des projets dont il fixe la composition, les missions et la durée des fonctions,
- propositions relatives au programme d'activité et au budget, à la fixation des participations respectives et aux prévisions de recrutement,
- fonctionnement du groupement,
- proposition d'admission de nouveaux membres.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige sur la convocation de son président ou à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil d'administration délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter. Chaque administrateur ne peut recevoir plus de deux mandats.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

Le président du conseil d'administration peut convoquer le conseil d'administration en urgence dans un délai de 8 jours ouvrés et tenir dans ce cas le conseil d'administration par visio-conférence.

#### **Article 15 : Président du conseil d'administration.**

Le président du conseil d'administration, président d'université à la date du scrutin, est élu à la majorité absolue des membres du conseil parmi ses membres pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue du conseil d'administration nommant son remplaçant.

Le président du conseil d'administration :

- arrête l'ordre du jour des séances du conseil d'administration et de l'assemblée générale
- convoque le conseil d'administration et de l'assemblée générale,
- préside les séances du conseil d'administration et l'assemblée générale.

#### **Article 16 : Directeur.**

La direction du groupement est assumée, sous l'autorité du conseil d'administration, par le président du conseil d'administration assumant également la fonction de directeur.

Le président-directeur est ordonnateur des recettes et des dépenses.



Il rend compte de son activité au conseil d'administration.

Le président-directeur constitue un comité exécutif et nomme le Président du comité des projets. Il tranche les différends relatifs aux décisions prises par le comité des projets.

Le président-directeur peut organiser la gestion opérationnelle du groupement dans le cadre d'une délégation de signature au directeur délégué, aux directeurs de discipline, au directeur général des services ou secrétaire général.

**Article 17 : Directeur délégué.**

Le président-directeur propose la désignation au conseil d'administration d'un directeur délégué, issu de l'une des disciplines composant le groupement.

Le directeur délégué assiste le président-directeur dans la gestion du groupement et en particulier la coordination avec les disciplines.

**Article 18 : Comité exécutif, Comité des projets et commissions transversales.**

Le président-directeur constitue un comité exécutif comprenant notamment l'agent comptable, le directeur délégué, le président du comité des projets, le directeur général des services ou le secrétaire général et les directeurs de discipline.

Les directeurs de discipline sont désignés par les conférences décanales de chaque discipline. Chaque directeur de discipline anime un comité scientifique pour la sélection et l'évaluation des projets de sa discipline.

Pour le choix des projets et l'ensemble de la politique scientifique du groupement, il est institué un comité des projets, dont la liste des membres est proposée par le Président-Directeur au conseil d'administration.

Le comité des projets est composé par :

- 3 personnes physiques par discipline incluant le directeur de la discipline,
- les présidents des commissions transversales,
- le directeur général des services ou secrétaire général,
- toute autre personne professeur, maître de conférence des universités ou personnel assimilé, coopté par le comité pour son expertise.

Le comité des projets propose notamment au comité exécutif :

- les thèmes et le calendrier des appels à projets,
- la sélection des projets présentés par les directeurs de discipline,
- les propositions de retrait de projets.

Le Président du comité des projets, assisté des directeurs de discipline et des personnes expertes dans les disciplines de l'UNF3S, assure le suivi scientifique des projets financés par le groupement.

Des commissions transversales peuvent être constituées pour faciliter et animer la vie du groupement.

Les responsables des commissions transversales sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du comité exécutif et du comité des projets.

Les membres du comité des projets et des commissions sont nommés pour une durée de trois ans s'achevant l'issue de l'assemblée générale nommant les membres du conseil d'administration.

**Article 19 : Publication.**

Chacun des membres s'engage à communiquer aux autres toutes les informations nécessaires à l'exécution des travaux de recherche en commun, informations qu'il détient ou qu'il obtiendra au cours desdites recherches dans la mesure où il peut le faire librement au regard notamment des engagements qu'il pourrait avoir avec des tiers.

Pendant la durée du groupement, chacun des membres s'engage à informer les autres membres des travaux et recherches qui pourraient être effectués à partir des activités du groupement.

Chacun des membres s'oblige à ne pas diffuser ni communiquer à des tiers les informations qui lui ont été désignées comme confidentielles (secrets de fabrique par exemple) par le membre dont elles proviennent.

**Article 20 : Brevets et exploitation des résultats.**

Les autres créations brevetées ou non brevetées, qu'il s'agisse de logiciels, savoir-faire, dossiers techniques, etc, provenant d'études effectuées dans le cadre du groupement sont la propriété de ce dernier.

**Article 21 : Marchés.**

Le groupement est soumis au code des marchés publics.

**Article 22 : Dissolution.**

Le groupement est dissous de plein droit par l'arrivée du terme de sa durée contractuelle, par la réalisation ou l'extinction de son objet, sauf prorogation.

Il peut être dissous avant le terme fixé par la présente convention :

- par abrogation de l'acte d'approbation, pour justes motifs,
- par décision de l'assemblée générale.

**Article 23 : Liquidation.**

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation. La personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci. L'assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par l'autorité administrative, les biens du groupement sont dévolus à ses membres, au prorata des voix dont elles disposent suivant les modalités déterminées par l'assemblée générale.

**Article 24 : Conditions suspensives.**

Conformément aux articles 1 et 2, 1<sup>er</sup> alinéa, du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, la présente convention est conclue sous réserve de son approbation par les ministres compétents.

La date de publication au journal officiel de l'arrêté d'approbation par ces autorités correspond à la date d'entrée en vigueur de la présente convention.

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Le Président de l'UNF3S

Pr Patrick LEVY



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-7.15**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 7.15 : APPROBATION DE TARIFS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**, avec 1 abstention, 5 voix contre et 19 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

**TARIFS**

SOU MIS A APPROBATION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2013

U.F.R ou Service	Date de vote du conseil de composante	Objet	TARIFS HT N	TARIFS HT N-1	Mode de tarification / Explications		
IUT de Saint Nazaire	25/06/2013	<b>Tarifs du Service de Formation Continue et Apprentissage (Année universitaire 2013-2014)</b>					
		<b>Formations en congé Individuel de Formation (CIF) et contrat de professionnalisation</b>					
		Licence Professionnelle Expert en Diagnostics Techniques de l'Immobilier	9 567,60 €	9 555,00 €			
		Licence professionnelle (autres)	6 420,00 €	6 420,00 €			
		Contrats pro Diplôme Universitaire Technologique 4ème semestre	9,15 €	10,00 €	par heure de formation		
		Diplôme Universitaire Technologique en un an	7 045,00 €	5 685,00 €			
		Diplôme Universitaire Technicien en Réhabilitation et Amélioration du Bâtiment	6 646,00 €	6 209,00 €			
		Diplôme Universitaire Dessin Assisté par Ordinateur	5 600,70 €	5 860,00 €			
		Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires	4 550,00 €	4 200,00 €			
		Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques Chine	4 950,00 €	4 950,00 €			
		<i>Révision des tarifs de l'ensemble des formations en fonction de la prise en charge des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés</i>					
		<b>Formations Centre Nazairien de Formations Linguistiques (CNFL)</b>					
		1ère inscription (formation sur 37h30)	250 € (6,66 €/h)	250 € (6,66 €/h)	Prise en charge individuelle		
		Inscription cycle complémentaire (formation sur 37h30)	170 € (4,53 €/h)	170 € (4,53 €/h)	Prise en charge individuelle		
		Etudiant (formation sur 37h30)	170 € (4,53 €/h)	170 € (4,53 €/h)	Prise en charge individuelle		
		1ère inscription formation Anglais autres Langues	500 € + 120 € frais fixes pédagogiques	500 € + 120 € frais fixes pédagogiques	Prise en charge entreprise		
		Inscription cycle complémentaire formation Anglais autres langues	300,00 €	300,00 €	Prise en charge entreprise		
		Conversation Anglais et Espagnol	315 € (8,40 €/h)	315 € (8,40 €/h)	Prise en charge individuelle		
		Voyages, Chansons (formation sur 15 h)	500 € + 120 € frais fixes pédagogiques	500 € + 120 € frais fixes pédagogiques	Prise en charge entreprise		
			130,00 €	130,00 €	Particulier et entreprise		
		<i>Tarifs dérogatoires pour les entreprises sur convention</i>					
		<b>Formations Centre Nazairien de Formations</b>					
		Formations individuelles	58 €/h	58 €/h			
		Formations en groupe jusqu'à 6 personnes	70 €/h	70 €/h	Divisé par le nombre de personnes		
		Formations en groupe de 7 personnes et plus	80 €/h	80 €/h	Divisé par le nombre de personnes		
		Formations par téléphone	580,00 €	580,00 €	Le module de 10 heures		
		Cours de Français avec activités spécifiques pour étrangers	20 €/h/personne	20 €/h/personne			
		<i>Tarifs dérogatoires selon négociation commerciale sur convention</i>					
		UFR de Droit et Sciences Politiques	20/06/2013	<b>Tarifs de Fascicules de cours et TD aux étudiants en Licences et Masters (option facultative proposée aux étudiants, hors stagiaires de formation continue)</b>			
				Etudiant non boursier	29,00 €	N/A	Hors stagiaire de formation continue
				Etudiant boursier	5,00 €	N/A	Hors stagiaire de formation continue
				<b>Tarifs Formation Master 2ème année Droit International et Européen des Droits Fondamentaux en Enseignement à Distance</b>			
				Etudiant résidant dans un pays du Sud	1 000,00 €	1 000,00 €	D'après l'avenant n°6 à l'accord cadre du 18 Janvier 2010 liant l'Agence Universitaire de la Francophonie et l'Université de Nantes.
Etudiant résidant en France en formation initiale	1 000,00 €			255,00 €			
Etudiant résidant en France en formation continue non financée	2 000,00 €			2 000,00 €	Pour un volume horaire de 500 heures		
Etudiant résidant en France en formation continue financée	4 900,00 €			4 900,00 €	Pour un volume horaire de 500 heures		
Etudiant résidant dans un pays du Nord (hors France) en formation continue non financée	2 000,00 €			2 000,00 €			
Etudiant résidant dans un pays du Nord (hors France) en formation continue financée	4 900,00 €			4 900,00 €			
Etudiant résidant dans un pays du Nord (hors France) en formation initiale	1 000,00 €			255,00 €			
Pays du Nord: Pays de l'Union Européenne, y compris les DOM TOM et pays situés en Amérique du Nord. Pays du Sud : pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord.							
<b>Tarifs du colloque "L'union européenne, fédération plurinationale en devenir ?"</b>							
Inscriptions extérieures	12,54 €			N/A			
Repas	18,69 €			N/A			
Etudiants, Enseignants et universitaires de l'Université de Nantes	Gratuit			N/A			
Communiquants et Intervenants communiquants au colloque à Nancy	Gratuit			N/A			
Public en Formation Continue	100,33 €			N/A	incluant le repas		
<b>Tarifs Colloque "Intégration de l'environnement dans les politiques de l'Union Européenne" du 28 et 29 Novembre 2013</b>							
Etudiants	4,18 €			N/A			
Autres	16,72 €			N/A			
Personnels de la Faculté et invités	gratuit			N/A			
Personnels émergeant en formation continue	150,50 €			N/A	par jour / repas compris		
Repas et pauses	15,89 €	N/A	par jour				
<i>Modifications tarifs TTC au lieu de HT et argumentaire</i>							
<b>Tarifs Colloque "Servitudes environnementales" du 11 Octobre 2013</b>							
Universitaires et professionnels (avec repas)	30,00 €	N/A					
Etudiants / doctorants : accès libre (sans repas)	gratuit	N/A	Accès possible au déjeuner sur inscription payante				

U.F.R ou Service	Date de vote du conseil de composante	Objet	TARIFS HT N	TARIFS HT N-1	Mode de tarification / Explications
UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères	13/06/2013	<u>Colloque international "Nature(s) : concevoir, vivre, représenter (18è -21è siècles)" du 6 au 8 Juin 2013 - Université de Nantes Faculté des Langues et cultures étrangères</u>			
		Inscription communicant	25,00 €	N/A	
		Inscription non communicant	45,00 €	N/A	
		Inscription non communicant après le 6 Mai 2013	55,00 €	N/A	
		Etudiants non Université de Nantes	15,00 €	N/A	
		Etudiants non Université de Nantes après le 6 Mai 2013	25,00 €	N/A	
		Repas : vendredi 7 juin midi Journée Scientifique Univeristé/Nantes	10,50 €	N/A	
		Repas : vendredi 7 juin soir repas du colloque	40,00 €	N/A	
		Repas : samedi 8 juin midi repas faculté des Langues	14,00 €	N/A	
Direction de la qualité et du développement durable		<u>Colloque Ecocampus 2 les 7 et 8 Novembre 2013</u>			
		Inscription 1 journée	100,00 €	N/A	
		Inscription 2 jours	150,00 €	N/A	
		Etudiants (sur présentation de justificatif de situation)	Gratuit	N/A	
		Docteurs (sur présentation de justificatif de situation)	Gratuit	N/A	
UFR des Lettres et Langages	04/07/2013	<u>Droits inscription au colloque</u>			
		organisé par l'équipe l'Amo EA 4276 les 4, 5, 6 Décembre 2013 "Légendes noires, légendes dorées comment la littérature fabrique l'histoire" Monsieur LEDDA et Mmes GRANDE et PIERRE	10,00 €	N/A	par personne
		organisé par l'équipe l'Amo EA 4276 les 13 et 14 Novembre 2013 "Papyrologie, philologie et littérature : autour du traité sur l'Exil" de Favorinos d'Arles Mr AMATO	15,00 €	N/A	
		organisé par l'équipe l'Amo EA 4276 les 7, 8, 9 Novembre 2013 "Xèmes entretiens de la Garenne Lemot" Mr PIGEAUD	30,00 €	N/A	
		organisé par l'équipe CREN EA 2661 le 15 Novembre 2013 Madame LANI-BAYLE colloque international "raconter l'école"	150,00 €	N/A	
		organisé par l'équipe CREN EA 2661 le 15 Novembre 2013 Madame LANI-BAYLE colloque international "raconter l'école" droits pour les doctorants	50,00 €	N/A	
UFR Sciences et techniques	09/07/2013	<u>Colloque TALN 2013 organisé par le laboratoire LINA du 17 au 21 Juin 2013</u>			
		Membres de l'ATALA (Association pour le traitement automatique des langues)	501,67 €	N/A	
		Non membres de l'ATALA (Association pour le traitement automatique des langues)	585,28 €	N/A	
		<u>Tarif Droits universitaires Gemnologie 2013/2014</u>			
		En alternance	9 000,00 €	N/A	par personne
Ecole Supérieure de Professorat et de l'Education	13/06/2013	<u>Tarifs 2013-2014</u>			
		DU enseignement du premier degré	293,10 €	291,00 €	
		Préparation au concours de professeur des écoles	353,10 €	351,00 €	
		Préparation aux concours Certificat Aptitude au Professorat de l'enseignement technique et Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel	293,10 €	291,00 €	
Direction de la vie Etudiante		<u>Tarifs reprographie équipements multiservice CANON pour les étudiants</u>			
		Noir et Blanc, A4, Recto	0,05 €	0,05 €	
		Noir et Blanc, A4, Recto Verso	0,08 €	0,05 €	
		Noir et Blanc, A3, Recto	0,08 €	0,05 €	
		Noir et Blanc, A3, Recto Verso	0,14 €	0,05 €	
		Couleur, A4, Recto	0,08 €	0,05 €	
		Couleur, A4, Recto Verso	0,15 €	0,05 €	
		Couleur, A3, Recto	0,15 €	0,05 €	
		Couleur, A3, Recto Verso	0,29 €	0,05 €	

U.F.R ou Service	Date de vote du conseil de composante	Objet	TARIFS HT N	TARIFS HT N-1	Mode de tarification / Explications
Université Permanente		<b>Cours et ateliers 2013-2014</b>			
		Atelier écriture M. LANI BAYLE	104,00 €	103,00 €	
		Atelier écriture J.L. LEREBOURG	151,00 €	150,00 €	
		Cours jardinage écologique	140,00 €	140,00 €	
		<b>Cours et ateliers "estuaire et métropole"</b>			
		Cours et parcours d'estuaire	100,00 €	100,00 €	
		Atelier fluvial	120,00 €	120,00 €	
		Journée découverte	40,00 €	40,00 €	
		trois jours d'exploration	100,00 €	100,00 €	
		atelier territorial 1 et 2	120,00 €	120,00 €	
		<b>Nouveaux ateliers :</b>			
		Processus patrimoine	40,00 €	N/A	
		atelier d'initiatives	60,00 €	N/A	
		concerts commentés P. MORABIA pour étudiant adhérent à l'Université Permanente de Nantes	12,00 €	N/A	
		concerts commentés P. MORABIA pour étudiant adhérent à l'antenne	8,00 €	N/A	
		Cours S. GUICHETEAU (cours 1h 1/2 sur 26 semaines)	104,00 €	N/A	
Cours S. GUICHETEAU (cours 2 h sur 24 semaines)	104,00 €	N/A			
Institut Universitaire La Roche sur Yon	09/09/2013	<b>Tarifs Formation Continue</b>			
		"Visites médiatisées" Organisme Financier : MECS LUZANCY (4 jours sans déplacement)	41,55 €	N/A	tarif par personne et par jour (2 groupes de 15 personnes)
		"Accompagner les droits de visite des parents auprès des enfants accueillis" Organisme Financier : SOS Villages d'enfants (4 jours sans déplacement) public : éducateurs spécialisés	91,28 €	N/A	tarif par personne et par jour (14 personnes)
		"Parentalité" Organisme Financier : SOS Villages d'enfants (4 jours sans déplacement) public : éducatrices familiales	80,57 €	N/A	tarif par personne et par jour (15 personnes)
		"Parentalité" Organisme financier : CG ARRAS (1/2 journée sans déplacement) public : professionnels de la protection de l'enfance	44,35 €	N/A	tarif par personne et par 1/2 journée (20 personnes)
		"Autonomie de l'enfant en famille d'accueil" Organisme financier : Association Families d'Accueil Nantes Sud (1/2 journée sans déplacement)	20,59 €	N/A	tarif par personne et par 1/2 journée (30 personnes)
"Visites médiatisées" Organisme financier : IRTS Poitou-Charentes (1/2 journée sans déplacement)	40,31 €	N/A	tarif par personne et par 1/2 journée (15 personnes)		
Comité des Personnels de l'Université de Nantes	10/09/2013	<b>Aide aux activités sportives et culturelles des enfants</b>			
		Quotient familial inférieur ou égal à 7 500 €	80,00 €	50,00 €	par enfant, ancien tarif avec quotient familial inférieur ou égal à 14 000
		Quotient familial entre 7 500 € et 10 500 €	65,00 €	50,00 €	
		Quotient familial entre 10 500 € et 14 000 €	50,00 €	50,00 €	
Mission Langues		<b>Tarifs pour les certifications en Langues : CLES (Anglais, Allemand, Espagnol)</b>			
		<b>Etudiants inscrits dans une composante ou une formation qui intègre la certification de manière obligatoire :</b>			Par examen
		1er Passage	Gratuit	Gratuit	
		A partir du 2ème passage étudiant boursier et non boursier	36,00 €	26,00 €	
		<b>Etudiants inscrits dans une composante ou une formation qui intègre la certification de manière facultative :</b>			
		1er Passage étudiant boursier	22,00 €	18,00 €	
		1er Passage étudiant non boursier	30,00 €	26,00 €	
		A partir du 2ème passage étudiant boursier et non boursier	36,00 €	26,00 €	
<b>Etudiants inscrits dans un établissement autre que l'Université de Nantes ayant une convention avec cette dernière</b>	45,00 €	N/A			



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-8**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 8 : NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE LA MISSION LANGUE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** les statuts de la Mission Langue ;
- VU** la proposition du Président de l'Université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE la désignation de Madame Julie MORERE en tant que Directrice du Service Commun dénommé « Mission Langues »**

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX







**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-9**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2013**

**POINT 9 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU  
SEIN DU PRES L'UNAM**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** les statuts du PRES L'UNAM ;
- VU** la proposition du Président de l'Université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 1 abstention et 24 voix pour, la désignation de Monsieur Thierry BIAIS en tant que Représentant de l'Université de Nantes au sein du PRES L'UNAM.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX





**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-10.1**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 OCTOBRE 2013**

**POINT 10.1: ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS BIATSS AU  
CONSEIL UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (CURI)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** les candidatures ;

**ÉLIT**, au deuxième tour, Madame Hélène JAFFRAIN, représentant des personnels BIATSS au Conseil Universitaire des Relations Internationales.

Nombre de présents ou de représentés : 25 ;  
Abstention : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 25 ;  
Madame Hélène JAFFRAIN : 19 voix.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-10.2**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 OCTOBRE 2013**

**POINT 10.2 : ÉLECTION PARTIELLE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES  
ETUDIANTS.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ÉLIT** à l'unanimité, comme représentant du Conseil d'Administration à la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- Monsieur Arnaud GUEVEL, collège des Professeurs des Universités,

Nombre de présents ou de représentés : 8 ;  
Abstention : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 8 ;  
Monsieur Arnaud GUEVEL : 8 voix.

**ÉLIT**, comme représentant du Conseil d'Administration à la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- Madame Valérie TRICHET, collège des Maîtres de Conférences,

Nombre de présents ou de représentés : 7 ;  
Abstention : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 7 ;  
Madame Valérie TRICHET : 6 voix.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX



**DÉLIBÉRATION n° 2013-10-04-10.3**

**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 OCTOBRE 2013**

**POINT 10.3: ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES ETUDIANTS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**ÉLIT** Monsieur Nicolas GODIVEAUX représentant des étudiants à la Commission Permanente du Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 25 voix.

À Nantes, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX